

LES HISTORIETTES

DE

# TALLEMANT DES RÉAUX

## MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVII[e] SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits
et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres



IX — X

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

# HISTORIETTES

DE

# TALLEMANT DES RÉAUX

N. B. Un * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

Paris. — Imprimerie de Édouard Blot, rue Saint-Louis, 46.



*Armande Bejart*

Femme de Molière.

# LES HISTORIETTES

DE

# TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVII[e] SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits
et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres



TOME NEUVIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

1861



# LES HISTORIETTES

DE

# TALLEMANT DES RÉAUX

---

## MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVII^e SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits
et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres



---

TOME NEUVIÈME

---

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

1861



# MÉMOIRES

# DE TALLEMANT.

## CCXCI

### LE MARQUIS DE ROUILLAC (1).

Le marquis de Rouillac est de la maison de Goth, bonne maison de Gascogne ; son père avoit épousé une sœur de feu M. d'Épernon, mais avant que M. d'Épernon fût en faveur (2). Il prétend bien une plus illustre origine, car il veut être de Foix et d'Albret, tout ensemble. Un jour qu'il rompoit la tête au prince de Guémenée de sa généalogie, et qu'il lui disoit bien sérieusement : « Canelle de Foix » épousa...... — Oui, dit M. de Guémenée en l'in- » terrompant, *Canelle* de Foix épousa *Girofle* d'Al- » bret (3). »

En sa jeunesse, un jour qu'il alla au dîner de madame de Guise, femme du Balafré (4), voyant qu'elle

(1) Louis de Goth, marquis de Rouillac, baron de Blanquefort, etc., conseiller d'État, vice-amiral, mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, en 1662.

(2) Jacques de Goth, baron de Rouillac, etc., épousa, en 1582, Hélène de Nogaret, fille aînée de Jean de Nogaret La Valette, sœur du duc d'Épernon.

(3) Il donna une fois à un astrologue un mémoire de ce qu'il vouloit qu'il lui mît dans son horoscope. Il y avoit, entre autres choses, qu'il étoit enclin aux beaux procédés. (T.)

(4) Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, veuve de Henri de Lorraine, duc de Guise, dit *le Balafré*, tué à Blois, en décembre 1588. Elle mourut en 1633, âgée de quatre-vingt-cinq ans.

C'étoit un vrai *Portughez derrendo* (1); il portoit à son chapeau un bas de soie de sa maîtresse, disoit et faisoit cent folies; au Cours, il avoit dans son carrosse des cassettes pleines de gants, et il en envoyoit aux dames qui avoient le bonheur de lui plaire. Il lui est arrivé plus d'une fois d'y fermer les rideaux et de changer d'habit durant cette petite éclipse, pour paroître après comme un soleil au sortir d'un nuage.

Voici la lettre ou la relation de madame de Rambouillet :

« Le marquis de Rouillac, qui est soigneux d'acquérir de la réputation chez les étrangers (2), » jugea qu'étant voisin du marquis de Casquez, ambassadeur de Portugal, il ne devoit pas perdre » l'occasion de lui aller faire une visite. Peu de jours » après, c'étoit un dimanche, l'ambassadeur lui » manda qu'il désiroit lui rendre sa visite, à quatre » heures après midi. Le marquis ne manqua pas de » se planter sur le pas de sa porte, dès deux heures, » pour convier les dames qui passeroient de venir » assister madame la marquise, sa femme, en cette » cérémonie; mais, pour ne pas découvrir tout d'abord son dessein, il les abordoit en leur disant » qu'elles ne devoient pas perdre l'occasion qui se » présentoit de voir avec beaucoup de facilité ce » qui ne s'étoit pas vu depuis le règne du roi » Charles, à savoir un ambassadeur de Portugal, et » il disoit cela en les tenant par la main, afin que » si elles ne vouloient entrer chez lui de bonne volonté, il les y obligeât en quelque façon par force :

(1) *Fondu d'amour*. (T.)

(2) Il a toujours eu cette fantaisie. Je crois qu'il a voyagé. (T.)

» trois ou quatre personnes, entre lesquelles étoit
» mademoiselle de Scudéry, y furent attrapées. Ma-
» dame la comtesse de Châteauroux (1), qu'on avoit
» envoyé prier de s'y trouver, ne manqua pas de
» s'y rendre avec une jupe de tabis isabelle, cou-
» verte de passements d'or et d'argent; une robe
» de satin en broderie, la gorge fort ouverte, les
» cheveux à serpenteaux qui descendoient jusqu'à
» la ceinture, un *appretador* (2) émaillé sur la tête,
» et à côté une médaille d'agate antique, avec une
» enseigne de diamants au-dessus. Madame de La
» Jaille (3) y vint aussi avec sa fille Mourette, toutes
» deux portant fort austèrement le deuil de la Reine-
» mère (4). Cependant quatre heures étoient son-
» nées, et l'ambassadeur ne venoit point; cela donna
» quelque appréhension à la compagnie qu'il n'eût
» oublié qu'on l'attendoit; mais on sut bientôt que
» ce retardement n'étoit point sans cause, et que
» Son Excellence avoit tenu conseil pour délibérer
» si, dans cette visite, il se feroit accompagner à
» cheval par ceux de sa suite, et qu'après avoir mû-
» rement délibéré, on avoit conclu que, les deux
» maisons n'étant séparées que d'une muraille, la

(1) Ç'a toujours été une extravagante, une abandonnée, et une peu belle créature, car elle est louche. Sa méchante conduite a ruiné la maison de son mari : elle avoit soixante ans quand ceci arriva. (T.) — Elle s'appeloit Anne Vialart de Favières. Mariée en 1628, elle mourut en 1680.

(2) C'étoit une chaîne de diamants, ou un fil de perles qu'on passoit dans les cheveux.

(3) Autre extravagante ; mais qui cédoit de beaucoup à l'autre en extravagance, aussi bien qu'en qualité. La maîtresse de la maison étoit pour le moins aussi ridicule que le reste et aussi fardée. (T.)

(4) Marie de Médicis mourut à Cologne, le 3 juillet 1642.

» suite tiendroit trop d'espace pour la longueur du » chemin. L'ambassadeur vint donc dans son car- » rosse, accompagné d'un seul gentilhomme et de ses » pages et estafiers. M. le marquis le reçut à la des- » cente du carrosse, assisté de M. le marquis Alaric(1), » son fils aîné, et de M. l'abbé de Goth, son second, » et lui dit que la coutume de France étoit de pré- » senter ses enfants aux personnes de grande con- » dition, quand ils faisoient l'honneur à quelqu'un » de les venir visiter ; que madame la marquise at- » tendoit Son Excellence en haut dans sa chambre. » L'ambassadeur se voulut excuser de la voir, disant » que, pour cette fois, il n'étoit venu que pour lui ; » mais le marquis s'opiniâtra à le mener à l'appar- » tement de la marquise, et lui dit que les formes » vouloient qu'en présence de sa femme et dans sa » propre chambre, il fût mis en possession du pou- » voir absolu qu'il avoit sur toute la maison. La » dame marquise tint ferme sur le tapis de pied » jusqu'à ce qu'elle le vit au milieu de la chambre ; » alors elle avança deux pas au-delà du tapis où, » après qu'il l'eut saluée, elle le prit par la main, » et le mena dans la ruelle, où trois chaises à bras » étoient préparées ; elle se mit dans celle qui étoit » en la place la plus honorable, fit donner la se- » conde à l'ambassadeur, et la troisième à la com-

(1) A cause du nom de *Goth*, il affecte ces noms de rois goths. (T.) — Le fils aîné du marquis de Rouillac s'appeloit Jean-Baptiste Gaston ; il prit le titre de duc d'Épernon, auquel son père avoit prétendu à l'extinction de la ligne des ducs de ce nom, en vertu de la clause d'*ayans-cause*, insérée aux lettres d'érection. Le second fils, Jules de Goth, a été aumônier du Roi et abbé de Lonlay. On ne voit pas dans le Père Anselme de trace de ces noms gothiques affectés par le marquis.

» tesse (*de Châteauroux*). La conversation ne fut
» pas longue, et M. le marquis entretint toujours
» M. l'ambassadeur, en espagnol, d'un ton fort hardi
» et toujours de guerre (1). Pendant tous ces dis-
» cours, on remarqua que l'ambassadeur eut tou-
» jours les yeux sur la comtesse ; apparemment il
» n'en avoit jamais vu une de même ; aussi ordonna-
» t-il tout haut à son truchement de demander qui
» elle étoit, à quoi le truchement obéit aussi tout
» haut. La comtesse s'en sentit si obligée, qu'elle se
» leva et fit une très-profonde révérence à l'ambas-
» sadeur. Cela fait, Son Excellence se retira, et ne
» fut accompagnée par la marquise que jusqu'au
» même endroit où elle l'avoit reçu. Le marquis,
» après avoir conduit l'ambassadeur, remonta en
» haut et donna mille louanges à madame sa femme
» de s'être conduite en cette cérémonie avec toute
» la dignité requise aux dames de sa condition, lui
» disant ces mêmes mots : — Vous m'avez tellement
» satisfait, que si j'eusse été dans votre cœur et dans
» votre âme, je n'eusse fait que les mêmes choses
» que vous avez faites. »

Or, pour apprendre au roi de Portugal à ne plus nous envoyer des fous, on lui envoya le marquis de Rouillac (2) ; il porta le cordon bleu, sans être che-

(1) C'est un chaud lancier. Son plus grand exploit, c'est d'avoir été du carrousel. (T.) — Au carrousel de 1612, qui eut lieu à la Place-Royale, au mariage de Louis XIII, le marquis de Rouillac étoit un des chevaliers du soleil, il avoit pris le nom de *Zaïde*, avec la devise d'un soleil qui chasse les nues, et pour âme *no paran*. (*Roman des Chevaliers de la gloire*, par Rosset. Paris, 1616, in-4°, p. 107.)

(2) Le marquis de Rouillac alla comme ambassadeur extraordinaire en Espagne dans la première année de la minorité de

valier de l'ordre, tout le temps de son ambassade (1). Il emporta toute la vaisselle d'argent avec laquelle le Roi le faisoit servir, ou du moins un grand brasier qu'il avoit fort loué, parce que le Roi lui répondit qu'il étoit à son service; il escroqua les meubles de la maison où il logeoit; je ne voudrois pourtant pas assurer cela. Depuis il n'est point devenu sage en vieillissant. Il lui prit, il y a quelque temps, une vision de manger tout seul et de ne vouloir pas qu'aucun de ses valets le serve à table, disant qu'il n'a que faire que ses gens lui voient remuer la mâchoire, et qu'il veut péter, s'il en a envie. Son pot et son verre sont sur sa table comme sa viande; il a une clochette, et il sonne quand il a besoin de quelque chose. Il ne veut point de laquais. « Mon » cocher, dit-il, me baisse fort bien la portière, et » mes chevaux sont trop sages pour s'en aller. » Il va souvent seul à pied, et craint, à ce qu'il dit, d'ê-

Louis XIV; il avoit obtenu un brevet du 11 décembre 1643 qui le désignoit pour être l'un des chevaliers des ordres du Roi; ainsi il étoit excusable d'en avoir porté les insignes. Le Roi mineur ne pouvoit pas créer de chevaliers du Saint-Esprit. On voit dans le P. Anselme (II, 182) que le marquis de Rouillac s'étoit signalé dans les guerres de Suède, et que même il tua un général ennemi dans un combat singulier.

(1) Cela me fait souvenir du grand-père de M. de Noailles d'aujourd'hui. N'ayant pas été fait chevalier de l'ordre, je ne sais pour quelle raison, quoiqu'il le pût prétendre, de dépit il se retira en sa maison, et là, après s'être fait faire tous les ornements nécessaires pour cela, il se fit donner l'ordre du Saint-Esprit par son curé, et le portoit tandis qu'il étoit à la campagne, mais il le quittoit quand il venoit à la cour. (T.) — N'est-ce pas aussi comme Bussy-Rabutin qui, fatigué du titre de comte, s'étoit fait maréchal de France *in petto*? (Voyez sa *Lettre à madame de Sévigné, du 9 janvier* 1676, t. IV, p. 176 de notre édition.)

tre chevalier de l'ordre, parce qu'il n'oseroit plus aller ainsi. J'oubliois que son page l'appelle *Monseigneur* (1). Il s'avisa à soixante-douze ans, ou environ, de devenir amoureux de madame de Nesle, dont on a fort médit avec M. d'Elbeuf, ci-devant le prince d'Harcourt. Sa femme en eut une jalousie étrange : elle s'en alla de dépit à Chartres ; elle a une terre là auprès. Lui s'en alla de son côté en Gascogne; et madame de Nesle étant morte quelque temps après, il alla trouver sa femme, car il a fait mille fourbes à ses créanciers, et tout est sous le nom de cette illustre moitié. Là, il va au marché lui-même, et cependant se fait traiter d'*excellence.* Il vouloit mettre sur sa porte : *Hôtel de Goth.* Un de ses amis lui dit : « Tous les gens du Nord croiront » que c'est l'Hôtel-*Dieu* (*l'hôpital*), et demanderont » à loger chez vous (2). »

---

## CCXCII

### LIANCE (3).

Liance est la *preciosa* de France. Après la belle Égyptienne de Cervantes, je ne pense pas qu'on en

(1) Tallemant dit ailleurs que depuis son ambassade le marquis de Rouillac se faisoit traiter d'*excellence royale.* (Historiette de *M. et de madame de Guéménée*, t. vi, p. 145.)

(2) *Gott*, en allemand, signifie *Dieu.*

(3) Danseuse célèbre. Aucun contemporain n'a parlé de la jolie danseuse qui égaya la cour de Louis XIII. Tallemant l'a nommée le premier. Il y a plus d'un rapport entre elle et Esmeralda, ce chef-d'œuvre de création que M. Victor Hugo a façonné de ses mains avec tant de complaisance, tout exprès pour briser ensuite sa charmante idole.

ait vu une plus aimable. Elle étoit de Fontenay-le-Comte, en bas Poitou; c'est une grande personne, qui n'est ni trop grasse ni trop maigre, qui a le visage beau et l'esprit vif; elle danse admirablement. Si elle ne se barbouilloit point, elle seroit claire-brune. Au reste, quoiqu'elle mène une vie libertine, personne ne lui a jamais touché le bout du doigt. Elle fut à Saint-Maur avec sa troupe, où M. le Prince étoit avec tous ses lutins de *petits maîtres;* ils n'y firent rien. Bensserade la rencontra une fois chez madame la Princesse, la mère; il pensa la traiter en Bohémienne, et lui toucha à un genou. Elle lui donna un grand coup de poing dans l'estomac, et tira en même temps une demi-épée qu'elle avoit toujours à la ceinture. « Si vous n'étiez céans, lui dit-elle, je vous poignarderois. — Je suis donc bien aise, lui dit-il, que nous y soyons.» Madame la Princesse, la jeune, fit ce qu'elle put pour la retenir, et lui faisoit d'assez belles offres. Il n'y eut pas moyen. Elle dit pour ses raisons : « Sans ma danse, » mon père, ma mère et mes frères mourroient de » faim. Pour moi, je quitterois volontiers cette vie» là.» La Reine s'avisa de la faire mettre en une religion. Elle pensa faire enrager tout le monde, car elle se mettoit à danser dès qu'on parloit d'oraison. La Roque, capitaine des gardes de M. le Prince, devint furieusement amoureux d'elle; il la fit peindre par Beaubrun. Gombauld fit ce quatrain pendant qu'on travailloit à son portrait:

Une beauté non commune
Veut un peintre non commun,
Il n'appartient qu'à Beaubrun
De peindre la *belle brune.*

Ils lui donnèrent à dîner. Ils disent qu'ils n'ont

jamais vu personne manger si proprement, ni faire toute chose de meilleure grâce, ni plus à propos. La veille qu'elle partit, La Roque lui donna à souper ; elle étoit en bergère et lui en berger. Enfin on la maria à un des mieux faits de la troupe. Ce faquin s'amusa avec quelques autres à voler par les grands chemins, et fut amené prisonnier à l'Abbaye, au faubourg Saint-Germain. Elle sollicita de toute sa force et de telle façon, que le Roi envoya quérir le bailli qui lui fit voir les charges. Le Roi dit à Liance et à ses compagnes : « Vos maris ont bien la » mine d'être roués. » Ils le furent, et la pauvre Liance, depuis ce temps-là, a toujours porté le deuil et n'a point dansé.

---

## CCXCIII

### LA MILLETIÈRE.

La Milletière se nomme Brachet, et est d'une bonne famille d'Orléans ; il est assez proche parent de MM. d'Espoisses (1). C'est un homme d'esprit et qui sait, mais assez confusément ; bonhomme, mais vain, et qui a quelque chose de démonté dans la tête. En sa jeunesse il devint amoureux de la fille d'un procureur huguenot comme lui. Ce procureur se nommoit Gergeau ; la fille étoit fort jolie : ses parents ne vouloient point qu'il l'épousât. Elle n'étoit ni riche ni de bon lieu ; lui avoit du bien honnêtement. De déplaisir, il en fut dangereusement ma-

(1) L'auteur indique vraisemblablement ici MM. de Guitaud, de Bourgogne, seigneurs d'Epoisses. Cette terre appartient encore aujourd'hui à M. le comte de Guitaud, leur arrière-petit-fils.

lade ; il tomboit en foiblesse à tout bout de champ, et il n'en revenoit que quand on lui promettoit qu'il l'épouseroit. Enfin il la lui fallut donner.

La Milletière se mêle un peu des affaires de la religion : il étoit de l'assemblée de La Rochelle. Là, sa femme fit fort parler d'elle avec le baron de La Musse, beau-frère de la maréchale de Thémines ; elle n'en aimoit pas moins son mari pour cela ; car, quand il fut pris et qu'il étoit en danger d'avoir le cou coupé à Toulouse, elle y alla en poste avec une femme de chambre, toutes deux en habit de femme : elle y arriva que son mari étoit condamné; elle portoit quelque ordre de la cour pour faire surseoir l'exécution. Je pense que MM. d'Espoisses avoient fait quelque chose pour leur parent. On dit que le parlement n'eût pas laissé de passer outre, si un des principaux n'eût trouvé la demoiselle fort à son gré. Mais quoi que ç'en soit, il est certain que mademoiselle de La Milletière sauva la vie à son mari. C'est une chose constante qu'il n'y a pas une meilleure femme au monde, et qu'elle est si charitable, que son mari a été contraint de lui ôter le soin de son ménage, parce qu'elle donnoit tout aux pauvres.

Autrefois La Milletière, dans la ferveur du huguenotisme, fit une réponse par stances au cardinal du Perron sur le traité de l'Eucharistie ; mais elle n'a jamais été imprimée. Ne voilà-t-il pas une belle matière pour faire des vers! Depuis il changea bien de langage, car il se mit dans la tête qu'on pouvoit accommoder les deux religions ; il a fait plusieurs livres sur ce prétendu accommodement. Le cardinal de Richelieu, qui avoit ce dessein, lui donnoit apparemment quelque chose, car M. de Bassompierre disoit qu'il n'avoit jamais vu d'homme payé

pour ne rien croire que La Milletière. Je crois qu'il est encore persuadé de tout ce qu'il a écrit ; il lui en coûte vingt mille livres à faire imprimer ses livres. « C'étoit, lui disoit Ménage, de quoi convertir quarante huguenots à cinq cents livres pièce, et vous » n'en avez pas converti un seul. » Enfin, au dernier synode national (1645), on le fit venir pour répondre de sa croyance ; il y avoit long-temps qu'il étoit suspendu des sacrements, quoiqu'il ne laissât pas de se tenir dans le temple, tandis qu'on faisoit la cène. Il ne satisfit pas l'assemblée. Celui qui présidoit lui dit *évangéliquement :* « Fais bientôt » ce que ne fais. » La Milletière fut ravi d'avoir ce prétexte pour nous quitter ; il se fit catholique. Sa fille aînée, femme de Catelan, le grand maltôtier, disoit qu'elle s'étonnoit qu'on ne crût pas son père aussi bien que M. Calvin. Insensiblement toute la famille a fait le saut, et même son gendre, qui, ayant acheté une charge de secrétaire du conseil avant que de s'être fait catholique, la mit sur la tête de son beau-père, qui, quoique titulaire simplement, ne laissoit pas pourtant d'y trouver son compte. On dit qu'avant cela il pressoit sans cesse son gendre de changer de religion : depuis, il mouroit de peur qu'il n'en changeât.

Ce Catelan est un grand bizarre. Il étoit jaloux de sa femme, qui n'étoit ni jeune ni jolie. Quand il la voyoit propre : « Où vas-tu ? Te voilà bien ajustée : » est-ce pour voir tes f....... ? » Aussitôt cette pauvre femme rentroit dans sa coquille : elle ne sort guère et lit beaucoup. Un jour il lui coupa toute la dentelle d'une jupe. Elle la fit remettre sur une autre, et ne troussoit jamais sa robe devant lui, de peur qu'il ne reconnût cette dentelle. Il appelle des

mouches des *papillottes noires*, et c'étoit un crime capital que d'en mettre. Il mit ses filles en religion, et disoit à sa femme : « Au lieu de les mener à la » messe, tu les mènerois peut-être au b..... » Il lui donnoit tout le moins d'argent qu'il pouvoit; cependant il avoit une mignonne, au Marais. Depuis, je crois que cela va mieux, car il fait le dévot, et cette femme a ses filles avec elle. On dit que quand il écrit à son caissier de payer, il fait l'*y* du mot *payez* d'une certaine manière quand c'est tout de bon, sinon le commis lui vient dire devant tout le monde : « Monsieur, vous ne savez peut-être pas » que j'ai fait tels et tels payements, etc.» Et lui, en pliant les épaules, s'excuse et dit : « Vous voyez la » bonne volonté. »

## CCXCIV

### M. DE CHAMP-ROND (1).

C'étoit un président des enquêtes qui, étant demeuré veuf assez âgé, fort avare et sans enfants, se remaria à une fort jolie personne ; mais elle ne lui dura rien. En troisièmes noces il se remaria avec la fille du marquis de Dampierre, qui étoit fort gueux: cette personne est honnêtement follette; hors qu'elle a les cheveux roux, elle peut passer pour jolie. Il falloit souper tous les jours à sept heures et se cou-

(1) Jean de Champ-Rond, conseiller au parlement de Paris, dès le 13 février 1609, fut reçu président de la seconde chambre des enquêtes, le 19 février 1627. (*Registres du parlement de Paris aux archives judiciaires.*)

cher à huit ; mais elle se relevoit à une heure de la nuit et ne revenoit se coucher qu'à cinq heures du matin. Je crois qu'elle se servoit de quelque drogue pour l'assoupir. Le bonhomme se levoit pour aller au palais, et ordonnoit bien qu'on ne réveillât point sa femme. Il étoit sous-doyen du parlement, car, pour monter à la grand'chambre, il avoit quitté sa commission (1). Quelquefois il lui prenoit des chagrins du grand abord qu'il y avoit chez lui; madame l'apaisoit en lui disant que sa sœur, qui logeoit avec elle, ne trouveroit jamais mari, s'il ne venoit bien du monde les voir. Enfin il tomba malade l'été de 1638. Au dix-septième jour de sa maladie, il appelle sa femme. «Madame, lui dit-il, ce M. Brayer » fait durer mon mal autant qu'il peut, cela me » ruine; congédiez-le. La nature me guérira bien » sans lui.» Et le soir il dit à une fille : « Charlotte, » à quoi bon deux chandelles ? Éteignez-en une. » Le lendemain il fut à l'extrémité. Sa femme, qui n'avoit pas découché, le voyant dans une convulsion, fait aussi l'évanouie de son côté ; elle ne manquoit jamais à jouer la comédie. Il revint qu'elle faisoit encore la pâmée. « Revenez, ma chère, lui dit-il, » revenez. J'ai fait tirer mon horoscope, je dois » avoir quatre femmes ; vous n'êtes encore que la » troisième. » Cependant il passa le pas. Elle le sut si bien cajoler, qu'outre tous les avantages qu'il lui avoit faits, elle lui fit donner vingt-quatre mille livres à sa sœur, une laideronne qu'il haïssoit comme la peste. Pour montrer ce que c'est que cette femme, il ne faut que dire que le maréchal d'Estrées ayant

(1) Sa *commission* de président des enquêtes. Il n'y avoit que les présidences à mortier qui fussent des charges.

été obligé d'aller coucher chez elle, en Beauce, à cause que son carrosse s'étoit rompu la nuit, elle et sa sœur lui allèrent donner le fouet, quoiqu'il eût quatre-vingts ans. Il ne fit qu'en rire.

*Tallemant conservoit dans ses portefeuilles une lettre du président de Champ-Rond dont la perte eût été regrettable. Ce magistrat, seigneur haut justicier, s'entendoit à économiser sur les frais de justice. On en pourra juger par les ordres qu'il adresse à son bailli.*

A Paris, le 2 septembre 1657 (1).

« Sire Bonnart, comme je m'aperçois que la sen- » tence de condamnation du criminel appelant sera » confirmée par messieurs de la cour, et qu'il sera » renvoyé exécuter sur le territoire de ma terre » d'Olé, je vous fais ce mot, pour vous avertir que » j'ai vu un arbre vieux, sur son retour, près du ci- metière de l'église, que je désire que vous fassiez » émonder et abattre, et d'icelui arbre faire une » potence, pour faire l'exécution d'icelui criminel, et » de faire serrer les émondures d'icelui arbre et les » copeaux d'icelle potence sous le hangard de ma » basse-cour. Si mes officiers n'eussent condamné « ce pendart qu'au fouet, la sentence auroit été in- » firmée, et il auroit été pendu en Grève en meil- » leure compagnie, et il m'en auroit coûté bien » moins qu'il ne m'en coûtera. Il faut néanmoins

(1) La copie de cette lettre s'est trouvée dans l'un des portefeuilles de Tallemant des Réaux indiqués dans la *Notice historique*, t. 1er, p. 66. Les anecdotes qui la suivent ont été écrites au dos de la pièce par Tallemant lui-même. Aussi avons-nous réuni dans cette seconde édition la lettre et la note aux Mémoires de Tallemant.

» mesnager auprès de l'exécuteur de Chartres, que
» vous verrez de ma part, et ferez marché avec lui
» au plus juste prix que vous pourrez. Il me semble
» que j'ai vu chez vous, à mon advis, quelque corde
» et une échelle qui peuvent lui servir. Si par aven-
» ture icelui exécuteur vouloit faire le renchéri, je
» lui ferai bien connoître qu'il est obligé de faire
» cette exécution *gratis*, puisqu'il reçoit dans Char-
» tres et dans les marchés circonvoisins un droit
» qui s'appelle *droit de havage* (1). Je vous laisse la
» conduite de cette affaire, et suis votre bon ami. »

LE PRÉSIDENT CHAMP-ROND.

Pour épargner la dépense du prisonnier, il le mena lui-même dans son carrosse, et pour cela fit surseoir l'exécution pendant quelque temps.

En revenant de sa terre, il apporta une fois un veau dans son carrosse, et quelqu'un, par malice, en ayant donné avis aux commis du *pied fourché* (2), il eut grand démêlé avec eux pour l'entrée.

On dit qu'à l'enterrement de sa seconde femme, comme les prêtres entonnoient le *libera*, il recommanda bien les escabeaux sur quoi étoit la bière, en

(1) C'étoit le droit de prendre une poignée de grains dans les sacs exposés sur le marché. A Paris, le bourreau avoit autrefois ce droit, mais à cause de l'infamie de sa profession, on ne lui laissoit prendre le grain qu'avec une cuiller de fer-blanc. Par un usage bien plus singulier, l'exécuteur des hautes œuvres marquoit sur le bras avec de la craie ceux qui avoient acquitté le droit. Les querelles qu'entraînoit cette perception l'ont fait supprimer. On trouve encore le mot *avage* pris dans ce sens dans l'avant-dernière édition du Dictionnaire de l'Académie. Il a disparu de l'édition de 1835.

(2) Droit qui se levoit sur la vente et sur le transport du bétail. Il est aujourd'hui converti en octroi.

disant : « On m'en vola deux à l'enterrement de ma » première femme. »

---

# CCXCV

## VIEILLES REMARIÉES ET MALTRAITÉES.

Un gentilhomme de qualité de Normandie, nommé Boudeville, épousa une de mesdemoiselles de Clermont d'Amboise, fille de ce M. de Clermont qui commandoit l'artillerie à la bataille de Coutras. Il ne vécut guère, et laissa un fils qui fut un grand duelliste et un grand étourdi. En une débauche, il sauta par une fenêtre et se rompit une jambe. Il fut enfin tué en duel (1). Ce duel fut aussi sanglant qu'aucun autre de notre temps. Son second, nommé Croixmart, fils d'un président de Rouen, y fit tout ce qu'on pouvoit faire; pour récompense, madame de Boudeville, qui étoit encore jolie en ce temps-là, mais depuis elle devint effroyable, l'épousa. Quoique huguenote, elle étoit tout accoutumée à épouser des catholiques, car Boudeville l'étoit aussi. Elle n'a pas mal usé de sa beauté durant son veuvage; pour paroître encore plus blanche, elle se tenoit au lit avec des draps de lin écru.

Croixmart étoit fort avare et ne lui mangea point son bien : il vivoit assez bien avec elle. Mais, quoiqu'elle fût devenue horriblement dégoûtante, elle voulut avoir encore un jeune mari; ce fut un Gascon

(1) Henri de Clermont d'Amboise, baron de Bussy, fut tué en duel à la Place-Royale de Paris, le 12 mai 1627, par François de Rosmadec, comte Des Chapelles.

fort bien fait, nommé Graveline, catholique comme les autres. Ce garçon avoit été page de l'Écurie; mais, faute de bien, il avoit déjà tâté de la chair de vieille, car il concubinoit avec cette madame de La Jaille dont nous avons parlé dans l'historiette du marquis de Rouillac (1). Entre deux il avoit été en Portugal chercher fortune; là, une dame devint si folle de lui, qu'elle en faisoit mille extravagances. Je n'en ai pu savoir le particulier, ni d'une dame de Bordeaux qui, pour le venir voir ici, quitta tout, et fit tant des siennes, que son mari fut contraint de se séparer d'avec elle.

Le galant homme de Gascon n'en usa pas si à la bonne foi que le Normand : il est vrai qu'elle étoit encore supportable quand elle épousa Croixmart. Il se mit en possession de toutes choses, et ne couchoit point avec madame. Elle en étoit réduite à aller à Charenton dans un carrosse de louage ; car il en usoit si mal, qu'elle ne vouloit pas prendre ses chevaux. Enfin elle sortit de la maison, qui étoit à elle, et plaida contre lui. Elle gagna son procès ; mais, étant tombée malade, il la veilla quatorze nuits de suite, et fit si bien son personnage, que bien des gens y furent trompés (2). Mais il fut le plus trompé de tous ; car elle ne mourut point et ne revint point avec lui; cela dura encore près de trois ans. Enfin elle tombe encore malade; la voilà à l'extrémité : elle avoit déjà fait du pis qu'elle avoit pu contre lui, quand, par sa présence, il fit tout changer. Elle avoit un douaire de douze mille livres dont elle étoit fort bien payée, ou, pour mieux dire, dont Graveline

(1) Voyez ci-dessus, p. 8 de ce volume.
(2) En 1652. (T.)

étoit fort bien payé, et en retenoit la meilleure partie. Il fit le *pleureux*. On disoit : « Il pleure le douaire. » Il se vante ingratement de n'avoir jamais couché avec elle. On dit que le soir de ses noces il lui dit : « Madame, vous avez un peu de gale, vous me la » donneriez; guérissez-vous auparavant ; » et que depuis il a toujours trouvé quelque échappatoire; mais on tombe d'accord qu'il y couchoit avant que de l'épouser. Dans la rue des Fossés-Montmartre, où il logeoit, il y avoit certains gueux fieffés qui s'étoient impatronisés des aumônes de toute la rue, et faisoient un bruit de diable ; Graveline, ennuyé de cela, leur fit jeter une fois un seau d'eau sur la tête. Ils lui dirent, deux heures durant, que ce n'étoit qu'un gueux revêtu, et qu'il seroit comme eux s'il n'avoit attrapé cette *guenuche* de la Croixmart.

Un parent de M. le duc de Saint-Simon, qu'on nommoit *le borgne* du Pont, avoit épousé une vieille. Il enrageoit d'être obligé de coucher avec elle : il étoit par voies et par chemins le plus qu'il pouvoit; il demeuroit toujours au gîte, à deux lieues près de chez lui : le lendemain il n'arrivoit que le soir bien tard et ne manquoit jamais de passer à travers quelque bourbier pour faire accroire qu'il étoit bien fatigué, ou qu'étant tombé il s'étoit blessé ; et cela afin qu'elle crût qu'il avoit fait une grande traite pour la venir voir. Il trouvoit donc moyen de coucher séparément cette nuit-là, car en arrivant il se mettoit au lit. Le lendemain il faisoit survenir une affaire, et ainsi se sauvoit du mieux qu'il pouvoit. Il avoit un valet de chambre fait au badinage; mais il ne put si bien faire que la vieille ne l'enterrât, et encore un autre après lui.

Un gentilhomme de Poitou fort accommodé,

nommé de Chorrays, vit un jour au prêche dans so village un jeune étranger qui pleuroit parfois et paroissoit fort déconforté. Le prêche fini, il accoste charitablement cet homme, et sut de lui qu'il étoit Polonois, et que l'argent lui ayant manqué, il ne savoit que devenir. Chorrays lui offre sa maison, où il fut quelques années. L'étranger observa peu le droit d'hospitalité, car il fit galanterie avec la femme du gentilhomme. Au sortir de là, peut-être fut-ce le mari qui l'obligea à s'éloigner, il fut écuyer de madame de La Trémouille. Le mari meurt. La veuve vient à Paris quelques années après, et le propre jour des barricades (1648), le Polonois, nommé Furstein, l'épousa. Il étoit retourné chez elle incontinent après la mort du mari; mais il ne voulut point l'épouser qu'elle ne lui eût donné vingt mille livres; le soir des noces, parce qu'il n'en avoit touché que quatorze, il s'en alla se coucher dans une autre chambre, et il fallut lui compter encore six mille livres pour lui faire baiser la mariée. Depuis, il fit venir une gourgandine de Paris, et couchoit au grand lit avec elle, tandis que sa femme couchoit dans la garderobe.

En voici encore une, mais il faut, avant que de parler de son second mariage, dire ce que j'ai appris de sa petite vie. Mademoiselle Véron a été une fort jolie personne: elle épousa un porte-manteau du Roi. Etant fille, elle étoit des camarades de Marie Gergeau (1). La Milletière trouva un jour son frère. « Où vas-tu? — Je m'en vais chercher un mâle pour » ma sœur. — En voici un tout trouvé, répondit-il.

(1) Mademoiselle Gergeau épousa La Milletière. Voyez plus haut, p. 14 de ce volume.

» — C'est un moineau.... — Ah ! parlez donc.» Cette fille aimoit les moineaux, et le mâle étoit mort.

Elle tomba une fois dans une carrière; un cocher les y versa : elle étoit grosse. On la trouva là-dedans qui redressoit son collet· elle n'en eut pas plus de mal que cela. Quand les quarts d'écus ne valoient que trente-deux sous, elle disoit une fois naïvement : « Je perds deux quarts d'écus, moins trente » sous. »

On a fort médit de Malleville (1), l'académicien, avec elle. Voyez comme la réputation sert auprès des femmes ! Celle-ci ne savoit pas lire, cependant elle étoit ravie de se voir cajoiée par un bel esprit. Leur amitié a duré plus de vingt-cinq ans, et Malleville l'aimoit encore quand il est mort.

Le mari fut plus de seize ans sans en avoir le moindre soupçon : il y étoit si accoutumé, qu'il l'appeloit *l'homme de chez nous* (2); cela fit un jour une assez plaisante rencontre; nous étions voisins; Saint-Amant étoit couché avec mon frère aîné; ils étoient amis de débauche. Le bonhomme Véron lui vint parler, et lui demanda : « Qui est là avec vous? » — C'est Saint-Amand; il dort encore. — Saint-» Amand qui fait des vers? — Oui. — Dites-lui en » ami qu'il n'en fera jamais bien, si l'homme de » chez nous ne lui montre.» Saint-Amand ne dormoit point, et, sans s'informer qui étoit *l'homme de chez nous*, car il se tient au-dessus de tout le monde, il disoit tout bas à mon frère : « Qui est cet imper-

(1) Claude de Malleville, de l'Académie Françoise. On ne se souvient guère que de son sonnet de *la Belle matineuse*.

(2) Ce qu'on appelle aujourd'hui *l'ami de la maison, le meilleur ami du mari.*

» tinent-là? Renvoyez-le, ou je le jetterai par les » fenêtres. »

Enfin le second fils de Véron, un des plus sots animaux que je vis jamais, mal satisfait de sa mère, commença à en faire quelque bruit ; déjà long-temps auparavant, tant il étoit innocent, il s'étoit plaint de ce que sa mère accouchoit en l'absence de son père. Le bruit qu'il fit vint aux oreilles du mari, qui, finement, le tira à part, et lui fit dire tout ce qu'il savoit. Ce n'est pas tout : Véron fait venir sa femme et lui confronte ce garçon ; elle lui saute aux yeux, et le père eut bien de la peine à lui faire lâcher prise. Tout cela aboutit à une défense expresse de voir plus Malleville, et le bourgeois, comme un officier du Roi, mit une épée à son côté, et jura de le tuer s'il le trouvoit en sa maison. Il ne laissa pas d'y venir secrètement : même le bonhomme le rencontra une fois entre chien et loup, et fit semblant de ne le pas reconnoître.

Cette femme persécuta toujours depuis son accusateur, et fit tant enfin qu'on le condamna à aller porter les armes en Hollande. On l'équipa pour cela assez plaisamment. Le père, curieux de vieilles ferrailles, lui donna une épée que Henri le Grand, son bon maître, avoit portée, et le propre chapeau qu'il avoit quand il épousa la feue Reine-mère (1).

Ce garçon fit quelques jours le soldat sur le pavé. Je ne sais s'il y arriva quelque désastre ; mais tout d'un coup, au lieu d'aller à Calais, il s'enfuit à Nantes, où son frère aîné avoit une commission aux cinq grosses fermes. Ce frère revint à Paris au bout de quelque temps, sa commission lui ayant été ôtée.

(1) Marie de Médicis.

Or, il avoit porté les armes, et Malleville n'osant plus revenir voir sa dame, elle alloit chez lui. Le mari mourut un an après. C'étoit un homme si raisonnable, qu'un de ses neveux lui criant, comme il étoit à l'agonie: « Mon oncle, songez à Dieu, » il lui répondit en bégayant: « A qui veux-tu donc que » je songe? au diable? »

Son grand deuil fini, la pauvre femme donna une grande preuve de sa constance à Malleville; car cet homme étant tombé malade à Fontainebleau, où la cour étoit, elle feignit d'y avoir affaire, et, quoique très-incommodée pour le logement, elle y demeura jusqu'à ce qu'il fût guéri. Malleville ne survécut guère au cocu. Elle en fut affligée; mais comme c'est une personne qui ne prend guère les choses à cœur, elle s'en consola bientôt. Elle aime la frérie (1), et on l'enivre comme on veut; c'est une vraie tête de linotte. Elle fit les Rois, il y a quelques années, chez mon père; mon frère de Lussac et quelques autres, après l'avoir mise en belle humeur, tant par le vin que par leurs discours.....(2).

Cette folle s'habilloit à soixante ans comme une

(1) *Frérie*, ou plutôt *frairie*, partie de bonne chère et de débauche. La Fontaine dans sa fable du *Loup et de la Cigogne:*

> Les loups mangent gloutonnement,
> Un loup donc étant de *frairie*,
> Se pressa, dit-on, tellement,
> Qu'il en pensa perdre la vie, etc.

(2) La licence du tableau que nous supprimons montre que Deslyons, théologal de Senlis, avoit de justes motifs de chercher à réprimer les désordres auxquels le *Phébé* donnoit lieu. (Voyez les *Discours ecclésiastiques sur le paganisme des rois de la Fève et du Roi-boit*. Paris, 1664, et les *Traités singuliers et nouveaux contre le paganisme du Roi-boit*. Paris, 1670.)

fillette; elle n'avoit pourtant rien de jeune que l'humeur et les cheveux; car, pour vérifier le proverbe, elle ne blanchit point encore. Elle avoit deux servantes qui, pour la piller plus à leur aise, se disoient l'une à l'autre, quand leur maîtresse s'habilloit : « Je ne lui donnerois que vingt ans. » Elle devint amoureuse d'un des *coglioni di mila franchi* du cardinal Mazarin (1); c'étoit un garçon de trente ans qui avoit l'échine assez large : il logeoit chez elle comme parent de son gendre; il couchoit avec elle tout doucement, et s'en fit donner vingt mille livres par une bonne donation. Voilà du bruit au logis. On dit qu'elle vouloit l'épouser; ma mère y fut et lui dit: « Ma cousine (elles étoient cousines ger- » maines), vous moquez-vous de vouloir vous re- » marier à l'âge que vous avez?—Ma cousine, lui » répondit-elle, voulez-vous que je laisse mourir » un homme en la fleur de son âge? C'est fait de lui » si je ne l'épouse; il mourra d'amour.—Vous rêvez, » lui répliqua ma mère; vous croyez être la belle » Hélène.—Je serai ce qu'il vous plaira; mais mon » portrait et moi, c'est la même chose; regardez-le » bien.» C'étoit un portrait où elle s'étoit fait flatter tant qu'elle avoit voulu. On fit venir son extrait baptistère de Londres, car son père et sa mère, fuyant la persécution, y avoient demeuré quelque temps; on le lui montra: elle avoit soixante et un ans. « Voire, dit-elle, peut-on ajouter foi à des gens qui » ont fait mourir leur roi sur un échafaud? » Elle

(1) Tallemant auroit dû dire *di mille franchi*. Il désigne par cette expression de mépris les gentilshommes que le cardinal Mazarin avoit à sa solde, qui lui servoient de gardes, et auxquels il payoit mille francs de gages, à l'imitation du maréchal d'Ancre.

l'épousa ; et elle ennuyoit tellement ceux qui alloient en même carrosse qu'elle à Charenton, en leur parlant sans cesse de son mari, que la plupart quittèrent à cause d'elle et prirent un autre carrosse. A une de ses amies, elle dit un matin que cet homme étoit au lit : « C'est le plus bel homme du » monde; mais c'est toute autre chose quand il est » droit. » Il fut bientôt las de sa vieille; le soir il se couchoit le premier. « Mon fils, lui disoit-elle, » ne t'endors pas ; je m'en vais. Je serai bientôt dés- » habillée. » Mais c'étoit pour lui une potion somnifère que ce discours-là. Il ne l'avoit épousée qu'à cause de la disgrâce du cardinal. Il se donna bientôt après à M. de Vendôme. Il cherche de l'emploi, et ne veut point retourner chez sa femme. En effet, il n'y couche pas seulement, et la bonne dame n'est pas à se repentir de tout ce qu'elle a fait. Toute la joie qu'elle a eue depuis long-temps, ç'a été de pouvoir dire : « Je porte le deuil de mon beau-père. » Elle s'imaginoit en être rajeunie de beaucoup.

---

## CCXCVI

### LE MARÉCHAL DE SAINT-GÉRAN (1),

#### ET SA FILLE.

Le maréchal de Saint-Géran étoit de la maison de La Guiche. Il fut fait maréchal de France pour l'empêcher de criailler quand on fit M. de Luynes connétable; car il étoit de ces gens qui prétendent

(1) Jean-François de La Guiche, seigneur de Saint-Géran, maréchal de France en 1619, mourut le 2 décembre 1632.

beaucoup, quoiqu'ils méritent fort peu. C'étoit un gros homme. On conte de lui qu'une dame, qu'il avoit aimée fort long-temps, lui dit qu'il étoit trop *pourceau* pour être aimé, et que, sur cela, il étoit devenu maigre à force de boire du vinaigre et de s'échauffer le sang; qu'après, il eut de cette dame ce qu'il voulut; mais que pour se venger d'une si grande rigueur, et se récompenser de la graisse qu'il avoit perdue, il l'avoit conté à tout le monde. Madame de Rambouillet dit qu'elle croit que c'est un conte, et qu'elle ne l'a jamais vu que gros et gras. Il fut marié deux fois (1) : il eut une fille de son premier mariage, qui étoit admirablement belle; il la maria, dès douze ans, à un gentilhomme de qualité du Bourbonnois, nommé M. de Chazeron (2). Je pense qu'on l'envoya se promener en Italie, à cause que sa femme étoit trop jeune; lui étoit fort jeune aussi. Là, il gagna une si fine v......, qu'il en tomba par morceaux : il donna ce mal à sa femme, qui n'en put jamais bien guérir (3). Comme elle étoit veuve, son père lui donnoit le fouet comme on le donne à un enfant, et la traitoit fort tyranniquement. Nous parlerons d'elle ensuite. En secondes noces, il épousa la veuve d'un M. de Sainte-Marie (4), qui avoit été

(1) Le maréchal de Saint-Géran épousa, en premières noces, Anne de Tournon, dame de La Palice ; il la perdit en 1614.

(2) Marie-Gabrielle de La Guiche épousa, en 1614, Gilbert, baron de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois.

(3) Remariée avec Timoléon d'Épinay, marquis de Saint-Luc et maréchal de France, au mois de juin 1627, elle mourut le 27 janvier 1632, *après une maladie de sept années*, dit le Père Anselme.

(4) Elle s'appeloit Suzanne aux Espaules, dame de Sainte-Marie-du-Mont ; elle étoit veuve de Jean, seigneur de Longaunay.

assez bien avec Henri IV. Cette femme avoit une fille que le maréchal fit épouser au comte de Saint-Géran, son fils (1); après il mourut, et en mourant il disoit, à cause du maréchal de Marillac et de M. de Montmorency: « On ne me reconnoîtra pas en l'autre » monde, car il y a long-temps qu'il n'y est allé de » maréchal de France avec sa tête sur ses épaules. »

La comtesse de Saint-Géran fut assez long-temps sans devenir grosse; enfin il peut y avoir dix-sept ans qu'on disoit qu'elle l'étoit (2); plusieurs s'en moquoient : elle alla pourtant jusque bien près de son terme. Jamais femme n'a tant appréhendé d'avoir du mal en accouchant. Feu madame de Bouillé (3), sœur de père et de mère du comte de Saint-Géran, et par conséquent son héritière, lui proposa de se servir d'une sage-femme qui, à la vérité, avoit la réputation de sorcière, mais qui la feroit accoucher sans douleur (4). Cette pauvre femme la voit : le mari étoit absent. La sage-femme lui frottoit les reins de je ne sais quelle drogue, et la faisoit aller en carrosse à travers les sillons du Bourbonnois, qui sont fort relevés, pour détacher l'enfant. Elle étoit alors à La Palice, qui est à eux. La femme d'un gentilhomme de M. de Saint-Géran, nommé Saint-André,

(1) Le comte de Saint-Géran, fils du maréchal, épousa Suzanne de Longaunay, en 1619.

(2) C'étoit en 1640. (T.)

(3) C'est la mère de la comtesse du Lude; elle est morte jeune. Son mari étoit un homme de qualité d'Anjou. (T.) — Jacqueline de La Guiche épousa, en 1632, le marquis de Bouillé, comte de Créancé; elle est morte au mois de janvier 1651.

(4) La comtesse nie cela, et dit seulement qu'on envoya quérir cette femme, comme la plus habile; qu'elle fut fort malade, mais qu'en accouchant il lui prit une foiblesse. (T.)

y fut un jour; elle étoit aussi grosse pour la première fois; cela lui fit descendre son enfant si bas, qu'elle se pensa blesser, et elle n'y voulut plus retourner. Enfin, un matin la comtesse envoie dire à cette demoiselle qu'elle la vînt trouver au jardin. « Ah! ma mie, lui dit-elle, que je me porte bien » aujourd'hui! Je ne suis plus incommodée. —Mais » ne sentez-vous rien? lui dit cette demoiselle; car » vous perdez bien du sang.» Elle regarde; effectivement elle eut une perte de sang qui dura deux ou trois jours. Depuis elle eut toujours dans l'esprit qu'elle étoit accouchée. Sept ou huit ans après, un maître d'hôtel de la maison, à l'article de la mort, se plaignit fort de madame de Bouillé, et dit qu'elle l'avoit engagé à une étrange chose. M. de Saint-Maixent, autre héritier de Saint-Géran, accusé autrefois d'avoir tué sa femme pour épouser madame de Bouillé (1), quand son mari, qui étoit vieux, seroit mort, donna charge à son confesseur et à quelques autres, en mourant, de demander pardon pour lui à madame de Saint-Géran. Notez qu'il étoit aussi à La Palice durant sa grossesse. Tout cela joint ensemble, on conseille au comte de Saint-Géran de tâcher de savoir la vérité de la sage-femme par personnes interposées. Elle dit que la comtesse étoit accouchée d'un enfant mort, et qu'elle l'avoit enterré au pied du colombier. Saint-Géran la met en prison; la comtesse sur cela se va mettre dans l'esprit qu'un petit garçon qu'elle a élevé, et qu'elle fit page, étoit son fils; qu'à cause de cela on avoit fait en sorte

(1) La comtesse de Saint-Géran dit que Saint-Maixent et madame de Bouillé, étant tous deux mariés, s'étoient donnés l'un à l'autre des promesses de mariage. (T.)

que mademoiselle du Puys, fille d'un tireur d'armes, une espèce de femme où il y a bien à redire, avoit souffert que cet enfant, qu'elle dit être à elle, fût élevé par la comtesse, parce que effectivement c'étoit le fils de cette dame. L'enfant étoit joli (1), et Saint-Géran l'a fort gâté, car il s'en divertissoit, et lui apprenoit cent ordures. La feue maréchale, qui a eu des filles, tandis qu'on a cru cet enfant mort, disoit que c'étoit l'aîné de la maison ; mais quand elle a vu que la comtesse prétendoit que ce fût cet enfant, elle disoit qu'il le falloit faire cordelier, à cause du scrupule. Voyez quelle dévote ! Durant le procès d'entre M. et madame de Saint-Géran contre la du Puys, qui soutient que c'est son fils, et que ce n'est que sa conscience qui l'empêche de le désavouer, car il seroit grand seigneur, et contre madame de Ventadour, fille de la feue maréchale, et le comte et la comtesse du Lude, la sage-femme est morte en prison, et n'a rien avoué pour la comtesse (2). Depuis il y a eu arrêt qui a débouté le comte et la comtesse du Lude et reçu la comtesse de Saint-Géran à preuves (3). Madame de Ventadour et sa sœur de Saint-Géran, elles sont sœurs de mère, sont brouillées pour cet enfant qu'on veut faire reconnoître.

(1) La petite-vérole l'a fort gâté. Depuis, sa mère en a eu bien soin ; le père est mort endetté, et on a donné son gouvernement de Bourbonnois. Cet homme avoit quelquefois quarante pages. C'étoit peu de chose.

(2) Elle dit que si, et qu'on avoit promis vingt mille écus à la du Puys, laquelle s'est sauvée, de peur d'être pendue. (T.)

(3) Il y a eu deux arrêts du parlement, l'un du 18 août 1657, et l'autre du 5 juin 1666. La comtesse de Saint-Géran gagna son procès, et Bernard de La Guiche, comte de Saint-Géran, son fils, en vertu de l'arrêt, a succédé aux noms et armes de la maison de Saint-Géran.

Vaure dit : « Les voilà bien empêchées de savoir » si une femme a accouché oui ou non ; il ne faut » que regarder au ventre : chaque enfant y fait une » grosse ride. Eh bien, mademoiselle Diodée n'a- » t-elle pas épousé là un habile homme (1) ! »

## CCXCVII

### NAIVETÉS ET BONS MOTS.

Un cocher fut à confesse ; on lui ordonna de jeûner huit jours. « Je ne saurois faire cela, dit-il au » confesseur. — Eh ! pourquoi ? — Je ne veux point » me ruiner. Je suis un pauvre homme qui ai femme » et enfants. J'ai vu jeûner monsieur et madame » tout ce carême : il faut du cotignac, des poires de » bon chrétien, du riz, des épinards, des raisins, » des figues, etc. »

Claquenelle, apothicaire célèbre, ayant présenté ses parties à Maissac, grand partisan, greffier du conseil, la femme duquel étoit morte d'une longue maladie, cet homme, qui n'étoit pas autrement affligé, lui dit en souriant : « *Organa pharmaciæ*, » *sunt organa fallaciæ*. » Le pharmacopole lui répondit de même : « *Organa publicanorum, sunt or-* » *gana diabolorum.* »

Un homme écrivant à son fils, mit ainsi au bas : « Votre très-humble et très-obéissant père. »

Dans le temps qu'on plaida au grand conseil la cause de cette abbesse hermaphrodite, qui avoit en-

(1) Voyez plus haut l'historiette de *mademoiselle Diodée*, t. VIII, p. 47.

grossé je ne sais combien de religieuses, et qu'elle fut condamnée à passer le reste de ses jours entre quatre murailles, une bonne religieuse des Hospitalières de Paris disoit à une de ses amies, qui étoit plus fine qu'elle : « Ma sœur, nous sommes pourtant » bien obligées à Dieu ; combien de fois avons-nous » couché ensemble à notre maison des champs, et » cependant il n'en est point mésarrivé ! »

Un conseiller au Parlement, nommé Racine, qui n'étoit pas un grand personnage, avoit donné charge à un maquignon de lui chercher un cheval pour mettre en la place de celui qu'il avoit perdu. Un jour qu'il donnoit à dîner à bien des gens, un petit laquais vint tout échauffé lui crier devant tout le monde: « Monsieur, ce marchand de chevaux est là-bas qui » dit comme cela qu'il a trouvé un pareil. »

* Un chanoine de Rheims plaidoit pour le bien de sa mère contre son père. Le père lui dit un jour : « Tu sais combien il m'en a coûté pour avoir ta pré- » bende, je te donnerai cent pistoles, et va-t'en au » diable. » Le chanoine rêva un peu, puis dit : « Non, » je n'y irai pas à moins de deux cents. »

* Les deux laquais de Pellot, aujourd'hui premier président de Rouen, s'étant querellés, allèrent au Pré aux Clercs pour se battre ; mais ils ne furent pas plus tôt en présence qu'ils se dirent l'un à l'autre : « Mais qui lèvera notre maître ? » et ayant rengaîné, ils s'en retournèrent les meilleurs amis du monde.

# CCXCVIII

## SUITE DES BONS MOTS ET NAIVETÉS (1).

Une bourgeoise, qui avoit les yeux fort rudes et un peu louches, se vantant qu'un duc et pair lui avoit *fait* les yeux doux : « Avouez, mademoiselle, lui ré» pondit-on, qu'il y a fort mal réussi. »

Un Gascon ayant pris querelle avec un passant, lui dit en colère : « Je te donnerai, maraud, un si » grand coup de poing, que je t'enfoncerai la moitié » du corps dans le mur, et ne te laisserai que le » bras droit de libre pour me saluer. »

Un prédicateur ennuyoit tout le monde en prêchant sur les béatitudes. Une dame lui dit : « Vous » en avez oublié une; heureux qui n'étoit point à » votre sermon ! »

Un homme qui n'étoit que fils d'épicier, et faisoit le gros seigneur, ayant fait peindre chez lui, sous un tableau de dévotion, *respice finem*, on effaça l'*r* et l'*m*, et il ne resta plus qu'*espice fine*.

Un homme disoit qu'on ne pouvoit lui reprocher d'être fils d'un cornard, parce que son père n'avoit jamais été marié.

Un maître-d'hôtel servoit mal sur la table. Son

(1) Cette suite du chapitre *des bons mots* ne fait pas partie du manuscrit des *Mémoires*. Elle est tirée d'un autre manuscrit autographe de Tallemant qui provient de la bibliothèque de M. Boulard. (Voyez la *Notice préliminaire*, t. 1er, p. 68.) On a choisi les traits les plus remarquables ; quant aux saillies de madame Cornuel, elles sont placées à la suite sous une rubrique particulière.

maître, l'en réprimandant, lui dit qu'il ne savoit pas vivre. « Eh ! où diable l'aurois-je appris, lui » répondit-il, puisque je n'ai jamais bougé d'avec » vous ? »

Au sacre du coadjuteur de Rouen, une dame disoit qu'il lui sembloit être en paradis, tant elle trouvoit beau ce cercle d'évêques. « En paradis ? lui » dit-on, il n'y en a pas tant que cela. »

L'abbé de La Victoire (1), voyant entrer les dames quêteuses, crioit à ses gens du haut de l'escalier : « Qu'on ne laisse entrer personne à cause de cette » petite-vérole. » Elles courent encore.

Pour dire : Je n'ai pas tant de mérite que vous, une dame françoise disoit à une Italienne : « *Non* » *sono tanto* meretrice *come vostra signoria*. »

M. Delbène disant à des Barreaux (2) qu'un bon morceau qu'il lui présentoit lui feroit mal à l'estomac : « Bon, bon, repartit des Barreaux, êtes-vous » de ces fats qui s'amusent à digérer ? »

Des Barreaux entendant un grand tonnerre un vendredi, pendant qu'il mangeoit une omelette au lard, se leva de table et jeta l'omelette par la fenêtre, disant : « Voilà bien du bruit là-haut pour une » omelette. »

M. le maréchal de..... a une aune de menton ; M. de La G.... n'en a point. A une chasse du Roi, ayant seuls aperçu le cerf, ils coururent de ce côté-là. Le Roi dit : « Où vont-ils si vite ? — Sire, ré» pondit M. de Gramont, le maréchal de..... em» porte le menton de La G....., et La G..... court » après pour le ravoir. »

(1) Claude Duval de Coupeauville, abbé de La Victoire, étoit fort avare. (Voyez son historiette, t. IV, p. 87.)

(2) Voyez l'historiette de *des Barreaux*, t. V, p. 91.

Les Portugais ayant perdu une bataille, on trouva quatorze mille guitares sur la place.

Monsieur (1) avoit la barbe rousse. Etant à sa maison de campagne, il demanda à un eunuque pourquoi il n'avoit point de barbe. « Je vais, lui » répondit-il, vous en dire la raison. C'est que le » bon Dieu faisant la distribution des barbes, je » suis venu lorsqu'il n'en restoit plus que des rous- » ses à donner, et j'ai mieux aimé m'en passer. »

Un paysan se mourant, son fils fut chercher le curé, à demi-lieue, et fut trois heures à sa porte, crainte de l'éveiller. Le curé lui dit après : « Je n'y » ai donc plus que faire; il sera mort à présent. — » Oh! nenni, monsieur, dit le paysan; Pierrot, mon » voisin, m'a promis qu'il l'amuseroit. »

*Une bonne femme fut dire à la mère du curé : « Hélas ! ma commère, si ce que votre fils vient de » prêcher est vrai, nous sommes tous damnés.—Vrai- » ment, dit la mère, ne le croyez pas; c'est le plus » grand menteur du monde; quand il étoit petit, je » ne le fouettois que pour cela. »

*Henri IV étant près de se faire catholique, ses favoris lui disoient: « Sire, avertissez-nous quand vous » changerez de religion. » Il faisoit l'amour à une religieuse de Poissy, il s'en lassa, et en alla faire autant à Maubuisson. Ils lui dirent : « Vous aviez » promis de nous avertir. »

M. L.... disoit : « J'ai reçu tous les sacrements, » excepté le mariage, que je n'ai jamais reçu en ori- » ginal; mais j'en ai tiré plusieurs copies. »

M. Le Féron étant attaqué des voleurs dès les cinq heures du soir, leur dit : « Messieurs, vous ou- » vrez de bonne heure aujourd'hui. »

(1) Gaston de France, duc d'Orléans.

M. de Furetière disoit que le premier inventeur des dédicaces a été un mendiant (1).

Un meûnier faisant fort bien son devoir dans le congrès, sa femme lui disoit : « Jacob, pourquoi ne » faisois-tu pas de même quand j'étions cheuz nous ? » Je n'eussions pas eu la peine de venir ici. »

Montmaur (2) étant à table en compagnie où l'on faisoit grand bruit de rire et chanter, dit tout haut d'un air chagrin : « Ah ! messieurs, un peu de silence ! » on ne sait ce qu'on mange. »

On dit proverbialement : Il enrage comme un poète qui entend mal réciter ses vers.

La charge la plus difficile à exercer à la cour est celle de fille d'honneur.

Un ivrogne ayant roulé tout un escalier, étant en bas, dit froidement : « Aussi bien voulois-je descen- » dre ! — Dieu vous a bien aidé, lui dit-on, de ne » vous être pas blessé. — Parbleu, répondit-il, voilà » un beau secours ! il ne m'a pas aidé d'un seul éche- » lon. »

Un capitaine ayant volé une pièce de drap à un moine de pays ennemi qu'il rencontra, le moine lui dit en s'en allant : « Je vous remets au jour du juge- » ment, où vous me la rendrez. » Le capitaine dit : « Puisque tu me donnes un si long terme, je prendrai » encore ton manteau. »

(1) « Quel fut le premier inventeur des dédicaces ? Ensemble » quelques conjectures historiques qui prouvent qu'elles ont été » trouvées par un mendiant. » (*Furetière*, *Roman bourgeois*, Amsterdam, David Mortier, 1714, liv. II, p. 134.)

(2) Pierre de Montmaur, professeur de grec au collége de France, et fameux parasite. Il a été l'objet des satires et des plaisanteries de beaucoup de savants. (Voyez l'*Histoire de P. de Montmaur*. La Haye, 1715, 2 vol. in-8°.)

Un évêque, croyant qu'un clerc, qui se présentoit à l'examen, étoit un niais, lui demanda pour se divertir : « *Mater , cujus generis ?* » Il lui répondit : « *Distinguo : si mea, est femini generis; si verò tua,* » *est communis*.»

Un seigneur demanda à un paysan où il alloit ; il lui répondit arrogamment : « Je n'en sais rien. — » Oh ! lui dit-il, je vais te l'apprendre.» Aussitôt il le fit prendre et lier par ses gens pour le mener en prison. Quand le drôle vit que c'étoit pour de bon, il demanda grâce. « Eh bien ! dit-il en pleurant, ne » vous avois-je pas dit que je n'en savois rien ?» Le seigneur se mit à rire de cette juste et plaisante repartie, et il le fit délivrer.

Un père, représentant toutes sortes de raisons à sa fille pour la dissuader du mariage, lui cita saint Paul, qui dit que c'est faire bien de se marier, mais qu'il est encore mieux de ne le pas faire. « Eh bien ! mon » père, répondit-elle, faisons bien ; fera mieux qui » pourra. »

Certain bourgeois, qui avoit coutume de venir voir souvent un moine goutteux, fut un mois sans y venir, et y revint en sautant et dansant tout joyeux, disant : « Mon père, c'est que je me suis marié depuis » que je ne vous ai vu. — Je ne m'en étonne pas, lui » dit-il, vous ressemblez à ces jeunes chevreaux » qui ne font que sauter quand les cornes leur vien- » nent. »

Un empereur montroit un beau couvent qu'un de ses ancêtres avoit fait bâtir pour accomplir un vœu qu'il avoit fait au fort d'une bataille. Le colonel fran çois à qui il parloit lui répondit : « Son vœu et son » bâtiment me font croire qu'il avoit une belle peur » dans la bataille.»

*On faisoit compliment, dans la chambre de la Reine, à M. le prince de Guémené sur la mort de sa femme, lui disant qu'il avoit bien perdu. « Il est » vrai, répondit-il, je crois que si elle ne fût pas » morte, je ne me serois jamais remarié. »

Un poète, qu'on railloit sur sa poésie, disoit d'un air content de lui : « Je ne crois pas mes vers fort » bons, mais franchement je les crois fort passables. » — Vous avez fort raison, lui répondit une personne » de la compagnie, ils sont passables en toutes fa» çons, car vous vous seriez bien passé de les faire, » nous nous serions bien passés de les entendre, » et la mémoire en passera bien vite. »

Un président fort avare et grand joueur disoit, après avoir fait une grande perte, que du moins il avoit perdu sans dire un seul mot. « Il est vrai, mon» sieur, lui répondit-on; c'est que les grandes dou» leurs sont muettes. »

L'on dit un jour à un prélat qui ne résidoit que rarement dans son évêché : « C'est bien fait, mon» seigneur, cela marque la confiance que vous avez » en Dieu; votre diocèse peut-il être mieux que sous » la conduite de la Providence? »

*L'Angeli (1) étant entré un matin chez monseigneur l'archevêque de Harlay, on lui dit à l'antichambre que monseigneur étoit malade. Il attendit et vit sortir de la chambre une jeune fille habillée

(1) L'Angéli a été, sous Louis XIV, le dernier fou en titre d'office. M. le Prince, père du grand Condé, l'avoit donné à Louis XIII. Il étoit à la cour dès le temps de Baulru. (Voyez plus haut la note 1re, t. III, p. 107.) Harlai de Champvalon a été archevêque de Paris, en 1670; L'Angéli auroit été bien vieux, et il est fort douteux qu'il ait pu reprocher à M. de Harlay ses honteux déportements.

de vert. Enfin il entra, et monseigneur lui dit qu'il avoit eu trois ou quatre évanouissements, la nuit. « C'est donc cela, dit-il, que j'en ai vu passer un habillé de vert? » Monseigneur ne répondit rien, et lui donna quatre louis d'or pour boire, crainte des évanouissements.

Le duc d'Ossonne promit mille pistoles aux Jésuites, s'ils lui faisoient voir qu'on pût donner l'absolution par avance d'un péché non encore commis. Après avoir bien cherché, ils lui apportèrent un de leurs auteurs, et lui donnèrent l'absolution qu'il demandoit. Il leur donna une lettre de change à recevoir à quatre lieues. Ils trouvèrent en chemin douze drôles qui les battirent et leur prirent la lettre de change. Ils vinrent se plaindre au duc, qui leur dit que c'étoit là le péché qu'il avoit envie de commettre, et qu'ils l'en avoient absous.

Une paysanne demandoit à sa nièce, mariée depuis trois mois, s'ils s'aimoient toujours bien : « Eh! dit- » elle, là, là. — Mais, comment! es-tu fâchée d'être » mariée? — Nennin, ma tante, répondit-elle, mais » ardé, n'en s'entr'aime mieux quand on ne s'ha » pas qu'en s'entr'aime quand on s'ha. »

Une sage-femme s'approchant d'une fenêtre pour nettoyer l'enfant qu'elle venoit de recevoir, s'écria : « Ah! qu'il ressemble à son père! — Comment! dit » l'accouchée de dedans son lit, est-ce qu'il a une » couronne sur la tête? »

Un commis borgne ayant exigé d'un cabaretier des droits qu'il ne lui devoit pas, le cabaretier, pour s'en venger, fit représenter le portrait du commis à son enseigne, sous la forme d'un voleur, avec cette inscription : *Au Borgne qui prend*. Le commis, s'en trouvant offensé, vint trouver le ca-

baretier, et lui rendit l'argent des droits en question, à la charge qu'il feroit réformer son enseigne. Le cabaretier, pour y satisfaire, fit seulement ôter de son enseigne le *p;* si bien qu'il resta, ***Au Borgne qui rend***, au lieu du ***Borgne qui prend***.

Un chevalier menteur disoit avoir vu une église de mille pas de long : son valet voulant l'interrompre par un démenti, il dit aussitôt, pour raccommoder la chose, et deux de large. Comme il vit qu'on rioit : « C'est ce coquin qui en est cause; sans » lui je l'allois faire carrée. »

Arlequin disoit que le Colosse de Rhodes s'étoit marié avec la Tour de Babylone, et qu'ils avoient engéndré de leur mariage les Pyramides d'Égypte.

Un gentilhomme parlant d'une chambre où on l'avoit mis coucher, dont les murs étoient rompus et crevassés, disoit : « Voici la plus mauvaise cham- » bre du monde, on y voit le jour toute la nuit. »

Un confesseur demandoit à un soldat qui se confessoit s'il avoit jeûné. « Que trop, mon père, ré- » pondit-il; j'ai quelquefois été huit jours sans » manger de pain. — Mais si vous en eussiez eu, » dit le confesseur, vous en eussiez mangé? — Très- » assurément, répondit le soldat. — Mais, ajouta » le confesseur, Dieu ne prend pas plaisir à ces » jeûnes forcés. — Ma foi, répliqua le soldat, ni » moi non plus, mon père. »

Santeuil disoit à du Périer : « Tu es réduit au lait » des Muses. » Celui-ci répondit : « Les Muses sont » vierges; si elles ont du laît, c'est vous qui les » avez prostituées. »

Maldachin étant amant favori de donna Olimpia, et partageant ses plus douces faveurs avec le pape, elle lui dit un jour dans ses transports les plus vio-

lents : *Coraggio, mi Maldachin, ti farò cardinale;* mais il lui répondit : *Quando sarebe per esser papa, non posso più.*

Une femme reprochoit à son mari studieux qu'il avoit de l'indifférence pour elle, qu'elle voudroit être livre, parce qu'il étoit toujours en leur compagnie. « Et moi aussi, lui dit-il, pourvu que ce fût » un almanach : j'en changerois tous les ans. »

Un homme, dans la crainte d'être battu par un de ses ennemis, se tint plus d'un an sur ses gardes avec beaucoup d'inquiétude ; mais à la fin, recevant des coups de bâton de lui, lorsqu'il y pensoit le moins, il dit : « Grâce à Dieu, me voilà dehors de » cette querelle. »

En arrivant d'un voyage, M. de Vivonne disoit à sa sœur, madame de Thianges, tous deux fort gros : « Embrassons-nous, si nous pouvons. »

Madame de Thianges étant malade, et se plaignant au comte de Roucy du bruit des cloches, il lui dit : « Madame, que ne faites-vous mettre du fu- » mier devant votre porte? »

L'abbé d'Aumont trouvant sa loge prise à la comédie par le maréchal d'Albret, dit : « Voilà un » plaisant maréchal, il n'a jamais *pris* que ma » loge. »

M. de Gondi, abbé de Saint-Magloire, qui fut depuis évêque de Paris, étant fortement sollicité de permuter cette abbaye contre un autre bénéfice qui paroissoit plus considérable, répondit : « *Gloriam* » *meam alteri non dabo* (1).

(1) Tallemant prête le même jeu de mots à M. Le Camus, évêque de Belley. (Voyez t. v, p. 149.) La répartie se rapporte à Pierre de Gondi, abbé de Saint-Magloire, évêque de Paris,

Un partisan se trouvant dans une compagnie où chacun déclama de son mieux contre les gens d'affaires, voulut prendre leur parti, en disant qu'ils étoient le soutien de l'État. « Parbleu, répondit un » de ceux qui l'écoutoient, c'est donc dans le sens » que la corde est le soutien du pendu, qui ne le » quitte point qu'elle ne l'ait étranglé. »

Clermont Tonnerre, évêque de Noyon, disoit dans une maladie qu'il avoit : « Hélas! Seigneur, ayez » pitié de ma grandeur. »

Le même évêque disoit des docteurs de Sorbonne : « C'est bien affaire à des gueux comme cela » de parler du mystère de la Trinité. »

Après le paon et le cardinal, le plus glorieux de tous les animaux est *le président au mortier.*

Madame Cornuel, qui avoit les dents fort laides, demandoit à M. Santeuil combien ils étoient de moines à Saint-Victor : « Autant, lui dit-il, que vous » avez de clous de girofle dans la bouche. »

M. Bautru comparoit les Capucins à de vieux jetons dont on a rogné les lettres ; on ne voit qu'une tête avec la barbe, le reste est effacé.

Rabelais étant fort malade, son curé, qui ne passoit pas pour un habile homme, le vint voir pour lui administrer les sacrements, et lui montrant la sainte hostie, lui dit : « Voilà votre Sauveur et votre » maître qui veut bien s'abaisser jusqu'à venir vous » trouver ; le reconnaissez-vous bien ? — Hélas ! oui, » répondit Rabelais, je le reconnois à sa monture. »

Le duc d'Antin faisant voir à un ambassadeur

en 1568, grand-oncle du célèbre cardinal de Retz. Cette abbaye a été réunie à l'évêché, sous ce prélat, par une bulle de Grégoire XIII, de l'année 1575. (*Gallia Christiana*, t. VII, p. 827.)

étranger les beautés de Marly, entre autres les deux premières allées du jardin dont les arbres, courbés en arc, forment comme autant de portiques et une longue suite de berceaux, il lui demanda ce qu'il en pensoit. « Cela me paroît admirable, répondit » l'ambassadeur; en France tout plie aux volontés » du Roi, jusqu'aux arbres (1). »

Un intendant de province, homme fort dur aux gens de la campagne, se voyant importuné par un paysan opiniâtre qui s'empressoit toujours de vouloir lui parler, lui donna un coup de pied pour le faire sortir. Le paysan fit la pirouette sans quitter sa place, et se retournant vers l'intendant : « Pargué, » monseigneur, lui dit-il, si c'est ainsi que vous ré- » pondez les requêtes qu'on vous présente, vous » n'avez pas besoin de secrétaire. » Chacun se mit à rire du bon mot, et l'intendant ne put plus lui refuser ce qu'il souhaitoit.

## CCXCIX

### RÉPARTIES DE MADAME CORNUEL (2).

Madame Cornuel avoit un jour un procès, au rapport de M. de Sainte-Foi, maître des requêtes. Elle

(1) Ce duc ne faisoit pas seulement plier les arbres à la volonté du Roi, il les faisoit disparoître ; c'est lui qui, à Petit-Bourg, en 1707, fit enlever en une nuit une allée de marroniers qui avoit déplu au Roi. (*Mémoires de Saint-Simon*, VI, 46, édition de 1829.)

(2) Voyez l'historiette de *madame Cornuel*, t. VI, p. 228 de ces Mémoires. Nous avons extrait ces reparties du manu-

avoit de la peine à lui faire entendre ses raisons Elle alla pour le solliciter, et le portier lui dit qu'il étoit allé entendre la messe. « Hélas ! mon ami, lui » dit-elle, il *n'entend* que cela. »

* Elle disoit de ce maître des requêtes qu'il s'appeloit Sainte-Foy, comme les Blancs-Manteaux s'appellent les Blancs-Manteaux (1).

Mademoiselle de Piennes, qui a été chanoinesse, commençant à se passer, et néanmoins ayant grand soin de son teint, mettoit toujours un masque, ce qui fit dire à madame Cornuel que la beauté de cette demoiselle étoit comme un lit qui s'use sous la housse.

En 1691, le Roi étant allé faire le siége de Mons, plusieurs ducs sans emploi le suivirent. Madame Cornuel disoit que c'étoit *l'arrière-ban* des ducs.

Madame Cornuel avoit plus de quatre-vingts ans quand madame de Villesavin, sa voisine, âgée de quatre-vingt-douze ans, mourut. « Hélas ! dit-elle » en apprenant cette mort, me voilà découverte. »

Elle disoit que les Jansénistes étoient d'honnêtes gens, mais qu'ils étoient trop affectueux, et que quand M. d'Andilly la rencontroit, il l'embrassoit toujours si fort, qu'elle ne savoit comment s'en débarrasser (2).

scrit de Tallemant déjà indiqué. (Voyez la *Notice préliminaire* et la note de la page 36 de ce volume.)

(1) Sainte-Foy, dont le nom, disoit madame Cornuel, est « comme celui des Blancs-Manteaux qui sont habillés de noir. » (*Lettre de madame de Sévigné à sa fille*, du 8 septembre 1680, t. VI, p. 453 de notre édition.)

(2) Tallemant a déjà parlé de ce petit reste d'humanité du solitaire de Port-Royal. (Voyez l'historiette d'*Arnauld d'Andilly*, t. IV, p. 69.)

Quelque temps après que mademoiselle de Navailles, dont la mère a poussé jusqu'à l'excès l'application aux affaires, eut épousé le duc d'Elbeuf, ce prince fut attaqué d'apoplexie qui lui rendit la moitié du corps perclus. A peine en étoit-il guéri, qu'il alla, accompagné de sa femme, tenir les États de la province d'Artois, dont il étoit gouverneur. Madame Cornuel, ayant appris ce voyage, ne put s'empêcher de témoigner la surprise où elle étoit de ce qu'on le menoit si loin en pareil état. «Vous verrez, » poursuivit-elle, que c'est un *ménage* (1) de la » maison de Navailles, et qu'on le veut faire enter- » rer aux dépens des États.»

Feu M. le duc de Noailles fut un jour obligé de donner au public sa généalogie, et entre autres articles, il y en avoit un qui le faisoit descendre d'un homme appelé *Gimel*. Madame Cornuel dit qu'elle ne doutoit point de la vérité de cette généalogie, et qu'à la physionomie qu'il avoit, il falloit qu'il fût descendu des *Lamentations de Jérémie*.

On lui dit une fois que Desmenu-Courtin étoit fort malade, et qu'il ne vouloit point se confesser : «Vraiment, dit-elle, c'est bien à lui de mourir sans » confession !»

M. le duc de Montausier étant fort malade, son valet de chambre vient dire à madame Cornuel, qui venoit pour le voir, que son maître ne voyoit plus les femmes en l'état où il étoit : «Va, va, dit-elle, » mon ami, il n'y a plus de sexe à mon âge de » quatre-vingts ans (2). »

(1) *Ménage* est pris ici dans le sens d'*économie*.

(2) Madame Geoffrin, pendant son voyage de Varsovie, écrivoit à Dalembert : « Je n'irai point voir bon Abraham (*à Ber-* » *lin*). J'aurois à la vérité une joie bien douce de l'embrasser,

Un jour qu'elle avoit un procès contre un partisan, elle fut obligée d'aller chez M. Pussort, conseiller d'État, et d'attendre dans son antichambre, parce que des financiers étoient avec lui dans son cabinet. Quelques laquais étoient dans le même lieu, jouant assez incivilement auprès d'elle. Le secrétaire de M. Pussort, passant par là, voulut les faire arrêter ; mais madame Cornuel l'empêcha, lui disant : « Laissez-les faire, monsieur ; je ne les crains point, » tant qu'ils sont ainsi vêtus ; mais bien quand ils » sont en manteaux noirs, comme ceux de là-dedans, » qui sont très-redoutables pour moi (1). »

Les fermiers-généraux des Aides lui saisirent une fois un panier de gibier qui lui venoit de la campagne. Sur l'avis qu'elle en eut, elle l'envoya redemander au bureau, et les intéressés, apprenant qu'il n'y avoit pas lieu à la confiscation, le restituèrent, en disant qu'il falloit éviter ses bons mots. On lui rendit compte de cette réponse. « Ces gens-là me » connoissent, dit-elle ; vous verrez que quelqu'un » d'eux a été laquais dans quelque bonne maison » de ma connoissance. »

Elle disoit des partisans qui avoient fait fortune

» mais j'aurois l'humiliation de ne point voir le Roi. Il n'aime pas » à se montrer aux femmes. Quoique je ne le sois plus qu'aussi » peu qu'il est possible de l'être quand une fois on l'a été, j'ai » cependant encore le bout d'une cornette et d'un cotillon. » (*Lettre à Dalembert, du 23 juillet 1766*, à la suite des *Eloges de madame Geoffrin*. Paris, Nicolle, 1812, in-8°, p. 134.) Les femmes qui ont de cet esprit naturel qui leur est propre rencontrent souvent les mêmes pensées.

(1) Ce mot a été cité par madame de Sévigné dans la lettre à sa fille, du 7 octobre 1676. Elle place la scène chez Berryer, qu'on disoit avoir été sergent, au Mans.

de son temps, que ceux qui nous avoient décrotté autrefois nous crottoient à présent.

· Il est public que dans la promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui se fit le premier jour de l'année 1689, il y en avoit plusieurs dont la naissance étoit beaucoup au-dessous de cet honneur. M. le comte de Choiseul reçut l'ordre à cette promotion, et comme sa qualité et son mérite le rendoient très-digne de cette distinction, madame Cornuel disputant avec lui quelque temps après : « Taisez-vous, lui dit-elle, je vous nommerai vos » camarades (1). »

En l'année 1680, pendant que la chambre des poisons étoit établie, madame Cornuel disoit à M. de Bezons, conseiller d'État, qui étoit de cette commission, qu'il étoit honteux pour eux qu'ils ne fissent pendre que des gueux, et qu'ils devroient, pour leur honneur, faire louer des habits à la friperie pour habiller ces malheureux quand on les exécutoit, afin du moins d'imposer au public.

Comme on lui dit qu'on brûloit les procès des empoisonneurs avec les empoisonneurs mêmes : « Vraiment, dit-elle, c'est bien fait; mais il faudroit » encore brûler les témoins et les juges. »

* Elle disoit de M. le duc de Rohan qu'il étoit bien né, mais qu'il avoit été mal fouetté (2).

Les rubans étant venus fort à la mode, on lui dit que madame de La Reynie (3) en avoit une échelle.

(1) Le Père Brotier rapporte ce mot dans ses *Paroles mémorables*, p. 85.

(2) On dit *Rouen* au manuscrit, mais c'est une erreur assez fréquente. Il s'agit évidemment ici du duc de Rohan-Chabot.

(3) Elle étoit femme du lieutenant-général de police.

« Hélas ! dit-elle, j'ai bien peur qu'il n'y ait une » potence dessous. »

En l'année 1689, elle disoit qu'elle ne savoit pas pourquoi on vouloit que le Roi n'aimât pas Paris, vu la quantité de bourgeois qu'il avoit faits chevaliers de l'ordre.

Un jour d'été, étant dans l'antichambre de M. Colbert, elle disoit qu'elle croyoit être en enfer, parce qu'il y feroit fort chaud, et que tout le monde y seroit mal content.

Elle disoit un jour que le marquis d'Alluye l'étoit venu voir, qu'il avoit l'air d'un mort, tant il étoit changé, et qu'elle avoit été sur le point de lui demander s'il avoit congé du fossoyeur, pour aller ainsi par la ville.

* Elle disoit du marquis de Sourdis qu'il n'avoit fait que des filles, parce que de trois garçons qu'il avoit, pas un n'étoit estimé grand champion.

Elle disoit de la comtesse de Fiesque qu'elle s'entretenoit dans l'extravagance, comme les cerises dans l'eau-de-vie.

La même comtesse de Fiesque disoit un jour devant elle qu'elle ne savoit pourquoi l'on trouvoit Combourg fou, et qu'assurément il parloit comme un autre. « La comtesse a mangé de l'ail, » reprit-elle.

Un homme de fort peu d'esprit, et qui sentoit très-mauvais, vint voir madame Cornuel. S'en trouvant importunée, elle dit quand il fut sorti : « Il » faut que cet homme soit mort, car il ne dit mot et » sent fort mauvais. »

En l'année 1689, le maréchal de Duras, commandant l'armée du Roi en Allemagne, faisoit peu de dépense et fort mauvaise chère. « Faut-il s'en éton-

» ner? dit-elle, il a une maîtresse et un intendant.»

Un de ses laquais fit une sottise, et en même temps tomba à quatre pieds : «Je te défends de te » relever, dit-elle, tu es fait pour aller comme cela.»

Elle disoit du père Gonnelieu, jésuite, et prédicateur fort sévère, qu'il surfaisoit en chaire et donnoit à bon marché dans le confessionnal.

On parloit un jour devant elle de l'avarice de M. de Louvois et de l'archevêque de Reims. «Vrai» ment, dit-elle, M. le chancelier est bien heureux, » car ses enfants se portent au *bien* de bonne » heure.»

En 1690, le Roi ayant créé deux charges de président à mortier du parlement de Paris, en donna une à M. l'avocat-général Talon. Il y en avoit trois ou quatre fort jeunes des six qui devoient précéder M. Talon, suivant l'ordre de leur réception, quoiqu'il fût le plus âgé de tous; ce qui fit dire à madame Cornuel, qu'il seroit comme le prêtre des enfants rouges, qui en mène dans les rues une troupe devant lui.

* Elle avoit déjà dit du grand ban des présidents à mortier qu'on ne les prendroit pas à la barbe, à cause des présidents Pelletier, de Mesmes et de Novion, qui étoient fort jeunes.

L'an 1690, Gilbert, conseiller au grand conseil, dont le père a été marchand de toile, à l'enseigne des *Rats*, voulut se faire président des comptes à Paris. Madame Cornuel, l'apprenant, dit que les papiers de la chambre des comptes étoient perdus si l'on mettoit les rats dedans.

Elle disoit de Jacques second, roi d'Angleterre, que le Saint-Esprit lui avoit mangé l'entendement, à cause de sa dévotion et de son imbécillité.

Elle disoit de M. Jeannin de Castille qu'il étoit né mort.

Elle disoit de MM. de Courtenay et La Vauguyon, chevaliers de l'ordre, que la différence qu'il y avoit entre eux étoit que l'un ne pouvoit avoir ce qu'il espéroit, et que l'autre avoit eu ce qu'il n'espéroit pas.

L'an 1691, le Roi ayant mis M. le duc de Beauvilliers, et rappelé M. de Pomponne dans le ministère, madame Cornuel disoit que c'étoit la vertu et la prudence dans le conseil, mais qu'on n'y voyoit point la force.

Baron, fameux comédien, et très-favorisé des dames, ayant quitté la comédie, madame Cornuel demanda si ce n'étoit pas pour aller aux Madelonnettes (1).

Elle disoit, en 1691, qu'il couroit des retraites comme des fièvres-quartes, à cause de celle du comte de Santena (2), de celle de M. de Fieubet (3) et de celle de Baron.

Elle comparoit le maréchal de Duras aux almanachs, parce qu'il disoit tant de choses, qu'il falloit bien qu'il rencontrât quelquefois la vérité.

Elle disoit sur la religion qu'elle n'étoit pas mourante, mais qu'elle étoit défaillante (4).

(1) C'étoit le couvent des filles repenties.

(2) Le comte de Santena se retira à la Trappe, à cette époque-là. (Voyez la lettre de madame de Coulanges à son mari, du 23 juillet 1691, et la *Relation de la vie et de la mort du comte de Santena, nommé frère Palémon*. Bruxelles, F. Foppens, 1696.)

(3) M. de Fieubet, conseiller d'État, se retira en 1691 aux Camaldules de Gros-Bois, où il mourut en 1694. (Voyez la lettre de madame de Coulanges à madame de Sévigné, du 3 octobre 1694.)

(4) Ce mot fait souvenir de celui de madame de Sévigné à

Le roi Jacques second n'ayant pu passer en Angleterre à cause des vents excessifs qu'il faisoit, madame Cornuel dit que Dieu avoit cela sur la conscience.

* Comme on s'étonnoit que M. de Villers, gentilhomme de Normandie, eût épousé mademoiselle de Saint-Quentin, qui avoit été entretenue par M. de Seignelay, madame Cornuel dit que sa réputation étoit rétablie, puisqu'elle avoit passé par le *rapé* de madame de Miramion. Elle appeloit ainsi la maison de madame de Pirou, où mademoiselle de Saint-Quentin avoit demeuré depuis la mort de M. de Seignelay.

Quelqu'un paroissant inquiet du lieu où l'on mettroit les étendards pris à la bataille de Steinkerque (1), par le grand nombre qui étoit déjà à Notre-Dame : « Bon, dit-elle, voilà bien de quoi » s'embarrasser ! Ils serviront de falbalas aux au- » tres.»

Au commencement de 1693, quantité de femmes de la cour ayant fait dans le faubourg Saint-Germain des débauches qui faisoient grand bruit, et qui scandalisoient le public, madame Cornuel dit que c'étoit une mission que M. l'archevêque de Paris avoit envoyée dans le quartier pour retirer les jeunes gens d'une plus vilaine débauche.

Elle disoit que la comtesse de Fiesque étoit un moulin à paroles.

Madame de Lyonne ayant été fort coquette, et

l'occasion des disputes sur la grâce. « Épaississez-moi un peu la » religion, qui s'évapore toute à force d'être subtilisée. » (*Mémoires de Saint-Simon*, t. 1er, p. 466, édition de 1829.)

(1) Gagnée par le maréchal de Luxembourg, le 3 août 1692.

étant sur le retour, elle soutenoit le débris de ses charmes par beaucoup de pierreries : madame Cornuel disoit que c'étoit du lard dans une souricière (1).

En 1693, où les armées furent long-temps sans rien faire de considérable, et coûtoient des sommes immenses, madame Cornuel disoit que nous n'avions guère de nouvelles pour notre argent.

Il étoit grand bruit la même année que toutes les femmes, et surtout les duchesses, alloient manger chez M. le chancelier et chez M. de Pontchartrain ; elle dit qu'il falloit que ces messieurs fissent de la soupe pour les duchesses, comme l'on en fait pour les pauvres dans les paroisses.

Madame Cornuel entendant dire : « Nous avons » une grande guerre à soutenir, et nous n'avons » point d'alliés, » dit : « Pardonnez-moi, il nous » reste encore le roi de Siam ; voilà des envoyés qui » partent pour lui (2). »

En 1693, madame Cornuel entendant dire que les blés ne rapportoient rien, dit : « Les blés de cette » année sont comme les victoires de M. de Luxembourg ; ils ne rendent point. »

Les voleurs attaquèrent un soir madame Cornuel. L'un d'eux, entrant dans son carrosse, commença par lui mettre la main sur la gorge ; mais elle lui repoussa le bras sans s'effrayer, lui disant : « Vous » n'avez que faire là, mon ami ; je n'ai ni perles ni » tétons. »

(1) Ce mot est rapporté par Corbinelli dans le *Post-scriptum* de la lettre de madame de Sévigné à sa fille, du 17 avril 1676.

(2) C'étoit en 1685, lorsque le chevalier de Chaumont fut envoyé à Siam avec l'abbé de Choisy. (Voyez le *Journal du voyage de Siam*, par Choisy. Paris, 1687, in-12.)

* Elle disoit que Sanguin, le médecin, *faisoit binet* (1) de M. le duc d'Elbeuf, parce qu'il le faisoit vivre par miracle après son apoplexie, même que madame sa femme étoit devenue grosse.

* M. le duc de Richelieu a bon cœur, disoit-elle ; mais pour l'économie d'un aussi bon cœur que le sien, il falloit plus de jugement qu'il n'en a.

* Quand le Roi eut donné l'évêché de Grenoble à M. l'abbé Le Camus, depuis cardinal, qui étoit alors son aumônier, madame Cornuel, en l'apprenant demanda si on le mettoit là pour baptiser des ours.

* Elle s'opposa long-temps à ce qu'on fît déloger une femme de mauvaise vie qui logeoit auprès d'elle, de peur, disoit-elle, qu'un maréchal ou un serrurier ne vînt occuper cette maison.

* Elle disoit que M. le maréchal de la Feuillade étoit le plus sage étourdi qui eût jamais été.

* Le chevalier de Sourdis revint à la cour, en l'année 1689, après avoir été battu en Allemagne. Il vint voir madame Cornuel, et, lui contant son aventure, il lui dit que la cavalerie l'avoit abandonné et avoit fait onze lieues sans regarder derrière elle. « Voilà de bons chevaux, lui dit-elle ; ne pour-» rois-je point en avoir de la race pour envoyer à » mon fils de Villepion ? on ne sait ce qui peut ar-» river. »

* Quand on fit M. de Villepion mestre-de-camp, madame Cornuel dit : « Mon fils est bien, on l'a » fait mestre-de-camp *in partibus*. »

Après la mort de M. Pavillon, évêque d'Aleth, dont

(1) Le *binet* est le *brûle-tout*; c'est-à-dire que Sanguin tiroit de M. d'Elbeuf tout le parti possible, et qu'il le faisoit servir jusqu'au bout.

l'éminente piété, l'exacte résidence et la fermeté sont connues de tout le monde, le Roi donna ce bénéfice à l'abbé de Valbelle. Madame Cornuel, en lui faisant compliment, lui dit : « Jésus ! monsieur, on vous » a donné là un évêché bien austère (1). »

---

## CCC

### MADAME AUBERT

#### ET LE MARQUIS DE PALAVICHINE (2)

Madame Aubert est femme d'un des intéressés aux gabelles, qui est un homme d'âge, mais fort riche. M. d'Orléans autrefois la voulut cajoler. On dit qu'elle lui répondit : « Voire, c'est pour votre nez ! » Une fois, comme quelques personnes la louoient de sa beauté, elle dit : « Oh ! ma mère a été bien plus » belle que moi ! » Cette femme a été jolie et coquette, mais sotte ; elle a fait galanterie avec Pardaillan (3), qui, aujourd'hui, se fait appeler Termes ; c'est le cadet de Bellegarde-Montespan-Gondrin (4). Cet homme a été un peu accusé de la fausse monnoie en Gascogne. Cette madame Aubert en a été coiffée si

(1) En parlant de cet abbé de Valbelle, madame de Sévigné disoit : « M. d'Aleth, courtisan adulateur, qui joue, qui soupe » chez les dames, qui va à l'Opéra, qui est hors de son dio- » cèse, etc. » (*Lettre à madame de Grignan* du 4 août 1680.)

(2). Tallemant a francisé le nom de *Pallavicini*.

(3) César-Auguste de Pardaillan, marquis de Termes, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur.

(4) Jean-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, duc de Bellegarde, grand-maître de la garde-robe.

longuement, qu'elle a fait épouser au fils de ce galant homme, qui n'a rien, sa nièce, fille de Chapelain, son frère, qu'elle tient comme sa fille, car elle n'a point d'enfants : elle lui fait un fort grand avantage, et, en parlant de ce garçon, elle l'appelle *notre fils*. Elle en a été bien mal payée. Termes, depuis cela, a tellement empaumé le bonhomme Aubert, que ce dernier ne jure que par lui. Termes est le patron de tout; le bonhomme lui loue une maison, la meuble, lui donne de l'argent. On dit qu'il en tire plus de vingt mille écus tous les ans. Par une ingratitude effroyable, il a fait ôter à cette femme toute l'administration de la maison. Elle n'a pas un sou. Quelque Gascon que ce soit, qui se renomme de M. de Termes, y est reçu comme un enfant de la maison, y fait manger ses gens et ses chevaux comme il lui plaît. Termes ne donne rien de ce qu'il tire de là à son fils; il en entretient une madame de Broc. Le fils ne traite point bien sa femme. C'est un fripon qui, par deux fois, lui a engagé ses perles. Voilà comme la tante et la nièce se trouvent bien de s'être mises entre les mains des Gascons

Or, il arriva une assez plaisante histoire au commencement de la régence à cette madame Aubert avec un fou de marquis Palavichine. Cet homme, fort affectionné à la France, avoit traité le maréchal d'Estrées à Gênes, à son retour d'Italie, et lui avoit fait tous les régals imaginables; sur cela, il vient en France avec sa femme, et il prétendoit qu'à cause de son zèle pour cet état, on lui donneroit le gouvernement d'Ast, en Piémont. Comme il étoit ici, Quillet lui fit accroire, en une débauche, que les dames en France étoient de la meilleure composition du monde, qu'il n'y avoit qu'à les trouver seules. « *Per Dio*, dit

» le marquis, *mi fate un gran servizio, perche voglio » ben a quella madama Aubert.*» Ils étoient voisins. La première fois qu'il rencontra madame Aubert toute seule, il ferma bien joliment la porte au verrou, et en son baragouin il lui dit qu'il y avoit long-temps qu'il étoit amoureux d'elle, et qu'ayant trouvé l'occasion il ne la vouloit pas laisser échapper. D'abord elle se mit à rire; mais, voyant qu'il s'échauffoit dans son harnois, elle lui dit bien sérieusement que, s'il ne se retiroit, elle lui feroit jeter tant de seaux d'eau sur le corps, qu'il ne seroit plus si échauffé. Le petit homme fut tout heureux de se retirer. Elle conta l'aventure à tout le monde, et le pauvre marquis fut quelque temps sans se montrer. Le maréchal d'Estrées lui dit: « Mais, monsieur le marquis, croyez-vous » qu'on donne un gouvernement à vous, qui n'avez » jamais été à la guerre? vous devriez au moins faire » une campagne. — *Sì, sì,* répondoit-il, *voglio andar alla guerra co' miei amici, col Turpèz e col » Teminèz* (1). » Il n'y alla pourtant point, et sa femme, le voyant obstiné à demeurer ici, s'en retourna à Gènes. Au blocus de Paris il fut battu deux fois, comme il se vouloit sauver en habit déguisé, et il contoit cela comme s'il eût rendu un grand service à la France. A Saint-Germain, faute d'argent, il couchoit dans un carrosse, et le matin il ne faisoit que secouer les oreilles et alloit chercher à manger où il pouvoit. Enfin, en 1652, il s'en retourna en son pays: il y pouvoit vivre fort à son aise; mais peut-être la sotte dépense qu'il a faite ici l'auroit-elle

(1) Tourpes est cadet d'Estrées, et Thémines est fils de la maréchale de ce nom. (T.) — Jean, comte d'Estrées, marquis de Tourpes, devint maréchal et vice-amiral de France.

incommodé. Sa femme est une personne raisonnable (1).

---

# CCCI

## LE COMTE DE MONTSOREAU (2).

Ce comte de Montsoreau, dont nous voulons parler, étoit le fils de celui dont Henri III se moqua de ce qu'il souffroit que Bussy d'Amboise le fît cocu. Le Roi haïssoit Bussy à cause de la reine Marguerite. Le comte (3), irrité de cela, s'en va en Anjou, fait par force écrire une lettre par sa femme à Bussy, qui vient, puis il les tue tous deux (4). Jai ouï conter que ce Bussy étant un jour allé voir les bêtes des

(1) On a vu, dans l'historiette de Souscarrière, dit le *Chevalier de Bellegarde*, et *marquis de Montbrun*, que cet intrigant fut reconnu pour être le fils naturel du duc de Bellegarde et de Michelle ou Léonarde Aubin ou Aubert. On ne sait pas le nom de la pâtissière, véritable mère du personnage ; mais il sembleroit que, pour ne pas la compromettre vis-à-vis de son mari, on auroit non seulement donné un père à Souscarrière, mais encore une mère, et que cette mère auroit été madame Aubert, celle-là même avec laquelle le duc avoit des relations depuis long-temps. Ce sont des roueries dignes de la *Régence*.

(2) René de Chambes, comte de Montsoreau, mourut en 1649.

(3) Charles de Chambes, comte de Montsoreau, grand-veneur du duc d'Alençon, épousa le 10 janvier 1576 Françoise de Maridort.

(4) Ceci se passa le 10 août 1579. (*Journal de Henri III*, t. XLV, 191 de la 1re série de la *Collection Petitot*.) Le comte de Montsoreau ne tua pas sa femme. L'Étoille ne le dit pas, et la généalogie de la maison de Montsoreau rend le fait impossible, puisque le comte, marié en 1576, a eu sept enfants de la même femme.

Tuileries avec des dames, il y en eut une assez imprudente pour l'obliger à lui aller requérir son gant qu'elle avoit laissé tomber dans la loge d'un lion. Il y fut l'épée à la main, reprit le gant sans que le lion branlât, et, en le rendant à la dame, il lui en donna un petit coup sur la joue, et lui dit : « Tenez, et une » autre fois n'engagez point des gens de cœur mal » à propos. »

Le fils de ce massacreur de gens étoit un homme fort violent, un grand faux-monnoyeur et un grand tyran. Il avoit vingt satellites qui rançonnoient tout le voisinage ; avec cela il étoit espiègle. Un jour, comme il étoit à la chasse, deux pauvres marchands de toile passèrent auprès du relais. Ils leur voulurent faire accroire qu'ils l'avoient rompu, et leur vouloient *donner le relais* (1). Comme ces marchands crioient merci, deux vieilles fausses-saunières (2) parurent : le comte leur fait ôter leur sel, et condamne les deux marchands à leur faire *la chosette* ; il fait coucher les deux vieilles la jupe troussée, et fait mettre chausses bas aux marchands ; mais les pauvres gens n'avoient pas autrement envie de rire. Enfin il les laissa aller.

Il se rencontra une fois chez un hôtelier à qui un sergent vint apporter un exploit. « Comment, coquin, » lui dit-il, apporter un exploit à un homme chez » qui je loge ! » Il le prend, dit qu'il le falloit condamner à être pendu, fait des juges de ses coupe-jarrets. On le condamne. « Il faut, dit-il, le confes-

(1) Il s'agit ici d'un relais de chiens de chasse. *Donner le relais*, c'est *lâcher les chiens* ; ce n'étoit rien moins que larcer la meute sur ces pauvres marchands.

(2) Des femmes qui faisoient la contrebande du sel.

» ser, et, pour le communier, lui faire avaler son » exploit. » On fait un capuchon avec le collet d'un manteau. « Oui-dà, dit le sergent, qui faisoit le bon » compagnon, quoiqu'il passât assez mal son temps, » j'avalerai fort bien mon exploit, pourvu qu'on me » donne un verre de vin par-dessus. — Va, lui dit le » comte, tu communieras cette fois sous les deux » espèces. » Effectivement ils lui firent avaler son exploit en petits morceaux, et puis le laissèrent aller.

A une levée de loups, un des chasseurs, par mégarde, en avoit blessé un autre ; un chirurgien le pansa et le guérit. Le comte le paya plaisamment ; parce que cet homme avoit fait donner un exploit au blessé, il le prit un jour qu'il le rencontra, le gourma tout son soûl, et luicracha je ne sais combien de fois dans la bouche. Enfin une g....qu'il entretenoit vengea tant de gens que ce violent avoit outragés ; car, enragée de ce qu'il maltraitoit un de ses gens dont elle étoit amoureuse, elle découvrit un grand nombre d'instruments à faire la fausse monnoie qui étoient cachés dans un bois. Le comte, poursuivi pour cela et pour bien d'autres choses, se sauva en Angleterre, où il mourut après avoir été décapité en effigie (1).

Son fils, à l'âge de quinze ans, pour éviter d'être ruiné entièrement, fut obligé d'épouser la nièce du lieutenant criminel du Mans (2), qui accommoda

(1) On voit dans Moreri que le comte de Montsoreau mourut en effet en Angleterre, en 1649, et on ajoute qu'*il fut inhumé dans la chapelle de la reine*, ce qui est plus que douteux ; les familles communiquoient leurs généalogies aux éditeurs de ce Dictionnaire, et on y accueilloit sans critique ce que l'on présentoit.

(2) Bernard de Chambes, comte de Montsoreau, épousa, le 19

toutes choses. Cette femme est habile; elle a nettoyé les affaires de son mari : je crois qu'il peut avoir vingt-cinq mille livres de rente, au moins, en belles terres; mais ce n'est rien au prix du temps passé. Leur nom est de Chambes. C'est une bonne maison; il n'a qu'une fille (1) : c'est un pauvre homme, mais il n'est nullement violent. Il fit une fois une campagne en Hollande, et, par malice, de jeunes gens le firent marcher armé de pied en cap à cheval tout un jour d'été, en allant par pays, afin, lui disoient-ils, de s'accoutumer à la fatigue; ils s'en jouoient.

---

## CCCII

### MADAME DE VERTAMONT.

Un riche auditeur des comptes, nommé Quatresols, avoit une terre appelée Montanglos, auprès de Coulommiers, en Brie, dont il étoit natif, et où il demeuroit huit mois de l'année; car, étant doyen des auditeurs de son semestre, il avoit bien des priviléges et ne faisoit séjour à Paris que le moins qu'il

mai 1637, Geneviève Boivin. Leur fille, Marie-Geneviève, comtesse de Montsoreau, épousa, le 20 septembre 1664, Louis-François du Bouchel, marquis de Sourches, grand-prévôt de l'hôtel, et lui apporta le titre de comte de Montsoreau. On doit au marquis de Sourches des Mémoires fort curieux, dont une partie seulement a été publiée en 1836, en deux volumes in-8°, par l'intéressant et infortuné Adhelm Bernier.

(1) Le comte de Montsoreau eut une seconde fille, nommée Marie-Madeleine, qui épousa, le 15 octobre 1677, Louis-Anne Dauvet, comte d'Ecquevilly. Elle est morte en 1720. Elle n'étoit pas née quand Tallemant écrivoit.

pouvoit. Cet homme étoit marié et avoit des enfants; mais, parce que sa femme et lui ne pouvoient compatir ensemble, ils se séparèrent volontairement de corps et de biens. Les garçons, qui étoient deux, demeuroient avec le père, et une seule fille qu'ils avoient demeuroit avec la mère. Il peut y avoir dix-sept ans que cette femme, pour épargner un peu, car elle n'étoit pas la plus réglée du monde, alla demeurer un automne avec son mari et y mena sa fille. Elle ne fut pas plus tôt à Coulommiers, qu'un jeune gentilhomme, nommé Plénoches, qui avoit été nourri page de M. de Longueville, et qui étoit devenu son petit favori, se rendit familier dans la maison. Quelques jours après il donna la collation aux dames de la ville, à ce qu'il disoit, mais en effet à mademoiselle Quatresols. La collation étoit belle, car c'étoit de la façon des officiers de M. de Longueville, qui étoit alors à Coulommiers (1). Patru alla un jour voir mademoiselle Quatresols, qui étoit jolie; il étoit ami de ses frères, et, comme ils se promenoient dans les allées du château, ils rencontrèrent M. de Longueville, qui leur parla fort civilement. Patru s'étoit un peu éloigné par respect; M. de Longueville demanda à la pucelle si ce gentilhomme-là n'étoit pas son serviteur; elle lui répondit qu'elle n'avoit point de serviteur. « Je vous en veux » donc donner un, » répliqua-t-il. Et après il leur laissa continuer leur promenade. Cependant Montanglos (2), le frère aîné, conseiller au Parlement,

(1) Le château de Coulommiers, dont il n'existe plus rien, appartenoit au duc de Longueville. Madame de Lafayette a placé dans ce château plusieurs des scènes de son roman de *la Princesse de Clèves*.

(2) On faisoit un conte de lui quand on marqua les sous avec

entendit dire qu'on cajoloit sa sœur à Coulommiers; il part et va coucher à Pommeuse, chez Patru, à qui il conte qu'étant allé dire adieu à M. de Longueville, qui partoit pour Coulommiers, il en avoit reçu mille amitiés. Patru lui conte ce qu'il avoit vu, et conclut que M. de Longueville vouloit faire épouser sa sœur à Plénoches. Montanglos dit qu'il n'y consentiroit jamais, et qu'il vouloit en parler à M. de Longueville. Patru lui dit qu'il s'en gardât bien, qu'il n'y avoit rien à faire qu'à ramener vite la fille à Paris. Le conseiller ne le voulut pas croire, et part pour aller à Coulommiers : en chemin il rencontre le bailli, qui venoit de la part de M. de Longueville lui dire qu'on lui avoit fait entendre qu'il ne vouloit point venir à Coulommiers, et qu'il le prioit de prendre la peine d'y faire un tour. Il va voir M. de Longueville, qui depuis prétendit que Montanglos lui avoit promis de le servir en cette affaire. Patru avoit prédit que cela arriveroit. M. de Longueville parle ensuite au père, lui représente l'avantage de l'alliance, ce que Plénoches et la famille dans laquelle il entreroit pouvoient espérer de son amitié, et ajoute qu'il donneroit autant à ce garçon que M. Quatresols à sa fille. Le bourgeois, au lieu de lui dire qu'il avoit résolu de s'allier avec quelqu'un de la robe, pour appuyer d'autant son fils dans le Parlement, lui alla sottement faire une bravade, et dit qu'il donneroit cinquante mille écus à sa fille. « J'en donnerai autant à Plénoches, » répondit M. de

une fleur de lys pour les faire valoir cinq liards; il dit à une fille : « Eh bien ! je vaux *cinq sous* à cette heure, quoique je » ne m'appelle que Quatresous. — Oui, dit-elle; mais il faut » auparavant vous donner la fleur de lys. » (T.)

4.

Longueville. Voilà donc le vieillard pris par le bec : il fait des difficultés pour se débarrasser, il demande ses sûretés pour la dot, etc.

Cependant on conseille à Plénoches de tâcher d'avoir une promesse de mariage de la fille : il étoit bien fait; elle étourdie et sa mère aussi; il en a une signée de la fille et de la mère, à condition toutefois qu'elle seroit déposée entre les mains du Père gardien des Capucins. Plénoches fit courir le bruit de cette promesse, afin que cela obligeât le père à passer outre. Quand Montanglos vit cela, il se résolut à enlever sa sœur; mais ce dessein fut éventé, et M. de Longueville fit fermer les portes de la ville, se plaignit de la défiance qu'on témoignoit, et leur dit qu'il ne prétendoit forcer personne. Il demanda qu'on laissât la mère et la fille huit jours dans le château avec mademoiselle de Longueville, qui devoit arriver ce soir-là (il étoit veuf alors), et qu'après ils emmèneroient la demoiselle où il leur plairoit. On ne put lui refuser ce qu'il demandoit. Voilà la mère et la fille dans le château. C'est là que Plénoches prétend avoir eu toutes sortes de privautés avec elle. Au bout de huit jours, le conseiller les ramena à Paris. Plénoches, accompagné de cinquante chevaux, et le plus leste qu'il put, voltigeoit sur les coteaux voisins, et saluoit sa maîtresse à coups de pistolet : Montanglos dit que, tandis que cette galanterie dura, il n'étoit pas sans inquiétude; au bout de deux lieues ils se retirèrent.

Quelque temps après leur arrivée à Paris, Vertamont, depuis conseiller au Parlement, homme fort avare, qui avoit été commis de l'Épargne sous La Bazinière, de la femme duquel il étoit parent, se résolut d'épouser mademoiselle Quatresols, quoiqu'on

lui eût dit l'engagement qu'elle avoit avec Plénoches ; et voici pourquoi il le fit. On ne lui donnoit que trente mille écus, il en avoit cent mille ; mais, se prévalant de l'état où étoit la fille, il déclara, par le contrat de mariage, qu'il avoit jusqu'à cinq cent mille livres de propres. L'affaire fut conclue en deux jours, et le lendemain des noces Plénoches, qui n'avoit été averti qu'après coup, vint à Paris, et alla bien accompagné leur chanter pouille à la porte du logis. La chambre des mariés donnoit sur la rue, ils étoient encore au lit, et il continua si bien, que Vertamont ni sa femme n'osoient sortir; enfin Miromesnil, maître des requêtes, qui, je pense, est Normand, et qui même avoit été intendant en Normandie, étant fort connu de M. de Longueville, accommoda l'affaire, moyennant quatre mille livres qu'on donna au cavalier pour ses dommages et intérêts. Cet accommodement se fit en présence de M. de Longueville.

Cela est aussi honnête que d'envoyer changer un écu d'or, pour donner à boire à un valet de pied de la princesse Marie (1), qui lui apportoit une lettre de sa maîtresse, de Nevers à Coulommiers. Après il fut question de payer cette somme; le père n'en vouloit point ouïr parler; il disoit que sa fille avoit fait cette sottise, que c'étoit à elle à la boire, et demandoit à son gendre si pour quatre mille livres de moins il ne l'eût pas épousée; mais le gendre ne se soucioit point de tout cela. Enfin Montanglos, à qui il importoit d'être bien avec M. de Longueville, à cause de la terre qui lui devoit venir, alla trouver son beau-frère, lui représenta tou-

(1) Louise-Marie de Gonzague, depuis reine de Pologne.

tes choses, et lui dit qu'il voudroit avoir de l'argent pour satisfaire Plénoches. « Je vous en ferai prêter.» Ce garçon, attrappé, fut contraint d'en emprunter d'un commis de son beau-frère, en donnant un billet payable au porteur. Vertamont depuis se fit conseiller au Parlement. Au bout de six ans, un soldat des gardes, porteur de ce billet, vient demander quatre mille livres à Montanglos. On pensa plaider; mais enfin cela s'accommoda dans la famille.

On a un peu médit de madame de Vertamont avec Le Noir, président à la Cour des Aides : elle passe pour intéressée, et vouloit obliger Le Noir à continuer après qu'il fut marié; mais il n'y voulut plus entendre.

---

## CCCIII

### LA BAROIRE.

La Baroire s'appeloit Biret, et étoit fils d'un riche marchand de La Rochelle. Il épousa ici la fille de M. L'Hoste (1), beau-frère de l'intendant Arnauld (2). Après il acheta un office de conseiller au Parlement qui lui coûta onze mille écus. Il se présenta pour être reçu; c'étoit une grosse bête; mais

(1) Nicolas L'Hoste, secrétaire de Villeroy, qui, en 1604, disparut en emportant des dépêches. (Voyez les *Œconomies royales* de Sully, t. v de la 2e série de la *Collection Petitot,* p. 156.)

(2) Isaac Arnauld, seigneur de Corbeville et de La Roche, intendant des finances en 1605. (Voyez les *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, dans la 2e série de la même collection, t. XXXIII, p. 320.)

son beau-père avoit du crédit ; on le reçut à cause de lui. On disoit : C'est M. L'Hoste, et non son gendre, qu'on reçoit. Cumont fut examiné en même temps, et fit fort bien. « Il les faut recevoir, dit-on, » l'un portant l'autre. » D'autres dirent que c'étoient des gens comme cela qu'il falloit recevoir, et que cela affoiblissoit d'autant le parti. On en a fait un plaisant conte. On lui demanda, dit-on, si dans la coutume de Paris les femmes répondoient pour leur mari. « Oui. — Allez donc quérir la » vôtre, qu'elle réponde pour vous. » Cependant il arriva une fois en sa vie à cet homme d'être compartiteur (1) en une affaire de grande importance ; mais ce fut par le plus grand hasard du monde. Le conseiller qui le suivoit immédiatement lui dit : « Dites cela quand ce sera à vous à opiner. » Il le dit, et, les voix s'étant trouvées égales, voilà le procès parti. C'est pour le marquis de Duras, à qui on conseilla de s'accommoder, puisqu'il n'avoit que La Baroire pour compartiteur.

Cet homme se maria en secondes noces avec la veuve du lieutenant-criminel Lallemand ; elle étoit catholique, et s'appeloit Grisson en son nom ; c'est une assez bonne famille de Paris. Cette femme n'avoit pas la plus grande cervelle du monde ; mais avant que d'épouser ce *dada*, c'étoit une femme qui pouvoit passer. Il ne la traita pas trop bien ; il étoit fort avare : elle devint avare avec lui. Il s'a-

(1) C'est-à-dire que la voix de La Baroire amena un partage d'opinions dans le sens opposé au rapporteur. L'affaire étoit alors présentée à une autre chambre, où le rapporteur soutenoit son avis, tandis que l'avis contraire y étoit défendu par le compartiteur.

visa une fois de convier mon père et sa famille à dîner, à une maison des champs qu'il avoit auprès de Paris; il ne leur servit que des coqs d'Inde et des aloyaux. Quand il fallut s'asseoir, il leur disoit: « Mettez-vous là, votre magistrat vous le com- » mande. » En dînant, il vit un laquais de mon père qui sourioit de voir cet homme gognenarder, et pensant dire un bon mot, il dit : « Voilà un brave » garçon ; je m'en vais gager qu'il dit en son âme : » L'honnête homme que c'est que ce M. de La Ba- » roire! qu'il s'entend bien à traiter ses amis! c'est » un vrai César! » Dans la *Fronderie*, La Baroire étoit toujours de l'avis de M. de Broussel (1), même avant qu'il eût parlé. Sa femme eut peur qu'il ne gâtât quelque chose, et elle trouva moyen de l'emmener en Touraine, où il avoit du bien. De retour, il fit la plus grande sottise qu'il fit jamais; car il lui en coûta la vie. Un sergent de son quartier se servoit d'un certain emplâtre pour la goutte, et de peur que cette drogue ne la fît remonter, il se purgeoit avec un certain sirop. Notre sénateur se moqua de cette précaution, et la goutte l'étrangla.

Sa veuve en liberté fit bien voir que son mari, tout bête qu'il étoit, lui étoit pourtant nécessaire; car elle concubina avec le bailli du faubourg Saint-Germain, qui logeoit chez elle : il lui escroqua quelque argent. Après elle fit encore pis; car, ayant vu chez sa voisine, la veuve d'un peintre flamand nommé Van Mol (2), qui est une grande

(1) Pierre de Broussel, conseiller au parlement, l'un des plus ardents Frondeurs. L'arrestation de Broussel amena les barricades de 1648.

(2) Pierre Van Mol, élève de Rubens, né à Anvers en 1580, mourut à Paris en 1650.

étourdie, un garçon appelé Perrin (1), qui a traduit en méchants vers françois l'*Enéide* de Virgile, elle s'éprit de ce bel esprit; et, quoiqu'elle eût soixante et un ans, elle l'épousa en cachette. La veille du jour où elle découvrit son mariage, il y avoit des marionnettes chez elle, où un je ne sais qui épousoit une madame *Perrine*. Elle crut qu'on la jouoit, et ne voulut point après cela qu'on l'appelât madame Perrin. Elle se faisoit encore appeler madame de La Baroire. Pour ses raisons elle disoit que le fils du premier lit, et son propre fils à elle, qui est conseiller présentement, la méprisoient. Il est vrai qu'ils en parloient fort mal; mais elle avoit déjà fait cette extravagance. Ils disent qu'un conseiller de la grand'chambre l'avoit voulu épouser, mais qu'elle avoit répondu qu'elle étoit lasse de vieilles gens.

Elle fit venir, un matin, des tours de cheveux de toutes couleurs, hors de gris et de blancs, pour plaire davantage à M. Perrin, à qui les deux frères fermèrent la porte. Quelques jours après, comme cette femme fut tombée malade, il y alla avec le lieutenant-civil, mais il n'entra pourtant pas : il avoit affaire à un conseiller au Parlement. Cette femme, revenue de sa folie, déclara que la Van Mol l'avoit enivrée en mêlant du vin blanc avec du clairet, et il y en avoit quelque chose. Après elle mourut, et Perrin n'eut rien que ce qu'il avoit pu tirer du vivant de sa femme. Perrin et la Van Mol s'entendoient.

(1) Pierre Perrin, plus connu sous le nom de *l'abbé Perrin*, poète très-médiocre, a été le père de l'opéra en France. Il mourut en 1680. On ignoroit, jusqu'à présent, qu'il se fût marié.



# CCCIV

## MADAME D'HÉQUETOT

### ET MADEMOISELLE DE BEUVRON.

Le Tellier, sieur de Tourneville, un riche partisan de Rouen, dont la maison fut brûlée (1) dans cette sédition des Pieds-nus (2), laissa un fils et une fille; le fils se fit conseiller au Grand Conseil. La Ferté, beau-frère de Charleval, chez qui il demeuroit, car sa mère étoit sœur de La Ferté, lui proposa d'aller passer les fêtes de Pâques (de 1648) à la campagne; ce garçon s'avisa de se vouloir purger à cause du carême. * Le remède que lui fit prendre je ne sais quel charlatan (3) lui donna un dévoiement effroyable. Le charlatan le pria d'en prendre un autre pour arrêter ce dévoiement; le garçon le

(1) « On voulut mettre le feu à la maison de Tourneville, re» ceveur-général des impôts. Les magistrats du parlement eurent » peine à la sauver de l'incendie, mais ils ne purent empêcher » qu'elle ne fût pillée. » (*Histoire de Louis XIII, par Le Vassor*, v, 755. Amsterdam, 1757, in-4°.)

(2) Un édit rendoit les habitants des paroisses solidaires du paiement de la taille. Le peuple se révolta, et les rebelles prirent le nom de *Nu-pieds*, pour marquer l'excès de leur misère. Un placard affiché dans la Basse-Normandie appela le peuple aux armes, *pour la défense et la franchise de la patrie oppressée des partisans et gabeleurs*. Le parlement de Rouen, soupçonné d'être favorable aux révoltés, fut interdit, et remplacé par une commission présidée par le chancelier Séguier. Une extrême sévérité rétablit l'ordre. (*Histoire du règne de Louis XIII*, par le Père Griffet. Paris, 1758, in-4°, t. III, p. 248 et suivantes.)

(3) Merlet, médecin de la faculté. (T.)

croit; c'étoit un restringent si violent qu'il lui causa une rétention d'urine dont il mourut en vingt-quatre heures.

Quand La Ferté le vit bien mal, il dépêcha un courrier au premier président de Rouen, frère de sa femme, afin qu'il demandât mademoiselle de Tourneville aux parents pour Mareuil, cadet de Charleval. Les parents y consentirent. La Ferté avoit mis si bon ordre, qu'il y avoit assez de gens en campagne pour enlever la fille, en cas qu'ils n'y voulussent pas consentir.

On avoit fait mettre des relais, et en moins de rien elle est à Paris chez M. de La Ferté. En arrivant, elle trouve qu'on portoit son frère en terre, et on ne lui avoit point dit qu'il fût mal. Au même temps La Ferté avoit dépêché vers Montfort-l'Amaury, où Mareuil étoit allé avec quelques-uns de ses amis. On ne l'y trouva plus. Durant ces allées et venues, le cardinal Mazarin ayant appris de Paluau, alors gouverneur de Courtray, et aujourd'hui maréchal de Clérambault, qu'il y avoit une riche héritière, l'envoya demander à La Ferté pour le cavalier. Au même temps M. de Longueville la demande pour Héquetot (1), fils aîné de M. de Beuvron, qu'on appeloit autrefois M. de Ménibus. La Ferté répondit que le frère de sa femme y pensoit, et qu'il ne pouvoit pas porter l'intérêt d'un étranger contre lui. On eut bien de la peine cependant à

(1) Ce nom est écrit *Ectot*, dans le Père Anselme. On y voit (t. v, p. 152) que ce titre avoit passé à Timoléon de Harcourt, second fils du marquis de Beuvron. La terre d'Ectot a été apportée dans cette maison par Renée d'Épinay Saint-Luc, fille du maréchal de Saint-Luc.

trouver Mareuil, mais, pour ne point perdre de temps, on fait toujours jeter un ban, sans que le garçon ni la fille en sussent rien; enfin on attrape Mareuil, mais ce ne fut pas fait pour cela. Ce garçon avoit en ce temps-là bien des scrupules dans l'esprit, et Tourneville, lui et quelques autres, méditoient une retraite. Il dit que la fille lui plaisoit assez, que le parti étoit très-avantageux, mais qu'il faisoit conscience de mêler du bien mal acquis avec le sien, et il s'y obstina si fort qu'on fut une après-dînée à l'y résoudre, jusque là qu'il fallut faire venir des casuistes, qui le persuadèrent enfin, en lui remontrant qu'il valoit mieux que ce bien tombât entre ses mains qu'entre celles d'un autre, parce qu'il seroit toujours disposé à faire restitution, s'il en étoit besoin. Mareuil se prit fort mal à cajoler cette fille, ou, pour mieux dire, il ne la cajola point du tout. Il faisoit le mélancolique, ne l'entretenoit point, et ne lui rendoit aucun devoir : elle, d'ailleurs, n'étoit pas trop satisfaite de ce qu'il n'avoit pas voulu l'épouser durant la vie de son frère. M. de Longueville ayant demandé qu'on la laissât en sa liberté, madame de La Ferté lui donna deux jours pour délibérer si elle vouloit un homme de robe ou un homme d'épée. Durant ces deux jours-là, madame de La Ferté, qui dit les choses assez plaisamment, dès que quelqu'un vouloit parler à cette fille, ou qu'elle vouloit parler à quelqu'un, lui disoit : « Ma nièce, vous feriez mieux d'aller » rêver à ce que vous avez à faire. » La demoiselle faisoit la révérence, et disoit : « Je m'en vais donc » rêver, ma tante, » et s'alloit mettre dans un coin. Les deux jours finis, elle conclut pour l'épée : aussitôt M. de Longueville y fut. M. de Beuvron est

un peu son parent (1) : mademoiselle de Beuvron l'embrassa un million de fois, et la traita de sœur (2). La Ferté avoit promis à M. de Longueville de préférer Héquetot à tout autre homme d'épée. En effet il l'épousa (3). Pour Mareuil, il est revenu de tous ses scrupules. Il a de l'esprit et fait des vers ; mais et sa conversation et ses vers ne valent pas grand'chose ; il n'approche pas de Charleval.

Cette mademoiselle de Beuvron étoit alors une des plus belles personnes de la cour. Je me souviens que Bois-Robert avoit fait une fois des vers sur son départ, où il disoit aux autres beautés :

Iris s'en va, vous serez les plus belles (4).

Une dame disoit à cette occasion à madame de Brégis : « Si je le tenois, je lui arracherois les yeux. » — Ah ! madame, dit l'autre beaucoup plus belle, » que dites-vous là ! Il faudroit donc que je l'étranglasse ? » Cette mademoiselle de Beuvron étoit alors dans sa grande beauté. Héquetot disoit : « Elle

(1) Ils sont de la maison de Harcourt, une bonne maison de Normandie. (T.)

(2) Anne de Harcourt, morte sans alliance.

(3) Catherine Le Tellier de Tourneville, fille unique de Nicolas Le Tellier de Tourneville, secrétaire du roi, et de Catherine-Marc de La Ferté, épousa, le dernier août 1648, François de Harcourt, marquis de Beuvron. Elle mourut le 26 mars 1659, âgée de trente-un ans.

(4) Bois-Robert avoit adressé aux dames de la cour une chanson sur le départ de la marquise de Saint-Germain :

Vos yeux vont être dans un jour
Absolus à la cour ;
Aminte va partir, vous serez les plus belles.

(*Epîtres de Bois-Robert*, Paris, 1647, in-4°, p. 36 du supplément.)

» ne veut point laisser tâter; mais, quand elle dort, » je cours vite et je lui prends tout.» Elle fut comme accordée (en 1650) avec un jeune homme de qualité de Dauphiné, nommé Pressin, neveu de Bouillon La Marck, qui épousa en secondes noces une tante de mademoiselle de Beuvron. Ce Pressin avoit quarante mille livres de rente; à la vérité, il avoit une sœur boiteuse et mal bâtie, à marier; mais il espéroit qu'elle épouseroit le bon Dieu. Pressin n'avoit encore guère vu le monde; il étoit brave, mais fanfaron à un point étrange. Cette humeur de capitan (1) lui coûta bon; car un soir, soupant chez Cormier avec La Tour-Roquelaure (2) et quelques autres, il dit tant qu'il n'y avoit que lui de brave, et que tous les autres n'étoient que des *pagnotes* (3), que la patience leur échappa presque à tous, et La Tour lui donna un soufflet. Il les appela Jean...... Tous lui donnèrent sur ses oreilles. Enfin il appela La Tour. Ils vont coucher tous deux au Roule, avec chacun un écuyer. Toute la nuit Pressin ne fit que faire des rodomontades : « La Tour, disoit-il, tu ne tien- » dras jamais devant moi. — Nous verrons, disoit » La Tour; mais laissez-moi en repos. » Le lendemain, quand ils furent sur le pré, La Tour lui dit, en mettant un fossé derrière lui : « Voilà pour vous » montrer que je n'ai pas autrement dessein de » reculer.» Pressin mourut quelques jours après des coups qu'il reçut. Le comte de Clermont-Tonnerre épousa l'héritière; c'est un fort impertinent

(1) Il s'étoit battu contre La Feuillade, et l'avoit désarmé. (T.)

(2) Voyez l'historiette de *La Tour-Roquelaure*, plus haut, t. VII, p. 139.

(3) Lâches, poltrons.

*monsieur*, mais il n'est pas poltron. La mère dit : « Ma belle-fille a quarante ou cinquante mille livres » de rente. » La pauvre mademoiselle de Beuvron, quoique sage et vertueuse, est encore à marier (1).

## CCCV

### M. ET MADAME DE BLÉRANCOURT.

M. de Blérancourt est Potier (2), d'une bonne famille de la robe : ils viennent d'un général des finances qui, à la bataille de Ravennes, demanda une pique à Gaston de Foix, et se battit en homme de cœur. Blérancourt est cadet de M. de Tresmes (3). Cet homme a voyagé et a même fait des livres de ses voyages; mais il y a tant de choses inutiles, que ce seroient trois gros volumes *in-folio*, où il n'y auroit rien de plus notable que les meilleures hôtelleries d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne; c'est pourquoi on ne les a pas imprimés. Il avoit épousé mademoiselle de Vieux-Pont, qui étoit une femme qui s'étoit mise à étudier. Bergeron, chanoine de je ne sais où (4), (M. Despesses, dont il avoit été précepteur,

(1) Elle ne se maria pas. Il ne faut pas confondre Anne de Harcourt, demoiselle de Beuvron, avec Catherine-Henriette d'Harcourt-Beuvron, mariée au duc d'Arpajon, au mois d'avril 1659. Catherine-Henriette sortoit à peine de l'enfance, en 1648, au moment du mariage du marquis de Beuvron.

(2) Bernard Potier, seigneur de Blérancourt, lieutenant-général de la cavalerie légère de France, marié à Charlotte de Vieux-Pont, dame d'Annebaut, morte en 1646.

(3) René Potier, duc de Tresmes.

(4) Pierre Bergeron, né à Paris.

lui avoit fait donner cette prébende), fut celui dont elle se servit pour s'instruire. Elle a fait, dit-on, un *Discours de l'amour conjugal;* mais on ne l'a point vu. Bergeron demeura avec elle tout le reste de sa vie. Ce bonhomme aimoit fort les voyages; il tint Pyrard (1) deux ans à Blérancourt; de temps en temps il le faisoit parler des mêmes choses, et marquoit ce qu'il lui disoit, pour voir s'il ne vacilloit point; car Pyrard n'étoit qu'un brutal et un ivrogne. C'est ainsi que le bonhomme Bergeron a fait le livre des *Voyages de Pyrard* (2): il prit tout ce soin-là parce que c'est la seule relation que nous ayons des Maldives. Ce bon vieillard n'y mit point son nom, non plus qu'à la première partie de Vincent Le Blanc (3), qu'il écrivit aussi tout de même, car les autres parties ne valent rien; et quelqu'un, après la mort de M. de Peyresc, chez qui étoit ce manuscrit, y a ajouté le reste pour grossir le volume. Il y a encore un traité des navigations de la façon de M. Bergeron, au bout de la *Conquête des Canaries* par Bethencourt (4).

(1) François Pyrard, voyageur françois. Il publia, en 1611, son *Discours du Voyage des François aux Indes orientales*, etc., un volume in-8°, dédié à la Reine régente.

(2) Cette édition, beaucoup plus ample, parut en 1615, en deux volumes in-8°.

(3) Vincent Le Blanc naquit à Marseille vers 1553. Il a voyagé pendant quarante-huit ans, et n'a rien publié de son vivant.

(4) Jean de Bethencourt, qui agissoit pour Robert de Braquemont, son beau-frère, découvrit, vers 1402, Lancerote, Fer et Fortavanture, qui font partie des Canaries. Il paroît que Bethencourt tint ces îles en fief de la couronne de Castille. C'est un point fort obscur qui n'a pas été éclairci par l'*Histoire de la conquête des Canaries*, publiée en 1630 par Galien de Bethencourt. (Voyez les *Recherches sur les Voyages et les Découvertes*

Ce fut cette madame de Blérancourt qui bâtit la maison de Blérancourt en Picardie (1). On dit qu'elle la fit quasi toute défaire pour réparer un défaut, de peur qu'on ne dît que madame de Blérancourt avoit fait une faute. Elle mourut sans enfants, et son mari ne s'est point remarié. Il n'y a guère d'homme au monde plus avare : il a, dit-on, quatre-vingt mille livres de rente ; cependant il est vêtu comme un gueux. Il ne va plus qu'à cheval sur une selle à piquer (2), monté sur un gros roussin. A la campagne, pour tout manteau de pluie, il a un manteau doublé de panne, et de petites bottes de maroquin à pont-levis. Il mange sur un escabeau, et fait fort méchante chère. Il disoit une fois : « Ah ! cela, c'étoit » du temps que j'allois en carrosse. » Croiriez-vous après cela que cet homme ne thésaurise pas? non, il se laisse piller par ses gens; il doit même quelque chose. Un homme à qui il doit quelque rente lui alla demander trois années d'arrérages. « Eh ! lui » dit-il, monsieur, ne me pressez pas. Si vous saviez » ma nécessité, vous auriez pitié de moi. » Une fois qu'il fut payer, au bureau de l'Hôtel-Dieu, je ne sais quelle rente dont il est chargé, il demanda en grâce qu'on lui donnât un homme pour le faire passer gratis sur le pont (3), où l'on paie un double, et il fallut lui en donner un. A la vérité, il entretient sa

*des navigateurs normands*, par M. Estancelin. Paris, 1832, p. 17 et 157.)

(1) Blérancourt est situé près de Noyon. Ce beau château a été gravé par Israël Silvestre.

(2) La *selle à piquer* est une selle propre au manége, dont les battes de devant et de derrière sont plus élevées, afin de tenir le cavalier plus ferme. (*Dict. de Trévoux.*)

(3) Le Pont-au-Double derrière l'Hôtel-Dieu de Paris.

nièce de Tresmes et son équipage à Blérancourt, à ses dépens.

Il y a sept ou huit ans que Frémont, neveu de d'Ablancourt, dîna chez le maréchal de L'Hospital, cet homme y dînoit aussi; Frémont lui servit du saumon. Après dîner, il faisoit mille caresses à ce garçon, et disoit sans cesse : « Il m'a nourri, il m'a » nourri. » Enfin Frémont lui demanda ce que cela vouloit dire. «C'est, lui dit-il, que vous m'avez donné » du saumon par où je l'aime. »

---

## CCCVI

### AUTRES AVARES.

Un vieux garçon, connu à la cour, nommé Voguet, avoit tant fait qu'il avoit obtenu un logement, au-dessus de Mademoiselle, dans le château des Tuileries : il n'avoit ni valet ni servante, couchoit dans un lit à l'indienne, comme les matelots (1). Le tonneau où il mettoit son vin lui servoit de table. Un cabaretier, tous les deux mois, remplissoit son tonneau, et tous les dimanches lui apportoit un potage avec une volaille dessus. Ce jour-là il mangeoit la soupe, et de la volaille il vivoit tout le reste de la semaine.

Chevalier, premier président de la cour des aides, oncle de feu madame de Maisons, et dont le président de Maisons d'aujourd'hui a tant eu de bien, sachant qu'on alloit mettre les quarts d'écus à vingt sous, emprunta une grosse somme en quarts

(1) Un hamac.

d'écus, à seize sous, et la rendit quelques jours après à vingt sous. Montmort (1), le riche, père du maître des requêtes, en fit autant à une de ses bonnes amies, et lui renvoya le même sac après en avoir ôté ce qu'il y avoit de profit.

Boulanger, président des enquêtes, si je ne me trompe, qu'on appeloit Boulanger *Paranture*, car il disoit toujours *paranture*, au lieu de *par aventure*, étoit un illustre avaricieux. Il disoit : « J'ai quatre-» vingt mille livres de rente ; je crèverai, ou j'en » aurai cent. » Il en eut cent, et puis creva.

Le frère de Sarrau, le conseiller, qu'on appeloit de Boinet, du nom d'une terre, avoit voyagé en Égypte. On dit que voyant la peste s'augmenter fort au grand Caire, où il étoit, il acheta une bière de bonne heure, de peur qu'elles ne fussent trop chères. Quand sa première femme mourut, il mit à part le pareil du drap dont elle fut ensevelie, afin qu'on le prît pour lui, pour ne pas dépareiller les autres ; au même temps, il se vouloit jeter par les fenêtres. Accordez cela. Sa première femme étoit propre, et lui n'étoit curieux qu'en linge sale. Quand il pouvoit s'empêcher de prendre une chemise blanche, il disoit : « Bon, voilà un sou épargné. » Il avoit un vieux chapeau qui battoit de l'aile et qui avoit les bords une fois trop grands ; pour les lui faire rogner, il fallut envoyer crier devant chez lui : *Rognures de chapeau à vendre*. Aussitôt il rogne le bord de son chapeau ; mais quand il voulut appeler l'homme, il n'y étoit plus. Au reste, c'étoit un bel esprit ; il eut trois ans entiers un maître pour lui montrer le trictrac, mais il ne put jamais venir à bout de l'apprendre.

(1) Habert de Montmort.

Il y a ici un avocat, banquier en cour de Rome, nommé Cousturier ; c'est le plus grand arabe du monde, mais il est habile et en réputation ; de sorte que, quoiqu'il prenne plus que les autres, beaucoup de gens pourtant vont à lui. Il épousa sa servante, étant déjà fort riche ; il disoit : « Je lui ferai porter » le damas si je veux. » Présentement il a quatre cent mille écus de bien, et ne dépense pas cinq cents livres tous les ans. Toute son ambition, c'est de vivre assez pour mourir riche de deux millions, et il n'a point d'enfants (1).

---

## CCCVII

### MADAME DE BRETONVILLIERS

#### ET LAMBERT.

Un nommé Le Ragois, d'une honnête famille d'Orléans, se mit dans les affaires, fut secrétaire du conseil, et fit une prodigieuse fortune; c'est lui qui a bâti cette belle maison à la pointe de l'île Notre-Dame, qui, après le sérail, est le bâtiment du monde le mieux situé (2). C'étoit un assez bonhomme

(1) On lit au manuscrit la variante suivante : « Cousturier, » avocat, banquier en cour de Rome, est un corsaire, mais parce » qu'il a de la réputation, beaucoup de gens vont à lui ; il ne » dépense pas trois doubles ; il a un million de bien, et il n'a » point d'enfants. Il dit qu'il veut avoir la gloire de laisser deux » millions, et tous les ans il constitue vingt-cinq mille écus. »

(2) Ce bel hôtel, qui a servi de brasserie, porte encore le nom de *Bretonvilliers*. Il est presque entièrement détruit. L'île Saint-Louis s'appeloit alors *île Notre-Dame*, parce qu'elle appartenoit autrefois à l'église de Paris.

et assez charitable ; mais je ne crois pas qu'on puisse gagner légitimement six cent mille livres de rente, comme on dit qu'il avoit. A la vérité, je crois qu'il y avoit de méchant bien parmi cela; d'ailleurs un secrétaire du conseil qui se mêle de partis est punissable. Il avoit une belle femme et qui a été long-temps belle : elle l'a bien fait cocu aussi ; elle le battoit même quelquefois, et ne faisoit que criailler, elle qui n'avoit rien eu en mariage. Le jour de ses noces, quoiqu'elle fût rousse, le gouverneur d'Orléans envoya prier qu'on la laissât venir à un bal qu'il donnoit à un prince étranger. Elle avoit le plus beau teint qu'on ait jamais vu. La Trousse, qui mourut en Catalogne, lui a bien coûté : elle étoit avare en diable. Un jour qu'on jouoit chez elle, quelqu'un donna une pistole d'Espagne pour avoir des jetons. Elle la prit, et én mit une d'Italie en la place; il se trouva que la pistole d'Espagne étoit fausse. Après la mort de son mari, elle étoit magnifique en habits plus que jamais ; elle alloit épouser Bournonville, qui a épousé mademoiselle de La Vieuville ; mais elle mourut subitement.

Madame de Bretonvilliers, sa belle fille, est fille de la présidente Perrot ; c'étoit une fort belle personne. Les enfants l'ont gâtée. Lambert le riche (1), maître des comptes, devint amoureux d'elle ; il la demanda au père, et s'obstina, lui qui a cent mille livres de rente, à vouloir avoir vingt-cinq mille écus au lieu de cinquante mille livres. Depuis il continua de la voir ; et le président, assez mal à propos, alla loger dans une de ses maisons dans l'Ile (2). Le Ra-

(1) Claude-Jean-Baptiste Lambert de Thorigny, président à la chambre des comptes.

(2) On appelle encore cette maison l'hôtel Lambert. La ga-

gois, fils de madame de Bretonvilliers, autre maître des comptes, s'en étoit épris à la campagne, il y avoit environ six mois, et l'ayant fait trouver bon à sa mère, il la demanda, quoiqu'il ne soit pas moins avare que l'autre. On avertit Lambert que l'affaire s'avançoit. « Voire, dit-il, cela m'est *hoc* quand je vou-» drai. » Cependant la parole se donne. Voilà Lambert enragé : il envoya offrir de donner cent mille écus par contrat de mariage, et de mettre pour cela des pierreries entre les mains du père pour assurance. Celui qui fut faire cette offre étoit un maître des comptes, nommé Le Boulez ; il s'adressa aussi à la fille, et lui dit : « Et vous, mademoiselle, après » avoir tant de fois promis à M. Lambert que vous » n'en auriez jamais d'autre.... » Elle l'interrompit et dit que cela étoit faux. Le président s'échauffa, et si l'autre n'eût filé doux, il y eût eu du bruit. On se moqua terriblement du pauvre Lambert, et toutes les dames de l'Ile lui envoyèrent des bouquets de sauge. Il voulut parler de lettres, et faire le *Roquelaure;* cela redoubla la moquerie. Depuis il épousa mademoiselle de Verderonne (1), belle et sotte, mais bonne femme. Présentement, Bretonvilliers, sans ce qu'il peut espérer encore, car le dévot n'aliène point son fonds, a cinquante mille écus de rente; c'est une pauvre espèce d'homme. Il fait des meubles magnifiques, et au même temps il brûle

erie et les appartements ont été peints par Vouet, Le Sueur, Le Brun, Francisque-Milet et autres maîtres de l'époque, qui y ont rivalisé de talent. Plusieurs des chefs-d'œuvre qui l'embellissoient en ont été enlevés, et font aujourd'hui partie de la collection de France.

(1) On a dit que Boulanger, fils de Boulanger *Paranture*, y vouloit aussi penser. (T.)

de l'huile, par épargne, dans la chambre de ses enfants.

---

## CCCVIII

### D'HOZIER (1).

D'Hozier est un pauvre gentilhomme de Provence, qui est l'homme du monde le plus né aux généalogies. Il avoit une charge de nouvelle création : il étoit généalogiste du Roi, juge et surintendant des blasons et armes de France. Pour l'éprouver, un jour Le Pailleur (2), comme il dînoit chez la maréchale de Thémines : « Or çà, me diriez-vous bien » la race d'un M. de La Forest? — Est-ce, dit-il, » La Forest de Montgommery, La Forest *ceci*, La » Forest *cela* ? Il y en a tant en Normandie, tant en » Picardie. » Il lui en dit trente. « Non, c'est vers » Dreux. — Ah ! c'est donc La Forest-Fay? — Oui, » mais c'est un hobereau de cinq cents livres de » rente. — Cela est vrai, mais il est de bonne » maison ; il vient d'un chevalier, il a tant de » sœurs, etc. » Des familles de Paris il en sait tout autant. Une sœur de la maréchale survint. « Il faut, » lui dit-il, que vous vous nommiez *Jeanne*, et votre » fils *Henri* (3). » Et il lui dit qui elle avoit épousé, et combien son mari avoit de frères et de sœurs.

Le feu Roi (*Louis XIII*), qui étoit malin, quand

(1) Pierre d'Hozier, né à Marseille en 1592, mourut à Paris en 1660.

(2) Voyez l'historiette de *Le Pailleur,* t. v, p. 198 de ces Mémoires.

(3) Ce ne sont pas les noms. Je les ai oubliés. (T.)

il voyoit le carrosse de quelque nouveau venu, il appeloit d'Hozier. « Connois-tu ces armes-là ? — » Non, Sire. — Mauvais signe pour cette noblesse, » disoit le Roi. Saint-Germain Beaupré avoit des fleurs de lis d'argent sans nombre. Il a voulu que ç'aient été des fleurs d'or. D'Hozier disoit : « Ce sont donc des fleurs de lis d'*argent doré ?* » Il pria Boisrobert de changer un endroit d'une épître où il y a, en parlant de ceux de Normandie :

Et les plus apparents
Payoient d'Hozier pour être mes parents.

Il vouloit qu'on mît *prioient ;* mais *payoient* est tout autrement joli, et est dans la vérité, car d'Hozier se fait bien payer (1).

---

## CCCIX

### MADEMOISELLE TANIER

### ET SA FILLE.

Mademoiselle Tanier étoit fille d'un juge de Saint-Lazare ; elle étoit belle, mais de complexion si amoureuse qu'elle fut débauchée par un laquais de son père à l'âge de dix ans ; le père fut si sot que de poursuivre le laquais, qui fut pendu devant sa porte. Elle fut mariée à un petit homme, nommé Tanier, qui étoit avocat. Cette femme fit galanterie

(1) Pierre d'Hozier et ses successeurs étoient cependant regardés comme des généalogistes consciencieux et sévères. Chérin a marché sur leurs traces ; mais depuis La Chesnaye des Bois, que de gens complaisants se sont livrés à l'art héraldique et en ont fait une ridicule spéculation !

avec feu M. l'archevêque de Paris et plusieurs autres : elle avoit une fille qui étoit fort jolie. Un jeune homme, fils d'un maître des requêtes, nommé de Chaulne, mais l'un des cadets, s'avisa que cette fille ne seroit pas mal son fait, car la mère avoit amassé du bien ; il se rend familier dans la maison. La mère avoit conservé son humeur riante; il lui faisoit des présents de friandises, les menoit à la promenade, et donnoit toujours à collation. Il fit si bien, qu'il gagna la fille, l'enleva et la mena en Hollande. Là, elle eut un garçon ; elle devint grosse encore une fois, mais elle accoucha d'un monstre qui étoit demi-homme et demi-chien. On a cru que cela venoit de ce qu'elle avoit toujours un petit chien dans son giron. Chaulne, quelque temps après, mourut de maladie. Elle revient, et va à Abbeville trouver le frère aîné de son mari, qui étoit intendant de la justice en Picardie. Il la reçut fort bien, la logea chez un homme de ses amis, et lui conseilla de ne se laisser voir à personne jusqu'à ce qu'on eût fait sa paix; même il donna ordre à son hôte d'empêcher qu'on ne la vît. Elle n'y fut pas pourtant longtemps, qu'un gentilhomme, nommé La Bretonnière, chambellan de M. d'Orléans, et neveu de Bellebrune, gouverneur de Hesdin, sut qu'une belle et riche veuve étoit logée chez un tel, à Abbeville. Cet homme étoit de sa connoissance ; il y va et il le gagne. Elle témoigna qu'elle craignoit fort que l'intendant ne le sût. La Bretonnière lui offre la faveur de son oncle, le gouverneur de Hesdin, lui fait accroire que cet oncle est tout-puissant, et qu'il la remettra bien avec sa mère ; après il la persuada de se retirer à Hesdin ; qu'on lui enverroit un carrosse à six chevaux, et des femmes pour la servir. Elle se laisse conduire

à Hesdin, où, peu de temps après, elle se résout à épouser le cavalier, pourvu qu'il ait le consentement de M. et de mademoiselle Tanier. Il vient à Paris et s'adresse à une de ses amies, nommée madame de Montblin, qui étoit de la connoissance de la Tanier. Cette dame fait la proposition. La Tanier monte sur ses grands chevaux, dit qu'il y avoit plus de quatre maîtres des requêtes après elle pour avoir sa fille, etc. La Bretonnière va lui-même pour lui parler. Elle le rejeta, et après lui avoir dit cent rebuffades, tout d'un coup en adoucissant sa voix, elle lui demande si sa fille étoit toujours belle. « La » plus belle du monde, madame, répondit-il.—Ah ! » monsieur, reprit-elle, si ma fille n'étoit pas si » belle, elle ne seroit pas si malheureuse : sa beauté » est cause de tous ses maux. » Le gentilhomme s'en retourna, et il fit si bien qu'il épousa la demoiselle, quoiqu'il n'eût point apporté de consentement. Il vint après avec sa femme à Paris, où il employa tout le monde pour gagner la mère, car le père étoit toujours de l'avis de sa femme. Mademoiselle l'en pria par plusieurs fois ; cela ne servit de rien. On dit qu'une fois en leur parlant elle s'adressoit, comme de raison, au mari ; lui, qui étoit le meilleur petit homme du monde, ne s'échauffoit pas autrement ; mais sa femme lui disoit par derrière : « Mettez-vous donc en colère, de par le diable ! » Enfin on plaida pour rompre le premier mariage. Chaulne le père, par intérêt, vouloit que la sentence rendue par contumace contre feu son fils subsistât. La chose réussit comme il le souhaitoit ; le mariage fut cassé ; mais l'amende ne fut point appliquée au père ni à la mère de la fille, parce que, comme j'ai dit, cette mère avoit reçu des présents

de ce jeune homme ; mais on l'appliqua à l'enfant pour ses aliments. Ne voilà-t-il pas d'honnêtes gens de faire déclarer leur fille g....? L'affaire avec le temps s'accommoda avec La Bretonnière.

---

## CCCX

### DULOT.

Dulot étoit un prêtre de Normandie, qui étant précepteur de l'abbé de Tillières (1), au lieu de dire : *Dominus vobiscum,* dit : *L'abbé de Tillières, vous êtes un sot.* On s'aperçut par là qu'il devenoit fou. Ce fut en partie l'amour qui lui fit tourner la cervelle : il aimoit certaine femme appelée Madelaine Quipel ; et quand une fois il se fut mis à extravaguer, lorsque la lune étoit au plein, il disoit que madame Quipel étoit dedans. Cette femme avoit un fils ; il se mit dans la tête que c'étoit un prophète, et qu'il étoit son précurseur ; d'autres fois il l'appeloit le roi romain, et se disoit précurseur du roi romain. Dans cette fantaisie, il va à Rome. Il partit d'ici à pied avec cinq sous, et en revint avec dix. Il disoit qu'il étoit cardinal noir (2), et ne voulut pas aller à Rome, à quelques années de là, avec l'abbé de Retz, à qui il étoit, parce que, disoit-il, je ferois tort à mon maître, car, comme cardinal noir, il faudroit que je passasse devant lui (3). Il avoit su quel-

(1) Tillières, beau-frère du maréchal de Bassompierre. (T.)

(2) La grande considération dont jouissent à Rome les auditeurs de Rote fait qu'on les appelle quelquefois *les Éminences noires.* (*Duclos. Voyage en Italie.*) Dans sa folie, Dulot rappeloit sans doute cet usage à ses souvenirs.

(3) Sarrasin, dans le *Dulot vaincu, ou la Défaite des bouts-*



que chose et avoit l'esprit vif; il faisoit des bouts-rimés, dont il est l'inventeur, avec une facilité admirable. Sa méthode étoit de se mettre un sujet dans l'esprit et d'y faire venir ses rimes du mieux qu'il pouvoit, et certainement c'est le plus court chemin. Il faisoit aussi d'autres vers assez plaisants, témoin le cantique de l'Épiphanie (1), qu'il chantoit sur je ne sais quel air; il y avoit plus de trois cents vers. En je ne sais quelle pièce au pape, il lui disoit :

Jusqu'où s'étend votre empire *Bougrin*.

Il étoit un peu b.... lui-même. De tous les gens de l'abbé de Retz, il n'y avoit qu'un laquais assez beau garçon de qui il souffroit toutes choses; il se défendoit de tout le reste. Une fois il entra dans le cabinet en colère. « Comment, monsieur, dit-il, vos coquins

*rimés*, suppose que Dulot étoit fils de Le Herty, fou célèbre des Petites-Maisons, chanté par Colletet dans une de ses épigrammes. Voici le passage de Sarrasin et l'épigramme de Colletet :

Quand l'illustre Herty fut privé de la vie,
Dulot, son fils, pressé d'une plus noble envie
Que de veiller oisif proche de ses tisons,
Et borner son empire aux Petites-Maisons,
Tenta de renverser, par ses vers frénétiques,
Le trône glorieux des poèmes antiques, etc

*Pour L'Herty, fou sérieux des Petites-Maisons.*

J'ai connu de grands personnages,
Je me suis trouvé chez les sages,
Où la philosophie abondoit en raison ;
Mais, ou je sens l'effet de ma raison blessée,
Ou la grande sagesse a quitté le Lycée,
Pour n'e plus habiter qu'aux Petites-Maisons.

(*Épigrammes de Colletet*, Paris, 1653, p 213 )

(1) Ce cantique ne paroît pas avoir été imprimé.

» de laquais sont assez insolents pour me battre en » ma présence ! » Il avoit d'assez longs intervalles, et il alloit chanter une messe à des villages où on ne le connoissoit pas. Il employoit tout son argent à boire et aux gourgandines, car assez de gens lui donnoient. Il demandoit au Cours, et mettoit un certain domino noir à languettes et une soutanelle de même (1), que l'abbé de Retz lui avoit fait faire; mais il ne portoit jamais cet habit-là par la ville ; il se le mettoit au Cours et dans les maisons ; avec cela toujours des bottes troussées, mais point d'éperons. Il souffroit des croquignoles pour un sou pièce ; mais quelquefois il étoit furieux. Un jour il battit à coups de bâton le marquis de Fosseuse, et puis disoit : « Je » me vanterai à cette heure d'avoir donné des coups » de bâton à l'aîné de la maison de Montmo- » rency (2). »

Ce qu'il y avoit de plus plaisant à lui, c'est qu'il changeoit souvent de folie : il fut long-temps à croire qu'il seroit pendu; cette folie venoit d'une autre. Il étoit persuadé que tout ce qui étoit en vers devoit arriver. On enterra une pierre sur laquelle on avoit gravé en vers qu'il seroit pendu. On la tira de terre devant lui ; il lut cela : il ne doutoit plus qu'il ne dût mourir à une potence. Dans cette imagination, tous les bouts-rimés qu'il faisoit, il y trouvoit toujours qu'il seroit pendu. Il avoit une grande affliction quand on lui disoit que le Père Bernard l'assisteroit

(1) Sarrasin fait allusion au costume de Dulot, dans ces vers du second chant:

> Soutane avance après : elle est noire, mais belle ;
> C'est du fameux Dulot la compagne fidelle, etc.

(2) Fosseuse prétend l'être. (T.)

à la potence; il le haïssoit naturellement: une fois il dit: « J'aime mieux n'être point pendu. » Le feu archevêque s'en divertissoit aussi quelquefois. Un jour ce fou l'embarrassa bien, car, comme on lui eut dit ou fait quelque chose qui ne lui plaisoit pas, c'étoit à l'heure de dîner, il dit tout haut: « Si vous » ne me traitez mieux, je vous empêcherai de manger, car je changerai tout ce pain-là en autant » de corps de Notre-Seigneur. » Il le fallut apaiser tout doucement. Il quitta le coadjuteur pour M. de Metz, et, quelque temps après, il mourut d'un petit coup d'épée à la tête que lui donna un soldat en lui voulant ôter quelque sou.

---

## CCCXI

### MADAME DE QUERVER (1).

C'est la femme d'un Breton, homme d'affaires qui étoit receveur général de Paris. Il n'y en a guère une plus laide, une plus sotte ni une plus folle. J'ai vu qu'elle prétendoit en galanterie, et on lui faisoit accroire tout ce qu'on vouloit. Au bal, quand elle dansoit, les jeunes gens crioient tout haut: « Re» gardez le plancher, regardez le plancher. » Elle n'entendoit point cela. Il y avoit chez elle la plus grande liberté du monde; on y mangeoit, on y buvoit, on y jouoit; il y en a même qui lui ont volé tantôt sa bourse, tantôt sa pelote d'argent, tantôt une boîte à poudre, et jamais il n'y eut demoiselle du Marais à qui on ait si souvent plié la toilette.

(1) Ce nom breton devroit s'écrire *Kerver*.

Bachaumont (1) étoit son voisin; c'étoit un de ceux qui s'en divertissoient le plus. Un jour, comme lui et quelques autres entroient chez elle, le fils du greffier Guyet, qui étoit un idiot (2), avec qui la Querver concubinoit, se sauva vite dans le dessus d'une remise de carrosse, où les poules s'alloient jucher. Elle l'y avoit fait mettre. Ces *pestes* savoient qu'il y étoit, et en causant avec cette femme, qui les étoit venu recevoir : « Qu'est-ce que nous voyons » là? dit Bachaumont. — Ce sont des poules, dit- » elle. — Des poules, reprit Bachaumont, il faut » voir. » Et, en disant cela, il prend une pierre assez grosse, et en donne sur le dos du *ruffien*, qui fut contraint de descendre plus vite qu'il n'étoit monté.

L'été suivant (1648), Bachaumont et d'autres la jouèrent bien. Un lieutenant aux gardes, nommé Roque, qui est un garçon bien fait, se mit dans la tête d'avoir une bonne fortune, et en vouloit avoir une à quelque prix que ce fût; il cajola plusieurs femmes inutilement; enfin, désespéré, il s'attaqua à une mademoiselle Alain, dont nous avons déjà parlé ailleurs. Le chevalier Guillon en avoit déjà eu tout ce qu'il avoit voulu; cependant notre lieutenant y trouvoit de la résistance, et il conclut qu'il falloit un cadeau (3) pour l'emporter. Il eut pourtant honte

(1) François Le Coigneux de Bachaumont, conseiller-clerc au parlement de Paris, l'ami de Chapelle. Homme d'esprit, il a baptisé la *Fronde*, en comparant le parlement aux écoliers qui, s'amusant à *fronder* dans les fossés de Paris, se séparent dès qu'ils aperçoivent le lieutenant-civil, et se réunissent de nouveau quand il est hors de vue.

(2) Il devint fou après et fut amoureux de la Reine. (T.)

(3) Le *cadeau* étoit un repas qu'on donnoit hors de chez soi, et particulièrement à des dames.

qu'on sût que c'étoit pour la femme d'un huissier, et il fit trouver bon à la demoiselle qu'il fit semblant de donner ce cadeau à madame de Querver, sa voisine. Mais, parce qu'il ne vouloit pas qu'il lui en coûtât beaucoup, il engagea le Préfet, fils de Don Thadée (1), qui étoit mort depuis un an à Paris, où il étoit venu avec les cardinaux Barberins, ses frères, à donner collation aux dames du quartier Saint-André, et qu'elles se trouveroient chez une madame de Querver, et que lui donneroit des violons aux Tuileries. Ce jeune étranger fut ravi d'être introduit chez des dames. La Querver convie donc les dames, et entre autres une madame de Bragelonne, femme de cet homme de bien de Bragelonne, qui a tant volé dans l'intendance de la généralité d'Orléans, et qui pourtant ménagea si mal son fait, qu'il fut contraint d'aller en Amérique, où il pensa être mangé par les sauvages. Dans la Régence, nous en parlerons. Cette madame de Bragelonne, faisant la prude, dit qu'elle n'y iroit point si cette mademoiselle Alain y alloit, que c'étoit une personne trop décriée. Quand mademoiselle Alain entra, cette étourdie de madame Querver lui alla dire tout crûment ce que madame de Bragelonne avoit dit. La Alain se retira, en riant, car elle savoit bien pour qui la fête se faisoit, et que si elle vouloit, il n'y auroit point de violons. Madame de Bragelonne voyant que l'autre s'étoit retirée, se résout à partir. Roque arrive qui, ne trouvant point sa demoiselle, fait

(1) Quand D. Thadée mourut ici, on le montra sur son lit de parade. Le peuple disoit : « Allons voir le prince *Perfat*. — » Voire, disoient les plus habiles, c'est le prince *Prefez*. » (T.) — Thadée Barberin, prince de Palestrine, préfet de Rome, mourut à Paris le 24 novembre 1647.

beau bruit, et va la chercher. Elle revint; mais, de peur de rompre la partie, elle se tint dehors et n'entra pas dans la chambre. Cette madame de Bragelonne, qui faisoit tant la sucrée, n'avoit pas meilleure réputation qu'une autre, et elle étoit séparée d'avec son mari. Il ne la put souffrir que huit jours, parce que, disoit-il, dès la seconde fois qu'il l'avoit vue, il en avoit eu toutes choses.

Or, pendant qu'on attendoit le Préfet, Bachaumont mit en délibération quelle qualité on lui donneroit, si on le traiteroit d'Altesse ou d'Excellence, et il conclut, puisqu'il étoit petit-neveu de pape, que madame de Querver l'appelleroit *Votre demi-Sainteté*. Elle n'y manqua pas; mais il ne l'entendit point : elle auroit continué, si quelqu'un ne lui eût dit qu'on se moquoit d'elle. On monte en carrosse; les dames se pressèrent pour être de celui de sa *demi-Sainteté*; Roque et sa galande se mirent tout seuls dans un autre. Les coquettes croyoient qu'il y avoit à Saint-Cloud, où ils allèrent, une collation magnifique; mais elles furent bien attrapées, quand elles virent qu'il n'y avoit rien de préparé. Roque parle au Préfet, et en tire vingt pistoles. Il leur fit une misérable collation qui ne coûta que six pistoles, et des quatorze autres il paya les violons qu'il leur donna au retour, aux Tuileries. On savoit qu'il y devoit avoir des violons; il s'y trouva une quantité horrible de gens. M. de Candale et quelques autres, qui alors faisoient assez d'insolences, leur semblant que c'étoit une chose ridicule qu'on donnât les violons à la Querver, dirent que par débauche il la falloit faire passer par les piques; mais on dit qu'au lieu d'elle ils prirent une autre femme qui ne s'en est pas vantée.

Le mari Querver (1) avoit aussi quelque chose de démonté; il étoit curieux en livres, jusqu'à en faire venir d'Espagne et d'Angleterre, lui qui ne savoit pas lire, ou du moins qui ne lisoit jamais. Le maréchal de La Meilleraye, dans sa surintendance, l'incommoda fort, car il ne lui voulut pas faire la remise qu'il fit aux autres receveurs généraux, à cause peut-être qu'il pouvoit plus aisément recevoir que ceux des provinces. La Querver lui fut parler; il lui dit qu'elle présentât requête au Parlement. On commit un homme pour faire la charge de Querver. Or, Astrie, qui fait l'homme de qualité, et qui se dit fils d'un seigneur portugais qui suivit la fortune de Dom Antoine, prétendu roi de Portugal, que nous avons vu ici, étoit créancier de Querver de plus d'un million. Cet homme, de peur des violences, avoit eu jusque là une espèce de garnison chez lui. On fit ce couplet :

Astrie, pourquoi dans ta maison,
Pour garder trois pucelles
Qui ne sont point belles,
Tiens-tu garnison ?
Lâche un peu tes filles;
Ton ami Querver,
Des soldats et des drilles
Les met à couvert,
Dessous son bonnet vert.

Depuis, tous ces gens-là ont remonté sur leur bête.

(1) Colletet fils a adressé à Kerver des couplets bachiques qui commencent ainsi :

Çà, cher ami Kerver,
Reprenons la bouteille, etc.

(*Poésies gaillardes, galantes et amoureuses de ce temps*, in-12, p. 211.)

## CCCXII

### M. ET MADAME D'ESTRADES.

M. d'Estrades, que nous voyons aujourd'hui en passe de maréchal de France (1), est fils d'un gentilhomme d'Agenois (2) *dubiæ nobilitatis*, et assez mal à son aise, qui a été gouverneur de M. le comte de Moret, de MM. de Vendôme, et enfin de MM. de Nemours. M. d'Estrades lui-même a été écuyer de l'un de MM. de Vendôme. C'est un grand homme, froid, mais bien fait de sa personne. Il n'y a guère d'homme qui ait une valeur plus froide; il a fait plusieurs beaux combats. On dit qu'un jour il se battit contre un certain brave, qui se mit sur le bord d'un petit fossé, et dit à Estrades : « Je ne passerai » pas ce fossé. — Et moi, répondit Estrades, en fai- » sant une raie derrière soi avec son épée, je ne » passerai pas cette raie. » Ils se battent. Estrades le tue.

Tout froid qu'il étoit, il ne laissa pas de devenir amoureux de la cadette de madame d'Harambure. Cette fille (3) étoit plus aimable que belle : elle jouoit du luth, chantoit agréablement, et avoit l'esprit si

(1) Godefroi, comte d'Estrades, qui s'est rendu célèbre par ses négociations, fut fait maréchal de France en 1675.

(2) François d'Estrades fut nommé, en 1620, gouverneur du comte de Moret; il le fut ensuite du prince de Vendôme (*depuis cardinal*) et de MM. de Nemours et d'Aumale.

(3) Angélique, dite *Mademoiselle du Pin*, sœur naturelle de madame d'Harambure et de Tallemant le maître des requêtes (Voyez la *Notice préliminaire*, t. I^er, p. 12.)

accort, que tout le monde l'aimoit; on l'appeloit Angélique. J'ai ouï dire à madame de Montausier que, l'ayant rencontrée aux noces de la présidente de La Barre (1), elle se divertit admirablement bien avec elle, et qu'elle n'a jamais vu une personne qui gagnât plus le cœur aux gens. Durant cette passion, Estrades fut obligé d'aller en Hollande, où il avoit une compagnie dans le régiment d'un parent de la mère; il rencontra un gentilhomme avec deux valets à cheval, qui avoient des arquebuses. Ce gentilhomme l'accoste et lui dit: « J'ai eu avis qu'il y a des vo- » leurs sur le chemin; mais je suis obligé de me ren- » dre à Rouen un certain jour pour une affaire, car » il y a un dédit de mille écus. Je me suis accompa- » gné de deux valets; si vous voulez, nous irons » ensemble une lieue durant. S'ils y sont, ce doit » être assez près d'ici. » Estrades couroit la poste avec un valet de chambre; il va avec le gentilhomme. A une demi-lieue de là, ils trouvent les voleurs, au nombre de huit; ils demandent la bourse à Estrades; il leur répond qu'il ne la donne point comme cela. Eux, le voyant si résolu, lèvent leurs casaques et montrent qu'ils étoient armés. « Bien, leur dit-il, » vous êtes de bonnes gens de m'en avoir averti; je » ferai tirer à la tête. » En parlant, il lui vint dans l'esprit que ces galants hommes pourroient bien avoir volé le messager qui portoit ses hardes, et pris le portrait d'Angélique, qu'il avoit mis dans une malle; il le leur demande. Ils lui disent qu'ils ont ce portrait. Il leur donna quelque chose pour le ravoir,

(1) Madame d'Aiguillon y étoit allée comme parente; elle y avoit mené mademoiselle de Rambouillet, et Angélique étoit parente du marié. (T.)

et eux se retirèrent sans l'attaquer. Si cette fille ne fut point morte si tôt, je ne sais ce qui en fût arrivé. Comme parent d'Harambure, il étoit fort familier chez le père, et la fille et lui s'appeloient mari et femme. On dit qu'il n'a pas ri depuis la mort de cette pauvre Angélique; il s'en souvient encore avec plaisir, et on dit qu'il n'a épousé sa femme qu'à cause qu'elle en avoit quelque air (1).

Sa femme est fille de cette madame du Pin dont M. des Yveteaux étoit amoureux (2). Du vivant de son premier mari, Pontac de Montplaisir, de Bordeaux, autre mélancolique, devint amoureux de cette femme, et quatre ans durant n'en bougeoit soir et matin; il passoit pour ami du mari; après il l'épousa et lui fit changer de religion, et à sa fille, aujourd'hui madame d'Estrades. Le père avoit inclination pour cette femme et pour sa famille; il obligea son fils à épouser mademoiselle du Pin, qui n'étoit nullement jolie. Elle se raccommoda depuis. Les enfants la décharbonnèrent un peu : elle dansoit fort bien. Quand elle veut se bien mettre, elle n'est point désagréable, mais elle est horriblement paresseuse et malpropre; elle s'habille quasi entièrement sur son lit. Elle a de l'esprit, mais c'est un esprit particulier. Elle changea étrangement à son premier voyage de Gascogne, car elle devint rêveuse, au lieu qu'avant cela elle dansoit et rioit comme une autre. A tout prendre, c'est une personne raisonnable. Il l'aime fort, et on lui fait la guerre de ce qu'il revient de ville exprès pour la voir.

(1) Le comte d'Estrades épousa, en 1637, Marie de Lallier du Pin. Il est singulier que la femme du maréchal portât le même nom qu'*Angélique*.

(2) Voyez l'historiette de *des Yveteaux*, t. II, p. 11.

Il fut employé par le feu cardinal en quelques négociations avec le feu prince d'Orange, le père, qui avoit grande confiance en lui : ce fut le commencement de sa fortune; car, ce parent qu'il avoit étant mort, le prince d'Orange lui envoya les provisions du régiment toutes musquées. Le cardinal Mazarin prit deux capitaines des gardes ; Estrades en fut un, et Noailles l'autre; ensuite il fut gouverneur de Dunkerque par commission, et heureusement pour lui le maréchal de Rantzaw mourut (1), comme on lui avoit promis de le rétablir dans Dunkerque. En sa considération, on donna à son frère l'évêché de Condom, qui vaut quarante mille livres de rente, et à demeurer sur les lieux, plus de cent. Estrades est sans doute homme d'honneur et homme de service; pour moi je trouve qu'il est un peu trop taciturne ; il fait trop le réservé. Il y a aussi de la vanité en son fait; car il y a trois ou quatre ans qu'il dit à un homme d'honneur de qui je le tiens, en parlant des voyages qu'il faisoit en Gascogne : « Il faut bien que j'aille » voir ma bonne femme de mère, et que j'aie quel- » que complaisance pour elle, car voilà qu'elle me » vient de donner encore deux cent mille livres. » Ce monsieur le taciturne eût bien fait de se taire cette fois-là. Sa mère est de Montesquieu (2), bien demoi-

(1) Josias, comte de Rantzaw, maréchal de France, gouverneur de Dunkerque, etc., mourut à Paris, le 4 septembre 1650.

(2) La mère du maréchal d'Estrades étoit Suzanne de Secondat, de la famille qui a produit Montesquieu. Le père de Suzanne étoit Jean de Secondat, seigneur de Rocques, conseiller du Roi, trésorier de France, et général de ses finances en Guyenne, trisaïeul de l'auteur de l'*Esprit des Lois*. (Voyez le P. Anselme, t. VII, p. 600.) La terre de Montesquieu fut acquise par Jean de Secondat, maître-d'hôtel de Jeanne d'Albret, reine de Na-

selle, mais pauvre, et il se moque des gens de faire ces contes-là.

Estrades étoit ami de Flamarens, qui fut tué au combat de la porte Saint-Antoine (1). Flamarens avoit épousé une fille du grand prévôt de La Trousse: il lui prit une certaine tendresse pour la femme de son ami, qui s'augmenta à tel point, qu'il ne pouvoit demeurer en Gascogne quand elle étoit à Paris, ni à Paris quand elle étoit en Gascogne; il étoit soir et matin avec elle: si elle prenoit une médecine, c'étoit Flamarens qui la lui donnoit: s'il venoit quelqu'un qui ne lui plût pas voir madame, il se mettoit dans un coin à rêver: il grondoit les gens de madame d'Estrades, et en étoit haï comme la peste. Quand madame de Pontac mourut, madame d'Estrades se retira chez Flamarens; il est vrai que par hasard sa femme étoit venue à Paris. Madame d'Estrades est une bonne innocente; elle regrettoit sa mère comme on fait dans les romans, et crioit à tue-tête. On l'avertit que le monde murmuroit de l'attachement de Flamarens; elle répondit que sa conscience ne lui reprochoit rien, et qu'elle ne se tourmentoit point du reste. Flamarens la conduisit à Dunkerque, d'où elle revint bientôt, à cause qu'on craignit un siége. Elle y alloit, disoit-on, fort mal volontiers, et, pour lui, il étoit comme au désespoir. Je l'ai vu montrer des vers d'amour de sa façon à M. Chape-

varre, moyennant onze mille livres dont cette princesse lui fit don. Henri IV l'érigea en baronie, en faveur de Jacob, fils de Jean, gentilhomme ordinaire de sa chambre.

(1) Antoine-Agésilan de Grossoles, marquis de Flamarens, tué au combat de Saint-Antoine, au mois de juillet 1652. Il avoit épousé Françoise Le Hardy de La Trousse, cousine-germaine de madame de Sévigné.

lain (1). Le mari n'a jamais témoigné aucun soupçon; à la vérité il étoit quasi toujours absent. Quand Dunkerque fut repris par les ennemis, elle disoit que jamais personne n'avoit perdu plus gaîment cent mille livres de rente; car elle croyoit son mari en péril, et elle n'étoit pas fâchée qu'il en fût dehors.

---

## CCCXIII

### LA RENOUILLÈRE.

Madame de Turin, veuve d'un maître des requêtes, avoit deux filles : l'aînée étoit bossue et boiteuse, mais elle avoit le visage assez beau et beaucoup d'esprit, avec une fort grande douceur. La cadette étoit une brune bien faite, mais qui n'avoit que cela. La mère recevoit les honnêtes gens chez elle; mais on n'y veilloit point passé dix heures; quelquefois, par une grande grâce, elle accordoit une demi-heure par-dessus. Il ne sauroit aller beaucoup de gens dans une maison qu'il n'y en ait de verreux. La Renouillère, un pauvre cadet de Vendômois, s'y glissa dans la foule. Il n'étoit pas mal fait, mais ce n'étoit pas un trop honnête homme. Son plus grand talent étoit de savoir tous les petits jeux dont on a jamais ouï parler, d'en inventer même sur-le-champ, et de les jouer admirablement bien. Je ne sais si ce fut par ce charme qu'il gagna la plus jeune de ces filles, ou si ce fut par son train, car il avoit un gentilhomme, mais elle s'en éprit terriblement. Ce gentilhomme, à la vérité, ne lui coûtoit guère à entretenir, car ils étoient d'accord

(1) Chapelain avoit été gouverneur du marquis de la Trousse.

entre eux, que quand l'un d'eux dîneroit, il ne souperoit pas, et que quand il souperoit, il ne dîneroit que le lendemain ; ils logeoient dans une auberge où l'on payoit par repas ; ainsi ils ne dépensoient pas plus tous deux pour la nourriture qu'auroit fait un seul.

L'inclination de la fille ne se put cacher longtemps. La mère donne congé à La Renouillère, qui pour cela ne se rebuta point ; et pour faire voir à sa maîtresse qu'il ne prenoit point de divertissements, et qu'il ne vouloit d'autre plaisir que celui de la voir, il s'avisa de sonner du cor toute la journée et une bonne partie de la nuit. Enfin, las de cela, et pour épargner ses poumons, il menoit son valet sur le rempart, c'étoit au Marais, et il lui apprit à sonner assez bien pour pouvoir sonner pour lui. Après il a loué un grenier vis-à-vis de celui de madame de Turin, où il se tenoit des journées entières, pour voir si la demoiselle ne trouveroit point le temps de monter à son grenier pour se voir et se faire des signes. Cela dura six ans pour le moins. Enfin, pour se voir plus à leur aise, mais sans se parler, il gagna un M. Tamponnet, car tout le monde avoit pitié de ces pauvres amants, dont la maison n'étoit séparée de celle de madame de Turin que d'un mur de clôture. Là, il entassoit du fumier contre la muraille, pour voir sa maîtresse à la fenêtre. Elle, de son côté, tenoit le contrevent de façon que sa mère ne la pouvoit voir d'un cabinet qui donnoit sur cette fenêtre : pour plus grande sûreté, elle y alloit souvent quand on dînoit, et faisoit semblant de n'avoir point d'appétit, ou de se trouver mal, et lui, il lui envoyoit assez souvent une perdrix toute cuite dans un pain dont on avoit ôté la mie ;

cela n'étoit pas difficile, car le domestique étoit tout attendri de leurs souffrances. La fille aînée, qui étoit une fille fort raisonnable, après y avoir perdu son latin, pria plusieurs personnes de parler à sa sœur. Mademoiselle de Scudéry lui parla, à sa prière, et lui remontra qu'elle n'avoit pas assez de bien pour deux, etc. La pauvre amante lui dit tant de choses de sa passion qu'elle lui fit venir les larmes aux yeux; enfin la mère même, voyant qu'il n'y avoit point de remède, la laissa en Forez, chez une grand'mère, où elle fit exprès un voyage, afin que La Renouillère l'épousât sans son consentement. Là, un prêtre ayant refusé de les épouser, ils prirent acte, etc. Quelques années après, le pauvre La Renouillère mourut subitement, comme il jouoit au billard, et en disant : « Je m'en vais faire un beau coup, » il tomba mort. Sa femme fut surprise étrangement au cri qu'on fit, car elle étoit dans la chambre voisine, et qui pis est, elle étoit grosse. Ce La Renouillère avoit eu le malheur de tuer son oncle en duel ; il est vrai que l'autre l'ayant rencontré, l'y avoit forcé; c'étoit pour une querelle de famille. On dit que ce bel exploit étoit son époque, et qu'il disoit toujours : « Ce » fut vers le temps que je tuai mon oncle. » Sa femme, dans la grande affliction qu'elle eut, s'accoutuma à prier Dieu cinq heures par jour. Sa sœur étant morte, elle vint à Paris. Son confesseur, avant le bout de l'an, lui conseilla de se remarier; pensez qu'elle en étoit pressée Elle pensa épouser Guepean, garçon peu accommodé; cela se rompit. Saint-Mars, parent de Chabot, la rechercha ; M. le Prince le reconnut pour son parent, et fit la demande. La voilà mariée. Deux mois après il fallut que le mari allât en Flandre, car il avoit traité de la charge de

premier gentilhomme de la chambre de M. le Prince avec le chevalier de Rivière. Je ne sais depuis ce temps-là si elle l'a suivi, ou si le confesseur a trouvé quelque autre remède.

---

## CCCXIV

### MONTCHAL.

Montchal est frère de ce Montchal qui étoit suffragant de M. le cardinal de La Valette dans l'archevêché de Toulouse ; je pense qu'il avoit été son précepteur ; et après la mort de ce cardinal il fut fait archevêque de Toulouse (1). Nous parlerons de lui dans les Mémoires de la Régence. Ce prélat trouva moyen de faire son cadet conseiller au Grand Conseil ; avec cette charge, il épousa mademoiselle Dalesso, sœur d'un conseiller au parlement ; puis il se fit maître des requêtes. Son frère étant devenu archevêque, lui donnoit beaucoup tous les ans. Au bout de quelques années de mariage, sa femme meurt sans enfants, et, gagnée par des cagots de moines qui haïssoient l'archevêque de Toulouse, elle lui fit tout du pis qu'elle put dans son testament. Il se remaria, durant le blocus de Paris, avec la fille de feu du Pré, maître des requêtes, et en eut quarante mille écus, quoiqu'on dît qu'il devoit une bonne partie de sa charge ; mais je pense qu'on considéra son frère, qui alors étoit le premier homme

(1) Charles de Montchal. On a de lui des Mémoires publiés en 1718.

du clergé; d'ailleurs il n'étoit pas mal fait de sa personne.

Comme s'il eût été prédestiné à n'épouser que des dévotes, la seconde étoit encore pis que la première. De la maison de sa mère elle en avoit fait une espèce de couvent; elle n'appeloit ses servantes que *sœur* Marie, *sœur* Jeanne, etc. La cloche sonnoit aussi souvent que dans un monastère, et l'on y avoit même ses heures de récréation (1); avec cela elle communioit quatre fois la semaine. Durant ses accordailles, quoique Montchal se fût mis à genoux devant elle pour la prier de mettre un ruban de couleur, il n'en put jamais venir à bout. Par grande débauche, elle mit un ruban noir à ses moustaches (2). Elle soutenoit que celles qui avoient des boucles, des mouches et de la poudre, étoient damnées. M. de Toulouse fit la noce, et ces dévots gâtèrent en un jour plus de vivres qu'il n'en falloit pour faire subsister dix pauvres familles durant le siége. Quand il fallut se coucher, il y eut bien des cérémonies. On eut grand soin de cacher le marié, car si elle l'eût vu, elle n'eût jamais permis qu'on eût défait une épingle de sa coiffure : il étoit sur une chaise de paille derrière un des battans de la cheminée, car c'étoit une cheminée qui se fermoit l'été.

(1) Un M. Robert, homme accommodé, en avoit fait de même et encore pis; car, outre cela, ses enfants et ses valets mangeoient tous en une même table, et chacun avoit sa portion congrue. (T.)

(2) *Moustaches*, cheveux qu'on laissoit croître. « Les femmes » avoient des *moustaches* bouclées qui leur pendoient le long des » joues jusque sur le sein. On faisoit la guerre aux servantes et » aux bourgeoises, quand elles portoient des moustaches comme » des demoiselles. » (*Dict. de Trévoux*.)

On parla de la mettre au lit. « Maman, dit-elle, il » faut que je prie Dieu, et dedans la chapelle ; je » suis en trop grand péril pour y manquer. » Notez que c'étoit une fille de vingt ans. Pour aller à cette chapelle, il falloit passer pardevant la cachette du marié ; les femmes le couvrirent. Elle pria Dieu longuement ; lui cependant se déshabilla dans la ruelle du lit. Quand elle fut revenue : « Ma fille, » couchez-vous donc. — Maman, j'ai trop froid aux » pieds. » Elle se chauffe tout à son aise. Les femmes, lasses de toutes ses grimaces, lui demandèrent si elle ne se vouloit jamais coucher. « J'ai encore » froid, » dit-elle. Enfin, quand Dieu voulut, on la mit au lit. Elle n'y est pas plus tôt, que voilà le marié qui s'y met aussi. La pucelle fait un cri et se jette dans la place et lui après. La mère parla des grosses dents, et la fit remettre au lit. Cette farouche fut grosse au bout de trois semaines. Le mari, qui s'étoit déjà mal trouvé des moines, tâcha de l'en débarrasser : elle eut quelque peine à se conserver son grand directeur de conscience. Depuis il trouva moyen de faire mettre ce moine en prison, car il gâtoit la mère et la fille : elle en jeta feu et flamme, mais il fallut s'apaiser enfin.

---

## CCCXV

### MADAME DE MARANSIN.

Un gentilhomme de Normandie, nommé Sotteval, de la maison de Convert, étoit riche, mais mauvais ménager. Sa femme se fit séparer de biens, et elle-même dépensa plus de cent mille livres à plaider

pour un méchant ruisseau qu'un voisin avoit détourné de quatre pas, et, qui pis est, elle fit battre contre ce gentilhomme et un de ses amis deux fils qu'elle avoit qui étoient ses seuls enfants. Ils en sortirent assez bien.

A propos de ces deux enfants, on conte une chose assez étrange. En faisant un plant, elle dit : « Voilà » un arbre pour mon aîné et un autre pour mon » cadet. » C'étoient deux petits enfants. L'arbre de l'aîné devint bossu, mais il se conserva vert et vigoureux ; l'autre devint beau, grand et droit, mais il se sécha et mourut, et un petit surgeon demeura. L'aîné, effectivement, eut la taille gâtée, mais il se porta bien du reste. Le cadet, nommé Auderville, qui étoit bien fait, mourut de la petite vérole trois mois après avoir épousé la fille unique d'une madame de Blagny, et laissa sa femme grosse d'une petite fille. Ils étoient tous de la religion. La mère morte, l'aîné, nommé Sotteval, se fait catholique. La jeune veuve est recherchée de beaucoup de gens, et entre autres d'un M. de Maransin, cadet du marquis de La Barre-Chivray, d'Anjou, dont la grand'-mère, appelée madame de Chasseguay, étoit voisine de cette madame de Blagny, mère de cette jeune veuve. Justement huit ans après la mort de son mari, madame d'Auderville meurt aussi de la petite vérole, à l'âge de vingt-six ans. Voilà Sotteval tuteur. La grand'mère, qui mouroit de peur qu'on ne fît sa petite-fille catholique et peut-être religieuse, ayant déjà été condamnée à la représenter, se veut sauver en Angleterre. Dans ce voyage, elle pensa perdre celle pour qui elle se donnoit tant de peine, car cette petite, en allant au Mont-Saint-Michel, tomba dans l'une de ces lacunes de sables, où l'eau s'arrête

quand la marée s'en retourne. Par curiosité, la grand'mère avoit voulu passer par là. Ce ne fut pas tout ; s'étant embarquées dans la première barque qu'on rencontra, il se trouva que, pour avoir été trop long-temps à l'air, elle fit eau au bout d'une heure. Les voilà donc contraintes de relâcher et de s'en retourner à Blagny, car il y avoit des gens sur la côte pour les prendre.

En ce temps-là, Maransin s'engagea dans la recherche de cette petite. Une demoiselle de madame de Chasseguay lui avoit écrit, incontinent après la mort de madame d'Auderville, qu'il devroit penser à la fille, au défaut de la mère; mais personne ne le lui avoit conseillé, parce que ce n'étoit qu'un enfant de huit à neuf ans. Il alla donc à Lérida, avec son frère qui commandoit l'artillerie, dont il étoit lieutenant-général ; c'étoit quand le comte d'Harcourt assiégeoit cette place. Au retour, il s'offre à madame de Blagny, qui le reçoit volontiers ; car vous diriez qu'elle n'a cherché qu'à se décharger de sa petite-fille, qui aura dix ou douze mille livres de rente en fonds de terre, sans les cinq ou six qu'elle lui destine; mais, comme vous verrez par la suite, c'étoit une sotte qui prenoit un sot pour un galant homme. C'est un *dadais* qui n'avoit rien de bon que la jeunesse et la noblesse. Elle pouvoit se mettre en lieu sûr, et, dans le temps, elle eût fait consentir le tuteur même à la marier à une personne de la religion, et à un des meilleurs partis; car, comme j'ai déjà dit, la petite fille étoit riche et de bon lieu, et même elle étoit jolie. Dans le dessein de la donner à Maransin, madame de Blagny part pour se retirer à Genève, par le conseil de ses amis et des conseillers huguenots du parlement de Paris, qui lui don-

nèrent avis qu'on lui ôteroit sa petite-fille. Elle fait semblant d'aller chez une voisine. Sotteval est averti du dessein deux heures après ; il ne le voulut pas croire : il avoit dans sa tête qu'elle se vouloit retirer en Angleterre. Elle a donc tout le loisir d'aller à La Barre, en Anjou ; de là, elle se fit accompagner par quarante gentilshommes jusque vers Orléans. Maransin seul l'accompagna jusqu'à Dijon : quelque temps après, il l'alla trouver à Genève et y fit plusieurs voyages.

Bougis, dès lors, maréchal-de-camp, comme normand, eut avis de cette héritière ; il emploie Ruvigny, et trouve moyen d'avoir des lettres du cardinal à madame de Blagny, par laquelle Son Éminence promettoit à cette femme sa protection, si elle vouloit revenir. Cependant Bougis voltigeoit de Chambéry à Turin, et de Turin à Chambéry. La grand'mère, avertie de cela, se tenoit sur ses gardes. Un gentilhomme de Normandie, nommé Endreville, qui étoit un parti assez sortable, se mit aussi sur les rangs ; il envoya à Genève un gentilhomme des amis de madame de Blagny, pour lui conseiller de se retirer en Suisse. Cet homme ne s'expliqua pas bien : elle craignit que ce ne fût un homme gagné, et qui étoit venu là pour les demander à la seigneurie, comme des sujettes du Roi. Elles partent : les voilà en Suisse. Elles y furent quelque temps, jusqu'à ce que la petite eût douze ans. Maransin l'épousa à Genève, nonobstant plusieurs arrêts de défense, et sans articles ni contrat de mariage. Depuis, il fit faire des articles, mais datés de huit jours après la célébration du mariage, sans lui donner de douaire, mais seulement un deuil à la mode du pays. Voilà un vrai mariage de *Jean des Vignes*. Faute d'argent,

il fallut revenir à La Barre; on plaide. Le mariage est déclaré non valablement contracté, et la grand'mère condamnée à six mille livres d'amende.

Depuis cet arrêt, Maransin fit venir un tireur d'armes, et tout le jour ne faisoit autre chose qu'escrimer. La petite fut mise chez moi en séquestre; car ma femme, qui se trouva par curiosité à l'audience, s'offrit charitablement à la recevoir; tout le reste étoit suspect à l'une ou à l'autre des parties. Enfin, le tuteur, pour de l'argent, consentit à laisser recélébrer le mariage. La petite dame est devenue grande et bien faite. Je ne sais si en son âme elle est fort satisfaite du choix de sa grand'mère.

---

## CCCXVI

### AMANTS DE DIFFÉRENTES ESPÈCES.

#### AMANTS MALHEUREUX.

Saugeon, gentilhomme de Saintonge, huguenot, étoit amoureux et aimé de la sœur d'un de ses voisins, avec lequel il n'étoit pas bien. Ce frère défendit à la fille, à une noce, de le prendre à danser: elle le prit. Le voilà en fureur; il sort et l'emmène. Saugeon les suit, de peur qu'il ne la maltraitât; ils se rencontrent; le frère va à lui le pistolet à la main, tire et le manque. Saugeon tire dans le temps que la fille, qui étoit à cheval aussi bien qu'eux, se mettoit entre deux pour les séparer, et la blesse à mort (1). Au bout de trois jours elle meurt, et fait

(1) Le manuscrit de Tallemant offre ici une variante que l'au-

tout ce qu'il falloit faire à la décharge de Saugeon; lui, outré de déplaisir, s'enferme dans sa maison, et est cinq ans sans voir personne. Enfin une de ses parentes obtient de lui qu'il ira loger avec elle; il est sept ans vivant en grande mélancolie; au bout de ce temps-là, une nièce de cette parente vint demeurer avec elle; c'étoit une fille folle et spirituelle; il en devint amoureux insensiblement, et se résolut à l'épouser. Elle avoit beaucoup d'estime pour lui, et fit une chose assez extraordinaire, avant que de consentir à l'épouser: c'est qu'elle lui dit qu'en sa petite jeunesse elle avoit eu un enfant; qu'un homme l'avoit trompée, mais que la chose étoit assez secrète. « Cependant, ajouta-t-elle, je vous la dis, » afin qu'un jour, si vous veniez à la savoir, vous ne » me haïssiez autant que vous m'auriez aimée. » Lui, voyant cette bonne foi, crut qu'effectivement il n'y avoit point eu de sa faute; il l'épousa, et il a fait le meilleur ménage du monde avec elle. Elle mourut plus de dix ans devant lui. Il n'a pas ri depuis

teur a supprimée: « Saugeon, gentilhomme saintongeois, étoit » amoureux et aimé de la sœur d'un de ses voisins, avec qui il » n'étoit pas bien. Un jour que Saugeon venoit de parler à sa » maîtresse, le frère arrive, et sut ce qui s'étoit passé. En co- » lère, il oblige sa sœur de monter en croupe derrière lui, en » lui disant qu'il vouloit qu'elle vît châtier son amant en sa pré- » sence. Il eut bientôt attrapé Saugeon, qui ne savoit pas qu'on » courût après lui. Il lui crie de se défendre; Saugeon refuse de » se battre; l'autre le presse; il fallut mettre l'épée à la main; » il ne pouvoit se sauver, car il n'avoit qu'un bidet, et l'autre » étoit monté à l'avantage. Ils se battent; le pauvre Saugeon lui » porte un si grand coup qu'il le perce et tue sa maîtresse, qui » étoit derrière lui. Depuis cela il n'a ri jour de sa vie. Il se » maria pourtant quelques années après. »

le malheur qui lui arriva en se battant contre le frère de sa maîtresse.

Ayant changé de religion, et voulant rendre raison de son changement, il fit d'assez ridicules petits livres en papier bleu. Ce fut lui qui mena M. de La Leu voir cette religieuse à Saint-Denis (1). Le cardinal de Richelieu acheta la terre de Saugeon, car cet homme-ci ne fut pas trop bon ménager. Madame d'Aiguillon le mit depuis auprès du duc de Richelieu, au Havre, dont il étoit lieutenant sous lui; après elle l'en ôta par quelque soupçon. De dépit, il se fit ensuite Père de l'Oratoire. Madame de Saugeon, dame d'atour de Madame, est sa fille; car de fille d'honneur elle fut faite dame d'atour.

Un garçon de Paris, nommé Sanville (2), étudiant en droit à Orléans, devint amoureux d'une belle fille; mais parce qu'elle n'avoit guère de bien, les parents de l'amant ne voulurent jamais consentir au mariage; il fallut attendre qu'il fût majeur. On prend jour pour les marier. Le frère de cette fille, qui étoit camarade de Sanville, lui dit qu'il le prioit de venir avec lui chez un orfévre pour lui aider à choisir quelque pièce de vaisselle d'argent dont il vouloit faire présent à sa sœur le jour de ses noces; Sanville y va; mais, par malheur, ils s'adressèrent à un orfévre chez qui il y avoit de la peste. On fait la noce.

(1) Cette religieuse étoit madame de Gadagne, supérieure du couvent des Carmélites de Saint-Denis. (Voyez l'historiette de *La Leu*, t. VIII, p. 157.)

(2) Guillaume Feydeau, seigneur de Sanville, dont le père étoit trésorier provincial des guerres, épousa, le 17 août 1631, Anne Vaillant, fille de Guillaume, seigneur de Champvallins, conseiller au Grand-Conseil. M. de Sanville mourut le 29 août 1631, onze jours après son mariage.

Au bout de quelques jours le nouveau marié se sent un grand mal de tête, comme il étoit couché, et quelques autres accidents qui lui semblèrent des avant-coureurs de la peste (on avoit su qu'il y en avoit chez ce: orfévre); aussitôt il se croit frappé, sort du lit tout doucement, et se va enfermer dans une autre chambre. Le matin sa femme fut bien étonnée de se trouver seule; elle cherche son mari et le trouve; mais il ne vouloit point ouvrir, il prioit tout le monde de se retirer de bonne heure, et particulièrement sa femme; qu'il mourroit désespéré s'il la croyoit en danger. Nonobstant toutes ces remontrances, on enfonce la porte, et on lui fait les remèdes qu'on crut nécessaires. Une fièvre chaude si furieuse le saisit, qu'il vouloit se jeter par les fenêtres. On le lie; mais, par une étrange bizarrerie de ce mal, il n'étoit pas plus tôt lié qu'il revenoit en son bon sens, et reprochoit à sa femme tout ce qu'il avoit fait pour elle. Cette pauvre femme ne pouvoit souffrir ses plaintes, et le faisoit délier; aussitôt il rentroit en fureur et ne connoissoit plus personne; il mourut dans cette espèce de rage. Cette femme, à qui Sanville avoit fait avantage par son contrat. épousa depuis un M. Parfait (1), de Paris; elle en

(1) Étienne Parfait, conseiller d'état, contrôleur-général de la maison du roi, avoit eu douze enfants de mademoiselle Ladvocat, sa première femme. Il se remaria le 16 février 1637, à Saint-Jean-en-Grève, avec la veuve de Sanville. Il en a eu quatre enfants. Étienne Parfait étant mort le 28 août 1645, sa veuve se remaria, le 3 février 1647, avec Philippe Charpentier, conseiller au Grand-Conseil. Elle mourut le 19 décembre 1662. L'éditeur doit ces détails, qui confirment si bien le récit de Tallemant, à M. Amyot, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, qui descend par les femmes des Parfait famille ancienne de la magistrature de Paris.

eut des enfants; elle enterra encore celui-là. Après, un vieux garçon, nommé Charpentier, conseiller au Grand-Conseil, l'épousa et lui fit avantage de cent mille francs. C'étoit une aimable personne.

Un gentilhomme d'Auvergne, appelé d'Argouges, étoit amoureux d'une demoiselle de Cornon. Un jour qu'ils se promenoient sur les bords de l'Allier, et qu'il lui parloit de sa passion : « Voire, lui dit-elle, » vous ne m'aimez pas tant que vous dites. — Vous » pouvez l'éprouver, dit-il. — Bien, répondit-elle; » si cela est, jetez-vous tout à cette heure dans la » rivière. » Elle croyoit qu'il n'en feroit rien. Il s'y jeta tout botté et tout éperonné, l'épée au côté et la casaque sur son dos. Il fut secouru; sans cela il se noyoit. Elle se rendit et l'épousa.

Un président de la Chambre des comptes de Montpellier, nommé La Grille, homme marié et de quelque âge, mais qui n'avoit point d'enfants, étoit fort bien, couchoit avec une femme mariée de la même ville, nommée mademoiselle de Lomelas; elle n'étoit pas d'une beauté extraordinaire, ni dans une grande jeunesse; elle vint à mourir en 1660. Cet homme en eut un tel déplaisir, qu'enfin il résolut de se tuer; mais, avant cela, il voulut la faire déterrer. Les Capucins, chez qui étoit son corps, pour deux cents pistoles lui donnèrent contentement. Elle n'avoit plus qu'une main entière; il baisa cette main un million de fois, et dit à ces religieux qu'il les prioit de l'enterrer auprès d'elle quand il seroit mort; de là il fut chez lui, où il se précipita d'une tour. Il étoit fort riche; le petit Gramond (1) a eu sa con-

(1) Le petit Gramond étoit frère d'un président au parlement de Toulouse. Il étoit attaché à la maison de Gaston, duc

fiscation, mais il y a seize mille livres de rente de substituées.

## AMANTS TROP TÔT CONSOLÉS.

Un gentilhomme de Marseille, nommé Bricare, devint éperdument amoureux d'une belle fille qu'il épousa enfin. Son ardeur ne s'éteignit point par la jouissance, il l'aimoit toujours de même : elle tombe malade au bout de quelques années, et meurt. Jamais homme n'a donné plus de marques d'une violente douleur qu'il en donna : non content d'un portrait qu'il avoit d'elle, où elle étoit peinte de sa hauteur, il la fit encore peindre morte; il la fit tirer en cire. Cependant, comme sa douleur étoit fort aisée à aigrir, il ne pouvoit souffrir la vue de ces portraits; il fit tourner ce grand portrait, et le fit mettre à l'envers. Cela ne lui suffit pas : il le fit porter chez un peintre de *conséquence*, qui étoit alors à Marseille, et il l'obligea, quoi que cet homme lui pût dire, à effacer la tête de ce portrait. A quelque temps de là, la violence de sa douleur se relâchant un peu, cet homme, qui avoit toujours tenu les yeux contre terre, commença à les lever un peu, et en rentrant chez lui il vit à une porte une belle fille qui n'étoit pourtant pas si belle qu'étoit sa femme. En Provence on est presque toujours à la porte, on y reçoit même visite. Il voyoit donc souvent cette fille. Il retourne un jour chez le peintre, et, regardant ce tableau : « Vraiment, dit-il, c'est dommage que ce portrait » demeure ainsi, il y a de l'architecture et du paysage;

d'Orléans. (Voyez l'historiette du *petit Gramond*, tome VIII de ces *Mémoires*, p. 36.)

» il faudroit mettre une autre tête dessus. — Voire, » dit le peintre, et quelle tête y pourroit venir? — » Il me semble, dit le mari, que celle de Guérarde » y viendroit bien : » c'étoit le nom de cette fille. Effectivement il l'y fit mettre, et il l'eût épousée, si on la lui eût voulu donner; mais on ne le trouva pas à propos pour quelque raison.

### AMANTS RADOTANTS.

Un procureur du Parlement, nommé Fortin, homme veuf, âgé de soixante et dix ans, s'avisa de devenir amoureux d'une fille, et, pour lui plaire, il prit un chapeau de castor gris avec un cordon d'or, et étoit toujours botté avec des éperons dorés; il faisoit aussi des vers; il lui disoit en un endroit :

Nous irons à Châtillon
Prendre du curé permission,
Et de là nous irons à Bonne (1),
Où, ma mie, vous serez toute bonne.

Elle se moqua de lui : il mourut dans sa folie, et s'en alla en l'autre monde avec ses bottes et ses éperons dorés. Il avoit un fils qui mourut de maladie à Rome. Les Juifs achetèrent un habit qu'il avoit, qui étoit assez remarquable. Un autre François, nouveau venu, alla par hasard acheter cet habit; les autres François l'appeloient *feu Fortin*.

### AMANTS RECONNOISSANTS.

Le deuxième fils de madame de Chaban, sœur de Saint-Preuil, étant à Rome, fit connoissance avec une dame veuve et plus âgée que lui. De là il fut à Naples avec M. de Guise, où il fut pris prisonnier.

(1) Il y avoit une maison (T.)

Cette femme se tourmenta tant, qu'elle le tira de prison; lui, par reconnoissance, étant devenu l'aîné, l'épousa et l'emmena en France : c'étoit durant la guerre de Bordeaux. Cette femme se trouva dans un château de M. de Bourdeilles qu'elle défendit, et elle y reçut un coup de mousquet dans l'épaule. Madame de Chaban, qui est une enragée, l'a persécutée autant qu'elle a pu. Elle les fit piller, et cette femme y perdit plusieurs beaux tableaux. Enfin il fallut plaider. Je crois qu'on leur aura fait justice.

## AMANTS DÉLICATS.

Sablière, second fils de M. Rambouillet, celui qu'on appelle *le Grand Madrigalier* (1), jouissant d'une jolie femme, appelée madame Le Taneur, dont le mari est aussi ridicule de corps que d'esprit, par délicatesse obligea sa dame à faire lit à part un an durant, pour ne pas avoir un si vilain compagnon en ses amours. Elle prit pour prétexte un grand rhume qu'elle avoit, et qu'elle pourroit devenir pulmonique si elle devenoit grosse aussitôt après. Cependant l'*amant délicat* se divertissoit avec elle *à la chardonnette;* une fois il échappa quelque chose : elle connut bientôt qu'elle en tenoit, et fit si bien que le mari se remit assez à temps à coucher avec elle; mais le galant eut bien ce qu'il méritoit : cette femme se va mettre mille scrupules dans l'esprit,

(1) C'est Conrart qui qualifia ainsi Antoine Rambouillet de La Sablière. « Il faisoit, dit Richelet, de si jolis madrigaux, que » M. Conrart lui donna, en qualité de *secrétaire des Muses*, des » lettres de *grand madrigalier françois.* » (Voyez *les plus belles Lettres françoises sur toutes sortes de sujets, tirées des meilleurs auteurs*, par P. Richelet. Amsterdam, 1737, t. 1er, note de la p. 4.)

que cet enfant voleroit le bien aux autres, qu'elle ne pourroit pas se faire accroire qu'il étoit à son mari. S'il ne se fût marié là-dessus, je ne sais ce qu'il en fût arrivé.

---

## CCCXVII

### MADAME DE LANQUETOT.

Un vieux gentilhomme normand, qui étoit premier maître-d'hôtel de la Reine-mère, nommé M. de Lanquetot, s'avisa de se remarier avec une jeune fille bien faite; il mourut bientôt après. Elle vint à Paris, il y a plus de trois ans, pour s'y marier, lasse de demeurer à la province. Un de ses parents lui propose un maître des requêtes, nommé Ardier-Vaugelé, frère de feu madame Fieubet et de madame des Hameaux, femme riche et qui voit bien du monde; que c'étoit le moyen de se bien divertir: elle y consent. Ardier la voit; on signe des articles. Le lendemain l'abbé du Tot, normand, qui étoit devenu l'aîné de sa maison depuis peu, alla voir cette madame de Lanquetot: or il avoit été amoureux d'elle avant qu'elle fût mariée; on dit même qu'il s'étoit voulu tuer pour l'amour d'elle: il lui dit qu'elle avoit eu raison de venir à Paris. « Oui, dit-elle, et, pour » y demeurer de meilleure grâce, je me marie; les » articles sont signés. » Elle n'eut pas plus tôt dit cela, que cet homme tombe évanoui. On le secourt; il revient, et lui dit qu'il étoit bien malheureux, puisqu'à cette heure il se trouvoit en état de l'épouser si elle vouloit. Au même temps elle ouït dire que

Vaugelé étoit une espèce de fou, et on lui disoit vrai; dans cet embarras elle se met dans un couvent. Madame des Hameaux (1) cherchoit à marier ce garçon à cause qu'il étoit épris de la veuve d'un payeur des rentes, belle femme, mais qui n'avoit guère de bien, et dont le mari étoit mort insolvable; elle s'appelle Tardif; elle et Vaugelé logeoient en même logis. Il disoit que c'étoit une femme bien composée, saine; en un mot, un beau *vaisseau* pour avoir lignée. Elle prétendoit qu'il lui avoit promis, en présence du Saint-Sacrement, de l'épouser, et on dit qu'elle en avoit fait avertir madame de Lanquetot. Madame des Hameaux dit ce qu'elle savoit de madame Tardif; l'autre répondit que les Ardiers faisoient les entendus, mais que leur grand-père n'étoit qu'un pauvre apothicaire d'Issoire; elle ajoutoit quelque chose de madame des Hameaux. Vaugelé alla trouver le confesseur de cette femme, et lui dit: « Mon père, qu'elle redouble si elle veut mes chaî-» nes et mes fers, mais qu'elle ne parle point de ma » sœur des Hameaux; car, parbleu, c'est ma reine, » c'est ma souveraine. » Il écrivit une belle lettre à son accordée; mais, comme cela ne réussit pas trop bien, il fit donner une assignation à la belle. Il y eut des gens de la cour qui firent des railleries de lui. « Je leur apprendrai bien à vivre, disoit-il, ils » ont été dire que j'étois chauve (sur cela il ôtoit sa » calotte). Voyez s'il y a plus riche toison. Si je ne » la faisois tondre toutes les semaines, j'aurois des

(1) Cette dame dit quelquefois de bonnes choses: elle alla dire à madame de Longueville que, depuis la bataille de Lépante, il ne s'étoit rien fait de si beau que la bataille de Rocroi. (T.)

» maux de tête insupportables. » Ils avoient dit aussi qu'il puoit, qu'il avoit des cautères, et qu'il étoit fou. « Avec trois doigts de parchemin, disoit-il, » je leur ferai voir que quand ils sont dans la cour » du Louvre je suis dans le cabinet. »

Une fois que le printemps fut fort froid, Vaugelé disoit : « Ce temps-là empêche toutes les belles pro- » ductions. — En effet, dit madame Nolet, les arbres » ne fleurissent point. — J'entends parler, dit-il gra- » vement, des productions de l'esprit. » Autrefois lui et Cotin (1) apprenoient par cœur des réparties pour se faire valoir l'un l'autre dans les compagnies où ils alloient. Ce Cotin est un bon *Phébus.* Une fois en prêchant, du temps que le cardinal de Richelieu avoit si fort la comédie en tête, il dit : « Quand » Jésus-Christ acheva sur le *théâtre* de la croix la » *pièce* de notre salut, etc. » Un an après, quelqu'un reparla à Vaugelé de cette madame de Lanquetot : « Voire, dit-il, elle est grosse des œuvres de l'abbé » du Tot; ils vont déclarer leur mariage. » Cela fut rapporté à cette femme, qui ne voulut plus souffrir l'abbé du Tot. Un jour il y alla qu'il s'étoit fait saigner : « Dites-lui que je ne l'importunerai plus. » Elle ne le voulut pas laisser entrer. Il étoit en chaise et sans laquais ; il se fait porter aux Carmes déchaussés, puis un peu plus loin. « J'attends quel- » qu'un, allez-vous-en dîner. » Après il défait sa ligature. Les porteurs le trouvent tout en sang, et ils le portent vite chez lui : ce n'étoit pas loin. Son valet de chambre eut l'esprit d'aller prier une

(1) Charles Cotin, aumônier du Roi, membre de l'Académie Françoise, mort en 1682. Il est beaucoup plus connu par les satires de Boileau que par ses ouvrages.

dame des amies de madame de Lanquetot de lui venir commander de sa part de ne pas mourir. Depuis cette femme fut touchée, puis elle s'en repentit; enfin, la grande dépense la charmant, elle épousa l'été dernier Des Bordes-Groüyn, homme veuf; fils du maître de *la Pomme de Pin*, cabaret auprès du Palais; il est fort riche.

---

## CCCXVIII

### LE PETIT SCARRON (1).

Le petit Scarron, qui s'est surnommé lui-même *cul-de-jatte*, est fils de Paul Scarron, conseiller à la Grand'Chambre, qu'on appeloit Scarron *l'Apôtre*, parce qu'il citoit toujours saint Paul. C'étoit un original que ce bonhomme, comme on voit dans le factum burlesque (2) que le petit Scarron a fait contre sa belle-mère (3), qui est, peut-être, la meilleure pièce qu'il ait faite en prose. Le petit Scarron a toujours eu de l'inclination à la poésie; il dansoit des ballets et étoit de la plus belle humeur du monde, quand un charlatan, voulant le guérir d'une maladie de garçon, lui donna une drogue qui le rendit perclus de tous ses membres, à la langue près et quelque autre partie que vous entendez bien; au moins par la suite vous verrez qu'il y a lieu de le croire (4). Il est depuis cela dans une chaise, cou-

(1) Paul Scarron, né à Paris vers 1610, y mourut en 1660.

(2) *Factum, ou Requête, ou tout ce qu'il vous plaira, par Paul Scarron, doyen des malades de France*, etc. (*Œuvres de Scarron*. Paris, Bastien, 1786, t. 1er, p. 119.)

(3) Françoise de Plaix, seconde femme du père de Scarron.

(4) On a dit aussi qu'à la suite d'une mascarade, au Mans, ou

verte par le dessus, et il n'a de mouvement libre que celui des doigts, dont il tient un petit bâton pour se gratter; vous pouvez croire qu'il n'est pas autrement ajusté en galant. Cela ne l'empêche pas de bouffonner, quoiqu'il ne soit quasi jamais sans douleur, et c'est peut-être une des merveilles de notre siècle, qu'un homme en cet état-là et pauvre puisse rire comme il fait (1). Il a fait pis, car il s'est marié. Il disoit à Girault (2), à qui il a donné une prébende du Mans qu'il avoit: « Trouvez-moi une femme qui » se soit mal gouvernée, afin que je la puisse appeler » p..... sans qu'elle s'en plaigne. » Girault lui enseigna un jour la demoiselle de la mère (3) de madame de La Fayette. Cette fille avoit eu un enfant, et n'avoit jamais voulu poursuivre un écuyer qui le lui avoit fait; mais notre homme n'en fit que rire. Depuis il traita avec Girault de sa prébende, et, dans la pensée d'aller en Amérique, où il croyoit rétablir

il étoit chanoine, Scarron, poursuivi par la populace, se jeta dans les eaux glacées de la Sarthe, et qu'il y fut atteint d'une paralysie dont il n'a pu guérir.

(1) Par amitié, tout gueux qu'il étoit, il avoit assisté Céleste de Palaiseau, fille de qualité; elle perdit son procès contre Roger, qui lui avoit fait un enfant; il la logea jusqu'à ce qu'elle se fût retirée dans uu couvent. (T.) — Ségrais dit que Scarron avoit aimé cette demoiselle; elle s'étoit retirée au couvent de la Conception, où elle avoit placé les quarante mille livres données par le gentilhomme qui l'avoit trompée. Le couvent fit banqueroute, et Scarron prit chez lui mademoiselle de Palaiseau. (*Mémoires anecdotes de Ségrais*, p. 148, édition de 1723.)

(2) L'abbé Girault étoit le *factotum* de Ménage. Tallemant l'a nommé plusieurs fois.

(3) Marie de Pena, veuve d'Aymar de La Vergne, maréchal-de-camp et gouverneur du Havre, épousa en secondes noces, au mois de janvier 1651, le chevalier de Sévigné, oncle du marquis de Sévigné. (*Muse historique* de Loret. Lettre du 1er janvier 1651.)

sa santé, il épousa une jeune fille de treize ans, fille du baron de Surimeau (1), fils de d'Aubigny l'historien. Ce Surimeau avoit tué sa première femme, à Niort, avec son galant, après en avoir bien souffert d'autres; ensuite il se remaria (2). Cet homme, pour s'être marié contre le gré de son père, fut déshérité; il alla aux Indes, ne sachant que faire, et je pense que cette fille y étoit née (3). Pour le voir, il fallut qu'elle se baissât jusqu'à se mettre à genoux (4). Il

(1) Constant d'Aubigné, baron de Surimeau, en Poitou, s'étoit marié à La Rochelle sans le consentement de son père, au mois de septembre 1608, avec Anne Marchant, veuve de Jean Couraut, baron de Chatelaillon. D'Aubigné traite Constant avec une grande sévérité : « Ce misérable.... s'étant d'abord adonné » au jeu et à l'ivrognerie à Sédan, où je l'avois envoyé aux » Académies, et s'étant ensuite dégoûté de l'étude, acheva de se » perdre entièrement dans les *musicos* d'Hollande, parmi les filles » de joie..... Revenu..... en France, il se maria sans mon con- » sentement à une malheureuse qu'il a depuis tuée. » (*Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*. Amsterdam, 1731, p. 212.)

(2) Il épousa en secondes noces, au mois de décembre 1627, Jeanne de Cardillac, fille du gouverneur du château Trompette.

(3) Françoise d'Aubigné, destinée à jouer un si grand rôle sous le nom de *madame de Maintenon*, naquit dans la prison de novembre 1635.

(4) Scarron peint avec gaieté, dans l'*Épître à madame d'Hautefort*, la cruelle infirmité qui l'affligeoit :

Car un cheval malicieux,
Qui conçut pour moi de la haine,
Me fit par deux fois dans la plaine
Tomber de mon brancard maudit,
Dont mon pauvre col se tordit ;
Et depuis cette male entorse,
Ma tête, quoique je m'efforce,
Ne peut plus regarder en haut,
Dont j'enrage, ou bien peu s'en faut.

(*OEuvres de Scarron*, édition Bastien, VII, 137.)

changea encore d'avis et n'alla point dans l'Amérique. Cela lui coûta trois mille livres qu'il avoit mises dans la société; et voyant que la chose alloit mal, il disoit une fois à sa femme : « Avant que nous nous » fussions ce que nous nous sommes, qui n'est pas » grand'chose, etc. » Il disoit qu'il s'étoit marié pour avoir compagnie, qu'autrement on ne le viendroit point voir. En effet, sa femme est devenue fort aimable. Il a dit aussi qu'il croyoit en se mariant faire révoquer la donation qu'il fit de son bien à ses parents; mais il faut donc que quelqu'un fasse des enfants à sa femme. Or, depuis, il a trouvé moyen de retirer ou le tout ou partie du bien qu'il avoit donné à ses parents; il y avoit à cela une métairie auprès d'Amboise; il en parle à M. Nublé, avocat, homme d'esprit et de probité, de qui il disoit en une épître au feu premier président de Bellièvre : « Je ne » vous connois point, mais M. Nublé, *quo non* » *Catonior alter*, m'a dit tant de bien de vous (1), » etc. » Scarron lui dit qu'il estimoit cet héritage quatre mille écus, mais que ses parents ne lui en vouloient donner que trois. Nublé dit qu'il le vouloit bien, sa vue dessus. Il va au pays, aux vacations; on lui dit que ce bien-là valoit bien cinq mille écus; il fait mettre cinq mille écus dans le contrat au lieu de quatre. Les parents, qui n'en vouloient donner que trois, l'ont retiré par retrait lignager (2).

Madame Scarron a dit à ceux qui lui demandoient

(1) On lit ce passage dans l'*Epître dédicatoire* du Recueil des *Œuvres* de Scarron, publié en 1645, in-4°. (Édition Bastien, t. 1er, p. 149.)

(2) Nublé, par cette conduite généreuse et loyale, obligea les parents de Scarron à payer le bien sa valeur pour exercer le retrait lignager.



pourquoi elle avoit épousé cet homme : « J'ai mieux » aimé l'épouser qu'un couvent.» Elle étoit chez madame de Neuillan, mère de madame de Navailles, qui, quoique sa parente, la laissoit toute nue. L'avarice de cette vieille étoit telle que, pour tout feu dans sa chambre, il n'y avoit qu'un brasier (1): on se chauffoit à l'entour. Scarron, logé en même logis, offrit de donner quelque chose pour faire cette petite d'Aubigny religieuse; enfin il s'avisa de l'épouser. Un jour donc il lui dit : « Mademoiselle, je ne veux » plus vous rien donner pour vous cloîtrer.» Elle fit un grand cri. « Attendez, c'est que je vous veux » épouser : mes gens me font enrager, etc. » Elle n'avoit rien : ses cousins d'Aubigny se mirent en pension chez elle (2).

Depuis, le procureur général Fouquet, qui est aussi surintendant, et qui aime les vers burlesques, a donné une pension à Scarron (3). Quelquefois il

(1) Le *brasier* est un vaisseau de métal destiné à contenir de la braise allumée.

(2) Ce fait est inexact; Françoise d'Aubigné n'avoit que son frère de parent de son nom.

(3) Fouquet, dit La Beaumelle, donna, en 1653, une pension de seize cents livres à Scarron, qui en a remercié son bienfaiteur dans des vers assez délicats.

Muses, ne pleurez plus l'absence du Mécène
Qui vous rendoit si doux les rivages de Seine;
Fouquet est revenu. . . . . . . . .
Notre changeante cour, seule arbitre des modes,
Traita les beaux esprits de pédants, d'incommodes,
Les beaux vers de chansons, les rimeurs d'artisans,
Et votre art méprisé n'eut plus de partisans.
Mais fûtes-vous jamais de Fouquet méprisées?
Entre ceux qui vous ont toujours favorisées,
Qui de fréquents bienfaits vous comble comme lui?
Il est de vos enfants l'espérance et l'appui;

lui échappe de plaisantes choses; mais ce n'est pas souvent. Il veut toujours être plaisant, et c'est le moyen de ne l'être guère. Il fait des comédies, des nouvelles, des gazettes burlesques, enfin tout ce dont il croit tirer de l'argent. Dans une gazette burlesque, il s'avisa de mettre qu'un homme sans nom étoit arrivé le samedi, s'étoit habillé à la friperie, et le vendredi s'étoit marié; qu'il pouvoit dire : ***Veni, vidi, vici;*** mais qu'on ne savoit si la victoire avoit été sanglante. Or, en ce même jour, La Fayette, toutes choses étant conclues, dès Limoges, par son oncle qui en est évêque, étoit venu ici et avoit épousé mademoiselle de La Vergne. Le lendemain, quelqu'un, pour rire, dit que c'étoit La Fayette et sa maîtresse. Dans la gazette suivante, Scarron s'excusa, et en écrivit une grande lettre à Ménage, qui, étourdiment, l'alla dire à mademoiselle de La Vergne, et il se trouva qu'elle n'en avoit pas ouï parler (1).

Il y a de plaisants endroits dans ses OEuvres, comme :

> Ce n'est que maroquin perdu
> Que les livres que l'on dédie, etc. (2).

> Et quand ces malheureux, pressés de l'indigence,
> Offrent leur marchandise à sa magnificence,
> En la même monnoie il pourroit la payer,
> Leur rendant vers pour vers et papier pour papier;
> Car, habile en votre art, comme aux grandes affaires,
> Il sait de votre mont les plus secrets mystères.
> Mais qui de notre France exerce la bonté
> Avec plus de largesse et moins de vanité?
> Et ce n'est pas sans choix qu'il répand ce qu'il donne, etc.
> (*Vers sur le retour de M. Fouquet*, *OEuvres*, VII, 125.)

(1) Nous avons cherché inutilement ces *Gazettes burlesques* dans les *OEuvres de Scarron*. Madame de La Fayette s'est mariée en 1655.

(2) Voyez l'historiette *de Montauron*, t. VIII, note de la p. 126.

Dans une épître dédicatoire au coadjuteur, il lui disoit : « Tenez-vous bien, je m'en vais vous louer. » Il y a un proverbe qui dit : *Tenez-vous bien, je m'en vais vous peindre* (1).

Cependant, tout misérable qu'est Scarron, il a ses flatteurs, comme Diogène avoit ses parasites ; sa femme est bien venue partout ; jusques ici on croit qu'elle n'a point fait le saut. Scarron a souffert que beaucoup de gens aient porté chez lui de quoi faire bonne chère. Une fois le comte du Lude, un peu brusquement, en voulut faire de même. Il mangea bien avec le mari, mais la femme se tint dans sa chambre (2). Villarceaux s'y attache, et le mari se moque de ceux qui ont voulu lui en donner tout doucement quelque soupçon. Elle a de l'esprit; mais l'applaudissement la perd : elle s'en fait bien accroire.

Scarron mourut vers l'automne de 1660 (3). Sa femme l'avoit fait résoudre à se confesser, etc. ; d'Elbène et le maréchal d'Albret lui dirent qu'il se mo-

(1) Nous ignorons quel ouvrage Scarron dédia en ces termes au coadjuteur ; mais l'épître dédicatoire du *Roman comique* commence ainsi : *A coadjuteur, c'est tout dire. Oui, monseigneur, votre nom seul porte avec soi tous les titres et tous les éloges que l'on peut donner aux personnes les plus illustres de notre siècle*, etc.

(2) Parlant de sa tante, madame de Caylus, disoit : « Elle passoit ses carêmes à manger un hareng au bout de la table, et se » retiroit aussitôt dans sa chambre, parce qu'elle avoit compris » qu'une conduite moins exacte et moins austère, à l'âge où elle » étoit, feroit que la licence de cette jeunesse n'auroit plus de » frein, et deviendroit préjudiciable à sa réputation. » (*Souvenirs de madame de Caylus*, dans la Collection Petitot, 2e série, LXVI, p. 365.)

(3) Tous les biographes placent la mort de Scarron au 14 oc-

quoit; il se porta mieux; depuis il retomba et sauva les apparences.

Sa femme s'est retirée dans un couvent pour n'être à charge à personne, quoique de bon cœur Franquetot, son amie (1), l'eût voulu retirer chez elle; mais l'autre a considéré qu'elle n'est pas assez accommodée pour cela. S'étant mise à la Charité des Femmes (2), vers la Place-Royale, par le crédit de la maréchale d'Aumont (3), qui y a une chambre meublée qu'elle lui prêta, la maréchale lui envoya au commencement tout ce dont elle avoit besoin, jusques à des habits; mais elle le fit savoir à tant de gens, qu'enfin la veuve s'en lassa, et un jour elle lui renvoya par une charrette le bois que la maréchale avoit fait décharger dans la cour du couvent. Aussitôt sa pension fut réglée, et elle paya.

tobre 1660; cette époque est douteuse. Ségrais dit: « Scarron » mourut au mois de juin 1660, pendant que j'étois au voyage » du Roi pour son mariage, et je n'en avois rien su. La première » chose que je fis à mon retour, ce fut de l'aller voir; mais » quand j'arrivai devant sa porte, je vis qu'on emportoit de chez » lui la chaise sur laquelle il étoit toujours assis, que l'on venoit » de vendre à son inventaire. » (*Mémoires anecdotes de Ségrais*, p. 150, édition de 1723.)

(1) Cette circonstance étoit ignorée. Madame Franquetot devoit être l'aïeule ou la grande tante de François de Franquetot, créé duc de Coigny en 1747.

(2) Au couvent des Hospitalières, près la Place-Royale.

(3) Tallemant confond ici la maréchale d'Aumont avec la maréchale d'Albret. Cette dernière, femme respectable, manquoit absolument d'esprit, mais Françoise d'Aubigné pensoit qu'à son âge « il valoit mieux s'ennuyer avec de telles femmes que de se » divertir avec d'autres. » *Souvenirs de Caylus*, cités dans notre *Notice sur madame de Maintenon;* Paris, Blaise, 1828, *seconde édition*. Elle précède les *Conversations inédites*, publiées d'après le manuscrit de mademoiselle d'Aumale.

On saura qui lui en a donné l'argent. Les religieuses disent qu'elle voit furieusement de gens, et que cela ne les accommode pas.

J'oubliois qu'elle fut ce printemps avec Ninon et Villarceaux dans le Vexin, à une lieue de la maison de madame de Villarceaux, femme de leur galant. Il sembloit qu'elle allât la morguer.

Depuis on a trouvé moyen de lui faire avoir une pension de la Reine-mère de deux mille cinq cents ou trois mille livres (1) : elle vit de cela, a une petite maison et s'habille modestement. Villarceaux y va toujours ; mais elle fait la prude, et cette année (1663), que tout le mode a *masqué*, jusques à la Reine-mère, elle n'a pas laissé de dire qu'elle ne concevoit pas comment une honnête femme pouvoit masquer.

La Cardeau, fille de cette célèbre faiseuse de bouquets qui en fournissoit autrefois à toute la cour, et qui est si connue par l'amour qu'elle a pour les femmes, est devenue amoureuse d'elle. Elle a fait en vérité tout ce qu'elle a pu pour avoir le prétexte d'y demeurer à coucher, et enfin il y a quelques jours que madame Scarron, étant sur des carreaux dans sa ruelle du lit, avec un peu de colique, cette fille, en entrant, se va coucher auprès d'elle et lui voulut mettre une grosse bourse pleine de louis en l'embrassant. L'autre se lève et la chasse (2).

(1) Cette pension n'étoit que de deux mille livres.

(2) Ces deux derniers alinéas ont été écrits par Tallemant, vers 1663, à la marge de son manuscrit.

# CCCXIX

## SCUDÉRY (1), SA SOEUR (2),

### ET MADAME DE SAINT-ANGE.

Scudéry, à ce qu'il dit, est originaire de Sicile, et son vrai nom est *Scuduri*. Ses ancêtres passèrent en Provence, en suivant le parti des princes de la maison d'Anjou. Son père s'attacha à l'amiral de Villars (3), et, pour l'amour de lui, s'établit en Normandie. Ce garçon-ci et sa sœur qui, jusqu'en 1655 (il y trois ans) (4), a toujours demeuré avec lui, n'avoient guère de bien. Il a eu, comme il se vante, un régiment aux guerres de Piémont, avant la guerre déclarée contre l'Espagne. Il s'amusa après à faire des pièces de théâtre : il commença par *Ligdamon* (5) et *le Trompeur puni* (6), deux méchantes pièces. Cependant il s'y étoit fait mettre en taille-douce avec un buffle, et autour ces mots :

Et poète et guerrier,
Il aura du laurier.

(1) Georges de Scudéry, né au Havre vers 1601, mourut à Paris le 14 mai 1667.

(2) Madelaine de Scudéry, née au Havre en 1607, mourut en 1701, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

(3) André-Baptiste de Brancas, seigneur de Villars, gouverneur du Havre, créé amiral par Henri IV en 1594.

(4) Ainsi Tallemant écrivoit ceci en 1658.

(5) *Ligdamon et Lidias*, ou *la Ressemblance*, tragi-comédie tirée de l'*Astrée*. Paris, 1631, in-8.

(6) *Le Trompeur puni*, ou *l'Histoire septentrionale*, tragi-comédie, tirée de l'*Astrée* et de *Polexandre*. Paris, 1638, -8°.

Quelqu'un malicieusement changea cela et dit qu'il falloit mettre :

> Et poète et Gascon,
> Il aura du bâton.

Il fit une préface sur Théophile, et il disoit qu'il n'y avoit eu, parmi les morts ni parmi les vivants, personne de comparable à Théophile. « Et s'il y a » quelqu'un, ajoutoit-il, parmi ces derniers, qui croie » que j'offense sa gloire imaginaire, pour lui mon- » trer que je le crains aussi peu que je l'estime, je » veux qu'il sache que je m'appelle *de Scudéry* (1). »

En une autre rencontre il écrivit une lettre à la louange d'une pièce de quelqu'un de ses amis ; elle commençoit ainsi : « Si je me connois en vers, et je » pense m'y connoître, etc. » Et à la fin : « C'est mon » ami, je le soutiens, je le maintiens et je le signe » *de Scudéry.* » Dans la préface d'une pièce de théâtre, nommée *Arminius* (2), il met le catalogue de tous ses ouvrages, et il ajoute qu'à moins que les puissances souveraines le lui ordonnent, il ne veut plus travailler à l'avenir. En une lettre à sa sœur,

(1) Scudéry a donné l'édition des *Œuvres de Théophile*. (Paris, Nicolas Pepingué, 1662, in-12.) Tallemant ne rapporte pas exactement les dernières lignes de la *Préface ;* elles respirent toute la forfanterie de ce ridicule personnage. Voici le passage rétabli : « Je ne fais pas difficulté de publier hautement que tous » les morts, ny tous les vivants, n'ont rien qui puisse approcher » des forces de ce vigoureux génie. Et si parmy les derniers il » se rencontre quelque extravagant qui juge que j'offense sa gloire » imaginaire, pour luy montrer que je le crains autant comme » je l'estime, je veux qu'il sçache que je m'appelle DE SCUDÉRY.» Ne semble-t-il pas qu'il y a un coup d'épée au bout de la signature du gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde ?

(2) *Arminius*, ou *les Frères ennemis*, tragi-comédie, Paris, 1643, in-4°.

il mettoit : « Vous êtes mon seul renfort dans le dé-
» bris de toute ma maison. » Sa sœur a plus d'esprit que lui, et est tout autrement raisonnable ; mais elle n'est guère moins vaine : elle dit toujours : « Depuis le renversement de notre maison. » Vous diriez qu'elle parle du bouleversement de l'empire grec. Pour de la beauté, il n'y en a nulle ; c'est une grande personne maigre et noire, et qui a le visage fort long. Elle est prolixe en ses discours, et a un ton de voix de *magister* qui n'est nullement agréable. Elle m'a conté qu'étant encore fort jeune fille, un D. Gabriel, Feuillant, qui étoit son confesseur, lui ôta un roman où elle prenoit bien du plaisir, et lui dit : « Je vous donnerai un livre qui vous sera
» plus utile. » Il se méprit, et, au lieu de ce livre, il lui donne un autre roman : il y avoit trois marques à des endroits qui n'étoient pas plus honnêtes que de raison. La première fois que le moine revint, elle lui en fit la guerre. « Ah ! dit-il, je l'ai ôté à
» une personne ; ces marques ne sont pas de moi. » Quelques jours après, il lui rendit le premier roman, apparemment parce qu'il avoit eu le loisir de le lire, et dit à la mère de mademoiselle de Scudéry que sa fille avoit l'esprit trop bien fait pour se laisser gâter à de semblables lectures. M. Sarrau, conseiller huguenot à Rouen (il l'a été depuis à Paris), lui prêta ensuite les autres romans. Elle se plaint fort de la fortune, et me conta un témoignage de leur malheur qui est assez extraordinaire. Un de leurs amis étoit sur le point de leur faire toucher dix mille écus d'une certaine affaire, et il n'avoit jamais voulu dire par quel biais ni par quelles personnes. En ce temps-là ils revenoient de Rouen ; ils trouvèrent un homme de leur connoissance sur le chemin, qui venoit de Pa-

ris. « Quelles nouvelles? — Rien, sinon qu'un tel » (c'étoit cet ami) a été tué d'un coup de tonnerre » parmi un million de gens qui se promenoient à la » Tournelle. »

Par le moyen de M. de Lizieux (1), au commencement de la Régence, madame de Rambouillet fit avoir le gouvernement de Notre-Dame-de-La-Garde, de Marseille, à Scudéry, et l'emporta sur Boyer, qui l'avoit eu, et qui le redemandoit au cardinal Mazarin, à qui il étoit. Quand il fut question d'en donner les expéditions, M. de Brienne écrivit à madame de Rambouillet qu'il étoit de dangereuse conséquence de donner ce gouvernement à un poète, qui avoit fait des poésies pour l'Hôtel de Bourgogne, et qui y avoit mis son nom. Madame de Rambouillet lui fit réponse qu'elle avoit trouvé que Scipion l'Africain avoit fait des comédies, mais qu'à la vérité, on ne les avoit pas jouées à l'Hôtel de Bourgogne. Après Scudéry eut ses expéditions. Il part donc pour aller demeurer à Marseille, et cela ne se put faire sans bien des frais, car il s'obstina à transporter bien des bagatelles, et tous les portraits des illustres en poésie, depuis le père de Marot (2) jusqu'à Guillaume Colletet : ces portraits lui avoient coûté; il s'amusoit à dépenser ainsi son argent à des badineries. Sa sœur le suivit; elle eût bien fait de le laisser aller; elle a dit pour ses raisons : « Je croyois que mon » frère seroit bien payé; d'ailleurs le peu que j'a» vois, il l'avoit dépensé. J'ai eu tort de lui tout » donner; mais on ne sait ces choses-là que quand » on les a expérimentées. »

(1) Philippe de Cospéan, évêque de Lizieux. (Voyez son historiette, t. IV, p. 94.)

(2) Jean Marot, père de Clément.

Madame de Rambouillet disoit : « Cet homme-là, » il n'auroit pas voulu un gouvernement dans une » vallée : je m'imagine le voir sur le donjon de Notre-Dame-de-La-Garde, la tête dans les nues, re» garder avec mépris tout ce qui est au-dessous de » lui. » Il fit là quelques ouvrages, et entre autres un où il y avoit, dans la préface, que c'est une chose bien à l'avantage de ceux qui tiennent le timon des affaires que les gouverneurs des places frontières aient le loisir de s'amuser à faire des livres ; et ensuite se plaignant du traitement qu'on lui fait, il dit qu'on éloigne de la cour des hommes dont la capacité pourroit fournir de bons conseils pour régir l'État, et il met ensuite le catalogue de toutes les cours qu'il a vues, qui ne sont pour la plupart que les petites cours des *principions* d'Italie. On lui ôta ensuite ce gouvernement, quoiqu'il ne fût comme point payé. Madame de Rambouillet s'employa encore pour le lui conserver. « Monsieur, lui dit-elle, di» tes-moi vos raisons. — Madame, il vaut mieux les » écrire. » Il lui envoya le lendemain trois feuilles de papier contenant sa généalogie et ses belles actions. Madame de Rambouillet fut tentée de lui mander que ce n'étoit point pour faire son oraison funèbre qu'elle avoit demandé ce mémoire.

Ce frère donna bien de l'exercice à sa sœur en ce temps-là, car il vouloit épouser une g...., et elle, qui n'espéroit plus qu'en des bénéfices, se voyoit bien loin de son compte ; « car c'étoit, disoit-elle, » la seule raison qui l'attachoit à ce frère. » Madame d'Aiguillon lui voulut donner une lieutenance d'une galère. Il n'en voulut point (1), et dit que

(1) Ce passage est difficile à concilier avec ce que dit Conrart. « Georges de Scudéry, gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde,

dans sa maison il n'y avoit jamais eu que des capitaines ; aussi dit-il en un endroit de ses vers :

Moi qui suis fils d'un capitaine,
Que la France estima jadis,
Je fais des desseins plus hardis ;
Ma Minerve est bien plus hautaine.

Il lui arriva une fois une aventure qui chatouilla bien sa vanité. Je ne sais quel homme qui se disoit être à un grand seigneur des Pays-Bas le vint prier de vouloir bien prendre la peine de faire trois stances, l'une sur le bleu, l'autre sur le vert, et la dernière sur le jaune; que ce seigneur étoit amoureux, et qu'ayant ouï parler de M. de Scudéry, comme de l'un des premiers auteurs de la cour de France, il l'avoit dépêché exprès en poste pour lui demander cette grâce. « Mais ne veut-il que trois stances ? dit » Scudéry. — Non, rien que trois. — Hé! qu'il me » permette d'en faire deux sur chaque couleur! — » Non, monsieur, on n'en veut que trois en tout. » Il les fit et les donna sans demander le nom de celui pour qui il les avoit faites ; peut-être étoit-ce une malice qu'on lui faisoit.

Comme on imprimoit le septième livre de l'*Enéide travestie*, par un Provençal, quelqu'un envoya à Scudéry la feuille où, parlant de Camille, après l'avoir faite bien furieuse, il disoit qu'elle étoit digne d'avoir pour mari

Le grand monsieur de Scudéry.

Il le prit pour argent comptant, et il a dit depuis qu'il avoit refait le carton, parce que cela étoit trop flatteur pour lui.

» et capitaine d'un vaisseau françois entretenu, s'est rendu cé» lèbre par toute la France, etc.» *Mémoires de Conrart*, t. XLVIII, p. 254 de la 2e série de la *Collection Petitot*.

Quand M. le Prince sortit de prison, Scudéry se fit beau un matin pour l'aller voir; un de ses amis le reconnut comme il sortoit. « Où allez-vous ? — Je » vais saluer M. le Prince. — Mais qu'avez-vous » sous votre chapeau ? » C'étoit son bonnet. Madame d'Aiguillon lui donna un prieuré de quatre mille livres de rente; mais le prieur, qui étoit par quelque aventure tombé entre les mains des ennemis, sans qu'on le sût, revint au bout de six mois; on le croyoit mort.

Il fut encore malheureux à *Alaric*, qui fut justement achevé quand la reine (1) eut fait son abdication.

Comme il s'étoit retiré à Granville, en Normandie, à cause d'une petite intrigue pour M. le Prince, durant les troubles, feu madame de L'Espinay-Piron, une veuve qualifiée du pays, passant par là, vit notre auteur qui se promenoit; elle demanda qui il étoit; on le lui dit. A ce nom de Scudéry, elle lui fait compliment et le mène chez elle. Une vieille fille de ses parentes, appelée mademoiselle de Martinval (2), qui étoit avec elle, s'enflamma du *Grand Georges*, et se marièrent; mais c'étoit mettre un rien avec un autre rien. Il en a eu un garçon qui est fort joli. C'est une des plus grandes *hableuses* de France,

(1) Christine de Suède.

(2) Elle s'appeloit Marie-Françoise de Martin-Vast. On a d'elle une correspondance avec Bussy-Rabutin, qui disposeroit à la juger avec plus d'indulgence que Tallemant ne le fait ici. Beauchamp, dans ses *Recherches sur les Théâtres de France* (Paris, 1735, t. II, p. 105), parle favorablement de madame de Scudéry; il cite Ségrais, mais il est douteux que celui-ci en ait parlé. Ce qu'il dit, p. 49 de ses *Mémoires anecdotes* paroît s'appliquer à *mademoiselle* de Scudéry, sœur de notre *matamore*.

et, pour de la cervelle, elle en a à peu près comme son époux; elle étoit un peu parente de M. ou de madame de Saint-Aignan. Je croirois plutôt que c'est de madame, qui est sœur du président Bauquemare, originaire de Rouen (1). Voici ce qu'elle conte d'un placet que Scudéry fit au Roi. M. de Saint-Aignan, tourmenté par cette femme, pria le Roi que Scudéry en personne lui présentât ce placet : on le fit appeler par trois fois; enfin il fendit la presse, et dit au Roi que ce n'étoit pas tant pour lui présenter son placet que pour avoir l'honneur d'approcher de Sa Majesté. « Je le crois, dit le Roi ; je le » crois, monsieur de Scudéry. » Il prit le placet et le donna à M. le duc de Saint-Aignan pour l'en faire ressouvenir ; puis s'adressant à ce dernier : « Vous » vous ressemblez, lui dit-il, vous et M. de Scudéry, » par la bravoure et par les lettres.— Ah! Sire, » répondit le duc, j'approche encore moins de sa » bravoure que de sa poésie. » M. de Turenne, qui entendit cela, se mit de la conversation, et dit : « Je » donnerois volontiers tout ce que j'ai fait pour la » retraite que fit M. de Scudéry au Pas de Suze.» Je voudrois bien avoir vu ce placet; je pense que c'est une bonne chose. M. de Saint-Aignan s'est tant empressé pour eux, qu'il lui a fait donner quatre cents écus, comme bel esprit, et ils sont après à avoir quelque pension sur un bénéfice pour leur fils. Un jour qu'ils avoient loué une litière (c'est depuis peu, au carême de 1667) pour aller à Saint-

(1) Nicolas de Bauquemare, seigneur de Bourdeny, étoit président aux requêtes du Palais à Paris. Il avoit épousé Élisabeth Servien, sœur aînée d'Antoinette Servien, duchesse de Saint-Aignan. (Voyez *Morery*, article *Servien*.)

Germain, le mari, la femme et l'enfant, car le papa ne peut souffrir le carrosse, le garçon du *louager* entendit de travers, et crut que c'étoit à Saint-Germain qu'il les falloit aller quérir ; de sorte que la litière y alla et revint à vide, aux dépens du pauvre *mâche-lauriers* (1). Le petit garçon y fut pourtant ; car, comme ils attendoient la litière, une dame de leurs amies passa, qui prit cet enfant. Il répondit joliment aux filles de la Reine, qui vouloient qu'il dît laquelle il trouvoit la plus belle. « Je n'en ferai rien, » dit-il ; pour une que j'obligerois, j'en désoblige- » rois cinq. » Au Roi même il répondit plaisamment. Un peu après ce pauvre homme alla par malheur faire jouer une pièce de théâtre, appelée *le Grand Annibal*. Elle réussit si mal, qu'on lui pensa jeter des pommes, et on l'appelle en riant le *Grand Animal* de Scudéry, au lieu du *Grand Annibal*. Ses amis, ou plutôt ceux de sa sœur, disent que cela vient d'une cabale de Corneille, qui étoit bien aise que l'*Annibal* de Scudéry eût un pire succès que son *Attila* (2).

Or, il faut dire quand mademoiselle de Scudéry a commencé à travailler : elle a fait une partie des harangues des *Femmes illustres* et tout *l'Illustre*

(1) Comme Tallemant auroit appelé un âne, un *mâche-chardons*.

(2) L'*Annibal*, ou *le Grand Annibal* de Scudéry, ne paroît pas avoir été imprimé. Beauchamps a compris dans l'indication des pièces de théâtre de cet auteur : *Annibal*, tragédie, 1631. Le duc de La Vallière dit qu'on attribue à Scudéry une pièce sous ce titre. Ici se présente une difficulté. Scudéry est mort en 1667, l'année même de la représentation de l'*Attila* de P. Corneille ; si l'anecdote est véritable, il faut qu'*Annibal* ait été joué en 1667, presque en même temps qu'*Attila*.

*Bassa*. D'abord elle trouva à propos, par modestie, ou à cause de la réputation de son frère, car ce qu'il faisoit, quoique assez méchant, se vendoit pourtant bien, de mettre ce qu'elle faisoit sous son nom. Depuis, quand elle entreprit *Cyrus*, elle en usa de même, et jusqu'ici elle ne change point pour *Clélie*.

Après La Serre, personne n'a fait de plus beaux titres de livres que Scudéry : les *Discours politiques des Rois; Salomon instruisant le Roi; le Grand Exemple*, etc.

Ce fou a eu les plus plaisantes jalousies du monde pour sa sœur ; il l'enfermoit quelquefois, et ne vouloit pas souffrir qu'on la vît. Elle a eu une patience étrange, et j'ai de la peine à concevoir comment elle a pu faire ce qu'elle a fait ; car, quoique pour les aventures ce soit peu de chose, il y a de la belle morale dans ses romans, et les passions y sont bien touchées ; je n'en vois pas même de mieux écrits, hors quelques affectations (1). Ceux qui la connoissoient un peu virent bien, dès les premiers volumes de *Cyrus*, que Georges de Scudéry, gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde, car il se qualifie toujours ainsi, ne faisoit que la préface et les épîtres dédicatoires. La Calprenède le lui dit une fois, en présence de sa sœur, et ils se fussent battus sans elle ; c'est pourquoi Furetière disoit qu'à la clef qu'on en a donnée il falloit ajouter : *M. de Scudéry, gouverneur*, etc. — *Mademoiselle sa sœur*.

Vous ne sauriez croire combien les dames sont

(1) Au moment où Tallemant écrivoit, les ouvrages de madame de La Fayette n'existoient point ; *Zaïde* et *la Princesse de Clèves* ne parurent, sous le nom de Ségrais, que quelques années plus tard.

aises d'être dans ses romans, ou, pour mieux dire, qu'on y voie leurs portraits; car il n'y faut chercher que le caractère des personnes, leurs actions n'y sont point du tout. Il y en a pourtant qui s'en sont plaintes, comme madame Tallemant, la maîtresse des requêtes, qui s'appelle *Cléocrite* (1). La comtesse de Fiesque dit là-dessus : « La voilà bien » délicate ; je la veux bien être, moi. » Elle en fait une personne qui aime mieux avoir bien des sots que peu d'honnêtes gens chez elle. Madame Cornuel, qu'elle nomme *Zénocrite*, et à qui on ne fait épargner ni amis ni ennemis, s'en plaignit à elle-même, à la promenade. « Madame, lui dit l'autre » avec son ton de prédicateur, c'est, que quand mon » frère rencontre un caractère d'esprit agréable, il » s'en sert dans son histoire. » Madame Cornuel, pour se venger, disoit que la Providence paroissoit en ce que Dieu avoit fait suer de l'encre à mademoiselle de Scudéry, qui barbouilloit tant de papier (2).

Scudéry fut fait de l'Académie vers ce temps-là. Conrart, comme secrétaire de l'Académie, recueille tous les compliments des réceptions. Scudéry lui envoya le sien, où il y avoit cent fanfaronnades, et quelques jours après il lui écrivit qu'il le prioit d'ajouter ces trois lignes en un tel endroit : « L'Aca- » démie se peut dire à plus juste titre *Porphyrogé-* » *nète* (3) que les empereurs d'Orient, puisqu'elle

(1) Marie du Puget de Montauron, femme de Gédéon Tallemant, maître des requêtes. (Voyez l'historiette de *Montauron*, t. VIII de ces Mémoires, p. 127.)

(2) Mademoiselle de Scudéry étoit fort laide et très-noire.

(3) Né dans la pourpre. (T.)

» est née de la pourpre des cardinaux, des rois et » des chanceliers. »

Scudéry, ayant vu le privilége de l'*Histoire de l'Académie*, où M. Conrart se fût bien passé de parler de P. Pellisson, premier président de Chambéry, bisaïeul de l'auteur, dit : « Voilà un drôle de privilége. » Cependant il renvoya celui d'*Alaric* à M. Conrart, et lui manda que ce n'étoient pas là des priviléges comme il en faisoit pour ses amis. Il le fallut donc amplifier, louer Scudéry de grand guerrier, et louer aussi la reine de Suède.

Or, quand Pellisson fit l'*Histoire de l'Académie*, Scudéry se plaignit fort de ce qu'il ne lui avoit pas fait un éloge. Il commençoit à faire amitié avec mademoiselle de Scudéry, qu'il avoit vue cent fois chez Conrart, son ami. Cette brouillerie fut cause qu'il n'osa aller la voir : il arriva encore un accident; car M. de Grasse (*Godeau*) donnant à dîner à la demoiselle, à Conrart et à quelques autres, Conrart trouva Pellisson en chemin, et l'y mena. Le lendemain le petit prélat, qui n'étoit point averti, rencontre Scudéry à l'hôtel de Rambouillet, et lui dit, entre autres choses, que mademoiselle sa sœur avoit amené M. Pellisson dîner chez lui, et lui dit mille biens de ce garçon. Le soir Scudéry pensa manger sa sœur.

Quand Scudéry corrigeoit les épreuves des romans de sa sœur, car par grimace il faut bien que ce soit lui, s'il reconnoissoit quelqu'un, d'un trait de plume aussitôt il le défiguroit, et de blond le faisoit noir. Un Gascon l'ayant rencontré je ne sais où, croyant que mademoiselle de Scudéry étoit sa femme, lui alla dire familièrement : « Hé donc ! mademoi- » selle votre femme que fera-t-elle après le *Cyrus* ? »

Il y a un plumassier dans la rue Saint-Honoré qui a pris pour enseigne *le Grand Cyrus*, et l'a fait habiller comme le maréchal d'Hocquincourt.

Il prit un chagrin à ce visionnaire ; il se retira chez lui, et ne vouloit voir personne ; il écrivoit *du Marais*, et signoit *l'Homme du Désert*.

Cette carte de Tendre, que M. Chapelain fut d'avis de mettre dans la *Clélie*, fut faite par mademoiselle de Scudéry, sur ce qu'elle disoit à Pellisson qu'il n'étoit pas encore prêt d'être mis au nombre de *ses tendres amis*. Je doute que ce soit trop bien parler.

La plupart des dames de la cabale de mademoiselle de Scudéry, qu'on appela depuis *le Samedi*, n'étoient pas autrement jolies : mon frère, l'abbé (1), fit cette épigramme contre elles :

Ces dames ont l'esprit très-pur
Ont de la douceur à revendre.
Pour elles on a le cœur tendre,
Et jamais on n'eut rien de dur.

Pellisson fait un recueil où il met toutes leurs lettres et tous les vers sans rien corriger. J'en tire ce qu'il y a de meilleur. Cela s'appelle *les Chroniques du Samedi* (2).

(1) François Tallemant, abbé du Val-Chrestien, frère de l'auteur. (Voyez plus haut son article, t. VIII, p. 176.)

(2) Le Recueil manuscrit des *Chroniques du Samedi* est conservé. L'éditeur l'a eu entre les mains ; il fait aujourd'hui partie de la riche et curieuse bibliothèque de M. Feuillet, des affaires étrangères, de la Société des Bibliophiles français. Ce Recueil est écrit par Conrart pour la plus grande partie. Il porte des corrections et des additions de la main de Pellisson. On y rencontre même quelques mots tracés par mademoiselle de Scudéry. On peut aussi voir un échantillon de ces ridicules Chroniques dans les manuscrits de Conrart. (Bibliothèque de l'Arsenal, n° 151, in-4°.) Les curieux qui s'armeront de courage y trouveront *la Journée*

On peut dire que mademoiselle de Scudéry a autant introduit de méchantes façons de parler que personne ait fait il y a long-temps; elle est encore cause de cette sotte mode de faire des portraits, qui commencent à ennuyer furieusement les gens (1668) (1).

Madame de Longueville n'ayant rien de meilleur à leur donner, leur envoya de son exil son portrait avec un cercle de diamants; il pouvoit valoir douze cents écus. Les livres de cette fille se vendent fort bien : elle en tiroit beaucoup; mais son frère s'amusoit à acheter des tulipes. Enfin Dieu l'en délivra; il s'avisa de cabaler pour M. le Prince, et fut contraint de se sauver en Normandie (2). Comme il alloit chercher un gentilhomme qui faisoit admirablement bien des papillons de miniature, il trouva qu'on l'enterroit; mais en *volant* le papillon, il attrapa une femme; car une demoiselle romanesque, qui mouroit d'envie de travailler à un roman, croyant que c'étoit lui qui les faisoit, l'épousa. Ils sont chez une tante qui les nourrit : elle est mal avec ses enfants; je ne sais comment cette tante n'a point fait rompre le mariage. Il vint ici il y a un an; mais sa sœur lui déclara qu'il n'y avoit qu'un lit dans la maison, et il s'en retourna.

*des madrigaux*, *Fragment tiré des Chroniques du Samedi*. La Monnoie en déploroit la perte dans une note du *Ménagiana*, t. II, p. 331 de l'édition de 1715. Nous avons aussi retrouvé dans les *portefeuilles* de Tallemant des Réaux des extraits des *Chroniques du Samedi*, de la main de notre auteur.

(1) Le Recueil de ces portraits a été imprimé à petit nombre, en 1659, et réimprimé par Sercy en 1662. On a réuni les plus saillants dans le septième volume de l'édition des *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*. (Londres, 1746, petit in-12.)

(2) Répétition. (Voyez plus haut, page 137 de ce volume.)

Scudéry vint à Paris au commencement de 1660 pour y faire imprimer un roman en une douzaine de volumes. C'est une paraphrase des guerres civiles de Grenade, une ridicule chose. Il a eu peur que l'on ne crût trop long-temps qu'il avoit fait *Cyrus* et *Clélie*. Sa femme a eu une peine étrange à s'en désabuser : il le lui a fallu dire gros comme le bras.

Mademoiselle de Scudéry est plus considérée que jamais ; on lui a envoyé quelques présents sans dire de la part de qui ils venoient. On l'a pourtant découvert. Madame de Caen (1), fille de feue madame de Montbazon, lui envoya une montre, M. de Montausier de quoi faire une robe, et madame Du Plessis-Guénégaud, le meuble d'une petite salle. On laissoit tout cela de grand matin à sa servante. Cette fille étoit persuadée de Sarrazin, et croyoit assez mal à propos qu'il feroit beaucoup pour elle ; c'étoit un chien de Normand, qui avoit été dix ans sans la voir ; il y retourna quand il vint ici négocier pour le mariage de son maître (2). Cette vision est cause que Pellisson l'a tant prôné dans cette préface (3). Elle l'appelle *Amilcar* dans la *Clélie* (4). Pellisson est son grand gouverneur ; ce garçon a toujours quelque amour à la platonique. Il s'éprit pour Sapho, car on l'appelle ainsi dans toutes les galanteries qui se font, depuis qu'elle fit son carac-

(1) Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de la Trinité de Caen, puis de Malnoue, sœur de la duchesse de Chevreuse.

(2) Le mariage du prince de Conti avec Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, eut lieu au mois de février 1654.

(3) La préface des *Œuvres de Sarrazin*. Courbé, 1656.

(4) Sarrazin étoit aussi appelé *Polyandre*, dans la société de mademoiselle de Scudéry.

tère en quelque sorte dans l'histoire de cette poëtesse, dans un des livres de *Cyrus*. Il lui a rendu tous les devoirs et toutes les marques d'amitié possibles, et par la suite il se trouve qu'ils se sont fait valoir tous deux; car, chez elle, il fit connoissance avec madame du Plessis-Bellière (1). Cette madame du Plessis, ayant fait donner quelque chose par son parent à mademoiselle de Scudéry, Pellisson fit une pièce en petits vers qu'il appeloit le *Remercîment du siècle à M. le surintendant Fouquet*. Cela plut au surintendant; il fit quelque chose pour Pellisson; Pellisson lui fait encore un plus grand *remercîment;* et enfin le surintendant l'employa à faire toutes ses dépêches, et, quand il en parle, il dit : « M. Pellisson m'a fait l'honneur de » se donner à moi. » La Calprenède, qui a de la jalousie du succès de *Clélie*, dit assez plaisamment : « *M. le prince* Pellisson me tond dans ce livre. Pour » moi, je ne vais point chercher mes héros dans la » rue Quinquempoix (2). » Il est vrai que ce n'est pas une chose fort judicieuse que de prendre le caractère de gens qui ne sont pas trop bien bâtis pour l'adapter à des consuls romains (3) et à des princes; cela choque, et ne choqueroit point si on ne le

(1) Suzanne de Bruc, femme de Jacques de Rougé, seigneur du Plessis-Bellière. Elle a été enveloppée dans la disgrâce du surintendant Fouquet. L'éditeur a publié une lettre curieuse adressée par elle à Arnauld de Pomponne, dans une note des *Mémoires de Conrart*. (Collection Petitot, 2e série, XLVIII, p. 259.)

(2) On l'appelle aussi *la rue des Coeus*. (T.) — Tallemant ne donne pas le motif de cette burlesque dénomination.

(3) Pellisson, c'est *Herminius*. (T.) — On le désignoit aussi sous le nom d'*Acante*. (Voyez sur ces noms de roman les notes de la page 179 du tome IV de ces Mémoires.)

savoit point ; mais si on ne le savoit point, cela ne seroit pas utile à Sapho. Ma foi, elle a besoin de mettre toutes pierres en œuvre ; quand j'y pense bien, je le lui pardonne.

Mademoiselle Robineau, une fille déjà âgée (1) (c'est *Doralise* dans *Cyrus*), dit que Herminius et Sapho, c'est le *concile ;* ce qu'ils ont résolu est immuable ; ils traitent d'impertinents tout le reste du monde. Vous voyez bien qu'il y a un peu de jalousie.

Quand mademoiselle d'Arpajon (2) se fit carmélite, mademoiselle Sapho s'avisa de lui écrire une grande lettre pour l'en retirer ; cette belle épître

(1) Cette demoiselle Robineau étoit l'objet des attentions de Chapelain. Dans une lettre adressée à mademoiselle de Scudéry, le 14 juillet 1641, dont l'original appartient à l'éditeur, Chapelain parle avec un sentiment de jalousie de l'amitié de mademoiselle Robineau pour madame Arragonnais.

« Je ne vais jamais pour lui rendre mes devoirs que je ne la » trouve, ou aux champs en sa compagnie, ou sortie avec elle » pour la promenade, ou pour quelque dévotion. Cela vous fera » connoître, en passant, mademoiselle, qu'il n'y a pas grande in- » telligence entre nous, et que si, par hasard, il y avoit de l'af- » fection, ce seroit tout d'un côté et rien de l'autre. » Dans une lettre du 25 avril 1653, dont la copie, de la main de Conrart, existe dans le manuscrit de l'Arsenal, n° 1517, page 43, mademoiselle de Scudéry fait à Chapelain des reproches de ce qu'il a remercié mademoiselle Robineau d'oiseaux de paradis, dont il avoit l'obligation à madame Arragonnais. Cette dernière se nommoit Marie Le Gendre, et son mari Antoine. Leur fille Marie Arragonnais épousa Michel d'Aligre, conseiller au parlement, fils d'Étienne d'Aligre, chancelier de France. La mère s'appeloit, dans cette société, *la princesse Philoxène*, et la fille *Télamire*.

(2) Jacqueline d'Arpajon, religieuse carmélite au couvent de la rue Saint-Jacques à Paris.

n'eût peut-être pas persuadé une jeune fille, et celle-là avoit trente ans, car elle ne lui parloit que des divertissements qu'elle perdroit. La Reine alla ce jour-là aux Carmélites; les religieuses vouloient lui montrer cette lettre, et, en effet, sans Moissy, qui y prêchoit ce jour-là, elles l'eussent fait; car Sapho avoit grand tort d'écrire comme cela en une religion, où l'on ne reçoit point de lettres que les supérieures ne les aient lues. Déjà les carmélites et les autres dévots et dévotes lui en veulent, parce qu'à leur goût c'est elle qui établit la galanterie, car les *Cartes de Tendre*, etc., et les *Portraits* ne viennent que de ses livres; et combien de femmes ont eu l'ambition d'y avoir un caractère; d'ailleurs, disent-ils, cela est moins pardonnable à une fille qu'à un homme.

Sapho avoit pris le samedi pour demeurer au logis, afin de recevoir ses amis et ses amies. M. Chapelain et autres y menèrent des gens ramassés de tous côtés, et je ne pense pas que cela dure plus guère long-temps. Il y avoit autrefois des personnes de qualité, comme mademoiselle d'Arpajon et madame de Saint-Ange; mais l'une s'est mise en religion, et l'autre la voit bien encore, mais c'est plutôt un autre jour que le samedi.

Sapho a été fort en colère, ou plutôt Pellisson pour elle, de ce que Furetière, dans *la Guerre du Galimatias* (1), l'a appelée *la Pucelle du Marais*, a qu'Augustin Courbé étoit son *fermier*, et a imprimé

(1) Tallemant désigne ici la satire de Furetière, intitulée : *Nouvelle allégorique, ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'Éloquence*. Paris, 1658, in-8°. Le fond de cette allégorie est la guerre déclarée par *Galimatias*, assisté de *Phébus*, son fils aîné, à la reine *Éloquence*.

que c'étoit elle qui avoit fait les romans que son frère s'attribuoit (1). Conrart, qui avoit vu cela, ne fit point d'instance de le faire changer, car la cabale est fort démanchée; il ne va plus guère de gens chez lui. Un homme lui dit une fois : « Au » moins à cette heure peut-on parler à vous, car il » n'y a plus tant de foule? » Conrart ne le trouva nullement bon, et dit : « C'est que cela m'incom- » modoit. » La vérité est que Chapelain et M. de Montausier sont quasi les seuls constants (2).

---

## CCCXX

### MADAME DE SAINT-ANGE.

Cette madame de Saint-Ange (3) est un original. Elle est nièce de M. Servien, et a épousé Saint-

(1) Voici le passage qui contraria tant mademoiselle de Scudéry : « Mais surtout il y vint Sapho, illustre pucelle du Marais, » aussi fameuse que celle d'Orléans pour le moins. Elle étoit » des plus confidentes de la reine, et celle qui recevoit le plus » de ses faveurs. Son seul défaut étoit de se servir d'une demoi- » selle suivante fort poltronne, appelée Modestie, qui ne lui » inspiroit que des conseils timides, ce qui l'empêchoit souvent » de se produire. Elle lui étoit même infidèle, car elle lui déro- » boit tout ce qu'elle pouvoit de sa réputation. Mais enfin tant » d'honnêtes gens épièrent cette suivante, qu'ils la convainqui- » rent de tous ses larcins, dont pourtant elle se justifia en quel- » que façon, parce qu'elle lui fit voir que tout ce qu'elle lui » avoit dérobé de sa gloire pendant plusieurs années, elle l'avoit » fait profiter à gros intérêts, sur une banque fameuse de la » ville d'*Estime*, dans le royaume de *Tendre*, dont elle offroit de » lui faire la restitution. » (*Nouvelle allégorique*, p. 43.)

(2) Voyez sur cette cabale l'historiette de *Conrart*, t. IV, p. 173.

(3) Ennemonde Servien épousa François Charron, marquis de Saint-Ange, premier maître-d'hôtel d'Anne d'Autriche.

Ange, gouverneur du bois de Boulogne, fils d'un premier maître-d'hôtel de la Reine, Madame de Saint-Ange est dans une propreté si ridicule qu'elle ne veut pas toucher le bord de sa jupe, et encore moins le pot de chambre; de sorte qu'on la met p....., et on lui torche le c.., comme à un enfant. On a fort parlé d'elle avec le chevalier du Buisson; on prétend que la mauvaise conduite du mari est cause de tout le désordre; elle a fait tout ce qu'elle a pu pour se faire aimer de lui; elle s'ajustoit dans ce dessein, au commencement, et retournoit toujours à huit heures, quoiqu'il ne lui eût donné aucun soin dans son domestique. Lui, au lieu de s'attacher à sa femme, lui débauchoit toutes ses filles, et les mettoit en chambre, et a dépensé jusqu'à huit cent mille livres de beaux biens. Il la fait obliger partout, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer dans un couvent; et voyant cet homme plus abîmé que jamais par la mort de la reine-mère, Anne d'Autriche, elle alla trouver M. Servien, son père, en Savoie, où il étoit encore ambassadeur (1). La mère (2) a été galante. Un chevalier d'Anlezi, qui commandoit le régiment de Féron, couchoit avec elle à Turin....

Cette femme est jolie, mais ce n'est pas une grande beauté; cependant elle y prétend plus que personne du monde. Dans la curiosité qu'elle avoit de voir cette madame de Villars que la reine de Suède cajola tant à son premier voyage (voyez les *Mémoires de la Régence*), elle obligea un homme à leur donner à souper; mais elle s'en repentit aussitôt, dès qu'elle

(1) Ennemond Servien, frère du surintendant Servien, a été ambassadeur en Savoie depuis 1648 jusqu'en 1676.

(2) Justine de Bressac, fille d'un bailli de Valence.

eut vu sa rivale, ne lui dit rien, fut fort incivile et s'en alla le plus tôt qu'elle put.

Pour le bel esprit, c'est une grande pitié ; jamais femme ne fit tant l'entendue ; elle affecte aussi de réciter fort bien des vers; elle a eu, je ne sais combien de temps, la Beauchâteau (1), pour maîtresse de déclamation, et, l'été passé, elle en récita chez Hilaire (2), où il y avoit vingt personnes, dont la plupart n'étoient pas de sa connoissance. Elle avoit pour voisin un gentilhomme nommé Herouville, qui se pique d'esprit, et alla ensuite au *Samedi.* Cet homme trouva un jour un pot de chambre dans l'antichambre de madame de Saint-Ange ; il crut faire une belle galanterie en faisant des vers sur cela. Je vous laisse à penser s'il oublia d'y parler d'*eau d'Ange.* Il y avoit bien des choses plus délicates, car il disoit en un endroit, en parlant de cette eau, qu'il videroit volontiers

sa bourse,
Pour en puiser à la source.

Il lui envoya ces beaux vers, et pour apaiser la belle, il fallut après faire amende honorable. Toute spirituelle qu'elle prétend être, on en médit avec un des plus sots hommes de la cour ; c'est Cossé. Son mari est passablement honnête homme. Elle est quasi toujours jalouse de lui, et lui jamais d'elle. Il est présentement amoureux de cette madame de L'Orme

(1) Comédienne. (T.) — C'étoit la mère de ce petit Beauchâteau, qui faisoit si facilement de mauvais vers ; on a réuni ses petites *Œuvres* insignifiantes, sous le titre de *la Muse naissante*, 1657, in-4°. Les portraits qui y sont joints font rechercher ce volume.

(2) Mademoiselle Hilaire, célèbre cantatrice du temps. (Voyez son historiette, t. VIII, p. 107.)

d'Esgorry, dont il est parlé dans l'historiette de madame de Gondran (1). Elle a trouvé moyen d'en faire ses plaintes à la Reine, car Saint-Ange est son premier maître-d'hôtel ; il a eu cette charge de son père. Elle dit ce que disent toutes les femmes, que son mari donne tout à cette madame de L'Orme, qui est ravie de l'emporter sur une plus jeune et une plus belle personne qu'elle.

---

## CCCXXI

## LE PRÉSIDENT ET LA PRÉSIDENTE TAMBONNEAU.

Le président Tambonneau est président des comptes et fils d'un président des comptes. Son père étoit un homme fort débauché ; sa femme étoit galante : ils moururent tous deux de la v...... Le mari faisoit des excuses à sa femme de la lui avoir donnée, et on disoit : « Regardez le bonhomme ! hé ! qui lui a » dit que ce n'est point à elle à lui en faire? » Il étoit incommodé, mais il se remit en prêtant sur gages à deux sous pour écu par mois; il se servoit pour cela d'une insigne m.......... qui logeoit à la rue de la Verrerie, et qui en faisoit métier et marchandise.

Notre président fit assez de dépense en sa jeunesse, c'étoit le plus brave de tous les garçons de la ville, mais ce n'étoit pas le mieux fait ; il est petit, camus et de fort mauvaise mine. Il épousa la fille d'un homme d'affaires, nommé Boyer (2). C'étoit une

(1) Voyez plus haut, t. VII, p. 202.

(2) Antoine Boyer, seigneur de Sainte-Geneviève-des-Bois.

jeune fille de quatorze ans, fort jolie ; elle n'avoit nulle envie de l'épouser, mais le père étoit un homme qui n'entendoit pas raillerie. Elle n'osa en rien dire, mais devant le prêtre elle fut fort long-temps à dire oui. Le soir des noces, quand Tambonneau se vint coucher, elle fit un grand cri, et ne voulut point souffrir qu'il approchât d'elle ; insensiblement elle s'y accoutuma, et pour se consoler, elle eut bientôt des galants.

On ne sauroit assurer qui la mit à mal, du jeune président Le Coigneux, qu'on appeloit en ce temps-là l'abbé de Saint-Euverte (1), ou du comte d'Aubijoux (2). Le Coigneux conte qu'elle alloit courir avec son rival, la nuit, au bal, et qu'une fois il entendit qu'en descendant de carrosse, elle disoit : « Adieu, » ma cousine. » Lui l'attendit dans sa chambre et lui donna de bons soufflets, en lui disant : « Voilà » pour votre cousine. » Je commencerai par l'abbé, parce que cette femme ayant eu envie de loger dans la maison du président (3) Le Coigneux, qui étoit alors avec la Reine-mère, l'abbé, en la lui louant, se garda le devant pour lui, et il y a grande apparence qu'étant tout porté, et étant de la ville, il lui

(1) Jacques Le Coigneux, président à mortier au parlement, fut nommé à l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans, en 1630. Son frère Bachaumont lui succéda dans ce bénéfice, en 1645. C'est par erreur que, dans les *Mémoires de Conrart*, t. XLVIII, p. 193 de la deuxième série de la *Collection Petitot*, on a écrit ce nom Saint-Envestre. (Voyez au tome V, pages 61 et suivantes, l'historiette du président *Le Coigneux*.)

(2) François-Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, chambellan de Gaston, duc d'Orléans, mourut le dernier de son nom, sans avoir été marié, en 1656.

(3) Vers Saint-André ; c'étoit une des plus belles de Paris ; depuis on a raffiné. (T.)

fut plus aisé qu'à un autre de la cajoler. Aubijoux a dit qu'il étoit contemporain de l'abbé, et que comme il montoit la nuit par une échelle de cordes, il ne pouvoit s'empêcher, en passant, de rompre les vitres de son rival. Le mari faisoit souvent lit à part. Il a dit encore, ou bien c'est de Coulon (1) qu'on le tient, que la présidente trouvoit moyen d'aller voir son père à Sainte-Geneviève-des-Bois, à cinq lieues de Paris, sans que le mari y fût; qu'Aubijoux averti s'y rendoit avec Coulon, qu'elle avoit mis bien avec une sœur à marier qu'elle avoit; qu'ils y faisoient porter des hottées de *friponneries* (2), et que par-dessus les murs, ou bien par une porte du parc dont ils avoient la clef, ils faisoient cent folies jusqu'au jour. Cette sœur fut mariée avec Ligny (3), neveu du chancelier, et depuis on n'en a pas ouï parler ; elle n'avoit garde d'être si jolie que sa sœur. Je n'ai ouï dire cela qu'au petit Guénaud; je crois qu'il étoit mal informé. Cette femme a été dix ans brouillée avec sa sœur qu'elle ne vouloit point voir. Ce fut madame de Noailles (4) qui les raccommoda; mais elles se voient très-froidement. Il y a apparence que c'étoit par pruderie qu'elle ne vouloit pas voir la présidente. On a su d'Aubijoux qu'il n'avoit jamais trouvé de femme qui y prît tant de plaisir ni qui fût si propre.

(1) Coulon, conseiller au parlement, ardent frondeur. On a vu plus haut, t. VI, p. 171, l'historiette de sa femme.

(2) *Friponneries, pâtisseries, friandises.* (Voyez ci-dessus la note du t. II, p. 95.)

(3) Ce Ligny étoit fils de Jean de Ligny, maître des requêtes, et de Charlotte Séguier, sœur du chancelier.

(4) Louise Boyer, duchesse de Noailles, dame d'atour de la reine Anne d'Autriche, étoit sœur de la présidente Tambonneau, et de madame de Ligny.

Ce d'Aubijoux avoit quelquefois des visions. Un jour il versa en carrosse si doucement, qu'il y voulut faire un somme avant qu'on le relevât. Il prit un grand deuil de Flamarens (1), qui n'étoit point son parent, mais son ami intime, et il disoit que c'étoit de telles gens qu'il falloit porter le deuil.

La jalousie qu'elle témoigna aux Tuileries en voyant l'abbé se promener avec d'autres dames, fut ce qui commença à faire parler. Je ne sais s'il le faisoit pour la faire revenir, car Marsilly, frère de Ligny, en contoit à la présidente. Un jour l'abbé, qui étoit honnêtement brutal, se mit à quereller, et lui dit, entre autres choses obligeantes, que ses jupes étoient bien légères, qu'elles se levoient à tout vent. Le mari l'ouït, car ayant entendu la voix de l'abbé, il se tint derrière le paravent. Depuis ce jour il ne voulut plus souffrir qu'ils parlassent ensemble, et ils ne se voyoient plus qu'en une chapelle des Cordeliers. Cela dura jusqu'à ce que le président Le Coigneux revint de son exil; alors Tambonneau alla loger à la maison de Barbier (2), auprès du Pont-Rouge. Ce fut là que la fantaisie lui vint de bâtir cette belle maison auprès du Pré-aux-Clercs (3). Insensiblement

(1) Le marquis de Flamarens, tué au combat de Saint-Antoine, au mois de juillet 1652.

(2) Barbier, contrôleur-général des bois de l'Ile-de-France, et l'un des adjudicataires du palais et du domaine de la reine Marguerite, sur le bord de la Seine, avoit obtenu la permission de construire un pont de bois qu'on appeloit le *Pont-Rouge*. Il étoit situé en face de la rue de Beaune. Emporté par les grandes eaux, en 1689, il a été remplacé par le Pont-Royal.

(3) C'est encore un des plus beaux hôtels du quai Malaquais. Il est gravé dans le *Grand Marot* (planche 94). C'est l'ancien hôtel de Bouillon. Tallemant demeuroit au Pré-aux-Clers, à fort peu de distance.

d'Aubijoux, qui étoit bien avec lui, y mena d'autres gens de la cour; Tambonneau se mit dans les prêts. Sa femme méprise le bourgeois; ils tiennent table, mais il n'y va quasi personne de la ville, si ce n'est de ceux qui sont un peu de la cour. Cette femme a quelque chose de particulier. L'été on la voyoit se promener assez souvent jusqu'à midi, au grand soleil, dans son jardin, avec une chemise jaune, attachée au poignet avec des rubans incarnats et un collet de poinct de Gênes, avec un ruban de même couleur, masquée et une coiffe sur sa tête; elle est petite, mais elle veut être chaussée à son aise, et dit que le plaisir de marcher est plus grand que celui de paroître de belle taille.

Il lui arriva une terrible aventure au bal: elle mettoit du rouge au commencement, parce qu'elle étoit trop haute en couleur; mais ce rouge appliqué mangea si bien le rouge naturel, qu'après il fallut continuer à en mettre; elle s'évanouit en une assemblée et demeura rouge comme un coq, car elle en mettoit étrangement.

Elle fit un jour fort la délicate chez madame de Montausier à souper, c'étoit alors dans le faubourg; elle ne mangea de rien, et fit entendre qu'elle ne goûtoit volontiers que de ce que ses officiers lui apprêtoient, et qu'elle en avoit les meilleurs de France. Ceux qui étoient là ayant ouï conter ses promenades, disoient qu'elle ne vivoit que de rosée.

Elle raffine en coiffures et en habits, et se laissoit tyranniser par un certain maître Thomas, qui, sur trois robes, en gagne une, tant il est homme de bien, parce qu'à son gré il l'habilloit mieux qu'un autre; peut-être aussi lui faisoit-il crédit, car la bonne dame devoit beaucoup : ce n'est pas qu'elle ne tri-

chât assez au jeu pour gagner ; Arnauld l'y surprit (1) une fois, et la traita un peu mal de paroles ; même il lui dit que le respect qu'il portoit à une dame de grande qualité, qui jouoit avec eux, l'empêchoit de faire pis.

Revenons aux galanteries. On disoit que madame de Rohan, la douairière, pour se rendre le président de Maisons favorable en l'affaire de Tancrède (2), avoit fait le maquerellage de lui et de la petite présidente ; mais, ce qui la décria le plus, ce fut que Bouteville (3), jeune garçon de vingt ans, pria M. de Châtillon (4), son beau-frère, de parler pour lui à la belle ; qu'il en étoit amoureux, mais qu'il ne savoit comme s'y prendre. Châtillon lui parle : elle lui dit que s'il parloit pour lui, elle verroit ce qu'elle auroit à faire ; et sur l'heure ils lièrent la partie pour se trouver chez une certaine femme. Il y fut ; mais ce qu'il fit ne valoit pas la peine de donner un rendez-vous ; car il n'en fit pas plus que s'il eût été le plus pressé du monde, et que le mari eût heurté à la porte. Châtillon fut si discret, que M. le Prince sut toute l'histoire ; et un matin que tous les *petits maîtres* étoient à son lever, à Châtillon près, il leur dit sérieusement

(1) Je me souviens que le mari disoit partout qu'il n'y avoit pas une femme au monde qui jouât si bien ni si heureusement ; c'est qu'elle trompoit. (T.)

(2) Voyez les détails du procès auquel donna lieu la naissance de Tancrède, dans l'historiette de *mesdames de Rohan*, t. v, p. 29 et suiv.

(3) François-Henri de Montmorenci-Bouteville, depuis duc et maréchal de Luxembourg.

(4) Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, blessé mortellement à l'attaque de Charenton, le 9 février 1649.

qu'il étoit arrivé un grand malheur au pauvre Châtillon, et qu'il falloit que ses amis en cette occasion lui témoignassent leur tendresse. Chacun croyoit qu'il eût été chassé de la cour. Après les avoir tenus un peu en suspens : « C'est, dit-il, qu'il a eu » madame Tambonneau toute une après-dînée, et » ne lui a jamais su faire qu'une pauvre fois.» Cela se sut partout. Elle en pensa enrager, et un jour, en présence de Ruvigny, alors marié, elle vouloit engager Roquelaure, lui qui a fait pis que cela, à se battre contre Châtillon. Il s'excusa en disant qu'il étoit son ami, et dit à Ruvigny en sortant : « *Este* » femme est folle. A ce compte-là il y en a plus de » douze qui sont obligés à se battre comme moi. » Roquelaure couchoit avec elle par rencontre, mais il ne s'y attachoit que médiocrement; et, pour vous dire le vrai, quoiqu'elle n'eût que trente ans tout au plus, en moins de rien le visage lui devint usé : il n'y avoit plus que la propreté et la gorge qui la maintînt. Un jour que Miossens alla chez elle, elle mit vite une coiffe sur ses tétons ; il sort, et Roquelaure entre avec une dame. Elle ôte cette coiffe en disant : « J'avois mis cela, car je crains ces Gas- » cons. — Hé ! lui dit cette dame, est-ce que celui- » ci ne l'est pas? — Non, répondit-elle, il n'est » point Gascon pour moi. »

Tambonneau alla ensuite à Bourbon, et voulut obliger Roquemont, son frère, conseiller au parlement, à prendre garde à sa femme ; l'autre, qui autrefois avoit averti le président de ce qu'à son avis il falloit faire, sans qu'il en eût rien fait, lui dit tout franc qu'il ne prendroit point ce soin-là. L'affaire de Châtillon avoit assurément été jusqu'aux oreilles du mari, et on m'a assuré que, pour montrer à sa

femme ce qu'il étoit capable de faire en sa fureur, il tua en sa présence un petit cheval qu'il aimoit fort. Cela ne fit pourtant pas grand peur à la présidente. En revenant de Bourbon, il passa à Châtillon, car il étoit un peu épris de madame de Châtillon (1); peut-être trouvoit-il que c'étoit le plus beau moyen de se venger du mari. Il lui rendit bien des soins, lui donna la collation et les violons chez lui; mais je doute fort qu'il se soit vengé.

Il prenoit quelquefois des fantaisies à cet homme de s'étendre sur les louanges de sa femme. A table, devant dix personnes, il dit qu'il ne voyoit point de femme plus aimable qu'elle; qu'elle étoit propre, bien faite, *bonne robe* (2), galante, agréable, et que s'il n'avoit été son mari, il auroit été son amant. La pauvre chrétienne s'en déferra. Une autre fois, comme on parloit de je ne sais quelle femme qui donnoit un peu de peine à son mari : « Qu'on me la » donne, dit-il, je la rangerai bien. Vous voyez » comme j'ai rangé la mienne. » Cet homme passoit ainsi du blanc au noir. Un jour il étoit content de sa femme, il en faisoit l'éloge; il disoit : « Laissez » faire ma petite femme; puisqu'elle s'en mêle, cela » vaut fait. » Une autre fois il étoit mal édifié.

Le désordre des prêts étant venu (3), le président étoit fort embarrassé; il le fut bien encore davan-

(1) Élisabeth-Angélique de Montmorenci, duchesse de Châtillon; elle se remaria au duc de Mecklembourg et mourut en 1695.

(2) Expression empruntée de la langue italienne, fort extraordinaire dans la bouche d'un mari.

(3) Des prêts immenses faits au Roi avoient entraîné l'engagement de plusieurs branches des revenus de l'État. Beaucoup de financiers furent ruinés par la révocation de ces prêts.

tage au blocus de Paris. Il venoit tous les jours me rompre la tête, à faute d'autres, car j'étois son voisin; il disoit les plus grandes impertinences qu'on pouvoit dire. « Je souhaite, disoit-il, que tout le » monde s'entretue dans la ville. J'irai au-devant de » M. le Prince; s'il vient brûler le faubourg, j'en » serai quitte pour ma maison. Je jouirai au moins » du reste. » Il entendoit que ses prêts fussent bien payés, qui étoit le principal. « Hé quoi! sera-t-il » dit que Michaud (1), fils de Jean, et petit-fils de » Michaud, et arrière-petit-fils d'un autre Mi- » chaud, n'ait pas la charge de son bisaïeul? Mes » amis de bonne chère, il faut donc vous dire adieu. » Il faudra que ma femme vende son étui d'or et son

(1) Il s'appeloit *Michaud.* Louis XIV et madame de Montespan firent sur la présidente et sur son fils un couplet qui ne méritoit guères d'être réuni aux *OEuvres du grand Roi.*

Or, nous dites la Tambonne,
La Tambonne Tambonneau,
Pour l'appui de la couronne,
Qui fit le marquis Michaud?
Notre histoire peu sincère
A toujours pris soin de taire
Qui fit le marquis Michaud
A Tambonne Tambonneau.

Le marquis de Mortemart, père de madame de Montespan, passant pour avoir eu des relations intimes avec la présidente on fit cet autre couplet :

Mortemart, le faune,
Aime la Tambonneau;
Elle est un peu jaune,
Mais il n'est pas trop beau
Dessus son c.l il pince,
En lui disant : « M'amour,
» A la cour,
» L'esprit est mince
» Lorsqu'on n'agit pas comme le grand Saucourt. »
(*OEuvres de Louis XIV.* Paris, 1806, VI, 264.)

» écuelle d'or, car elle dit que l'argent n'est pas » propre. » Il prônoit cela partout, et croyoit que ces raisons-là étoient capables de convaincre tous les Frondeurs. Sa femme s'étoit sauvée, déguisée en *bavolette* (1), à Saint-Germain, et elle étoit si aise de conter qu'elle avoit trouvé des gens à qui elle avoit dit qu'elle alloit voir son *père-grand* à Saint-Germain. Elle alla gaillardement loger chez Roquelaure, qui en faisoit mille contes, l'appeloit sa ménagère, et disoit aux gens : « Voulez-vous venir » manger de la soupe de ma ménagère ? » Là, bien des gens tâtèrent de la présidente; on ne s'en cachoit point; on disoit : « Un tel y coucha hier, un » tel y couche ce soir.» Enfin le mari s'y retira aussi, et au retour, il disoit : « J'étois fort bien à » Saint-Germain; je ne manquois de rien chez mon » bon ami Roquelaure. »

La paix faite, M. le Prince y mangeoit fort souvent et les Bouillon aussi. Elle faisoit plus la belle que jamais. Une fois elle alla fort ajustée chez la maréchale de Guébriant; on ne faisoit que de se mettre à table, elle avoit dîné; la voilà qui commence à lever sa robe, pour montrer sa belle jupe, qui veut faire admirer comme ses manchettes étoient mises de bon air; car elle croyoit qu'il n'y avoit personne au monde qui les sût mettre comme elle, et même elle se piquoit de les mettre fort promptement, quoique madame Anne, sa *duena*, fût une heure et demie à les ajuster (2); après elle alla au

(1) *Bavolette*, jeune paysanne, coiffée d'un simple *bavolet*. (Voyez l'historiette du *président de Chévry*, t. II, p. 64 de ces *Mémoires*.)

(2) Furetière a fait allusion au soin particulier que la présidente Tambonneau appportoit à ses manchettes : « J'ai ouï dire

miroir, et à tout bout de champ elle disoit : « Pas » trop sotte ; ces yeux-là sont petits, à la vérité, » mais ils ont bien du feu. » Et elle parla une heure durant du feu de ses yeux. Quand Vardes eut assez mangé : « Madame, madame, lui dit-il, venez, venez, » on vous donnera à cette heure tant d'œillades que » vous voudrez. Nous voilà au dessert; c'est le » temps des douceurs; approchez. »

Cependant les prêts alloient toujours fort mal; le président alla parler à d'Émery (1), et lui dit : « Mais, » monsieur, je n'ai point de bois. Où prendrai-je » de l'argent pour en acheter? Qui enverra au mar- » ché pour moi ? Je suis résolu de demeurer céans ; » il faut bien que vous me chauffiez et que vous me » nourrissiez. » D'Émery, alors malade de la maladie dont il mourut, après avoir eu bien de la patience, lui dit que si ses valets de chambre ne le pouvoient mettre dehors, il feroit venir ses palfreniers. Tambonneau outré vouloit aller au lit, on ne sait pour quoi faire; mais on se mit entre deux, et on le fit sortir. Le maréchal de Gramont lui envoya un gentilhomme pour le prier de s'accommoder avec le président; il répondit qu'il ne se soucioit point de Tambonneau, ni des messages qu'on lui faisoit faire sur cela. En effet, le maréchal eût bien pu lui en parler lui-même.

Dans le chagrin où étoit le président, il étoit plus méchant à ses valets que par le passé, quoiqu'il l'eût été honnêtement, et aux ouvriers aussi. Il est fort

» d'une *présidente* qu'elle est une heure entière à mettre ses » manchettes, et elle soutient hautement qu'on ne peut les bien » mettre en moins de temps. » (*Le Roman bourgeois*. Amsterdam, David Mortier, 1714, p. 66.)

(1) Le surintendant des finances.

propre chez lui, mais assez malpropre sur sa personne. Feu M. de Nemours, l'hiver, alla chez lui un soir; ses pages charbonnèrent tout le vestibule avec leurs flambeaux. Tambonneau voit cela en le conduisant, il appelle son maître-d'hôtel. « La Fontaine, pourquoi n'avez-vous pas battu ces coquins-là? — Monsieur, on ne bat pas ainsi les gens : ils mouroient de froid ; ils ne sont pas de fer. Si vous eussiez voulu qu'on leur donnât un fagot, ils n'auroient pas fait cela. » Lui, enragé, saute à La Fontaine; La Fontaine, grand et fort, et assez hardi, le saisit à la gorge. « Monsieur, lui dit-il, si vous me frappez, je vous étranglerai. Vous m'avez promis, quand je suis venu à votre service, de ne me pas toucher. » Le président lâche prise, crie qu'on ferme les portes, et qu'on aille quérir le bailli. La Fontaine se barricade dans sa chambre, charge ses pistolets, et, le bailli étant venu, il dit ses raisons, qui ne furent point trouvées mauvaises. Enfin, il fallut capituler; il sort sur l'heure. Le lendemain, sur ce qu'on lui avoit refusé ses gages, il envoie un exploit. On le paie. Ce La Fontaine disoit qu'on faisoit chez eux de certaines pommes à la compote, qu'on appeloit des *pommes de chagrin*, à cause qu'en ce temps-là M. le président étoit fort chagrin. En ce temps-là la pauvre présidente étoit bien embarrassée à cacher les coiffeuses et les créanciers, de peur que son mari ne les vît.

Quand M. le Prince et le cardinal commencèrent à se brouiller, Tambonneau faisoit l'homme d'importance, disoit qu'il s'étoit entremis de les accommoder, qu'il avoit parlé plusieurs fois au cardinal; « mais, disoit-il, il ne m'a pas voulu croire, et c'étoit pour son bien ce que j'en faisois. »

Il crut, dans la bonne opinion qu'il avoit de l'adresse de sa femme, qu'elle feroit si bien auprès de la Reine qu'il seroit payé de ses prêts : cette femme n'en bougeoit, et madame Pilou l'appeloit *le Barbet de la Reine.* « Hélas ! dit-elle, la pauvre femme ne » voit-elle pas que tout cela ne fait que lui alonger » le nez (elle l'avoit pointu), et *l'accamardir* (1) à » son mari ? »

Quand M. le Prince fut arrêté, elle et son mari s'empressèrent terriblement autour de madame la Princesse, la mère, et elle fut même à Châtillon, où on ne la demandoit point (2); elle crut que cela ne se sauroit point, car ce voyage pouvoit nuire à son mari. Quand madame de Bouillon fut mise dans la Bastille, elle alla s'y enfermer pour huit jours, dès qu'on eut permission de la voir. Madame de Bouillon se moquoit d'elle, et a conté qu'une fois elle l'avoit trouvée au lit avec un ruban couleur de feu comme une ceinture, un au col, un à chaque bras, coiffée par La Prime, avec bien des rubans et une cornette par-dessus. * Elle avoit l'incommodité de vomir souvent. Madame de Bouillon se voulut retirer. « Non, madame, je vomis comme une autre » crache ; ce lit sera bien refait. »

Tambonneau devint amoureux d'une fille chez qui il alloit bien des jeunes Frondeurs. Lui, qui craignoit de se brouiller à la cour, envoyoit toujours voir qui y étoit, avant que d'y aller; mais *finement* il laissoit son carrosse à la porte. Un jour qu'il y étoit,

(1) Et rendre *camus* celui de son mari.

(2) La présidente Tambonneau se rendit auprès de la duchesse de Châtillon, à Châtillon-sur-Loing. (Voyez les *Mémoires de Lenet* Collection Petitot, 2e série, LIII, 104.)

Bachaumont y fut, dès qu'il le sut : « Ah ! mon Dieu ! » dit-il, mademoiselle, cachez-moi. — Monsieur, je » n'ai point de lieu pour cela, et il n'y a qu'un es- » calier. » Le président laisse son argent, tant il eut hâte de partir, se bride le nez de son manteau, et passe tout contre Bachaumont; Bachaumont se met à crier : « Je ne vois pas M. le président Tam- » bonneau, au moins, je ne le vois pas. » Jeannin (1) fut surpris par Tambonneau, caché sous une table dont le tapis étoit à housse; le galant lui dit : « Pre- » nez garde à ce que vous ferez ; j'ai deux hommes » là dehors qui m'ont vu entrer céans, et qui feront » du bruit. » Il le laissa aller. Cette fille disoit qu'elle lui gagnoit son argent bien aisément : elle savoit son humeur, qui est de se prendre par les pieds, car il dit qu'une personne bien chaussée ne sauroit être laide; elle se chausse proprement et montroit un de ses souliers; il y jetoit aussitôt la vue, et elle le trompoit en jouant au piquet.

Toutes choses pacifiées, le président alloit chez Ninon pour faire d'autant plus l'homme de cour. Ninon s'en moquoit fort. Il y avoit je ne sais quelle petite Charpentier (2) avec elle à qui Tambonneau faisoit les doux yeux, et il lui envoyoit du cidre; elle lui disoit : « Président, envoie-moi bien du » cidre, et ne viens point, car tu pues trop fort. » Il prit envie à la présidente d'entendre Ninon jouer du luth; mais comment faire ? « Je veux, disoit-elle, » qu'il y ait une tapisserie entre deux. — Voire,

(1) Jeannin de Castille, trésorier de l'Épargne.

(2) Cette petite fille avoit été trois mois chez Ninon, sans dire un mot ; un jour quelqu'un parloit d'historiens, elle va dire : « Pour moi, j'aime fort *Rodote* (Hérodote). » (T.)

» dit le mari sérieusement, ma petite femme, je vous » assure qu'elle est aussi modeste qu'une autre per- » sonne ; et puis elle a, pensez-vous, une dame » Anne, tout aussi prude que pourroit être la vôtre.» Ninon fait ce conte-là à crever de rire; car cette madame Anne étoit la m......... de la présidente.

Le carême de 1653, ils s'avisèrent de faire un ordinaire de viande à huit livres par tête. Il y avoit certain nombre de personnes qui en étoient. Elle alloit seule avec un homme, et disoit qu'on lui avoit appris à Saint-Germain à ne point *façonner*. Un batelier a dit qu'il l'avoit menée baigner toute seule avec des hommes.

Son fils, à dix-sept ans, eut la petite vérole : elle l'assista avec un soin étrange; il pensa mourir : elle étoit désespérée. Madame de Bouillon, pour la consoler, l'alla voir, quoiqu'elle eût tant d'enfants. C'étoit dans sa grande affliction de la mort de son mari (1) qu'elle affectoit de voir les gens tristes. Après cela la présidente dansoit toutes les petites danses : on fit des vaudevilles pour se moquer d'elle. Le mari disoit : « Il n'y a pas de femme au monde » qui paroisse si jeune ; si son fils la prenoit au » bal, on diroit : Voilà le frère et la sœur. »

Elle a renoncé depuis quatre ans à toute galanterie, et ne se soucie plus, à ce qu'elle dit, que de jouer et d'être brave. Le mari, qui avoit juré, puisqu'on ne le payoit pas, de prendre du bien où il en trouveroit, n'y manqua pas ; et, se voyant second président, il fit bien des siennes. Nous verrons, dans les *Mémoires de la Régence*, le procès que lui fit Nicolaï, en 1655.

(1) La duchesse de Bouillon perdit son mari le 9 août 1652. Elle en avoit dix enfants.

La présidente eut la petite-vérole, il y a trois ans ; tous ceux à qui je le disois, moi qui étois encore son voisin, me rioient au nez et me disoient : « Vous » vous moquez, c'est la *grosse*. » Ruvigny lui fait la guerre qu'elle est amoureuse de son fils. Ils ont fait bien de la dépense pour ce garçon ; ils l'ont mis dans le grand monde, et croient en avoir fait une merveille. A la vérité, il est bien fait, il danse bien, il est propre; mais il lui ont donné une présomption enragée qui n'est fondée sur rien. Cet homme, cette femme et ce garçon se cajolent à crever de rire ; car la présidente a aussi pris ce style-là : elle a une complaisance aveugle pour son mari, jusqu'à lui mettre Margot dans son lit, s'il le vouloit. Elle s'avisa de cela pour se conserver la liberté de coqueter, car il a eu autrefois de furieuses jalousies, et depuis elle a continué pour l'empêcher de faire quelque chose d'extraordinaire sur le chapitre de la braverie ; car ç'a été et c'est encore la passion qui, après la galanterie, a eu le plus de pouvoir sur son esprit.

Tambonneau doit cent mille écus de reste de la tutelle des petits Boyer, ses beaux-frères, et on l'accuse de les avoir pillés autant qu'il a pu. En 1665, il s'est excusé de mettre au commerce (1) comme le reste de la chambre ; il a été assez mal avisé pour

(1) Une *Compagnie françoise des Indes-Orientales*, dont le principal établissement devoit être à Madagascar, fut établie par déclaration du Roi, vérifiée au parlement le 1er septembre 1664. Les plus hauts personnages et beaucoup de membres des compagnies souveraines souscrivirent pour des sommes considérables. Le nom du président Tambonneau n'est pas sur la liste. (Voyez la *Relation de l'establissement de la Compagnie françoise pour le commerce des Indes-Orientales*. (Paris, Sébastien Cramoisy, 1666, in-4°.)

reprêter de nouveau au Roi du temps de M. Fouquet. M. Colbert, quand il apprit cela, dit : « Ah ! » je croyois que 1648 l'auroit rendu sage : » c'est l'année de la révocation des prêts.

## CCCXXII

### MADAME DE TALOET (1).

Madame de Taloet est fille d'un M. du Levier, homme de condition, qui étoit conseiller au parlement de Rennes, et dont la veuve s'étoit remariée à un gentilhomme qualifié, de Champagne, nommé M. de Vignory. Cette fille, qui avoit dix-sept mille livres de rente, fut mise entre les mains de M. de Taloet, son oncle paternel et son tuteur. Cet oncle la fit épouser à son fils, nonobstant les défenses du Parlement et les règles de droit. Madame de Vignory, enragée de cela, accuse cet homme de fausse monnoie, et lui fit bien de la peine ; après elle trouve moyen de mettre une suivante auprès de sa fille, qui la gouverna si bien qu'elle lui fit avec le temps haïr son mari comme la peste. Il est vrai que Taloet lui en donna quelque sujet, car il vendit une charge de lieutenant aux gardes qu'il avoit, et se mit à entretenir une g.... qu'il faisoit appeler *madame de Taloet*. La suivante lui fit accroire qu'il ne demandoit qu'à en avoir des enfants pour l'étrangler ensuite elle-même. Quelques jours après qu'il fut arrivé à Rennes, elle lui demanda ce qu'il avoit fait

(1) L'orthographe habituelle de ce nom est *Talhouet*.

de l'argent de cette charge. « Je n'ai pas accoutumé, » lui dit-il, de vous en rendre compte. Il faut donc » que vous me rendiez compte aussi de ce que vous » avez dépensé depuis que je suis parti ? — Ce n'est » pas de même, répliqua-t-elle, tout le bien vient » de moi. » Ensuite il lui propose d'aller à la campagne : elle n'y vouloit point entendre. « Vous vous » moquez, lui dit-il, il fait beau. Nous partirons » demain. » Elle alla se conseiller à sa confidente; toute la nuit elle feignit d'avoir un dévoiement. Au commencement il la suivit par soupçon ; enfin il s'en lassa. Elle mit hors du logis ce qu'elle avoit de meilleur, et le matin, dès quatre heures, elle s'alla asseoir sur les degrés d'une église, parce qu'elle n'en avoit point trouvée encore d'ouvertes, et là elle se chaussa, car elle étoit venue nu-pieds; après elle fut demander retraite à deux conseillers de sa connoissance, qui, n'ayant point de femme, ne la voulurent pas recevoir. Elle étoit bien faite et jeune. Un d'eux lui conseilla de se retirer à Saint-Georges, qui est une religion de filles. Elle y va. Le mari ne savoit ce qu'elle étoit devenue; il chercha tant qu'enfin il la découvrit ; à travers la grille et le voile, il lui demande pardon; il se soumet à toutes choses imaginables pour obtenir d'elle qu'elle souffrît qu'il la vît seulement; elle ne le voulut jamais. Cela mit tout le monde contre elle. Elle lui envoie un exploit, disant qu'il l'avoit épousée contre les défenses du Parlement, et avec une dispense qui étoit nulle, car ils sont cousins-germains: elle le poursuit : l'affaire est évoquée à Paris. Elle avoit eu six enfants; cela n'empêcha pas qu'elle ne continuât. Elle n'avoit point d'argent, il jouissoit de tout. Il lui fait offrir cent pistoles, pourvu qu'elle daignât les prendre de

sa main, consentant qu'elle s'en servît contre lui. Elle ne voulut jamais lui avoir cette obligation. Elle eut la petite-vérole qui ne l'a pas embellie; il lui fit dire que si elle le trouvoit bon, il l'iroit assister, et qu'il l'aimoit autant que jamais. Elle fut toujours inexorable.

Durant sa maladie, elle eut une étrange affliction; car sa mère, cette madame de Vignory, qui est veuve pour la seconde fois, eut la tête coupée à Rennes avec sa fille du second lit, et voici pourquoi. Madame de Vignory avoit eu connoissance d'un garçon bien fait, qu'on appeloit Bussy. Il étoit d'honnête naissance de devers Moulin; il avoit du bien passablement. D'abord il suivit le barreau à Paris, et après il fut commis de M. de Noyers. Elle le maria avec sa fille du second lit, parce qu'il lui prêta vingt mille livres, dont elle avoit besoin. Elle avoit cru peut-être qu'ayant été avocat, et ayant habitude chez M. de Noyers, il débrouilleroit les affaires de la maison. Ce garçon, en tout, pouvoit jouir de sept ou huit mille livres de rente avec sa femme; le reste étoit fort embarrassé. On ne laissa pas de l'appeler *M. le marquis de Bussy*. Il s'étoit marié à condition de prendre le nom et les armes de sa femme, et qu'il donneroit je ne sais combien à la belle-mère. Il ne lui tint pas ce qu'il lui avoit promis. Elle, pour s'en venger, gagne sa fille, que cet homme aimoit tendrement: elles lui font donner un coup d'arquebuse à une huée (1) qu'on fit pour prendre des loups, en Bretagne, où ils étoient pour quelques affaires; peut-être y avoient-ils du bien. Et comme il

(1) Une *huée*, ou une chasse; on l'appelle ainsi à cause des cris des rabatteurs qui forcent les loups ou les sangliers à se jeter du côté des chasseurs.

n'étoit pas blessé à mort, la belle-mère voulut obliger le chirurgien à empoisonner la plaie. Celui-ci y mit du sucre au lieu d'arsenic, puis se sauva. La vieille persuade à sa fille d'étrangler son mari, et après elle va à une grande dévotion de Bretagne, qu'on appelle Saint-Anne (1). La fille avec sa femme-de-chambre l'étranglent. Voilà la mère et la fille en prison : elles ont des lettres évocatoires; au lieu de les faire signifier, elles se laissent cajoler aux juges, qui leur firent dire qu'elles n'avoient rien à craindre. En effet, ils n'avoient point dessein de les condamner; mais le rapporteur conclut à la mort, les autres eurent honte, cela passa tout d'une voix ; il n'y avoit point de preuves contre la mère. La fille mourut en philosophe, et sans penser à l'autre vie. Elles furent condamnées lorsqu'elles s'y attendoient le moins. Cela est assez ordinaire en Bretagne; il y a beaucoup d'histoires de femmes qui ont fait tuer leurs maris. La mère fit une fin fort chrétienne, car elle écrivit à sa fille de Taloet, à Paris, pour l'exhorter à mettre sa conscience en repos, sur l'affaire qu'elle avoit contre son mari; cela vouloit dire que, si elle ne croyoit point être sa femme, elle allât jusqu'au bout. Elle ne put rien obtenir qu'un séquestre, où il fut permis à son mari de la voir : elle fut mise à la *Propagation de la foi*. Un gentilhomme nommé La Haye d'Airon l'accompagna à Paris. On disoit qu'elle lui avoit promis de l'épouser quand elle seroit démariée. Elle étoit riche, comme je l'ai dit, et pouvoit beaucoup prétendre de la reddition de compte. Elle perdit pour la dissolution, mais elle gagna pour la séparation de corps et de biens. Une

(1) Auprès d'Auray, à quelques lieues de Vannes.

comédienne que son mari entretenoit les accommoda depuis.

## CCCXXIII

### BRIZARDIÈRE.

Brizardière étoit un sergent royal de Nantes fort employé et qui dépensoit extraordinairement pour un homme comme lui. Vous allez voir d'où cela venoit. Cet homme, déjà âgé, se mêloit de dire la bonne aventure aux femmes, et d'une façon inouïe, car il leur disoit, quand il trouvoit quelque difficulté à ce qu'elles souhaitoient : « Vous ne sauriez » obtenir cela que par un moyen que je vous enseignerai ; peut-être le trouverez-vous fâcheux, mais » il est infaillible. » La curiosité les prenoit, et, par la confiance qu'elles avoient, elles s'y résolvoient. Voici ce que c'étoit : il les faisoit mettre toutes nues, et avec des verges il les fouettoit jusqu'au sang, puis se faisoit fouetter par elles tout de même, afin de mêler leur sang ensemble pour en faire je ne sais quel charme.... Dans Nantes, il n'osa s'y jouer ; mais sa réputation lui fit trouver des folles par toute la Bretagne, et principalement à Rennes. Il y a apparence qu'il y gagnoit ; car, comme je l'ai déjà remarqué, il dépensoit plus qu'un sergent ne pouvoit dépenser. Il fut découvert à Rennes par un huissier du Parlement, nommé Bohamont, qui le vit par un huis *fesser* deux fort belles filles qu'il avoit. Il rendit sa plainte ; on fit jeter des monitoires. Plusieurs demoiselles, suivantes et femmes de chambre vinrent à révélation ; mais quand on voulut savoir

qui étoient les *fessées*, elles ne le vouloient point dire. Le Parlement s'assembla, et là, ayant vu qu'il y avoit des présidentes et des conseillères en assez bon nombre, on se servit des deux filles de l'huissier et de la femme d'un menuisier, et sur cela on l'envoya aux galères. Il pensa être pendu. La présidente de Magnan, fort belle femme, étoit des fouettées; outre ce que les autres avoient souffert, celle-ci se faisoit donner quinze coups par semaine, pour avoir une succession pour laquelle il falloit que trois personnes mourussent. Elle n'est pas riche. La présidente de Brie eut quarante-huit coups et en donna à Brizardière cinquante-deux; une madame de Kerollin se fit fouetter pour trouver un bon *tiercelet* (elle faisoit la fausse monnoie), c'est-à-dire un bon alliage. Mais le plus plaisant, ce fut mademoiselle de Taloet; comme il la fouettoit rudement, c'étoit pour avoir un mari qui eût beaucoup de bien, elle crioit : « Hé, monsieur de La Brizardière, douce-» ment, j'aime mieux qu'il soit moins riche. »

---

## CCCXXIV

### FALGUÉRAS.

Falguéras étoit commis de Menant; il est marié avec la sœur d'un petit médecin huguenot, nommée Laigneau (1), qui est une espèce de médecin empirique. Il y a deux ans que, revenant de Languedoc, d'où il est, il apporta une lettre d'un tailleur adres-

(1) David Laigneau, provençal, médecin ordinaire du Roi. Son portrait a été gravé, format in-4°, par Boulanger.

sante à un frère, pâtissier de son métier, qui étoit à Paris, mais dont il n'avoit eu aucune nouvelle, il y avoit long-temps. Falguéras eut bien de la peine à trouver cet homme, qui étoit pâtissier d'hosties, et travailloit en chambre dans la rue du Meurier (1), qui rend dans la rue Saint-Victor. Le pâtissier lui fit mille caresses, et voulut absolument qu'il déjeunât avec lui. Falguéras dit, en déjeunant, qu'il falloit mettre du sel et de la mie de pain sur je ne sais quelle grillade ; aussitôt le pâtissier, sa femme et ses filles s'entre-regardent et considèrent la mine de l'homme, qui est noir et laid. Cela venoit de ce que leur fille aînée avoit un mal de langueur depuis quatre mois ; et, comme le peuple croit toujours qu'il y a quelque sort aux maux qu'il ne connoît point, ils avoient été à je ne sais quelle devineresse qui, avec le grimoire, leur avoit mis dans la tête qu'elle feroit venir le sorcier du bout du monde, s'il y étoit, et que, pour marque, il demanderoit du sel. D'abord ils ne voulurent pas faire de bruit : mais ils lui parlèrent du mal de leur fille. Il leur conseille de la faire voir à Laigneau, qui lui ordonne je ne sais quelle décoction, dont Falguéras écrivit la recette. Depuis, ayant reçu une seconde lettre du tailleur, il y retourne ; le père et la mère lui disent que cette drogue avoit fait bien du mal à leur fille, mais que s'il vouloit, il la guériroit bien. Il ne comprenoit point ce qu'ils vouloient dire, et il leur donna une pilule de Laigneau qu'il avoit sur lui. Cette fille l'avale. Or, comme le syndic des créanciers de Ménant, nommé Blondel, logeoit dans la même rue, Falguéras, qui

(1) La rue du Mûrier donne d'un côté dans la rue Saint-Victor, et de l'autre dans la rue Traversine.

y alloit quelquefois, s'avisa un jour d'aller savoir des nouvelles de cette fille; le père n'y étoit point; la mère le reçoit fort aigrement, lui dit que cette pilule avoit pensé tuer sa fille, que cette pauvre enfant le voyoit toutes les nuits ; mais que résolument il falloit qu'il la guérît; que c'étoit lui qui le jour de la Toussaint, dans la rue de Bussy, comme elle portoit un corbillon, lui donna de la main sur l'épaule, en lui disant qu'elle s'en repentiroit ; qu'aussitôt elle entra dans une porte et vomit tout ce qu'elle avoit mangé. « Je prouverai, dit Falguéras, que j'étois ce jour-là » en Languedoc. — Oh ! vous êtes où vous voulez ; » mais je savois bien que je vous ferois venir. Vous » avez fait semblant que c'étoient des lettres de no- » tre frère; mais il est mort il y a long-temps. » En disant cela, elle et ses filles se saisissent de la porte ; elle prend un bâton, et envoie quérir du secours. Il s'efforce de sortir et sort effectivement, non sans quelque horion ; mais les autres locataires l'arrêtèrent dans la montée. On le jette dans une autre chambre ; et, comme il se recommandoit à Dieu, car c'est un huguenot fort zélé, il voit un homme de la mine la plus farouche du monde, qui, le traitant de sorcier, lui dit : « J'ai porté les armes par » toute l'Europe, moi. » Il croyoit que ce brutal l'alloit dévorer ; mais il en fut quitte à bon marché, car la femme ayant dit à cet homme : «N'est-il pas vrai » que vous avez été ensorcelé trois fois ? — Oui, » dit-il.—Et comment fîtes-vous pour vous guérir ? » Je pris, dit-il, le sorcier, et, le poignard à la main, » je lui fis défaire le sort. » Cela dit, il se retire. Cette femme sentoit quelque douleur à un bras, où Falguéras l'avoit prise pour la tirer de la porte. « Ah ! traître, lui dit-elle, si tu m'as ensorcelée

» comme ma fille, tu en mourras. » Le prisonnier crie par la fenêtre à la servante de Blondel qu'il vit passer; mais elle se mit à hocher la tête, et lui dit : « Guérissez seulement cette pauvre fille. Hélas ! la » pauvre madame Blondel est bien malade, et sans » doute ensorcelée comme elle. » Il avoit beau prendre Dieu à témoin et se soumettre aux plus cruelles peines de l'enfer, s'il se trouvoit qu'il fût coupable : « Les diables, lui disoient-ils, ne vous feront point » encore de mal : vous avez un pacte avec eux; mais » prenez garde qu'ils ne vous trompent comme » Gauffrédy (1), dont le terme fut avancé d'un an, » ayant été pris, pendu et brûlé à Aix. » Enfin un garçon apothicaire étant venu dans ce logis, pour quérir quelques eaux à un distillateur qui y demeuroit, leur remontra leur folie, et fit délivrer ce pauvre homme, qui a fait quatorze pages de minute de ce que je viens d'écrire, avec ce titre : *Journal et histoire d'une abominable accusation faite et découverte le vendredi* 12 *février* 1655, *à Falguéras, très-innocent, par la femme et fille malade dans le côté droit de son ventre, âgée de treize à quatorze ans, prétendant lesdits mari, femme et fille, ladite fille avoir été ensorcelée par ledit Falguéras, le premier jour de novembre, fête de la Toussaint, encore qu'il fût éloigné de deux cents lieues* (2).

(1) Voir l'historiette de ce curé, brûlé vif comme sorcier, t. VIII, p. 27.

(2) L'éditeur n'a pu trouver de traces de cette *Relation*, ni dans le Père Lelong, ni dans aucun autre bibliographe. Il est vraisemblable qu'elle n'a pas été imprimée et que Tallemant l'a lue dans un manuscrit.

## CCCXXV

### COLLETET (1).

Guillaume Colletet, l'un de ces académiciens qu'on appeloit autrefois les *Enfants de la pitié de Bois-Robert* (2), à qui pourtant il est échappé par endroits de bonnes choses, se maria poétiquement avec la servante de son père, qui étoit un procureur au Châtelet; et ce qui est de plus étrange, c'est que cette fille n'avoit rien de joli, et lui n'étoit pas trop à son aise. Il en a eu un fils qui s'appelle Jean Colletet, digne fils d'un tel père. Ç'a toujours été un fort bon homme, qui a peu de sens, mais qui aime fort à chopiner. Voici ce que j'en ai ouï dire de plus plaisant.

Un jour que cette femme étoit à Rungis (3), où il a je ne sais quel *tuguriolum*, on lui vint dire qu'elle étoit fort mal. En y allant, il fit son épitaphe, à telle fin que de raison. Ce n'est pas qu'il ne l'aimât tendrement, mais c'est qu'il est ainsi bâti. Elle n'en mourut pourtant pas, et il garda l'épitaphe encore quelques années. Elle trépassa justement durant le siége d'Aire (4); car dans une pièce où il console

(1) Colletet (Guillaume), né en 1598, mort en 1659.

(2) A l'Académie, il dit naïvement : « Je ne connois point ce » mot-là, mais je le trouve bon, puisque ces messieurs-là le » connoissent. » (T.)

(3) Petit village, à trois lieues de Paris, sur la route de Choisy à Versailles.

(4) Sa première femme mourut en 1641 ; elle s'appeloit Marie Prunelle. Voici cette épitaphe faite d'avance par son mari :

Quoique un marbre taillé soit riche et précieux,
Un plus riche tombeau Brunelle a dû prétendre ;

M. le chancelier sur la mort du marquis de Coislin, il dit :

> J'en dirois davantage,
> Mais *Brunelle* aux abois, etc.

Elle s'appelle Prunelle et étoit brune; à cause de cela, il lui donna le nom de *Brunelle*. Voyez qu'il étoit bien nécessaire d'aller parler de sa femme à M. le chancelier.

Pour son fils, il l'a toujours pris pour quelque chose de merveilleux, et, dans l'élégie sur la naissance de M. le Dauphin, il l'offre à ce prince; ce fils pourtant n'est qu'un *dadais.* Un jour, en je ne sais quelle compagnie, il lui dit: « Jean Colletet, » saluez ces dames. » Il les salua toutes, et puis il dit : « Mon père, j'ai fait. » Je ne sais quel moine, dans une traduction qu'il a faite de quelques pièces de mademoiselle Schurmann (1), parle des éloges qu'on a faits pour cette savante fille, « et en voici un » de Jean Colletet (2), fils de Guillaume, *facilement* » *prince des poètes françois* (3). » Cependant, comme nul n'est prophète en son pays, il est arrivé que ce Jean

> Sitôt que son esprit s'en alla dans les cieux,
> Mon cœur fut son cercueil et l'urne de sa cendre.
> (*Épigrammes de Colletet* ; Paris, 1653, in-12, p. 447.)

(1) Anne-Marie Schurmann, fille savante, étoit de Cologne. On a d'elle *Opuscula hebræa, græca, latina, gallica, prosaïca et metrica.* Leyde, 1648, in-8°. On lit parmi ses *Opuscules* quelques lettres françaises.

(2) Le fils s'appeloit François ; comme poète il est encore plus médiocre que son père. C'est de lui que Despréaux a dit dans sa première satire :

> Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
> S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine, etc.

(3) C'est le *facilè princeps* des Latins. (T.)

Colletet (1) ayant été pris par ceux de Luxembourg, il y a cinq ou six ans, comme il alloit à Cologne offrir son service au cardinal Mazarin, le gouverneur du pays, et autres grands seigneurs germaniques, le prirent pour un si galant homme, un si grand poète et un si grand orateur, qu'après l'avoir régalé deux ans durant, bien loin de lui faire payer rançon, ils le reconduisirent tous jusqu'à la première place du roi de France. Cependant les pédants de Navarre, dès le carnaval suivant, lui firent faire des vers burlesques pour des intermèdes à une comédie, à cent sous le cent, et on disoit qu'ils pouvoient s'en faire relever, comme lésés d'outre moitié du juste prix. Le fils et le père s'entregrattent (2).

Guillaume naturellement est enclin à l'amour, mais il est fidèle. Il ne pouvoit vivre sans femme, il épousa la servante de Brunelle, dont il a une fille qui est aujourd'hui la suivante de la troisième femme, qui étoit servante chez son frère, le procureur. Il la débaucha et ne l'épousa qu'au bout d'un an. Elle est jolie et a de l'esprit : elle se nomme Claudine Le Nain. Ce qu'il y a de plus ridicule, c'est qu'il vouloit que son frère et sa belle-sœur allassent visiter leur servante, qui avoit vécu si scandaleusement avec lui, et pour leur faire dépit, il se ruinoit à la faire magnifique. Elle est fille d'un tailleur de pierre, qui, pour ne pas faire honte à son

(1) Parlant de ce fils, Colletet dit dans le *Traité de la Poésie morale* : « Depuis plus de trois longues et tristes années, l'Es- » pagne triomphe d'une jeune liberté qui m'est si chère. » (T.) (*Traité de la poésie morale et sententieuse*, par le sieur Colletet. Paris, 1658, in-12, p. 196.)

(2) Ils se font de mutuels compliments



gendre, vint loger chez lui avec toute sa famille, et de ce moment-là ne fit qu'ivrogner.

Une fois il fut à Meudon, avec sa femme et d'autres gens, où il salua M. Servien, et fit si bien qu'il lui fit entendre que sa femme étoit dans le jardin; M. Servien la voulut voir. Il racontoit cela et disoit: « Le bonhomme, je pense, lui en veut conter; mais » ma femme est trop fine pour lui.» Ogier, le prédicateur, à qui il dit cela une fois, se moquoit de lui; et, comme Colletet lui faisoit reproche de ce qu'on ne le voyoit plus: «Qu'irai-je faire chez vous, » lui répondit-il, avec l'abbé de Richelieu et je ne » sais combien de plumets?»

Dans un recueil d'épigrammes qu'il fit imprimer il y a quatre ans (1), il met les amours de Claudine tout du long: en un endroit, il la compare à Psyché et lui à Cupidon. Notez qu'il ressemble à Jodelet (2), et mon père, un jour que l'abbé (3) le mena dîner au logis, ne l'appela, en rêvant, tandis qu'il fut là, que M. *Jodelet.* Il y a une préface à ce livre où il dit que, pour monter sur ce petit Parnasse, il n'a eu besoin que de son foible bidet et non point du puissant cheval Pégase (4).

(1) Les *Épigrammes* de Colletet portent la date de 1653; ainsi cette partie des Mémoires de Tallemant a été écrite en 1657 ou 1658.

(2) Farceur célèbre du temps. (Voyez son historiette, t. IV, p. 227.)

(3) L'abbé François Tallemant, frère de l'auteur de ces Mémoires.

(4) Voici ce passage bizarre: « Pour monter sur ce petit Parnasse de mes Muses, te dirai-je en riant que je n'ai eu besoin » que des secours de mon foible bidet, et non point du puissant » cheval Pégase, dont je ne me sers jamais que pour des courses » plus longues et plus importantes? » (*Avis au lecteur* en tête des *Épigrammes*.)

En un endroit il y a pour titre à une épigramme: *Rencontre de l'Amour et de ma chère et belle Claudine Le Nain, fille de Marie Soyer* (1). Ce pauvre homme s'imagine immortaliser tous ceux dont les noms seront dans ses ouvrages.

Il y a bien d'autres plaisants titres. En voici quelques-uns: *La belle Tulipe panachée dans mon jardin*, 1642. Il met ainsi la date partout, tant il a peur de donner quelque jour de la peine aux grammairiens; *Sur mon Histoire des Poètes*, 1651 (2); *Sur le retour de monseigneur le chancelier*, 9 *avril* 1651, où il lui dit:

Les Bacchanales t'ont chassé,
L'Agneau de Pâques te rappelle (3).

*A monseigneur l'archevêque de Rouen, messire François de Harlay, sur l'Apollon d'argent qu'il m'a envoyé pour récompense de mon Hymne sur la pure Conception de la Vierge, l'an* 1634 (4). Ne semble-t-il pas que la Vierge ait conçu seize cent trente-quatre ans après ses couches? *La plaie: sur l'entablement d'une vieille maison tombé sur la tête de*

(1) Cette épigramme, imitée de Clément Marot, est intitulée: *Rencontre d'Amour et de la belle Claudine* (page 178). On lit à la page 190 une autre pièce avec ce titre: *Le Triomphe de ma belle et chère Claudine Le Nain*. Tallemant a confondu ces deux pièces.

(2) *L'Histoire*, ou *la Vie des Poètes françois*, par Colletet, existe manuscrite dans la bibliothèque particulière du Roi. C'est un ouvrage dont la publication éclairciroit une foule de points de notre histoire littéraire.

(3) *Épigrammes*, p. 9.

(4) *Ibid.* page 15. L'hymne *Sur la Conception* se trouve dans les *Poésies diverses de Colletet*. Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1656, in-12, p. 455. Elle avoit déjà été imprimée dans les *Divertissements du sieur Colletet*, 2e édition, 1633, in-8°.

*l'autheur en passant dans la rue des Carneaux* (1), *le* 26 *septembre* 1652. Celle-ci est folle au dernier point.

Maudites soient les avenues
Du cimetière de Paris !
Les grands rois et les grands esprits
En devroient éviter les rues.
O Ferronnerie, ô Carneaux,
Si vous n'en êtes les bourreaux,
Vous leur fournissez des retraites ;
N'est-ce pas sous vos sombres toits,
Et qu'on assomme les poètes,
Et qu'on assassine les rois (2) ?

*Épitaphe de l'auteur par lui-même.*

Ici gît Colletet ; s'il valut quelque chose,
Apprends-le de ses vers, apprends-le de sa prose ;
Ou, si tu donnes plus aux suffrages d'autrui,
Vois ce que mille auteurs ont publié de lui.

Après il ajoute : *Le fils de l'auteur a fait autrefois un recueil des témoignages avantageux que les plus*

(1) Colletet désigne par ce nom la rue des Bourdonnais. La maison de la *Couronne d'or*, qu'on y voit encore aujourd'hui, s'appeloit alors *les Grands Carneaux.* (Voyez les *Mémoires du P. Berthod*, t. XLVIII, p. 321 de la 2e série de la collection Petitot.) Les six corps des marchands y tenoient leurs assemblées. On aura appelé cette rue *des Carneaux* à cause des *créneaux* de la maison gothique qui tomboient alors en ruine. Elle aboutit à la rue de la Ferronnerie, que le crime de Ravaillac a rendue trop fameuse.

(2) *Épigrammes*, page 29. Cette pièce est suivie d'une imprécation contre la même rue *des Carneaux*, dont les premiers vers font allusion à l'assassinat de Henri IV. Les voici :

Vieux et lâches *voisins* d'une *Ferronnerie*
Où l'enfer acheva sa dernière furie ;
*Bâtiments ruinés*, détestables *Carneaux*,
Foudres des beaux lauriers et des nobles cerveaux.

*illustres auteurs de notre siècle, tant françois qu'étrangers, ont rendu du sieur Colletet dans leurs divers ouvrages* (1). Notez que ces auteurs sont gens que l'on ne lit point ; et Patru, en lisant les Epigrammes de Guillaume, disoit : « Hélas ! combien ce pauvre » Guillaume loue d'auteurs que je ne connois point ! »

*Sur mon Apollon d'argent engagé*, 1651.

Si, voyant nos exploits divers,
Je ne compose plus de vers,
C'est que pour subsister et nourrir mon ménage
J'ai mis mon Apollon et mes Muses en gage (2).

*Du cardinal Infant, et du grand maître de l'artillerie de France.*

Dès que l'Infant te voit paroître,
S'étonne-t-on s'il est si froid ?
Qu'est-ce qu'un clerc d'armes pourroit
Contre les foudres d'un grand maître (3) ?

*Les pois verts, épigramme.*

Recevez quatre francs avec ces quatre vers,
Pour ce boisseau de pois dont vos greniers sont riches.
Mais comblez la mesure, afin que des pois verts,
O libéral ami ! ne soient point des pois chiches (4).

*Sur le livre de maître Adam, menuisier de Nevers, intitulé :* LES CHEVILLES DU MENUISIER DE NEVERS.

Ennemi du repos et de l'oisiveté,
Maître Adam fait des vers et non pas des chevilles ;
Pour attacher des noms à la postérité,
Des lauriers de Parnasse il a fait des chevilles (5).

(1) *Épigrammes*, p. 73.
(2) *Ibid.* p. 137.
(3) *Ibid.* p. 63.
(4) *Ibid.* p. 224.
(5) *Ibid.* p. 453.

*Pour sainte Ursule et ses compagnes.*

Cette Ourse brille ici mieux que l'Ourse céleste ;
Cette vierge est plus belle, et ses feux sont plus beaux ;
Sept astres rendent l'une ardente et manifeste,
L'autre a pour l'éclairer onze mille flambeaux (1).

*Des trois Vertus théologales, à M. Payen, prieur de la Charité* (2).

Pour rendre la justice égale à la puissance,
Payen eut son recours à la Divinité ;
Et comme il eut la *foi* jointe avec l'*espérance*,
Il ne pouvoit manquer d'avoir la *charité*.

Sur la prise d'Aire, il disoit :

Et nous avons fait dénicher
L'aigle d'Autriche de son *Aire* (3).

Notez qu'elle est au roi d'Espagne.

Il dit au chancelier :

Vos sceaux n'abreuvent plus leur Muse ni la mienne (4).

*A Ogier, sur la mort de M. d'Avaux* (5).

Il compare la perte de Michelle, sa servante, à celle de cet illustre.

Je puis avec le temps trouver d'autres Michelles ;
Mais tu ne peux jamais trouver d'autre d'Avaux.

Après avoir gueusé tout le long d'un livre, il finit par ces deux sonnets (6) :

(1) *Épigrammes*, p. 455.

(2) *Ibid.* p. 196. Les derniers mots du titre *à M. Payen*, etc., ont été ajoutés par Tallemant.

(3) *Ibid.* p. 7. La ville d'Aire fut reprise presque aussitôt.

(4) Dans l'épigramme intitulée: *Sur mon Histoire des poëtes*, p. 13.

(5) Nous avons inutilement cherché cette pièce dans les *Épigrammes* et dans les *Poésies* de Colletet.

(6) Tallemant ne cite qu'un sonnet ; l'autre est adressé *à la Postérité, sur la demeure de l'auteur.* (*Épig.* p. 472.)

*Sur la maison de l'auteur, qui étoit autrefois la demeure de Ronsard, au faubourg Saint-Marcel* (1638) (1).

Je ne vois rien ici qui ne flatte mes yeux ;
Cette cour (2) du balustre est gaie et magnifique ;
Ces superbes lions, qui gardent ce portique,
Adoucissent pour moi leurs regards furieux.

Ce feuillage animé d'un vent délicieux (3)
Joint au chant des oiseaux sa tremblante musique ;
Ce parterre de fleurs, par un secret magique,
Semble avoir dérobé les étoiles des cieux.

L'aimable promenoir de ces doubles allées (4),
Qui de profanes pas n'ont point été foulées,
Garde encore, ô Ronsard, les vestiges des tiens !

Désir ambitieux d'une gloire infinie !
Je trouve bien ici mes pas avec les siens,
Et non pas dans mes vers sa force et son génie.

Voici ce qu'il dit ailleurs :

Je possède, il est vrai, des maisons à la ville,
Des jardins au faubourg, et des terres aux champs ;
J'ai l'estime du peuple et la faveur des grands ;
Et, comptant mes aïeux, j'en compte plus de mille, etc.

En un endroit, il dit que les tétons de Claudine sont des montagnes à la croupe jumelle (5). Une fois,

(1) *Épigrammes*, p. 471.

(2) Elle a quatre pieds en carré. (T.)

(3) Un grand mûrier dont il vendoit les mûres. (T.)

(4) Les allées sont de quatre pieds chacune. (T.)

(5) Tallemant cite ici de mémoire ; il indique le vingt-cinquième sonnet des *Amours de Claudine*, intitulé *le Parnasse d'Amour*. (*Poésies diverses*, p. 337.) On y lit ces vers ridicules :

Son sein est mon Parnasse, où, sur sa double cime,
Je rêve et je produis tant d'ouvrages divers,
Que de leur nouveauté j'entretiens l'univers,
Et confirme par eux ma gloire légitime.....

Comment la tête n'auroit-elle pas tourné au pauvre Colletet, quand Heinsius lui écrivoit : *Næ tu profectò sapis, qui inter so-*

chez M. Conrart, devant bien des femmes, il alla dire : « Quand nous nous réveillons la nuit, Claudine et moi, que pensez-vous que nous fassions ? » Ces femmes baissoient les yeux. « Nous lisons l'*Astrée*, » dit-il.

Cette Claudine fait mieux des vers que lui. En voici qui sont dans ce livre d'Epigrammes (1) :

Cher et savant époux, seul objet de ma flamme,
Toi qui m'as d'Apollon les secrets découverts,
Comme Hymen t'abandonne et mon cœur et mon âme,
Souffre que mon amour te donne encor ces vers.
Quoique les traits hardis de ton docte pinceau
Fassent voir mon portrait au temple de Mémoire,
J'en aime bien le peintre autant que le tableau,
Et ton honneur m'est cher plus que ma propre gloire.

Lorsque d'un vers flatteur les beaux esprits du temps
Nomment mes yeux des astres éclatants,
Et m'appellent reine des belles,
Ils devroient dire des fidelles ;
Car vous savez, mon cher époux,
Que si mon amour a des ailes,
Ce n'est que pour voler à vous (2).

Or il courut un bruit que cette femme avoit des

*rorianies Claudinæ papillas somniare mavis domi vigilans*, *et Musarum sacris operari per tam amœnos secessus, quàm in molestis biverticis* ***Parnassi*** *senticetis* ***dormire*** *magnâ* ***cum*** *difficultate ! Istis licet valvis* ***inscribas****, hàc itur* ***ad*** *astra ;* ***Parnassum*** *certè quin domi habeas negare jàm* ***non potes****.* (*Epistola Nicolai Heinsii ad V. C. Gulielm.* ***Colletetum***, dans les ***Poésies diverses*** de Colletet, p. 308.)

(1) La pièce citée par Tallemant n'est pas dans les ***Épigrammes***, mais dans les ***Poésies diverses***, p. 367. Le premier vers y est différent :

*Colletet, mon mari*, seul objet de ma flamme, etc.

(2) Voyez aussi les ***Poésies diverses***, p. 367. On y lit ainsi le second vers :

Nomment mes yeux *doux et charmants*.

galants, et on dit à Colletet que Bois-Robert avoit dit que sa femme lui servoit à vivre. Ce bonhomme fut si sot que d'aller en faire un éclaircissement à Bois-Robert, qui se moqua de lui et se mit à rire. Boileau (1) dit que c'est une honnête femme. A la vérité, son mari, qui n'aime que la crapule, souffre quiconque veut apporter de quoi goinfrer chez lui. Elle dit : « Je sais bien qu'on n'est pas obligé » d'en juger charitablement, je suis toujours parmi » des hommes; M. Colletet me mène dîner et cou- » cher en ville. Mais il m'a fait honneur de m'é- » pouser, je veux avoir de la complaisance pour » lui; je ferai des impromptus à table, puisqu'il les » aime; je souffrirai les impertinents qu'il amène » céans; si je suis jamais veuve, alors on verra qui » je suis. »

Or, elle est devenue veuve un an après, en 1659, au mois de février, et voici ce qu'elle fit sur la mort de son mari :

Le cœur gros de soupirs, les yeux noyés de larmes,
Plus triste que la mort, dont je sens les alarmes,
Jusque dans le tombeau je vous suis, cher époux.
Comme je vous aimai d'une amour sans seconde,
Et que je vous louai d'un langage assez doux,
Pour ne plus rien aimer, ni rien louer au monde,
J'ensevelis mon cœur et ma plume avec vous (2).

Mais Boileau a bien changé de note depuis, et en voici la raison. Un jour elle fit la dolente, et elle dit que cela venoit de ce qu'elle avoit perdu un diamant de huit cents livres que M. Colletet lui avoit

(1) Gilles Boileau, frère aîné de Despréaux.

(2) Ces vers désabusèrent le public sur le talent de Claudine. Le mari eut la rare prévoyance de les faire au lit de mort, au nom de sa femme ; Colletet mort, Claudine se tut : aussi, après



donné le jour de ses noces. « Si vous pouviez me » prêter. — Je n'ai, lui répondit-il, que trente pis» toles pour aller à Tanley; partageons-les, si vous » voulez. — Ce n'est rien que cela. » Lui ne poussa pas plus loin, et il n'y retourna pas depuis. Je crois que l'abbé Tallemant en a tâté, mais non pas *gratis*; l'abbé de Richelieu aussi. Maintenant qu'elle est veuve, un de mes parents y dépense assez, et il n'est pas seul, car elle a bien du monde à nourrir. Elle disoit une fois : « Que la multitude des valets est » incommode ! Ma femme de charge me ferre la » mule (*c'est sa mère*); ma cuisinière fait un feu en» ragé (*c'est sa cousine*); ma femme de chambre a » égaré un mouchoir (*c'est sa sœur*), et ma demoiselle » (*c'est la fille de son mari*) a tout roussi mon poinct » de Venise. » Insensiblement elle se décria très-fort. On trouva que ce qu'elle avoit fait de vers étoit pitoyable, mais que ses galants les raccommodoient. Elle devint misérable jusqu'à demander l'aumône dans les allées reculées du Luxembourg : elle épousa un je ne sais qui, et gardoit toujours le nom de *veuve Colletet*; elle buvoit comme un Templier; et enfin elle mourut soûle dans l'hôtel, où elle creva pour avoir trop bu; et comme elle ne fut malade que quelques heures, cela causa un plaisant effet; car, pour escroquer Furetière, trois ou quatre jours

l'avoir encensée, La Fontaine se vengea-t-il par des stances légèrement aiguisées en épigramme :

Les oracles ont cessé ;
Colletet est trépassé.
Dès qu'il eut la bouche close,
Sa femme ne dit plus rien :
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrétien.

devant sa mort, elle alla lui demander de quoi enterrer sa mère, qui se portoit bien, et quand la mère vint lui demander de quoi faire enterrer sa fille : « Vous vous moquez, lui dit-il, c'est vous qui êtes » morte, et non pas elle. »

---

# CCCXXVI

## EXTRAVAGANTS, VISIONNAIRES,

### FANTASQUES, BIZARRES, ETC.

La mère (1) de M. de Longueville vouloit qu'on fît bien des façons pour la saigner. Un jour un chirurgien la saigna avant qu'elle eût pu tourner la tête; elle ne s'en voulut plus servir, et disoit que c'étoit un insolent de l'avoir saignée *en sa présence.*

M. Amyrault (2), professeur en théologie à Saumur, homme savant, s'est avisé de faire deux volumes de la morale d'Adam devant le péché, où il dit que sa grande félicité étoit de nager.

Un nommé de Chambergeot, de la famille des Leseau de Paris, portant les armes en Flandre, on le fit parrain d'un enfant dont le père s'appeloit M. Dieu; il nomma cet enfant Maur, afin qu'on pût dire *Maur-Dieu,* sans jurer.

Le père de cet homme-là fit faire son tombeau à

(1) Catherine de Gonzague de Clèves, duchesse de Longueville, morte en 1629.

(2) Moïse Amyrault, né en 1596, mort en 1664. La *Vie de François de La Noue*, Leyde, 1661, in-4°, est le seul de ses ouvrages qu'on puisse encore consulter avec utilité.

Chambergeot : il se couchoit de temps en temps dans sa tombe, pour voir s'il y seroit à son aise, et disoit aux ouvriers : « Encore un coup de ciseau ; » cela me blesse à l'épaule. »

Un autre fit mettre un petit verrou en dedans de sa bière, afin d'y être en sûreté.

Le maréchal d'Ornano ne couchoit point avec aucune femme qu'il n'eût su auparavant son nom de baptême, de peur de profaner le nom de la Vierge; par la même raison, le maréchal de Saint-Luc n'eût pas mangé de la viande le samedi pour sa vie; mais il en mangeoit fort bien le vendredi.

Vignolles, président à la chambre de l'Édit, de Castres, alloit d'ici à Charenton sur un cheval de carrosse, avec deux pages à pied derrière lui; il sortoit de son auberge tous les soirs à huit heures, et disoit que c'étoit l'heure des duchesses.

Le feu cardinal de Retz (1), chef du Conseil, tint trois ans tous ses grands chevaux et tous ses coureurs, à Noisy, près Versailles, disant tous les jours : « J'y irai demain. » Ses gens, pour les tenir en haleine, passoient au Pré aux Clercs, qui étoit alors la Voirie, et relançoient quelque chien qu'ils couroient jusqu'à Meudon. Le cardinal y voulut aller une fois. Le chien courut jusqu'à mi-chemin de Noisy, mais le cardinal n'y alla pas pour cela. J'ai ouï conter une chose de lui assez raisonnable. A Clairac, il racheta pour six pistoles une belle fille que les soldats emmenoient; puis, comme elle eut témoigné qu'elle seroit bien aise d'être religieuse, il lui donna mille écus pour se mettre en religion à Toulouse, et ne lui toucha pas le bout du doigt.

(1) Henri de Gondi, évêque de Paris, dit *le cardinal de Retz*, arrière-grand-oncle du coadjuteur.

Le maître-d'hôtel de mon beau-père (1) fessa une fois cruellement un laquais; le lendemain on trouva écrit sur la porte du privé :

Maître Chamart est un maître fesseur :
De maître Jean-Guillaume (2) il sera successeur.

Un huguenot, nommé de L'Ormoye, natif de Blois, étudiant en théologie à Saumur, eut fantaisie de se faire eunuque à la façon d'Origène ; on le sut et on l'en détourna. Enfin il fit un voyage à Paris, où, sans rien dire à personne, il se fit *hongrer*. De retour à Saumur, il devint amoureux de la fille de celui chez qui il étoit en pension, qu'il avoit vue auparavant un million de fois sans l'aimer. Il la demande et l'épouse. Je vous laisse à penser si un homme comme cela pouvoit faire bon ménage. Au bout de quelque temps il la bat; elle s'en plaint; lui alla jusqu'au bout, et fit rompre le mariage en exhibant ses pièces. Depuis cela il devint fou sans ressource.

Le père de ce garçon fut accordé avec une fille qu'il n'avoit point vue. Il la trouva laide et prit la cadette. L'aînée, au désespoir, se mit dans une nacelle au milieu d'un grand étang, et se laissa mourir de faim : on ne savoit ce qu'elle étoit devenue. La cadette en mourut de chagrin au bout d'un an ; elle étoit mère de ce garçon.

Une dame de Bretagne, nommée madame de Crapado, après avoir épousé un garçon de rien, se fit toujours appeler madame de Crapado, et s'habitua à Saumur. Ils avoient assez de chevaux de selle, mais point de carrosse : elle le battoit ; il le lui ren-

(1) Rambouillet, le financier.
(2) Le bourreau de Paris. (T.)

doit : c'étoit une grande vieille *Albréda* (1). Tout le monde la fuyoit; car elle vouloit boire, et avoit le vin dangereux : elle cassoit les verres, et battoit tout ce qu'elle trouvoit en son chemin. Une fois le voisin avoit fait comme une espèce de barricade de tonneaux, à une brèche d'un mur du jardin; elle franchit cette barricade, et lui dit : « De quoi vous » avisez-vous de vous barricader contre moi ? — Ah ! » madame, lui dit cet homme, je ne l'ai pas fait pour » vous offenser; mais comme vous logez dans un » logis public (c'étoit une hôtellerie; elle ne loge » point ailleurs), il y a tant de survenants que, etc. » mais puisque vous voilà, goûtez, je vous prie, de » mon vin. » Les voilà les meilleurs amis du monde. Elle entra une fois dans un cabaret, où des cavaliers buvoient : il y en eut un qui lui dit : « Viens, viens, » mets-toi auprès de moi; je sais bien que tu boiras » sagement, car je te donnerois de mon épée au » travers du corps. » Elle fut la plus jolie enfant du monde. Elle avoit fait quelque méchant tour à un notaire, nommé Bourdon. Cet homme la bâtonna si rudement qu'il la laissa étendue sur le pavé. Elle ne lui en voulut point de mal; au contraire, elle fit amitié avec lui, disant qu'elle lui savoit bon gré de ne se pas laisser gourmander.

Le baron du Puiset, homme riche et de qualité, avoit fait une ridicule pièce de théâtre. Pour la faire jouer aux comédiens, il les traita vingt fois, et donna même des habits aux comédiennes; cela lui coûta trois mille livres. Les comédiens annonçoient sa pièce, mais n'osoient la jouer; enfin les parents leur firent dire que s'ils la jouoient, ils les assommeroient de coups de bâton.

(1) Comme s'il disoit que c'étoit une grande *haridelle*.

Un M. de Montsire avoit tant d'amitié pour les chevaux, et tant d'aversion pour les laquais, qu'il alloit quasi tous les jours vers quelque abreuvoir; et quand il voyoit un laquais qui galopoit un cheval, il faisoit semblant de connoître son maître et lui donnoit un billet où il y avoit : « Monsieur, j'ai vu » votre laquais galopant votre cheval, chassez- » le, etc. » Il avoit toujours de ces billets tout faits dans sa poche.

Feu M. de Sourdéac (1), de la maison de Rieux de Bretagne, et sa femme, se mirent dans la tête d'être à la Reine-mère dans la décadence de sa fortune, lui pour être d'intrigue, et elle pour avoir le plaisir d'entrer dans le carrosse d'une reine; cependant ils dépensoient gros, et la suivirent à Bruxelles. Leur bien fut saisi ici. La Reine-mère s'ennuyoit d'eux à un point étrange. Cela les fit résoudre à s'accommoder et à revenir avec Monsieur (2). Le cardinal rétablit leur fils dans leurs biens. Ce fils a épousé depuis une des deux héritières de Neufbourg (3), en Normandie, où il demeure; c'est un original. Il se fait courir par ses paysans, comme on court un cerf, et dit que c'est pour faire exercice; il a de l'inclination aux méca-

(1) Guy de Rieux, seigneur de Sourdéac, premier écuyer de Marie de Médicis, mourut en 1640. Il avoit épousé, en 1617, Louise de Vieux-Pont, baronne de Neufbourg, fille aînée et héritière de sa maison. Elle est morte en 1646. (*Père Anselme*, v, 774.)

(2) Gaston, duc d'Orléans.

(3) Tallemant se trompe. C'étoit le père qui avoit épousé l'héritière de la maison de Neufbourg. Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac, baron de Neufbourg, épousa Hélène de Clère, fille du baron de Beaumets.

niques ; il travaille de la main admirablement : il n'y a pas un meilleur serrurier au monde. Il lui a pris une fantaisie de faire jouer chez lui une comédie en musique, et pour cela il a fait faire une salle qui lui coûte au moins dix mille écus. Tout ce qu'il faut pour le théâtre et pour les siéges et les galeries, s'il ne travailloit lui-même, lui reviendroit, dit-on, à plus de deux fois autant : il avoit pour cela fait faire une pièce par Corneille ; elle s'appelle *les Amours de Médée* (1) ; mais ils n'ont pu convenir de

(1) *Les Amours de Médée*, ou *la Toison d'or*, de Pierre Corneille, tragédie à machines, en scènes entremêlées de chant. Ce n'est pas encore l'opéra ; c'est un genre intermédiaire. Tallemant dit que le marquis de Sourdéac et Corneille ne purent pas convenir du prix, et à l'entendre, la pièce ne fut pas représentée. Tallemant écrivoit ceci en 1658 ou 1659. *La Toison d'or* fut jouée avec un grand succès en 1660. « Dans ce temps-là » le marquis de Sourdéac, de l'illustre maison de Rieux, à » qui l'on est redevable de la perfection des machines propres » aux opéras, fit connoître son génie par celles de *la Toison* » *d'or*. Il fit représenter cette pièce dans son château de Neufbourg, en Normandie, et il prit le temps du mariage du Roi » pour faire une réjouissance publique, dont il fit seul la dépense, et en régala la noblesse de la province. Outre ceux qui » étoient nécessaires à l'exécution de ce dessein, qui furent entretenus plus de deux mois à Neufbourg, à ses dépens, il logea » et traita plus de cinq cents gentilshommes de la province, » pendant plusieurs représentations que la troupe royale du Marais donna de cette pièce. Depuis il voulut bien en gratifier cette » troupe, qui la donna au public sur son théâtre, où le Roi, suivi » de toute sa cour, la voulut voir, et Sa Majesté en fut très-satisfaite. » (*Histoire de l'Opéra*. Paris, 1758, in-8°, p. 23.) Le marquis de Sourdéac s'étant ensuite associé avec l'abbé Perrin, il a été un des fondateurs de l'opéra en France. « Il s'y ruina » entièrement, et mourut pauvre et malheureux pour avoir trop » aimé les arts. » (*Voltaire, Préface de la Toison d'or.*)

prix. C'est un homme riche et qui n'a point d'enfants; hors cela, il est assez économe:

Il y a à Caen un bénéficier, nommé M. de Saint-Martin, d'honnête famille, riche d'environ six mille livres de rente, qui a l'honneur d'être un peu fou. Il a une vanité enragée, car non content d'avoir fait imprimer quelques livres, entre autres son *Voyage de Rome* et son *Voyage de Saint-Michel*, il s'avisa de faire dresser une croix à un endroit de la ville qui s'appelle *la Belle-Croix*, et où apparemment il y en avoit une autrefois (1). Là il vouloit que madame de Caen (2), abbesse, fille de madame de Montbazon, mît ses armes *cartelées* avec les siennes, et lui disoit pour raison que les cardinaux en usoient ainsi à Rome avec les abbesses qui étoient de leurs amies. A ce voyage de Saint-Michel, la coutume est que celui qui voit le premier le clocher est le *Roi*, et défraie les autres. Il n'y avoit personne de sa bande qui n'eût découvert le clocher, il y avoit une demi-heure, quand il l'aperçut, mais on le vouloit faire donner dans le panneau, comme il fit, et il lui en coûta cinq cents écus.

Il fit encore mettre à l'entrée d'un faubourg une statue de saint Michel et une de saint Martin, afin, disoit-il, qu'en arrivant on sût que c'étoit *Michel de Saint-Martin* qui les avoit fait mettre. « Mais, lui » dit-on, voilà qui est bien pour ceux qui viennent » de Rouen ; mais, en venant de Bayeux, on trou-

(1) Cette croix, détruite par les huguenots, en 1562, fut rétablie par les soins de l'abbé Michel de Saint-Martin, au mois de mai 1651. (*Origines de Caen*, par Huet. Rouen, 1706, p. 114.)

(2) Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de la Trinité de Caen, depuis abbesse de Malnoue. On a d'elle *Les sept Pseaumes de la pénitence, paraphrasés en françois*. Paris. Jean Boudot. 1691, in-12.

» vera que c'est *Martin de Saint-Michel*, car on ne » rencontre saint Michel qu'après saint Martin (1). » Il se croit descendu de la côte de saint Louis; il a mis sur sa porte : *Non nobis sed reipublicæ nati sumus* (2).

Il s'imagine que son frère le veut tuer, et un jour en se promenant dans un jardin avec une dame : « Les murailles du jardin, lui dit-il, ne sont pas » trop hautes. » Il court, prend deux pistolets, et se promenoit comme cela avec elle. Un jour une religieuse fit à son goût plus de civilité à je ne sais quel curé qui prêchoit qu'à lui; ce n'étoit pas pourtant grand'chose, car elle n'avoit fait au parloir que s'approcher plus près de ce curé que de lui. Il lui écrivit une légende sérieuse, contenant les avantages qu'il avoit sur son rival, par son bien, par sa naissance et par les livres qu'il avoit imprimés, et que d'ailleurs il ne prêchoit pas moins bien que l'autre. Il lui reprochoit de n'avoir pas eu d'attention à une messe qu'il dit dans leur église. Il y a un million de fadaises semblables. Ce galant homme a une perruque, et, au milieu de sa perruque, pour faire voir qu'il est prêtre, il a une couronne de satin gris (3). C'est un fou déjà âgé.

(1) « Il avoit fait embellir, au mois d'avril 1653, le carrefour » des Cordeliers, et au mois d'août de la même année celui du » Bourg-l'Abbé, qui est devant la porte de Bayeux, des images » de saint Michel et de saint Martin, ses patrons. » (*Origines de Caen*, p. 436.)

(2) Huet a donné une notice biographique sur Michel de Saint-Martin. C'est, dit-il, *une figure à deux visages*. (*Origines de Caen*, p. 435.)

(3) Les règlements interdisoient aux ecclésiastiques l'usage des perruques; quand ils s'en servoient par des motifs d'infirmités, il falloit que la tonsure demeurât visible. Cependant beau-

Un M. de Mauroy-Meunier avoit accoutumé de faire ses visites l'été entre cinq et six heures du matin, et l'hiver à sept heures précises. Quand, à la Saint-Martin, il revenoit de Pommeuse, où il avoit une maison, il disoit : « L'année qui vient, » j'irai à ma maison un tel jour. » Et, plût-il des hallebardes, il y alloit ce jour-là. Il croyoit que dès qu'un homme étoit ministre ou surintendant, le Saint-Esprit l'inspiroit sur toutes choses, et il ne pouvoit souffrir qu'on le blâmât en quoi que ce fût.

Un auditeur des comptes, dont j'ai oublié le nom, avoit ordonné par son testament que les quatre Mendiants seroient à son enterrement, et que ces quatre ordres porteroient quatre gros cierges qu'il avoit dans son cabinet. Comme on fut dans l'église, tout-à-coup ces cierges crevèrent, et il en sortit des pétards qui firent un bruit épouvantable. Les moines et toute l'assistance crurent que c'étoit le diable qui emportoit l'âme du défunt. Regardez quelle vision de se préparer ainsi une farce pour après sa mort.

Il y a encore ici un huguenot de Pamiers, nommé Lanis. Un jour il demandoit à quelqu'un : « Con» noissez-vous M. de Pellisson? c'est un puissant » esprit. » Cet homme étoit ici pour une brouillerie de religion, où il y avoit eu des coups rués pour l'affaire de Pamiers. Il se fourroit partout, et par sa hardiesse il obtenoit quelque chose. Un jour le Roi lui dit : « Je veux faire quelque chose pour vous.»

coup d'entre eux la couvroient d'un morceau d'étoffe. On lit dans l'*Histoire des perruques* de Thiers, des relations de procès relatifs à ce point de discipline qui paroîtroient aujourd'hui bien ridicules.

Le Roi, pour rire, lui donne un brevet de sergent de bataille; M. de Turenne le rencontre. « M. de » Lanis, venez servir dans mon armée. — Non, » monsieur, je veux servir en Catalogne, c'est le » moyen de conserver ma patrie. » Un jour il fit signer à M. de Turenne, à Ruvigny et aux autres, qu'après Ruvigny il n'y avoit personne en France plus capable d'être député général des églises réformées que lui, et ce certificat commençoit : *A tous ceux qui ces présentes*, etc. Il dit qu'il s'en va se marier, et qu'il y a une jeune fille en son pays qui l'attend il y a vingt ans.

Un huguenot, frère de madame de Champré (1), qu'on appeloit Despesses, du nom d'une ferme, se mit dans la tête une dévotion assez extraordinaire. Il se couchoit à dix heures sur son lit tout habillé, à onze il prioit une heure, reposoit jusqu'à une heure, et prioit et dormoit alternativement jusques à trois heures du matin. Ce qu'il y avoit de meilleur, c'est qu'il donnoit beaucoup aux pauvres. A la campagne, une fois il fut obligé de coucher avec un capitaine huguenot, nommé Petitval, qui n'étoit pas tout-à-fait si dévot que lui; avant que de se coucher, Despesses lui dit : « Ne voulez-vous pas que nous » fassions la prière? — Oui. » Il se mit à la faire, mais d'une longueur étrange. Le lendemain, l'autre dit : « C'est à moi à la faire. » Et il se mit à dire *Notre Père*, et rien davantage. « Vous moquez-vous? » dit Despesses. — Ma foi, répondit l'autre, il me » semble que nous priâmes bien hier Dieu pour » deux fois. » Cela me fait souvenir de Menjot, le médecin, et de son frère, qui, en leur enfance, ne sachant que faire, se mirent à prier Dieu pendant

(1) Voyez l'historiette de *madame de Champré*, t. VI, p. 209.

huit jours, et le lendemain ils ne vouloient plus prier.

Un jour à la campagne il s'étoit enfermé pour prier Dieu dans un cabinet, c'étoit le vendredi. Par malheur on serroit le beurre dans ce cabinet. La cuisinière n'osa l'interrompre, et on dîna quand il plut à Dieu. Il se mit aussi dans l'esprit qu'il avoit une chaleur pour laquelle il falloit manger beaucoup de potage, et que son estomac ne digéroit point le pain, s'il n'étoit trempé; de sorte qu'il avaloit une cuillerée de potage à mesure qu'il prenoit un morceau de viande. Menjot lui disoit : « Votre » estomac est dans votre tête; vous rêvez. » Avec toutes ces belles visions, il se maria, et mourut bientôt après plus fou que jamais.

Il y a eu ici un certain fou qui alloit l'hiver sur le Pont-Neuf, avec un réchaud plein de feu, où il chauffoit toujours un fer comme ces fers de plombier, et s'approchant des passants, il leur disoit : « Voulez-vous que je vous mette ce fer chaud dans » le c.l? — Coquin !... — Monsieur, répliquoit-il » naïvement, je ne force personne, je ne l'y mettrai » pas, s'il ne vous plaît. » On rioit de cela, et puis il demandoit quelque chose pour du charbon.

A Rome un *bel humor*', voyant beaucoup de monde dans une rue, jette son manteau et se met à courir de toute sa force : les autres courent après, croyant que c'étoit quelque malfaiteur, et l'attrapent. Lui, sans s'étonner, leur demande à qui ils en avoient : « Hé! pourquoi courez-vous comme » cela? lui dirent-ils. — *Eh, eh,* répondit-il, *ci è* » *prammatica di non poter correre quando s'è man-* » *giato maccaroni per smaltirli* (1)? »

(1) « Est-il ici défendu de courir, pour faciliter la digestion, » quand on a mangé des macaronis? »

Un certain homme de Rheims, nommé Roland, s'avisa de vouloir faire peur aux gens; pour cela, après avoir fait semblant de partir pour aller à Paris, il s'arma de pied en cap, et, la pique à la main, se montra par la fenêtre de son grenier, où il faisoit bien du tintamarre. On croyoit qu'il fût parti; cela fit dire qu'il revenoit un esprit dans ce logis. On y court aussitôt. Quand on y alloit, on ne trouvoit personne, car il montoit sur les tuiles. Une fois il monta moins prestement, et on l'aperçut; depuis on ne l'appela plus que *Roland l'âme*.

Le comte de Grandpré buvoit à la santé de sa maîtresse dans un pistolet chargé, bandé et amorcé, dont il tenoit la détente; puis, après avoir achevé, il le lâchoit aussitôt, mais non pas dans la gueule, comme vous pouvez penser. D'autres ont fait pis; car ils boivent deux à la fois, et chacun tient la détente du pistolet de son camarade. Il y en a qui mettent une traînée de poudre tout autour du verre, sous une soucoupe, et y font mettre le feu en buvant.

Un nommé Dufour s'est fait appeler *Mitanour*, qui, en arabe, veut dire *un four*.

L'abbé de Carrouges, en se promenant le long d'un étang, rêvoit combien il faudroit de sucre et de citrons pour en faire de la limonade. C'est comme le courtisan du temps de Henri II qui disoit : « Je » rêve combien rapporteroit de revenu, tous les » ans, un colombier, dont chaque boulin vaudroit » autant que celui de madame de Valentinois (1). »

Le feu duc de Roanès (2) avoit un auteur, appelé

(1) Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II.

(2) Louis Gouffier, duc de Roanès, né en 1575, mort en 1642.

du Verdier (1), à ses gages, et lui fit faire un *Royaume de Sper...*, où il y avoit une rivière de *Gonore*, une ville de *Cazzopolis*, un empereur *Arsob.....*, un archevêque *Vibrehas....* etc. Après il fit peindre toutes les postures de l'Arétin, et y fit mettre les visages des galants et des galantes de la cour (2), et, par malice, ceux des dévots et des dévotes, aux postures les plus lascives. Le Pailleur a vu ce livre, et quand le duc alla en Flandre, tout cela fut mis chez la maréchale de Thémines.

* Un homme de Châlons, fort libre en paroles, avoit un cabinet plein de saletés, et à la porte de la rue il y avoit un *catze* pour maillet.

Une madame Du Mesnil-Hérouard ne trouva pas bon que par jeu on lui eût donné un coup de gant de daim par la tête; elle feint d'en avoir été blessée, se couche. Au bout de deux jours le lit lui fait mal à la tête; elle se fait porter à Paris; le chemin la fatigua; la voilà encore au lit. Elle y amasse des humeurs, et insensiblement elle y demeura dix-huit ans et y mourut.

Le vieux Gauthier (3), excellent joueur de luth, s'étant retiré en une maison qu'il avoit acquise au-

(1) Gilbert Saulnier du Verdier, fécond écrivain de beaucoup de livres médiocres. Il ne faut pas le confondre avec Antoine du Verdier, sieur de Vauprivas, auteur de la *Bibliothèque françoise*. Gilbert du Verdier s'estima heureux d'obtenir avec sa femme un asile à l'hôpital de la Salpêtriere, où il mourut en 1686.

(2) Cette facétie a depuis été imitée par Bussy-Rabutin, dans le fameux livre d'*Heures*, auquel Boileau fait allusion dans ces vers de la huitième satire :

> J'irois, par ma constance aux affronts endurci,
> Me mettre au rang des *saints* qu'a célébrés Bussy

(3) Il est mort en 1653. (T.)

près de Vienne, en Dauphiné, Lenclos (1) y alla exprès pour le voir. « Eh bien, comment te portes- » tu? — A ton service. » Voilà bien des embrassades; ils dînent et puis se vont promener. « Tu ne » joues plus du luth? lui dit Lenclos; pour moi, » j'ai quitté là toute cette vilainie. — Je n'en joue- » rois pas pour tous les biens du monde, » répond Gauthier. Au retour, Lenclos voit des luths. « C'est » pour ces enfants, dit Gauthier; ils s'y amusent; il » n'y a pas une corde qui vaille; tout cela est en » pitoyable état. » Lenclos ne put s'empêcher de les prendre; il trouve deux luths fort bien d'accord. « Hé, dit-il, telle pièce, la trouves-tu belle? » Il la joue. Gauthier lui dit : « Et celle-ci, que t'en sem- » ble? » Ils jouèrent trente-six heures, sans boire ni manger.

Le baron de Vitaux, du Vexin, avoit des brouilleries avec tous les gentilshommes de son voisinage. Un jour un jeune homme lui vint offrir son service. Vitaux lui dit : « J'ai des querelles, et je ne prends » personne sans l'avoir éprouvé auparavant. — » Monsieur, je suis gentilhomme; vous verrez dans » l'occasion ce que je saurai faire. — Ce n'est pas » tout, répliqua le baron, je le veux voir tout-à- » l'heure; défendez cette porte contre moi. » L'autre fit tout ce qu'il put pour s'en dispenser; mais le baron mit aussitôt l'épée à la main, et le menaça de le tuer; l'autre fut contraint de se battre. Ils se blessèrent très-bien tous deux, et ce gentilhomme fut toujours avec Vitaux jusqu'à sa mort.

Vivans, gentilhomme gascon qui étoit à M. d'Or-

(1) C'étoit le père de Ninon de Lenclos. (Voyez l'historiette de *Ninon*, t. VII, p. 225 de ces *Mémoires*.)

léans, fit faire un carrosse. Le peintre lui demanda s'il vouloit une couronne. « Oui, et qu'elle soit » des plus belles. » Le peintre dit : « Les fermées » sont les plus belles. — Mettez-y-en donc une fer- » mée (1). » Tout le monde regardoit ce carrosse. Enfin on lui demanda s'il rêvoit. « Que voulez-vous? » dit-il, j'avois dit à ce coquin de peintre que j'en » voulois des plus belles; il m'a mis celle-là. » Sa mère vint à mourir; il envoya quérir un tailleur. « Mon maître, faites-moi un deuil. — Quel deuil? » — Le plus grand deuil de la terre, la mère est » morte. » Ne sachant comment avoir le portrait de sa mère, on lui dit qu'elle lui ressembloit. Il se fit peindre sans barbe, avec une coiffure de femme. En Allemagne, avec le cardinal de La Valette, comme on passoit le Rhin en bateau, cet homme, tout à cheval, se met sur le bout d'un bateau plein d'Allemands. Ils ne trouvèrent point cela bon; et quand ils furent assez avant ils le jetèrent dans l'eau. On eut bien de la peine à le sauver. Quand il fut à bord, il ne dit autre chose, sinon : « Oh! Dieu vivant! » ces gens-là sont bien brutaux. » Il fut tué depuis à la bataille de Rocroy.

---

## CCCXXVII

### MADAME DE SUPLICOURT.

C'est une dame de Picardie, bien faite, qu'on appelle vulgairement *la dame à la couleuvre;* voici

(1) La couronne *fermée*, surmontant l'écusson des armes, n'appartient qu'aux souverains et même aux empereurs; ce n'est que depuis Charles VII que nos rois la portent ainsi sur leur écusson.

pourquoi. Elle dit qu'étant recherchée par deux gentilshommes, son père préféra celui qui étoit le plus riche à celui qui étoit le mieux fait; que, quelque temps après, comme elle se promenoit dans son jardin, celui qui avoit été refusé vint prendre congé d'elle tout désespéré, et lui demanda pour toute grâce qu'elle lui permît de venir lui dire adieu quand il mourroit, parce qu'il étoit bien assuré de ne guère vivre après le déplaisir qu'il avoit reçu. Elle le lui permit. Il part, et peu de temps après elle devient veuve. Au bout d'un an ou environ, dans le même endroit où ce malheureux amant avoit pris congé d'elle, elle entend une voix plaintive, à demi articulée, et voit une couleuvre autour d'un arbre : cela l'effraie, elle se retire. La nuit, elle entend une voix qui se plaint de ce qu'elle ne tenoit pas ce qu'elle avoit promis ; que c'étoit l'âme de ce misérable qui lui dit adieu dans le jardin, et que le lendemain elle trouveroit sur ses habits un animal qu'elle devoit garder bien soigneusement, parce que, tandis qu'il seroit en vie, tous ceux qui la verroient auroient de l'inclination pour elle. Après qu'elle fut levée, elle trouva cette même couleuvre du jardin sur ses habits. Elle lui fit faire un cabinet plein de cyprès, où elle se retiroit avec elle. Il étoit tout plein de carquois renversés, de flambeaux éteints, de larmes et de têtes de mort (1); elle y passoit des journées entières. Elle portoit presque toujours sa couleuvre

(1) On voyoit autrefois une multitude de ces ornements symboliques sur la colonne que Catherine de Médicis fit élever à l'hôtel de Soissons. On y avoit sculpté des couronnes, des fleurs de lis, des cornes d'abondance, des miroirs brisés, des lacs d'amour rompus, des C et des R entrelacés. (*Antiquités de Paris*, par Sauval, II, 218.) Ces sculptures ont disparu quand on a res-

au bras; elle obligeoit ses amants à boire après la couleuvre ; elle ne cachetoit ses lettres qu'avec un cachet où il y avoit une tête de mort entourée de deux couleuvres. L'abbé de Romilly (1), ce fou, qui fut si blessé en se battant en duel contre un de ses amis, et qui dit après qu'il avoit été blessé à la chasse, par mégarde, en devint amoureux, lui fit faire un dessin de carrosse, où il devoit y avoir des couleuvres et des têtes de mort entaillées. Jaloux d'elle, il trouva moyen de lui donner un cocher qui étoit son espion. Ce cocher devint suspect au galant, et un soir que cet homme le reconduisoit, il le blessa à mort sur le pont de la Tournelle ; il le vouloit jeter dans l'eau ; mais il survint du monde. Le pauvre cocher fut porté à l'Hôtel-Dieu, où il déposa contre l'abbé ; mais madame de Romilly, grande dévote, et qui a bien du pouvoir à l'Hôtel-Dieu, fit tant que les confesseurs persuadèrent à ce cocher de se taire, et de pardonner. On dit que la couleuvre est morte depuis quelque temps.

---

## CCCXXVIII

### MARVILLE (2).

Marville étoit le cadet de ce gros M. de La

lauré celle belle colonne, sur laquelle la Halle au Blé vient aujourd'hui s'appuyer. M. Laurent, *Archimède nouveau*, comme l'appeloit l'abbé Delille, avoit offert de transporter ce monument au milieu de la Halle au Blé. La ville n'y consentit pas.

(1) Voyez l'historiette de *Sévigné et de sa femme*, t. VII, p. 217.

(2) Jacques d'Angennes, seigneur de Marville, né en 1606, chambellan de Gaston, duc d'Orléans.

Loupe (1), de la maison d'Angennes, père de madame d'Olonne et de la maréchale de La Ferté. Il se donna à Monsieur, aujourd'hui M. d'Orléans. C'étoit un garçon d'esprit, mais d'un esprit assez extraordinaire. Mademoiselle (*de Montpensier*), étant encore fort jeune, eut envie de le voir ; il trouvoit toujours quelque échappatoire ; enfin elle le lui fit dire sérieusement. « Dites-lui, répondit-il, que » son père m'a trompé, et que je ne veux pas » qu'elle me trompe de même. C'étoit le plus joli » garçon du monde ; cela fut cause que je m'atta- » chai à lui. Vous voyez comme il est devenu : j'at- » tendrai qu'elle soit plus grande pour voir si elle » ne se dementira point (2). » Quand M. d'Orléans fut fait chef des conseils et des armées, à la régence, quelqu'un dit à Marville, qui s'étoit retiré à la campagne : « Hé ! pour l'amour de Dieu ! venez » voir Monsieur ; vous y trouverez bien du change- » ment. » Il y va ; mais l'ayant aperçu de loin, avec sa main dans ses chausses, son chapeau en *gloriot*, et sifflant à son ordinaire : « Le voilà, dit-il à son » ami, tout aussi *fichu* que du temps du cardinal de » Richelieu ; je ne le saluerai point. » Et en disant cela, il s'enfuit.

Il s'étoit marié, il y avoit fort peu, avec une veuve fort jolie et fort raisonnable, nommée madame d'Espinay (3), qui n'étoit pas dans une grandissime jeunesse, mais proportionnée à son âge. Je ne sais si le mariage y contribua, ou le séjour de la campa-

(1) Charles d'Angennes, seigneur de La Loupe.

(2) Mademoiselle étoit fort jolie en sa petite jeunesse. (T.)

(3) Elle s'appeloit Françoise de Pommereuil. Leur mariage eut lieu en 1630.

gne, mais il devint plus chagrin que jamais : il lui prit une si forte aversion contre ceux qui disoient des paroles inutiles, qu'il avoit de la peine à s'empêcher de les quereller. Quand il venoit des gentilshommes du voisinage, il étoit toujours en mauvaise humeur, car les campagnards sont gens peu diserts ; il étoit sur des épines, il enfonçoit son chapeau, et il étoit contraint de sortir : sa femme lui en faisoit des réprimandes. « Louez-moi plutôt, disoit-» il, de ne les avoir point battus. »

Étant malade de la maladie dont il mourut, dans son chagrin il dit à sa femme : « Ma chère, je te » prie, conte-moi quelque chose. — Mais, monsieur, » je ne sais rien que vous ne sachiez. — Qu'importe ; » ce que tu voudras. » Elle cherche, et se met à lui conter ce qui lui vint dans l'esprit. Il disoit toujours : « Et encore, » comme font les enfants quand on leur conte des contes ; enfin quand elle fut épuisée, au lieu de la remercier : « Jésus ! lui dit-il, ma » chère, les pauvres choses que tu m'as dites ! Com-» ment se peut-il faire que j'aie pris une femme qui » se soit mis tant de balivernes dans la tête ! » Elle a conté cela elle-même, et elle en rioit la première.

---

## CCCXXIX

### LA VICOMTESSE DE L'ISLE.

La vicomtesse de L'Isle est de Basse-Bretagne. Elle n'est pas belle, mais elle est fort coquette, et danse admirablement bien, en un mot comme une ***Basse-Brette*** **(1)**, car en ce pays-là elles sont gran-

(1) On les appelle ainsi dans le pays. (T.)

des danseuses. Elle aima, en Bretagne, un de ses cousins-germains; mais cette galanterie ne dura guère, car le pauvre garçon fut tué. La nuit de devant, la vicomtesse fit un songe assez étrange, car elle songea que son cher cousin étoit blessé à mort. Epouvantée de ce songe, elle va dès six heures du matin chez lui le prier de ne point sortir. Il se moqua d'elle, et dit qu'il avoit partie faite; enfin pourtant, voyant qu'elle l'en pressoit et qu'elle lui demandoit cela en grâce, il lui promit de ne point sortir; mais quand elle fut partie, il alla à cette promenade à laquelle il étoit engagé. Il y prit querelle et y fut blessé à mort.

Quelque temps après, elle voulut venir à Paris: il y avoit du désordre entre son mari et elle, à cause d'une certaine suivante qui se mêloit de bien des choses. Le mari la vouloit chasser, et elle ne le vouloit pas; et, à cause de cela, elle demeuroit à Paris, et ne vouloit point retourner avec lui. On remarqua qu'en ce temps-là il n'y avoit que trois bons ménages dans toute la ville de Rennes. Elle étoit si folle de cette suivante, qu'elle se mit à la traiter de cousine, afin que le monde la considérât davantage. Enfin il a fallu que le mari se réduisît et qu'il vînt demeurer ici: elle l'appelle vulgairement *mari de L'Isle*. On dit qu'il ne trouve jamais qu'elle fasse assez de dépense, et qu'il l'attend à souper jusqu'à minuit. A la vérité elle a eu beaucoup de bien; c'étoit une héritière de vingt mille livres de rente. Une de ses terres a un nom bien rébarbatif, elle s'appelle *Quinquangroigne*, tellement que quand elle boude, on l'appelle madame de *Quinquangroigne*.

Elle et madame de Montglas eurent une grosse

querelle, il y a quelques années, à cause de Bussy-Rabutin : Bussy la servoit et la quitta; elle lui écrit une lettre douce : il la montre à madame de Montglas. La vicomtesse dit que madame de Montglas a montré cette lettre à tout le monde. Madame de Montglas irritée dit : « Je ne l'ai point montrée ; » mais je m'en vais la montrer. » Et elle la lit à quiconque veut l'entendre (1).

## CCCXXX

### PEIRARÈDE.

Peirarède est un pédant huguenot, natif de Bergerac, et d'assez bon lieu. Un *Jean de lettre*, pour l'ordinaire, est un animal mal idoine à toute autre chose. Celui-ci l'a bien fait voir en toutes rencontres; mais principalement en deux ou trois que voici. Il a une métairie auprès de Bergerac, qui, je crois, compose toute sa *chevance*. Il ouït dire qu'à Bordeaux, où se faisoient des provisions pour un embarquement du comte d'Harcourt, on vendoit fort cher le bœuf salé. Il coupe la gorge à ses bœufs, qui peut-être étoient assez vieux, les sale, et les met dans un bateau où il s'embarque aussi lui-même. Mais, par épargne, il n'y avoit pas mis assez de sel, et il ne fut pas plus tôt arrivé que son bœuf sentoit mauvais. Cependant, faute d'argent pour acheter

(1) Madame de L'Isle avoit une fort mauvaise réputation, si l'on en juge par le proverbe dont on lui faisoit l'application. *Changement de corbillon fait appétit de pain bénit.* (*Proverbes de la cour*, dans un *Recueil de diverses pièces manuscrites. Bibliothèque de l'éditeur.*)

d'autres bœufs, ses terres ne se labouroient pas, et il eut bien de la peine à revenir de cette perte. Une autre fois il ne fut pas meilleur marchand. Il avoit remarqué que les arbres de pressoir se vendoient fort bien à Bordeaux. Il fait abattre un petit bois de haute futaie qui étoit tout l'ornement de sa maison. Quand il fallut débiter son bois, il vit qu'en faisant les arbres de pressoir d'un demi-pied plus petits qu'à l'ordinaire, il y trouveroit bien du profit; il les fait donc plus petits et les fait porter à Bordeaux: mais personne n'en voulut.

Après tout cela, il alla pour s'achever faire un voyage en Angleterre et en Hollande, afin de conférer avec les critiques de ce pays-là; il mena avec lui un grand fils. Au retour, il se vanta de l'avoir fort bien établi, et il se trouva qu'il l'avoit mis piquier dans un régiment. La Peirère (1), celui qui a fait le livre des *Préadamites*, le donna à Lozières (2). Nous étions voisins; j'ai cent fois trouvé cet impertinent disant des vers grecs à ma mère. L'abbé (3) ne le pouvoit souffrir, et se barricadoit contre lui. Enfin Lozières s'en défit. Notre homme s'amusa à montrer le latin à quelques gens, et entre autres à des conseillers au Parlement. Coulon en fut un, et il disoit que c'étoit un ingrat de l'avoir si mal reconnu, et qu'il l'avoit rendu digne d'une troisième. Depuis il

(1) Isaac de La Peyrère, né en 1594, mort en 1676. Son livre des Préadamites a fait beaucoup de bruit. Il prétendoit qu'Adam n'étoit le père que des Israélites, et que la terre étoit habitée long-temps avant Adam.

(2) Lozières, conseiller-clerc au parlement de Paris, étoit cousin de Tallemant. (Voyez son historiette, t. VIII, p. 160 de ces Mémoires.)

(3) L'abbé Tallemant, frère de l'auteur.

présente des devises et des épigrammes à tout le monde, et, avec une familiarité admirable, s'il trouve qu'on fasse le poil à quelqu'un, il se le fait faire tout d'un train, et passe pour beau. Un animal comme cela étoit bien venu ici et à Fontainebleau chez la reine de Suède (1), et Balzac l'a *festiné*, et lui a écrit plusieurs fois. Voyez la belle cervelle de l'une, et l'avidité de louanges de l'autre!

---

# CCCXXXI

## MADAME D'ABLEIGES

### ET MADAME DE FRONTENAC.

Madame d'Ableiges est fille unique d'un M. Chouaisne, garde des rôles du Conseil. Si je ne me trompe, d'Ableiges, de la famille des Maupeou, conseiller au Parlement (2), la rechercha. Elle est bien faite et elle avoit du bien. Il se servit pour cela de Petit, de M. d'Émery (3); mais Petit, après que d'Ableiges lui eut fait voir son bien, le voulut prendre pour lui, et fit en sorte que ce garçon crût que Chouaisne n'y vouloit pas entendre; après il lui propose sa fille. D'Ableiges accepte le parti. Petit en va parler à d'Émery; Chabenas s'y trouve, qui changea de couleur. D'Emery, quand Petit fut sorti, lui demanda ce qu'il avoit. Chabenas lui avoua qu'il pensoit à la fille de Petit, et qu'il étoit sur le point de se déclarer;

(1) Christine de Suède, à son voyage de 1658.

(2) Gilles de Maupeou, seigneur d'Ableiges, reçu conseiller au parlement de Paris, le 4 septembre 1645.

(3) Le surintendant des finances.

d'Émery fait rappeler Petit, et fait l'affaire pour Chabenas. Petit s'excuse envers d'Ableiges sur sa nécessité d'obéir. D'Ableiges reprend ses premières brisées, et se marie avec la fille de Chouaisne.

Or, on a découvert depuis que ce Chouaisne étoit amoureux de sa propre fille; il voulut qu'elle logeât avec lui qui étoit veuf; mais il devint bientôt jaloux de son gendre. Il arriva cent brouilleries entre eux. Enfin il lui prit une telle rage, qu'un jour que d'Ableiges et lui devoient passer par le bois de Boulogne, il fit mettre deux épées de même longueur dans le carrosse. Ce gendre croyoit que c'étoit de peur des voleurs; mais il fut bien étonné quand son beau-père voulut l'obliger à mettre l'épée à la main contre lui, sous je ne sais quel prétexte; cela le saisit de sorte que la fièvre chaude le prit, et dans ses rêveries, il croyoit toujours voir son beau-père l'épée à la main contre lui. Il mourut au bout de quelques jours. Sa femme ne veut plus demeurer avec Chouaisne, et se retire à Ableiges, dans le Vexin françois, avec un petit garçon dont elle étoit accouchée depuis la mort de son mari. Là, elle fut enlevée, trois ou quatre mois après, et d'une façon bien rude. On dit que son propre père y avoit consenti pour se venger de ce qu'elle ne vouloit pas loger avec lui; ce fut un gentilhomme de Picardie, nommé Pardillan, assisté de Varicarville (1) et de Saint-Valery, gentilshommes du Vexin, ses oncles. Ils l'enlevèrent de l'église du village, où elle entendoit la messe, la lièrent sur un cheval; et, parce

(1) Il a déjà été parlé de ce Varicarville, ou Valiquerville, gentilhomme attaché à Gaston d'Orléans; il entra dans la conspiration tramée contre le cardinal de Richelieu.

qu'elle n'avoit que des mules de chambre, ils les lui attachèrent par-dessous les pieds avec une serviette. En cet état ils la mènent dix lieues au grand trot, au bout desquelles ils rencontrèrent un carrosse ; de là, ils la conduisent au château de Dieppe, et lui font faire tout ce chemin-là sans manger. Dès qu'ils y furent arrivés, Montigny, le gouverneur, et sa femme, en sortirent. Je crois qu'ils ne vouloient point être compris dans ce rapt, et qu'ils avoient ordre de M. de Longueville d'en user ainsi. Les enleveurs vouloient être aussi maîtres de l'enfant; mais la nourrice, qui étoit hors de l'église avec son petit, s'étoit cachée, ou du moins avoit caché son enfant dans des herbes; ils le cherchèrent, mais ils ne le purent trouver.

A Dieppe, cette pauvre femme n'avoit pour la servir qu'une servante, qui étoit aux enleveurs. A toute heure, on lui tenoit le poignard sur la gorge; tantôt on la menaçoit de la reléguer dans l'île de Saint-Christophe, et quelquefois de la prostituer à la garnison ; tout cela ne l'ébranla point; elle résista toujours, et dit qu'elle se tueroit si on lui faisoit violence. Les parents font députer un conseiller du Parlement de Paris; ce fut Sarrau. Il alla à Dieppe avec des archers; mais cela ne servit de rien; M. de Longueville protégeoit les ravisseurs. Enfin on présenta une lettre à la Reine, au nom de la ravie. Cette lettre fut imprimée; elle étoit de bon sens : on disoit qu'une de ses parentes, nommée mademoiselle d'Argouges, l'avoit faite. Il y avoit pourtant un endroit assez plaisant; cette affligée disoit *qu'elle étoit veuve d'un aimable mari, qui avoit des qualités qu'elle ne rencontreroit jamais*. C'étoit à dire qu'elle n'étoit pas autrement résolue à pleurer toujours le défunt. Les

ravisseurs furent contraints de la rendre. Cette affaire-là nuisit à M. de Longueville, et la Reine le lui fit bien connoître, quand un parent de feu Bourneuf, son trésorier, eut enlevé la fille de son carrossier; car elle lui reprocha que ses gens ou ses amis faisoient toujours des violences, et il fallut rendre cette fille comme madame d'Ableiges.

Depuis, cette madame d'Ableiges a épousé un homme de quelque âge, nommé La Grange, sieur de Neufville. Voici comme la chose est arrivée, car il y a encore une histoire. Cet homme étoit fort riche, et n'avoit pour tout enfant qu'une fille; il la donna à élever à madame Bouthillier, sa parente. Frontenac (1) la rechercha. Madame Bouthillier dit au père, et lui soutint jusqu'à la fin qu'il pouvoit mieux marier sa fille, et que Frontenac, quoi qu'il dît, n'avoit que vingt mille livres de rente. Cet homme, qui n'avoit pas grand'cervelle, laissa engager les choses, et sottement portoit des baisers à sa fille de la part de son futur gendre. Madame Bouthillier lui disoit : « Si vous promettez votre fille, ne venez pas vous » en dédire après. » Il n'y avoit plus qu'à aller au moustier, lorsque La Grange s'avisa de dire qu'il ne vouloit plus Frontenac pour son gendre. Sa fille lui dit : « Mon père, vous m'avez commandé de l'aimer; » j'y suis engagée, je n'en aurai point d'autre. » Voilà bien de l'embarras. Madame Bouthillier lui conseille de dire à sa fille qu'elle choisît ou de retourner avec lui, ou d'aller en religion. La fille aima mieux aller en religion; mais avant, elle s'alla ma-

(1) Ce Frontenac étoit le père ou l'aïeul du gouverneur de Québec, mort en 1699. (Voyez les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition de 1829, t. II, p. 298.)

rier secrètement, étant chez son père, pour entrer à quelque jour de là en religion. Après, ceux du parti de la fille dirent qu'elle étoit mariée. Voilà le père en fureur, qui dit : « Je n'ai que cinquante ans, je » me remarierai ; j'aurai douze enfants, elle n'aura » que le bien de sa mère (1); je lui ôterai deux cent » mille écus qu'elle pouvoit espérer de moi. » On se rapporta de tout cela au premier président Molé ; la fille lui écrit qu'elle n'est point mariée. Depuis elle écrivit une lettre qui disoit : « J'ai été forcée à » parler contre ma conscience ; je suis mariée. » Le premier président, averti outre cela par Champlâtreux, de la part de sa fille, qu'elle étoit mariée, et que tout ce qu'elle diroit au contraire seroit faux, le dit au père. Le père va à la grille ; elle nie d'avoir dit cela. Il lui fit écrire ce qu'il voulut, et le porta au premier président, et le premier président le paya de cette lettre, qui disoit que la vérité étoit que Frontenac étoit son mari, etc. De colère, le père épousa madame d'Ableiges, et Chouaisne disoit qu'il le tueroit. Depuis tout s'accommoda. Je crois qu'il n'y a point eu d'enfant du second lit ; il est mort et a laissé une fille. Nous en parlerons ailleurs.

---

## CCCXXXII

### ENFANTS

#### DE QUI LES PÈRES ONT FAIT EUX-MÊMES JUSTICE.

Doublet, charpentier du roi, homme à son aise, et fort estimé en son métier, avoit un fils extrême-

(1) Quatre-vingt-quatre mille écus. (T.)

ment débauché, jusque là qu'il se trouva engagé avec des filoux en une méchante affaire, dont le crédit de son père le tira. Le bonhomme lui fit ensuite toutes les remontrances imaginables, mais en vain. Ce garçon se met à voler sur les grands chemins. Le père, désespérant d'obtenir sa grâce une seconde fois, et craignant d'avoir le déplaisir de le voir rouer, prit une résolution assez étonnante. Un jour, ayant eu avis que ce garçon étoit à Louvres, en Parisis, il monte à cheval avec deux pistolets à l'arçon de la selle, le trouve dans une hôtellerie, et, sans faire autrement de bruit, après l'avoir fait venir dans une chambre, il lui donne un coup de pistolet dans la tête. Il ne mourut pas sur l'heure; il eut le loisir de se confesser. Le père demande sa grâce et l'obtient. Elle fut entérinée au parlement.

Un gentilhomme de Champagne, dont j'ai oublié le nom, cassa les jambes à son fils avec des tenailles, voyant qu'il ne lui donnoit nulle marque d'amendement; après il gagne le chirurgien, qui le traita *exprès;* de sorte qu'il ne pouvoit se soutenir.

Un gentilhomme de la frontière de Lorraine, nommé Neufvilly, s'aperçut qu'une de ses filles étoit grosse; il la presse de le lui avouer, et de qui c'étoit; elle lui dit que c'étoit de son cousin de Moyenville (c'étoit son cousin-germain), et sous promesse de mariage. Dans ces entrefaites, Moyenville entre dans la cour: le père, quoiqu'il l'aimât tendrement, court à lui, l'épée à la main, en lui faisant mille reproches. Moyenville le prie de se donner du temps, d'examiner la chose, et que s'il se trouvoit coupable, il se soumettoit à toutes choses. Pendant ces discours, un petit garçon entra, qui donna un billet à la demoiselle; elle étoit présente. Le père s'en aperçoit; il le

veut avoir, il le veut prendre; il n'en peut arracher qu'un petit morceau, où il n'y avoit que des lettres à demi rompues. Le père la presse, et menace de la tuer. Elle avoue que le billet étoit du berger, et que c'étoit de lui qu'elle étoit grosse. Le gentilhomme, à ce mot, donne de l'épée dans le corps à sa fille, et quoique ce coup eût percé la mère et l'enfant, elle eut pourtant la force de monter dans sa chambre. Elle vécut encore trois jours, et déclara en présence de témoins, et par-devant notaire, comme le tout s'étoit passé, et qu'elle méritoit un pire traitement que celui qu'on lui avoit fait. Le père eut sa grâce.

---

## CCCXXXIII

### VARIN (1).

Varin étoit faiseur de jetons de son métier; Laffemas l'alloit faire pendre pour la fausse monnoie; mais le cardinal de Richelieu ayant ouï parler que c'étoit un excellent artisan, voulut qu'on le sauvât: il ne fut que banni. On le rappela d'Angleterre, où il s'étoit retiré, quand on voulut travailler aux louis d'or et d'argent (2). Il change de religion, car il étoit huguenot; il fit fortune à la monnoie, et est fort riche. On l'a accusé aussi d'avoir empoisonné le premier mari de sa femme, et on dit que la fille du premier lit étoit sa fille.

(1) Jean Varin, né à Liége en 1604, mourut en 1692.

(2) On commença à fabriquer les louis d'or en 1640, et les louis d'argent en 1641. (*Traité historique des Monnoies de France*, par Le Blanc. Amsterdam, 1692, in-4°, p. 296 et 297.)

Cette fille, qui étoit bien faite, a eu une étrange destinée. Varin la voulut marier à un homme dont je n'ai pu savoir le nom. Elle y témoigna de la répugnance. Depuis il l'accorda à un auditeur des comptes, fils d'un vendeur de marée, en titre d'office (1). Cette fille, voyant que cet homme étoit fort mal fait, pria son beau-père de lui donner plutôt le premier Il dit qu'il étoit trop engagé. Le soir des noces, le marié, qui est fort ivrogne, s'enivra. Je pense que cela désespéra cette pauvre fille, en deux jours qu'elle fut avec lui, car, pour un *mal de garçon*, il s'absenta aussitôt. Elle reconnut qu'il étoit *bordelier* et stupide, car, pour ivrogne, elle ne pouvoit pas l'ignorer; avec cela il n'avoit qu'une bonne jambe; l'autre étoit de bois, mais chaussée à l'ordinaire. On a dit que la veille des noces elle avoit voulu s'empoisonner, mais qu'elle ne put. Si cela est, elle savoit apparemment tous les défauts de cet homme. Au bout de huit ou dix jours elle en vint à bout. Le jour de devant, elle parut la plus gaie du monde. Ce fut avec du sublimé, qu'elle mit dans ses œufs comme du sel. Après elle envoya quérir Varin; mais c'étoit si tard qu'il n'y avoit plus de remède. Elle eut pourtant le loisir de se confesser. Chez lui, on a dit que ç'avoit été par mégarde, que le sublimé sert à la monnoie, et qu'elle le prit pour du sel (2).

(1) De trois cent mille livres. (T.)

(2) On lit de grands détails sur cet événement dans une lettre de Guy-Patin du 22 décembre 1651. « Le 30 du mois de no- » vembre passé, il arriva ici une chose bien étrange. M. Varin, » qui a fait de si belle monnoie et de si belles médailles, avoit » tout fraîchement marié une sienne belle-fille, âgée de vingt- » cinq ans, moyennant vingt-cinq mille écus, à un correc- » teur des comptes, nommé Oulry, fils d'un riche marchand de

» marée. Il n'y avoit que dix jours qu'elle étoit épousée. On lui » apporta un œuf frais pour déjeûner; elle tira de la pochette » de sa jupe une poudre qu'elle mit dans l'œuf, comme on y » met d'ordinaire du sel ; c'étoit du sublimé qu'elle avala » ainsi dans l'œuf, dont elle mourut trois quarts d'heure après, » sans faire d'autre bruit, sinon qu'elle dit : « Il faut mourir, » puisque l'avarice de mon père l'a voulu. » On dit que c'est du » mécontentement qu'elle avoit d'avoir épousé un homme boi- » teux, bossu et écrouelleux. Elle mourut dans le logis de son » mari, près des halles, et fut enterrée le lendemain sans grande » cérémonie. Les femmes de la halle, qui sont les muettes de Pa- » ris, mais qui ne laissent pas de babiller plus que tout le reste » du monde, disent que cette pauvre femme est morte vierge et » martyre, et que son mari n'a jamais couché avec elle. Elle eut » horreur de lui dès le soir de ses noces, en voyant quatre » hommes occupés à le déshabiller, et à démonter son corps, » comme à vis, et lui ôter une jambe d'acier qu'il avoit, et le » reste du corps tout contrefait. Voyant ce bel appareil de noces, » elle se mit à pleurer et se retira dans un cabinet, où elle de- » meura le reste de la nuit. Le lendemain, ses parents ayant fait » leur possible pour la remettre et la fléchir en quelque façon » sans en avoir rien pu obtenir, le mari, dont la présence étoit » fort odieuse à cette nouvelle épouse, monta à cheval et s'en alla » à Châlons, pour affaire d'importance, à ce qu'on dit. Néanmoins » la vérité est qu'il n'a bougé de Paris, et que sa retraite n'a été » que pour cacher l'imperfection de son corps. Enfin elle est » morte, etc. » (*Lettres de Guy-Patin*. Rotterdam, 1725, t. 1er, p. 190.)

Loret ne manqua pas de raconter aussi ce triste événement.

Il faut. . . . . . . . que j'essaye
De vous dire une histoire vraye,
Mais histoire à causer chagrin ;
C'est de la fille de Varin,
Lequel Varin, vêtu de soye,
Est officier de la Monnoye,
Et grand fabricateur encor
De louis tant d'argent que d'or.
Cette fille, jeune et jolie,
Par une incroyable folie,
L'autre jour la mort se donna

# CCCXXXIV

## LE MARQUIS D'ALLUYE

### ET MADAME DE BOSSUT.

Le marquis d'Alluye (1), fils aîné du marquis de

Dans un œuf qu'elle empoisonna.
On avoit fait le mariage
D'elle avec un certain visage
Qui, n'ayant aucun agrément,
Lui déplaisoit mortellement,
Et devint pour lui si rebelle
Qu'il ne pouvoit obtenir d'elle,
Tant son cœur étoit inhumain,
De seulement baiser sa main.
Or, cette rigueur tyrannique
Le rendit si mélancolique,
Et même on peut dire si fou,
Qu'il s'en alla l'on ne sait où,
Sans qu'on ait eu depuis nouvelle
De ce pauvre Jean de Nivelle.
Varin sa fille gourmanda,
La gronda, la réprimanda ;
Or, soit que cette reprimande
Lui causât tristesse trop grande,
Ou que son cœur vînt à sentir
Un juste et cuisant repentir
De n'avoir pas été plus douce,
Le Ciel, qui souvent se courrouce
Quand douceur ni pitié l'on n'a,
Au désespoir l'abandonna,
Et la belle déconfortée,
De monsieur Belzébut tentée,
Par poison finit son destin
Et décéda jeudi matin.

(*Muse historique de Loret. Lettre du* 3 *décembre* 1651.)

(1) Paul d'Escoubleau, marquis d'Alluye et de Sourdis, épousa, en 1667, Bénigne de Meaux du Fouilloux, fille d'honneur de la Reine.

Sourdis, alla, en 1644, en Hollande pour apprendre le métier de la guerre. Il passa avec La Tuillerie, ambassadeur de France, et il alla avec lui à Delft voir la comtesse de Bossut (1), qui se fait appeler madame de Guise. Il dit que cette femme le surprit plus qu'aucune qu'il ait jamais vue. Elle étoit de la plus belle taille du monde, la gorge belle, les bras beaux, tous les traits du visage bien proportionnés, le teint fort blanc, et les cheveux fort noirs. L'ambassadeur s'en alla, mais le jeune homme ne s'en alla point; il avoit alors le teint aussi beau que madame de Bossut, jeune de dix-huit à dix-neuf ans, la tête belle, et aussi bien dansant que personne de la cour. Il y retourne, et insensiblement il se mit bien avec elle. Elle lui conseilla, pour faire durer leur commerce, de s'en aller à La Haye, et de la venir voir le plus souvent et le plus secrètement qu'il pourroit. Il a dit à un homme de qui je le tiens qu'il avoit eu de grandes privautés avec elle; mais il ne tranche pas le mot. Il y alloit de nuit; mais au bout de quelques mois il eut la petite vérole. Elle lui envoya tous les régals dont elle put s'aviser; mais il

(1) On a vu plus haut, dans l'historiette de *M. de Guise, petit-fils du Balafré*, comme ce jeune seigneur s'étoit joué de tout ce qu'il y a de plus saint, en épousant sans solennités la comtesse de Bossut, s'emparant d'une grande partie de sa fortune, et faisant presque aussitôt la cour à mademoiselle de Pons. (Voyez plus haut, t. VII, p. 118 de ces Mémoires.) Marigny fait allusion à cette double circonstance dans une lettre à Gaston, duc d'Orléans : « Madame de Guise conserve soigneusement toutes les gentil » lesses de mademoiselle de Grimbergues.... Faites trouver bon » à M. de Guise que le roi d'Espagne demeure roi de Naples, et » que madame de Guise demeure ce que mademoiselle de Pons » ne sauroit l'empêcher d'être. » (*Lettres de M. de Marigny.* La Haye, Antoine La Faille (Elzevir), 1655, petit in-12, p. 8.)

étoit au désespoir quand il songeoit que s'il étoit gâté elle ne l'aimeroit plus. Le voilà guéri sans difformité, mais il n'a plus de teint du tout. Elle le pria de l'aller voir. Il refusa trois ou quatre fois; elle le lui commanda absolument; il y alla encore tout rouge; elle le reçut comme devant.

Ce fut en ce temps-là qu'elle commença à ne plus douter de la perfidie de M. de Guise. Trois mois devant que Alluye fût arrivé en Hollande, M. de Guise étoit revenu en France; elle n'en avoit aucunes nouvelles; elle s'en plaignoit sans cesse, et le marquis étoit témoin de tous ses regrets. Il avoue qu'elle a l'esprit un peu *roman*. Ils font dessein de passer tous deux en France : « Je me veux, disoit-elle, » déguiser en homme, et après me venger de ce » déloyal. — Madame, lui disoit le jeune marquis, » servez-vous de moi pour vous venger. — Je ne » veux point, disoit-elle, vous hasarder contre un » homme qui ne le mérite pas. » En ces entrefaites, le printemps vient; il fallut aller à l'armée; puis les allées et venues du cavalier n'étoient plus inconnues aux autres François; cela l'obligea, avec d'autres considérations, à revenir en France.

Ce M. le marquis se vante de savoir un secret pour entrer partout; on le défia d'entrer chez Saint-Germain-Beaupré, ou chez Fosseuse. Il fait ses tentatives. On dit que pour le premier il eut quelques galanteries avec sa femme; pour Fosseuse, il dit qu'il se mit fort bien avec lui, mais qu'il n'en conta point à madame.

# CCCXXXV

## LA DU RYER.

La du Ryer étoit une pauvre fille, d'auprès de Mons en Hainaut, qui étoit assez jolie en sa jeunesse : elle se donna à Saint-Preuil, qui lui fit gagner dix ou douze mille livres, en une campagne, où elle fut vivandière. Elle épouse un nommé du Ryer, et se met à tenir auberge; elle étoit aussi un peu m......... Un jour qu'elle demanda de l'argent à Saint-Preuil (1), il la battit. Au lieu de se fâcher de cela, elle lui alla demander pardon, et lui dit qu'elle étoit une impertinente de lui avoir demandé de l'argent, elle qui savoit bien qu'il n'en avoit pas. Quand il eut la tête coupée à Amiens, elle reçut sa tête dans son tablier, et lui fit faire un magnifique service à ses dépens (2).

Veuve de du Ryer, elle se remaria à un homme dont elle n'a jamais porté le nom; il étoit son maître

(1) François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil, maréchal de camp, gouverneur d'Arras, etc., décapité à Amiens, le 9 novembre 1641.

(2) On lit ce fait dans le *Journal* de Richelieu, mais la du Ryer n'y est pas nommée. « Une femme de Paris, qu'on dit » avoir été autrefois son hôtesse, monta sur l'échafaud avec un » drap mortuaire, dans lequel elle mit le corps et la tête ; mais » comme on alloit dévaler ledit corps, la tête étant retombée sur » l'échafaud, elle la prit et la mit en sa robe ; et étant descendue, » elle la mit dans ledit drap, avec le corps qu'on mettoit dans un » carrosse, etc. » (*Journal du cardinal de Richelieu.* Amsterdam, Abrah. Wolfgank, 1664. 2e partie, p. 187.)



cuisinier, à Saint-Cloud, où elle fit un cabaret magnifique. Au commencement, les dames n'y vouloient point aller; elle avoit un jardin là auprès, où on leur portoit ce qu'elles avoient commandé; enfin on s'y apprivoisa (1).

Madame de Champré, à Saint-Cloud, chez la du Ryer, durant un grand orage, regarda par curiosité par le trou de la serrure d'une chambre, et elle vit un homme et une femme qui se divertissoient. « Jésus ! » dit-elle, par le temps qu'il fait ! ... (2). »

Un jour la du Ryer ayant ouï dire qu'un gentilhomme, qui se venoit de battre en duel, étoit demeuré fort blessé assez près du pont de Saint-Cloud, elle y va, le fait emporter chez elle, le fait traiter, et quand il fut guéri, elle lui donne cinquante pistoles pour se retirer chez lui. Cet homme, au bout

(1) On trouve parmi les *Mazarinades* une pièce fort curieuse intitulée : *Les Lamentations de la Durié de Saint-Cloux, touchant le siége de Paris.* (Paris, 1649, in-4° de 8 pages.) Elle commence ainsi :

> Celuy qu'une amoureuse flamme
> Rendoit de mes charmes épris,
> Ce cher et fidelle Simprix (*sic*),
> Qui régnoit jadis sur mon âme,
> Alors qu'il servit de butin
> A la cruauté du Destin,
> Je n'en fus pas tant affligée
> Que je le suis de voir Pa[illegible]
> Cette bonne ville, assi[illegible]
> D'où venoient tous mes [illegible]
> (*Recueil de Mazarinades, Bibliothèque de l'éditeur.*)

(2) On a vu, dans l'historiette de *madame de Champré* (t. VI, p. 209), que cette dame étoit loin d'être scrupuleuse. L'anecdote qu'on vient de lire étoit placée dans le manuscrit de Tallemant, au chapitre des *Contes, naïvetés et bons mots*; elle se rattache naturellement à l'historiette de la *du Ryer*.

de quelque temps, la vient trouver, et lui présentant une bourse où il y avoit quatre cents pistoles : « Tenez, madame, prenez; si ce n'est pas assez, je » tâcherai d'en avoir encore. » Elle lui dit qu'il se moquoit, lui fit bonne chère, et ne voulut jamais prendre que deux pistoles, qu'elle jeta à ses gens, en leur disant : « Tenez, voilà ce que monsieur vous » donne. » Durant les troubles, un jour que le Conseil étoit à Saint-Cloud, M. Tubeuf ayant su qu'elle n'avoit rien voulu prendre pour la nourriture de leurs chevaux et de leurs gens, lui fit donner une ordonnance de cent écus, au lieu de quarante qu'on lui devoit. Elle en fut payée. Les gendarmes du Roi avoient fait quelque dépense chez elle; elle ne leur en fit payer que la moitié. « Ce n'est pas, dit-» elle, avec vous autres que je prétends m'enrichir. » Elle prit en amitié le baron des Essarts, et lui demanda un de ses garçons à nourrir; il lui donna son second fils. Cette femme le faisoit élever comme un grand seigneur. Il étoit vêtu de toile d'argent si pesante, qu'il ne pouvoit porter sa robe. Elle le vouloit faire son héritier. Elle nourrissoit aussi une pauvre femme avec trois enfants. Elle alloit faire plus de profit que jamais, car elle avoit percé trois ou quatre maisons; il y eût eu quatre-vingts chambres meublées, dont il y en eût eu de fort propres; mais elle mourut trop tôt (1).

Une pauvre fille, âgée de dix-huit ans, qui sert chez un banquier hollandois, nommé Van Ganghel, qui est un huguenot, entretient, de ce qu'elle peut gagner, deux petits frères qu'elle a en métier; tous deux étant tombés malades, et ayant été portés à

(1) En 1652. (T.)

l'hôpital secret de ceux de la religion, car la fille et ses frères sont aussi huguenots, elle paya leur dépense, disant que, puisqu'elle avoit encore assez de reste pour cela, elle ne vouloit point être à la charge de l'Eglise, et qu'au pis-aller elle auroit toujours ses bras.

---

# CCCXXXVI

## GÉNÉROSITÉS.

M. de Mesmes (1), bisaïeul de M. d'Avaux, étant simple avocat, refusa de prendre la charge d'avocat-général que le roi François Ier lui donnoit, disant qu'il ne vouloit point prendre la charge d'un homme vivant : c'est qu'on l'ôtoit à un M. de Ruzé (2). Ruzé l'alla remercier, le genou en terre, et lui dit : « Je » vous dois le bien et l'honneur. — Levez-vous, lui » dit-il, vous ne m'en avez point d'obligation ; je » l'ai fait pour l'amour de moi, et non pas pour l'a- » mour de vous. » Le roi conserva Ruzé dans sa charge, et donna à de Mesmes celle de lieutenant civil.

Des Fontaines-Bohart, ce secrétaire du Conseil que le cardinal de Richelieu tint si long-temps dans la Bastille, et qui n'en sortit que par la mort de celui qui l'y avoit fait mettre, étoit un vieux garçon riche. Il s'avisa un jour de faire porter secrètement deux cent mille livres chez un de ses bons amis,

(1) Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, etc., né en 1490, mourut en 1569.

(2) Jean de Ruzé, avocat-général au parlement de Paris.

nommé Menjot (c'est un secrétaire du Roi, qui est encore jeune (1)); apparemment il avoit intention de les lui donner; mais il mourut subitement. Menjot aussitôt déclara qu'il y avoit deux cent mille livres chez lui qui appartenoient à des Fontaines. Le cadet de cet homme est mort tout de même depuis peu, en juillet 1658.

Henri III envoya Benoise, secrétaire du cabinet, dire à Montelon (2), ancien avocat, qu'il se rendît au Louvre dans deux heures pour recevoir les sceaux; qu'on avoit rendu de lui fort bon témoignage au Roi, qui le vouloit honorer de cette charge. « Moi, » monsieur? — Oui, vous. — Mais c'est bien peu de » temps pour y penser. Voilà un procès qui a sept » sacs; il m'en reste encore trois à lire, je les vou- » drois bien achever. » Il assemble sa famille pour voir s'il devoit accepter les sceaux. On le lui conseilla. A trois heures de là, Benoise le vint prendre. Au Louvre, il salue je ne sais quel seigneur, au lieu du Roi. Le Roi lui dit : « Bon homme, un bon sujet » doit toujours connoître le visage de son prince. » Je vous ai envoyé quérir, parce qu'on m'a dit du » bien de vous. » Ce M. de Montelon rendit les sceaux à Henri IV, parce qu'il étoit huguenot, et après il se retira à la campagne. Il y avoit déjà eu un autre garde des sceaux de ce nom-là, pour avoir

(1) Samuel Menjot, reçu secrétaire du Roi le 19 janvier 1638, obtint ses lettres d'honneur le 2 août 1666. (*Histoire chronologique de la grande chancellerie, par Tessereau*, I, 407 et 604)

(2) François de Montholon, seigneur d'Aubervilliers, avocat au parlement de Paris, garde des sceaux de France, par lettres du 6 septembre 1588. Il étoit fils du garde des sceaux de Montholon, décédé en 1543. Ce nom est écrit *Montelon* sur les anciens regîstres du parlement.

hardiment soutenu Charles de Bourbon, absent, en présence du Roi (1).

Un marchand de soie, nommé Hervé, père de M. Hervé, conseiller au Parlement, étant un jour à sa boutique avec quelques autres marchands, il passa un petit garçon de quatorze à quinze ans, qui avoit peut-être pour quatre livres de marchandises dans une balle. Ce petit garçon leur dit en riant : « Messieurs, qui est-ce de vous qui me veut prêter » quelque chose sur ma bonne mine? J'ai bonne » envie de faire fortune. » Ce M. Hervé trouva ce garçon à sa fantaisie, il lui prête dix écus, et lui fit en riant promettre, foi de marchand, qu'il lui tiendroit compte du profit moitié par moitié. Ce garçon s'en va. Au bout de quinze ans, comme Hervé dînoit, on lui vint dire qu'un homme bien vêtu le demandoit; il dit : « Montrez-lui telles étoffes qu'il voudra. » — Il veut vous parler. » Hervé se lève; l'autre lui en fait excuse, et lui demande s'il ne se souvenoit point d'un petit garçon auquel il avoit prêté dix écus, etc. « Non. » L'autre lui dit tant de circonstances, qu'enfin il l'en fit ressouvenir. « Monsieur, c'est moi. » Voilà mes livres; vous verrez ce que j'achetai ici, » où je fus ensuite, comme je m'embarquai et allai » en Espagne, puis aux Indes; il y a près de cin- » quante mille écus de profit pour vous. » Hervé

(1) François de Montholon s'étoit rendu célèbre en 1522 et 1523 par ses plaidoyers pour le connétable Charles de Bourbon, contre Louise de Savoie, mère de François Ier. Ce prince, qui avoit entendu ses plaidoyers sans être vu, le désigna dès lors pour son avocat général, mais il ne l'investit de ces fonctions qu'en 1532. Pendant le procès du chancelier Poyet, en 1542, Montholon fut nommé garde des sceaux.

répondit qu'il ne pouvoit les prendre en conscience, parce qu'il avoit eu l'intention de lui donner ces dix écus. L'autre lui envoya le lendemain deux crocheteurs chargés de vaisselle d'argent.

On conte une chose assez semblable de quelqu'un de la maison du Plessis-Mornay ; mais au lieu de la moitié du profit, on ne lui offrit qu'un diamant d'assez grand prix, qu'il substitua de mâle en mâle.

Mesdemoiselles de La Nocle étoient deux filles de condition, et héritières. La cadette étant accordée avec Saint-André-Montbrun, sa sœur aînée vint à mourir ; la voilà un grand parti. Saint-André n'espéroit plus de l'épouser. Elle fut généreuse, et lui tint ce qu'elle lui avoit promis. Elle ne s'en est pas repentie, car il a fait fortune.

Un cadet de la maison d'Angennes, de la branche de Rambouillet, accordé avec une mademoiselle Cottereau, de Tours, fille du feu président du présidial, qui étoit de bonne famille, étant devenu l'aîné, la mère de la fille lui dit : « Monsieur, à cette heure » vous aurez des pensées plus relevées. — Non, ma- » demoiselle, répondit-il, je tiendrai ce que j'ai pro- » mis. » Il l'épousa. C'est d'elle qu'est venue la terre de Maintenon. On l'acheta de son mariage (1).

M. de Mouy, de la maison de Lorraine (2), éper-

(1) Jean Cottereau, dans le Père Anselme, est qualifié *seigneur de Maintenon, trésorier et surintendant général des finances de France*. Sa fille, Isabeau Cottereau, épousa, le 13 février 1526, Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, capitaine des gardes des rois François Ier, Henri II, François II et Charles IX. Elle apporta en mariage les seigneuries de Maintenon, de Meslay, de Nogent-le-Roi et de Montlouet. (*Histoire généalogique de France*, II, 425.)

(2) Il s'agit ici d'un marquis *de Moy ;* cette branche descendoit des ducs de Mercœur.

dument amoureux et jouissant de la fille de Galean, l'un de ses gentilshommes, la vouloit épouser ; elle ne le voulut pas et lui dit : « Cela vous feroit tort de » vous mésallier. »

Une fille de Maupeou, l'intendant des finances, ayant été accordée avec M. d'Amours, cet homme eut la petite-vérole, et perdit la vue ; elle ne laissa pas de l'épouser et vécut fort bien avec lui.

Feu Juif, ce fameux chirurgien(1), traita un homme fort riche d'un mal fort dangereux. Cet homme guéri envoya sa femme chez Juif, avec une somme considérable en or. « Jésus ! madame, dit le bonhomme, » en voilà très-bien. » Il prit trente pistoles, et trois pour son garçon, à qui elle en vouloit donner douze, et, quoi qu'il fît, il n'en voulut jamais prendre davantage. Au voyage qu'il fit en Savoie pour Madame (2), étant défrayé du Roi, il ne voulut jamais prendre un sou de tous ceux qu'il traita, disant que ce n'étoit pas pour eux qu'il faisoit le voyage. Madame lui donna quarante mille livres.

M. de Berzeau, fils et frère de conseillers au parlement, étant assez mal, envoya dire à Joly, alors chanoine de Verdun, aujourd'hui curé de Saint-Nicolas (3), homme fort né à la prédication, que, sur sa réputation, il lui donnoit la trésorerie de Beauvais, et lui offroit cinq cents écus qu'il falloit pour envoyer à Rome, en cas qu'il ne les eût pas.

(1) Jean Juif. (Voyez la note du tome II, page 229 de ces Mémoires.)

(2) Chrestienne de France, fille de Henri IV, duchesse de Savoie.

(3) Claude Joly, alors curé de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, assista le cardinal Mazarin dans ses derniers moments. (Voyez la *Lettre d'Arnauld de Pomponne à son père*, du 7 mars

Joly répondit : « Je ne connois point M. de Berzeau, » je vous demande trois jours ; il faut prier Dieu » afin qu'il nous inspire. — Monsieur, il n'y a point » de temps à perdre; dites oui ou non.» Voilà l'affaire conclue; les provisions viennent ; M. de Berzeau guérit ; Joly le va trouver, dit qu'il lui rapportoit ses provisions, mais qu'il le prioit de lui rendre les cinq cents écus. Berzeau dit qu'il lui avoit donné cette trésorerie de bon cœur, et ne la voulut jamais reprendre. Il est vrai qu'il est à son aise. Il se trouva une nullité aux provisions ; car n'étant point chanoine de Beauvais, il falloit avoir des lettres de chanoine *ad effectum* pour posséder une dignité de cette église. Joly va retrouver M. de Berzeau, lui dit qu'il sembloit que Dieu eût fait naître cette difficulté exprès, qu'il le prioit de reprendre son bénéfice. Berzeau persista, et on fit venir de Rome ce qu'il falloit. Nous verrons dans les *Mémoires de la Régence* que ce Joly est un grand *comédien.*

J'ai ouï conter qu'une simple servante de Seine, laide et mal bâtie, voyant que son maître étoit condamné aux galères et mené à Marseille, y alla de deux cents lieues de loin, et là se mit à travailler, en sorte que de ce qu'elle gagnoit elle y nourrit son maître tant qu'il y fut.

M. de Gèvres (*Potier*), secrétaire d'État, père de M. de Tresmes, quoique assez intéressé d'ailleurs, ne laissa pas de faire une action généreuse. Il y avoit un vieux gentilhomme auprès de Tresmes, qui, pressé par ses créanciers, alla offrir sa terre à M. de

1661, à la suite des *Mémoires de Coulanges,* page 379.) Il fut ensuite nommé successivement aux évêchés de Saint-Pol de Léon et d'Agen. On a de lui des prônes estimés. Il mourut à Agen en 1678.

Gèvres. M. de Gèvres lui demanda ce qui l'obligeoit à vendre une terre où il avoit toujours vécu, qu'il avoit pitié de lui, et qu'il lui vouloit acheter sa terre, à condition de l'en laisser jouir tout le reste de ses jours. En effet, il paya les créanciers et n'eut la terre qu'après la mort du gentilhomme.

Un M. de Villefrit, frère d'un conseiller au Parlement, nommé Bournonville, étoit amoureux de mademoiselle d'Elbène, sa cousine; mais, comme cette fille n'avoit guère de bien, et qu'il n'en avoit pas assez pour la mettre à son aise, il ne voulut pas l'épouser. Bournonville meurt sans enfants, Villefrit, héritier, épouse mademoiselle d'Elbène. Il en a été bien récompensé; car le frère de cette fille fut assassiné peu de temps après, et elle est devenue héritière.

Madame de Rambouillet m'a conté une historiette arrivée de notre siècle; mais, par malheur, elle a oublié les noms. Un François, chevalier de Malte, avoit un esclave africain qu'il avoit pris en mer; il le maltraitoit étrangement, jusque là qu'un de ses neveux, aussi chevalier, touché de compassion envers ce pauvre homme, résolut de le tirer de cette misère; et, pour cet effet, jouant un jour avec son oncle, il le pria de lui jouer cet esclave, et il le gagna. L'esclave, qui avoit déjà, en plusieurs rencontres, ressenti des effets de l'humanité de ce jeune homme, fut ravi de l'avoir pour maître, et se met à travailler si assidument, que tous les jours il rapportoit assez d'argent de ses journées pour faire une somme considérable au bout de l'an. Le chevalier n'en voulut jamais rien prendre; mais l'esclave, aussi généreux que lui, mettoit cet argent à part pour le conserver à son maître: en effet, une fois

que le chevalier avoit perdu tout son argent, il apporta tout ce qu'il avoit gagné depuis qu'il étoit à lui ; le chevalier, surpris de cette reconnoissance, donna la liberté à l'esclave, qui se retira incontinent en Afrique. Au bout de quelques années on vit arriver à Malte une frégate dont les mâts et les antennes étoient toutes pleines de banderoles et les mariniers proprement vêtus. Elle étoit chargée de présents que cet esclave envoyoit à son maître ; car cet homme, s'étant mis à trafiquer, avoit fait quelque fortune, et n'avoit pas voulu manquer à reconnoître la générosité du chevalier, dès qu'il avoit été en état de le faire. Au bout de dix ans, ce chevalier, pris sur mer, est mené à Alger; il est reconnu par l'esclave, qui l'achète et le fait conduire dans une maison magnifiquement meublée. Je vous laisse à penser s'il fut surpris de se voir en un si beau lieu ; mais il le fut bien davantage quand il vit son cher esclave à ses pieds, qui lui baisoit les mains, et lui protestoit qu'il recevoit la plus grande joie qu'il eût reçue de sa vie. Non content de cela, il le voulut servir lui-même, disant que c'étoit son bon maître, et qu'il ne pouvoit souffrir qu'autre que lui en approchât Il lui conta ensuite que, depuis les présents qu'il lui avoit envoyés à Malte, sa fortune s'étoit de beaucoup augmentée, et qu'il avoit beaucoup de pouvoir dans Alger ; après il renvoya le chevalier à Malte, avec une infinité de présents.

## CCCXXXVII

### MADAME DE MIRAMION (1).

Madame de Miramion est fille d'un des Bonneau de Tours, intéressés aux gabelles et à bien d'autres affaires ; elle étoit veuve de Miramion, conseiller au Parlement, fort riche, dont elle avoit une fille. Bussy-Rabutin, sans considérer qu'elle étoit comme accordée avec Caumartin, se laissa enjôler par un Père de la Mercy, nommé le Père Clément, confesseur de la dame (2). Ce moine lui fit accroire que madame de Miramion l'avoit vu plusieurs fois à l'église, qu'elle l'avoit trouvé à son gré, et que sans ses parents, qui vouloient qu'elle épousât un homme de robe, elle l'épouseroit volontiers, et que même elle se laisseroit enlever. Le moine cependant demandoit tantôt cinquante, tantôt cent pistoles, pour gagner celui-ci et celui-là, et enfin il en tira jusqu'à

(1) Marie Bonneau, veuve de Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion. Elle a fondé les filles de la Sainte-Famille, qui, réunies à celles de Sainte-Geneviève, furent appelées *Miramionnes*. Elle mourut au mois de mars 1696. « Pour madame de Miramion, cette mère de l'Église, écrivoit madame de Sévigné, le 29 mars 1696, ce sera une perte publique. »

(2) Bussy-Rabutin raconte cet événement dans ses Mémoires ; il dit qu'il avoit été engagé par le *confesseur* de madame de Miramion à l'enlever ; ce point a été vérifié par nous sur le manuscrit des Mémoires de Bussy-Rabutin, décrit dans notre *Notice bibliographique des différentes éditions des lettres de madame de Sévigné* qui précède notre édition. Paris, 1818, t. Ier, p. 43. On a fait soigneusement disparoître, dans les Mémoires imprimés, les traces du Père de la Mercy.

deux mille écus. Le moine avertit le cavalier que la dame devoit aller un tel jour faire dire une messe à Notre-Dame de Boulogne (1). Au retour, dans le bois, les enleveurs l'arrêtèrent; Bussy n'y étoit pas; c'étoit un nommé Du Boccage (2). Madame de Miramion, la belle-mère, eut le courage de prendre l'épée du meneur de sa belle-fille, et blessa au bras le premier qui se présenta à elle. On leur fait faire bien des tours, et une fois qu'il falloit passer dans un village, on baissa les portières : avec des couteaux elles coupèrent les cuirs ; mais le village étoit passé avant que cela fût fait. On les mena dans la forêt de Livry, où on laissa la belle-mère (3). On la conduit seule dans un château à trois lieues de Sens (4). Là elle fit l'endiablée, quoique Bussy, pour la fléchir, vînt à elle à genoux, dès l'entrée de la salle ; elle ne voulut manger qu'après qu'on lui eut promis de la mener à Sens. Dès qu'on en eut avis à Paris, on mit bien du monde en campagne, et tous les archers des gabelles alloient investir le château, quand Bussy la

(1) C'étoit au Mont-Valérien.

(2) Bussy dit positivement qu'il y étoit, accompagné de son frère de Rabutin et d'autres gentilshommes. (*Mémoires de Bussy-Rabutin*. Amsterdam, 1731, t. 1er, p. 160.)

(3) « Nous traversâmes la plaine Saint-Denis, et nous entrâmes » dans la forêt de Livry ; comme la dame crioit fort, et que je » crus que c'étoit la présence de sa belle-mère qui l'obligeoit d'en » user ainsi, je fis mettre pied à terre dans le bois à cette belle- » mère, et je ne laissai qu'une demoiselle avec la veuve dans le » carrosse, et un laquais sur le derrière ; mais la dame ne fit pas » moins de bruit après cela, et je reconnus alors que je m'étois » trompé. » (*Ibid.*, p. 161.)

(4) Au château de Launay, près de Sens. C'étoit une commanderie de Malte que possédoit Hugues de Rabutin, grand-prieur de France, oncle de Bussy.

laissa aller, après lui avoir protesté qu'il n'y avoit que le moine de coupable. Le drôle se sauva. Elle poursuivit ; mais enfin tout s'accommoda (1). Elle a avoué que le moine lui avoit parlé d'amour, et qu'aussitôt elle prit un autre confesseur. Caumartin ne l'épousa point. Je crois que dès ce temps-là elle commençoit à être dévote. Elle l'est à un point étrange, et elle fait de grandes charités. Sa fille aura quatre cent mille écus de bien (2). Elle la fait nourrir dans un couvent.

(1) Bussy avoit mis le duc d'Enghien dans ses intérêts.

(2) La fille de madame de Miramion épousa le président de Nesmond. Elle a laissé un *Mémoire pour servir à la Vie de madame de Miramion*. Cet ouvrage n'a pas été imprimé ; mais l'éditeur en possède un manuscrit qui a appartenu à la maison des Miramionnes. On y voit le récit détaillé de l'enlèvement. Le comte de Bussy-Rabutin, trompé par le confesseur de madame de Miramion, trouva dans cette jeune femme la résistance la plus courageuse et la plus noble. Plusieurs chevaliers de Malte, qui avoient d'abord prêté leur assistance à Bussy-Rabutin, dans la conviction que madame de Miramion donnoit les mains à cet enlèvement, devinrent ses défenseurs, et ils allèrent jusqu'à menacer le comte s'il ne la rendoit à la liberté. On transigea plus tard, Bussy se soumit à se retirer de tous les endroits où il rencontreroit madame de Miramion ; et il exécuta ponctuellement cette humiliante condition.

FIN DU TOME NEUVIÈME

# TABLE DU TOME NEUVIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME NEUVIÈME.